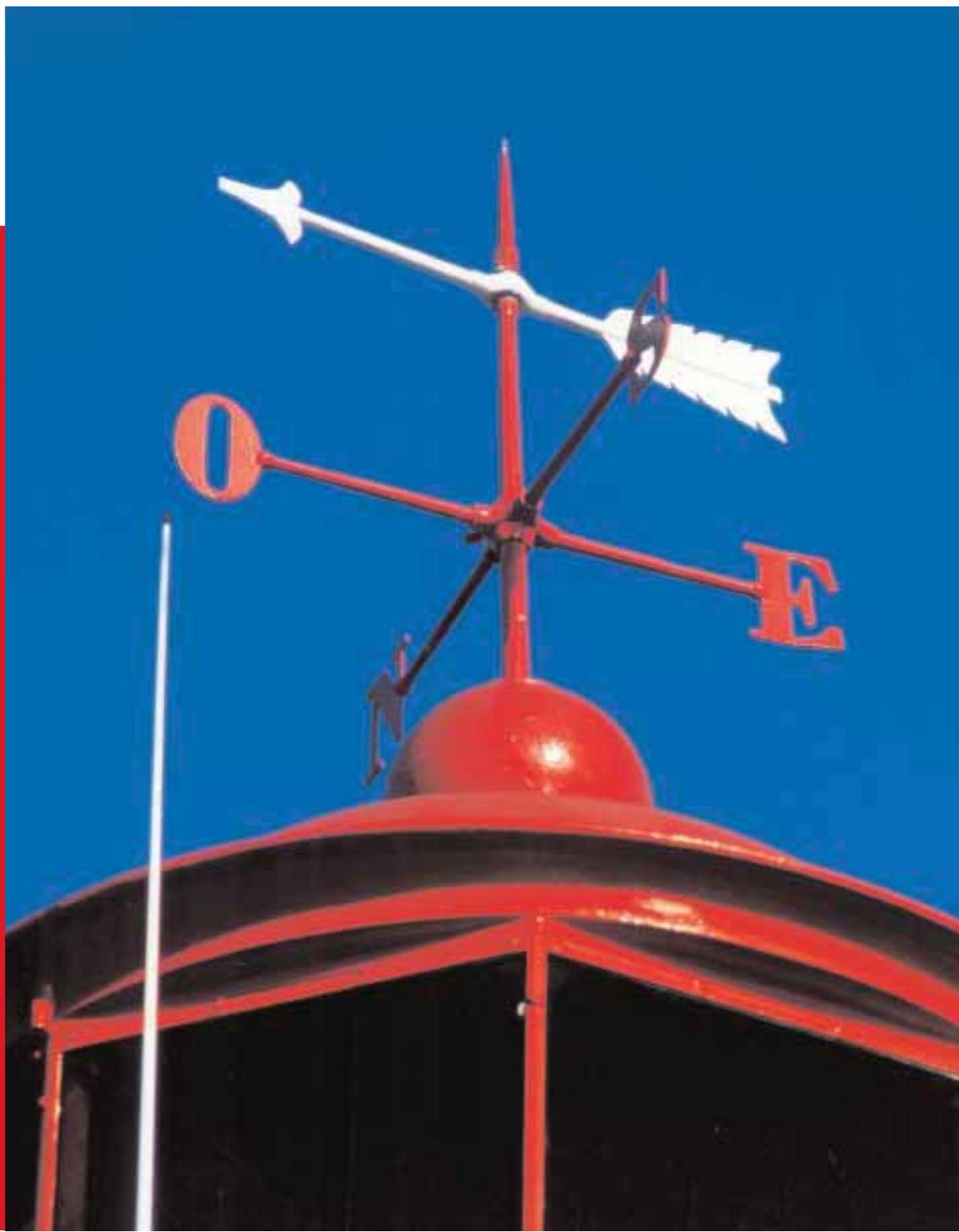


Sept orientations prioritaires pour la Bretagne

2004 - 2007
Bilan d'activités



Sept orientations prioritaires pour la Bretagne

*Bilan d'activités
2004 - 2007*

e conseil économique et social de Bretagne au travers des temps



En septembre 2004, quelques mois seulement après avoir été élu à la Présidence de la Région Bretagne, j'étais amené à commenter le bilan du travail réalisé par le CESR pendant la période 2001-2004.

J'évoquais alors les défis à relever : inscrire la « personnalité » de la Bretagne et son développement dans l'Europe élargie et dans un contexte mondial marqué par les conséquences de la libéralisation des échanges.

La lutte contre la « périphéricité », l'effort pour la qualité et la valeur ajoutée, le rétablissement d'un environnement exemplaire, la cohérence d'une formation de bon niveau et de l'emploi, la cohésion sociale qui ne va pas sans justice sociale... Les défis sont toujours d'actualité, les dossiers ont avancé, de nombreuses actions ont été enclenchées : la Bretagne à grande vitesse et le développement spectaculaire des transports express régionaux ; le schéma régional de développement économique, les pôles de compétitivité, et aussi le [soutien] à l'économie sociale et solidaire ; le schéma régional emploi-formation et l'essor de la formation professionnelle, le lancement d'une politique maritime, etc.

Dans toute cette dynamique, le CESR a joué un rôle majeur : comme je l'indiquais il y a trois ans, au-delà de ses fonctions formelles définies dans les textes « le CESR a vocation de mobiliser les forces vives de la région dans leur diversité ; en multipliant réflexions et travaux, il contribue à éclairer la réalité de notre région et participe aussi à la définition d'objectifs stratégiques ».

4

C'est dans cet esprit que s'est développée une relation tonique entre l'Assemblée régionale et le CESR ; au delà des rapports de session et de consultations « obligatoires », j'ai été amené à saisir le CESR sur de nombreux sujets -comme le plus récemment sur l'économie sociale et solidaire- de même le CESR s'est autosaisi régulièrement de sujets qui préoccupaient aussi notre Assemblée.

Force est de constater que, quelque soit l'origine du dossier, non seulement l'apport du CESR a été pris en compte, mais il s'est trouvé au cœur du débat. Bien sûr dans le respect du rôle de chacun, les élus au suffrage universel assumant leur responsabilités dans la logique de leurs engagements, le CESR gardant son indépendance et sa liberté d'expression.

Au delà encore, le CESR a approfondi son ancrage dans la vie économique et sociale de notre région : partie prenante de l'Agence Economique de Bretagne, acteur des Assises territoriales et interlocuteur des Pays et des Conseils de Développement.... Auteur d'éléments qui viennent renforcer l'idée que la démocratie n'est pas un acquis figé, mais bien une conquête permanente.

Je voudrais aussi souligner que cette période 2004-2007 a été marquée par les transferts de compétence décidés par la loi du 13 août 2004. Le CESR a vécu ce changement de nature de l'institution régionale ; passant de 400 agents à 3 500 ; à un rôle de mission, se superpose une responsabilité de gestion. Par delà les sensibilités politiques, la quasi-totalité des avis convergent pour constater que cet épisode de décentralisation reste inachevé : la vraie régionalisation reste à faire, avec une clarification des compétences et la refonte de la fiscalité. C'est le chantier de demain...

Ce chantier nous et tous les autres, nous le mènerons avec la nouvelle équipe du CESR avec la même volonté d'échange et de dialogue. Je remercie tous les membres du CESR du travail accompli et de leur engagement, je salue chaleureusement les conseillers qui terminent leur mandat, ceux qui poursuivent leur action et ceux qui s'engagent aujourd'hui.

Jean-Yves LE DRIAN
Président du Conseil régional de Bretagne

conseiller proposer pour agir



Comment évaluer trois années d'une activité intense du Conseil économique et social régional, au service de la Bretagne et de ses habitants ? Le travail réalisé pour l'essentiel en commissions et en assemblée se présente principalement sous la forme concrète d'avis et d'études mais dont la finalité est l'action.

C'est bien parce que de par la loi « le Conseil économique et social régional par ses avis concourt à l'administration de la région » qu'il a une responsabilité importante dans les orientations des politiques publiques concernant la Région, le CESR de Bretagne a la volonté d'y prendre toute sa part.

Ce bilan n'a d'autre ambition que de rendre compte des activités du CESR pendant cette période (2004-2007) caractérisée par la volonté de préserver la qualité des avis et des études alors que le champ d'intervention s'élargit : multiplication des saisines du Président du Conseil régional, constitution de groupes de travail orientés vers la collecte et l'analyse de bonnes pratiques ... Nous devons à la disponibilité de la grande majorité des conseillers, à la qualité et au professionnalisme de l'équipe technique d'avoir pu réaliser cet objectif.

Cette période est marquée par des interrogations profondes sur la capacité de l'économie de la Bretagne à rebondir dans un contexte de mondialisation accrue, d'élargissement d'une Europe qui doute et de moins grande capacité d'intervention de l'Etat. Elle est aussi le temps d'une Bretagne attractive pour les activités et les hommes, celle d'une économie productive relativement peu déstabilisée et d'une économie résidentielle aux apports complémentaires moins que négligeables.

C'est pour une Bretagne en mouvement, interrogative mais non inquiète, que le CESR a conduit ses travaux et organisé ses activités : vœux et avis, saisines et autosaisines, forums et communications diverses. C'est à l'écoute d'une Bretagne une et multiple, de ses pays et agglomérations, de ses entreprises et organisations, que les conseillers sont allés chercher, dans la diversité de leurs approches, les idées-forces sur lesquelles appuyer le développement en devenir.

Les « sept orientations prioritaires pour le développement durable de la Bretagne » auront été l'armature des travaux menés tout au long de cette mandature ce qui a conduit à l'élaboration d'une doctrine très largement partagée sur ce que peut être et doit être le développement en Bretagne, dans l'optique d'une réflexion prospective, à même de tirer les leçons des expériences des transformations économiques pour mieux anticiper et agir, recueillir et diffuser les actions innovantes (accès à l'emploi...), encourager toutes les formes d'entreprendre (économie sociale...), élaborer des stratégies d'intervention là où les tensions sont fortes (foncier, littoral...), compter sur le facteur humain, la première des ressources, (formation, recherche, innovation...).

Elaborées en 1998, ces sept priorités sont le reflet d'une époque mais restent largement d'actualité. Ceci étant, de nouveaux champs de l'action vont appeler à ouvrir prioritairement certains chantiers comme celui de l'énergie (économies d'énergie, énergies nouvelles, énergies marines...), des éco industries... Gageons que fort de sa volonté anticipatrice, de ses acquis et de ses méthodes le CESR de Bretagne saura utilement s'y employer.

Par lui-même le fonctionnement du CESR de Bretagne et le climat qui y règne attestent de la culture de coopération qui reste une dominante et un atout de la région Bretagne dans un avenir, certes incertain, mais dont on peut penser que, paradoxalement dans une société individualisée, la capacité à fonctionner en réseaux et donc à coopérer sera une condition majeure pour réussir. Les analyses et préconisations du CESR ont été pendant ces trois années pour l'essentiel la résultante de la confrontation des idées et des convictions de ses membres avec le souci partagé de conseiller et proposer pour conduire à des actions bénéfiques pour la Bretagne, son économie, ses pays et ses habitants.

Sans nier les difficultés de certaines populations, activités et territoires, cette démocratie vivante dont se prévaut le Conseil économique et social de Bretagne est en soi un indicateur de développement qui atteste d'une Bretagne à l'économie, la démocratie et la culture dynamiques.

Alain Even
Président du Conseil économique et social Bretagne

La mission consultative

Les dispositions législatives et réglementaires suivantes définissent les cas et les modalités de la consultation des Conseils économiques et sociaux régionaux figurent au Code général des collectivités territoriales.

Les consultations obligatoires, les demandes d'avis et d'études et les autosaisines du CESR

« - Préalablement à leur examen par le Conseil régional, le Conseil économique et social régional est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs :

- ❶ A la préparation et à l'exécution dans la région du plan de la nation ;
- ❷ Au projet de plan de la région et à son bilan annuel d'exécution ainsi qu'à tout document de planification et aux schémas directeurs qui intéressent la région ;
- ❸ Aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales ;
- ❹ Aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le conseil régional est appelé à délibérer en application des lois reconnaissant une compétence

aux régions, ainsi qu'aux schémas et aux programmes prévus par ces lois et au bilan des actions menées dans ce domaine ;

- ❺ Le projet de budget annexé à la motion mentionnée à l'article L. 4311-1-1, pour se prononcer sur ces orientations générales.

A l'initiative du Président du Conseil régional, il peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel.

Il peut, en outre, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la région. »

Article L4241-1

« - Le Conseil économique et social régional est obligatoirement et préalablement consulté par le conseil régional sur la préparation du plan de développement économique, social et culturel de la région, sur la préparation et l'exécution du plan de la nation dans la région, sur la répartition et l'utilisation des crédits de l'Etat destinés aux investissements d'intérêt régional, ainsi que sur les orientations générales du projet de budget de la région.

Il donne son avis sur les résultats de leur mise en œuvre.

Il peut émettre un avis sur toute action ou projet de la région, en matière économique ou sociale, dont il est saisi par le président du conseil régional ou dont il décide de se saisir lui-même. »

Article L4433-5

Les modalités de la consultation du CESR

Le président du Conseil régional notifie au Président du Conseil économique et social régional les demandes d'avis prévues par les premier et deuxième alinéas de l'article L. 4241-1. Cette notification est adressée en temps utile pour que la convocation du conseil ait lieu dans les conditions fixées par l'article R. 4134-9.

Le Président du Conseil économique et social régional peut demander au Président du Conseil régional communication des documents préparatoires aux affaires dont le Conseil économique et social régional aura à débattre.

Les documents visés au premier alinéa de l'article L. 4241-1 comportent, outre les projets devant être soumis à l'examen du Conseil régional, les rapports de présentation qui les accompagnent.

Article R4134-10

	e nouvelles priorités régionales dans un nouveau cadre _____	p 9
---	---	-----

Sept orientations prioritaires pour la Bretagne

	Souder _____	p 15
---	---------------------	------

Relier et interconnecter la Bretagne

	Innover _____	p 41
---	----------------------	------

Développer l'innovation économique, sociale et territoriale

	Se développer _____	p 67
--	----------------------------	------

Impulser un nouveau modèle de développement de la Bretagne, durable, endogène et ouvert à l'international en s'appuyant sur un développement territorialisé valorisant la diversité et la spécificité des territoires bretons

	S'organiser _____	p 93
---	--------------------------	------

Optimiser l'environnement des entreprises et adapter les filières

	Se former _____	p 111
---	------------------------	-------

Former les citoyens et les acteurs économiques et sociaux tout au long de leur vie

	Coopérer _____	p 129
---	-----------------------	-------

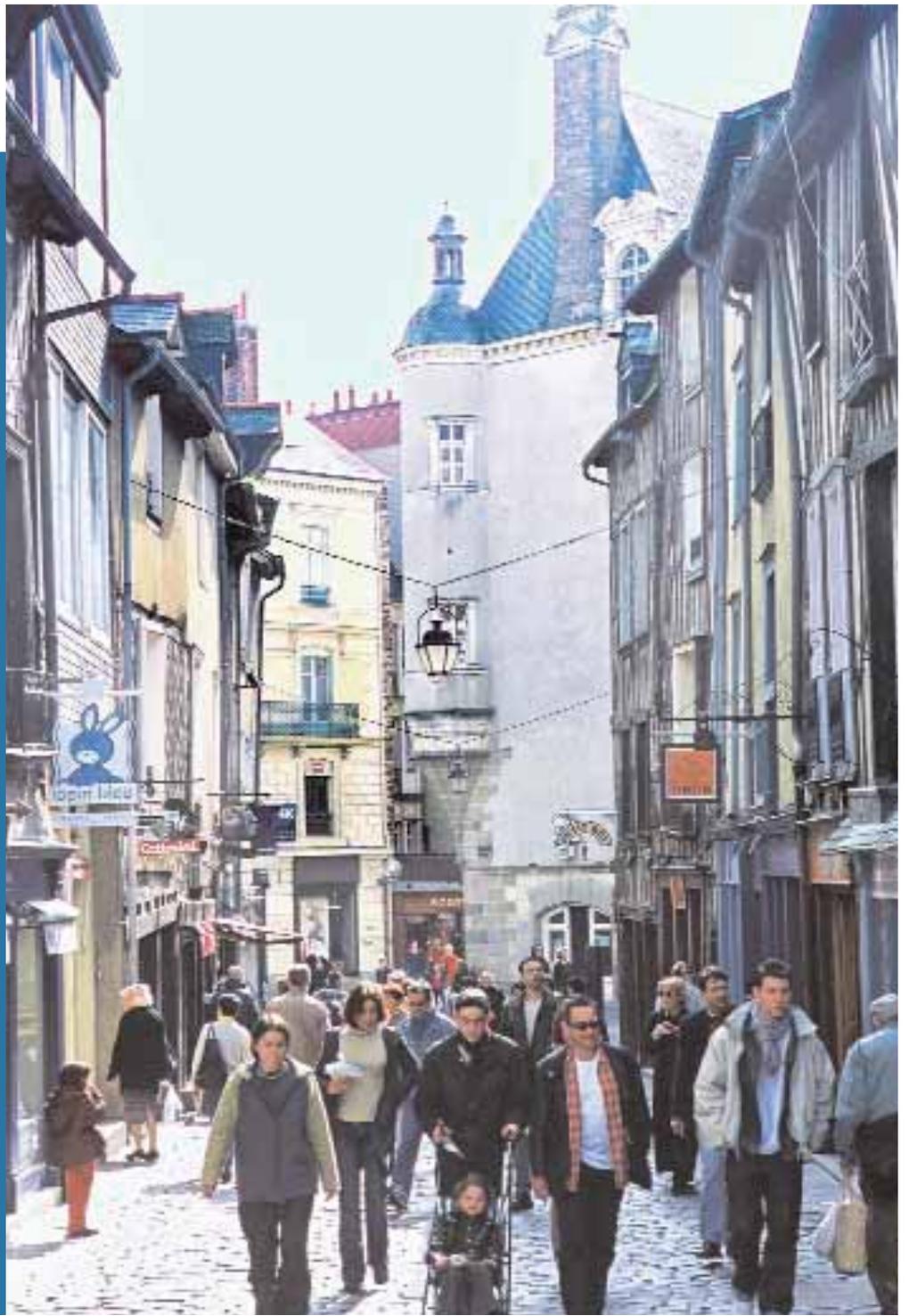
*Renforcer les coopérations des territoires et la démocratie locale
Organiser les territoires et assurer la cohésion territoriale et sociale*

	S'ouvrir _____	p 147
---	-----------------------	-------

Développer l'image de la Bretagne en lien avec sa culture, son identité et la qualité de vie, pour s'ouvrir sur le monde

	La culture et les atouts du territoire _____	p 167
---	---	-------

e nou elles priorit s r gionales
ans un on e ui ange



u ser i e u eloppe ent r gional

En un peu plus de 30 ans d'activité, le Conseil économique et social de Bretagne a démontré à maintes reprises sa pertinence et la qualité de son travail au service du développement de la région Bretagne¹.

S'il est avant tout une institution consultative et de conseil au service de la démocratie, le CESR est également un acteur dynamique de la vie régionale et locale, composé de Conseillers qui œuvrent pour un

développement à la fois multidimensionnel et durable.

L'achèvement du « modèle breton », les mutations des temps actuels nous obligent à penser un nouveau type de développement pour la Bretagne. Pour ce faire la deuxième Assemblée de la Région a, dès 1998, défini sept priorités majeures visant à organiser de manière cohérente l'action publique régionale : s'ouvrir, innover, se développer, s'organiser, se former,

coopérer, s'affirmer. En dégagant ces priorités, le CESR a exprimé concrètement sa volonté d'aller plus loin dans sa participation à la construction d'un développement harmonieux de la Bretagne.

Au cours des trois dernières années, ces sept priorités se sont confirmées, et les travaux du CESR qui sont ici résumés y apportent des éclairages complémentaires.

Une institution de conseil au service de la démocratie en Bretagne

Le Conseil économique et social régional est composé de quatre collèges représentant les différentes composantes de la société civile : entreprises et activités non salariées, syndicats, vie collective de même que des personnalités qualifiées. Les 113 membres qui le constituent sont tous des acteurs du tissu économique et social de la Bretagne.

Sa principale vocation est consultative : deuxième Assemblée de la Région placée auprès du Conseil régional élu au suffrage universel, le CESR a tout d'abord une fonction d'avis sur les grandes politiques de la Région ainsi que sur le budget du Conseil régional. Il est aussi amené à donner un avis sur l'action de l'Etat en région et sur les actes de contractualisation de l'Etat avec la Région.

Le CESR est, au-delà de sa fonction d'avis, une véritable force de proposition. En effet, il est à la fois un lieu de débats et d'élaboration d'orientations des acteurs socio-économiques régionaux et plus largement des représentants de la société civile.

Grâce à sa faculté d'auto-saisine, il a la capacité d'émettre de sa propre initiative des avis, recommandations, préconisations et vœux sur toutes les questions d'intérêt régional.

En réalisant des études prospectives d'intérêt régional, dans l'optique de dessiner les contours de la Bretagne de demain et d'imaginer des solutions aux futurs enjeux, le CESR affirme cette capacité de proposition.

C'est une Assemblée à l'utilité reconnue mais qui doit en permanence faire par son travail la preuve de cette utilité. L'apport de ses membres et des personnes qu'il auditionne, son suivi régulier des politiques des collectivités publiques, ses études de fond lui ont permis de constituer dans la durée une véritable expertise collective. La pertinence de ses avis et rapports est de ce fait reconnue.

Ce constat satisfaisant ne doit pourtant pas conduire à l'inertie. La capacité d'influence de l'institution doit être constamment interrogée. Il est ainsi important de vérifier en permanence que le CESR est écouté et pas seulement entendu. C'est pour cette raison que le CESR a engagé une vaste enquête sur la démocratie participative et la vision qu'ont les acteurs régionaux de son activité.

Représentant aussi fidèlement que possible la société, le CESR permet une confrontation contradictoire des opinions en assurant des échanges constructifs

Au-delà de sa reconnaissance institutionnelle, sa capacité à construire des accords sur quelques grands enjeux régionaux fonde la légitimité du CESR. Cela conduit à rechercher, par un travail de fond et des échanges nourris, le plus grand commun dénominateur qui peut être défini. La méthode adoptée est celle des échanges dans la diversité. Ainsi s'est construite, au fil des confrontations des points de vue et positions des interlocuteurs, une culture du respect mutuel et de l'écoute réciproque qui font pour une grande part l'identité de cette Assemblée.



¹ Tout d'abord avec le Comité économique et social : Présidents : Jean Rouyer (1974 - 1976), Claude Champaud (1976 - 1980), René de Foucaud (1980 - 1992), puis avec le Conseil économique et social, Présidents : Yves Morvan, (1992 - 2004) et Alain Even depuis 2004.



Un acteur dynamique de la vie régionale et locale

Des responsabilités croissantes : l'affirmation constante d'une véritable « gouvernance » économique et sociale régionale accroît la responsabilité du CESR, qui se doit d'apporter toujours plus d'éclairages et de réponses aux questions qui se posent aux acteurs politiques, économiques et sociaux.

La « loi sur les libertés et responsabilités locales » de 2004 a d'ailleurs ouvert de nouvelles perspectives aux Régions, donnant là encore une nouvelle dimension à l'expertise participative du CESR.

Cette évolution pose l'importante question de l'éventuel dépassement de la simple fonction institutionnelle consultative pour l'exercice d'une responsabilité plus générale à l'égard des territoires et de la Société dans son ensemble. C'est dans cet esprit que le Conseil économique et social de Bretagne, instance emblématique de la démocratie participative au niveau régional, s'est rapproché de ses « homologues » et correspondants naturels que sont les Conseils de Développement des Pays de Bretagne. Dans le respect de la liberté de chacun, un partenariat s'est ainsi amorcé, fait d'échanges réciproques, de partages d'expériences et de transferts de méthodologies. Le CESR qui est représenté dans plus de 60 organismes extérieurs diffuse également ses réflexions, analyses et recommandations auprès d'une multitude d'acteurs sectoriels et territoriaux et participe par ses avis et ses études à la vie collective régionale.

La volonté d'anticiper l'avenir marque les travaux du CESR : à l'écoute de toutes les initiatives économiques, sociales et culturelles, le Conseil est toujours en veille et cherche à saisir les tendances et « signaux faibles » révélateurs de mutations à venir. Le CESR, qui s'est donné les moyens matériels et méthodologiques de pratiquer la prospective de façon « participative », est la seule institution en région où sont recueillis de façon systématique et permanente les avis et analyses des acteurs clés.

De même, partant du constat de la difficulté de la société à produire elle-même les réponses nécessitées par ses évolutions, le CESR a toujours cherché à tirer les leçons des expériences passées pour mieux anticiper et agir.

Dans cette optique, il est important d'avoir la capacité à imaginer, afin de bâtir un projet pour un avenir par définition incertain. À cette fin, le CESR formule des préconisations à l'égard de l'exécutif régional, tout en adressant ses contributions à l'ensemble des acteurs concernés.

Le CESR est très attaché au renforcement de toutes les coopérations [Priorité 6 - Coopérer], car c'est dans la réunion des acteurs que les forces nécessaires seront trouvées pour assurer l'innovation - tant économique que sociale- et sa diffusion. Dans une volonté de démultiplication des bonnes pratiques, il apparaît

effectivement indispensable d'analyser et de diffuser les expériences et les innovations.

Dès lors, la mission du Conseil économique et social passe par le partage des analyses, la recherche des complémentarités et la construction des coopérations partenariales [Priorité 4 - S'organiser].

La collaboration doit également être favorisée à l'échelle interrégionale et internationale, pour que les régions et acteurs socio-économiques concernés tirent avantage de l'échange d'expériences, comme c'est déjà le cas avec les travaux conjoints menés par les CESR associés au sein de l'Arc atlantique et de l'Arc Manche et du Réseau Transnational Atlantique.



Des conseillers qui oeuvrent pour un développement multidimensionnel et durable

Favoriser la structuration d'une vision « stratégique, ambitieuse et partagée » de la Bretagne [Priorité 7 - s'affirmer], tel est l'objectif de la Région Bretagne. Pour le CESR, imaginer la Bretagne de demain, c'est penser un développement qui ne peut être qu'humain et durable.

Oser penser le futur, c'est en avoir des visions alternatives qui doivent permettre de mieux comprendre les dynamiques de changement et d'anticiper les éventuelles ruptures. Prendre en considération toutes les dimensions de l'incertitude, c'est se préparer à agir.

C'est au nom de cette vision de la Bretagne que le CESR apporte sa contribution à l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée de développement, afin que celle-ci prenne en compte les critères du développement durable, à savoir le développement économique, le respect de l'environnement et l'exigence de justice sociale.

Le CESR participe à la redéfinition permanente du « vivre ensemble » qu'appelle une société en constante évolution et qui implique la construction de nouvelles solidarités. Manifestement, c'est dans l'espace local, dans la proximité, que ces nouvelles solidarités se construisent, puisque les élus, les acteurs socio-économiques, les institutionnels peuvent plus facilement se reconnaître et agir ensemble.

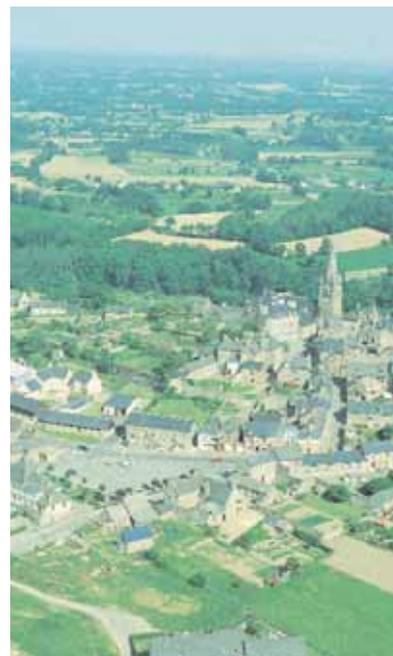


Dans un monde qui bouge très vite [Priorité 1 - S'ouvrir], face aux incertitudes et aux interrogations, il est indispensable de révéler notre capacité collective à innover économiquement mais aussi, et tout autant, socialement [Priorité 2 - Innover]. Cela suppose de déplacer les lignes entre l'économique et le social par la prise en compte de leurs interactions et interdépendances, en organisant une démocratie locale qui ne peut être que participative.

Parce que le développement et l'attractivité de la Bretagne concernent tous ses territoires et toutes ses populations, la logique de compétitivité ne doit en effet pas éclipser les autres objectifs que sont les cohésions économique, sociale et territoriale. En matière d'action régionale et locale, les « territoires vécus » s'imposent, car un espace habité ne saurait être pensé indépendamment des populations qui y résident, qui y travaillent et qui y vivent.

C'est en mobilisant le maximum de forces autour de finalités multiples qu'il sera possible d'arriver à un développement de haute qualité pour tous. Une meilleure mobilisation citoyenne, une plus grande prise en compte de l'ensemble de la société civile, une reconnaissance de la diversité des intérêts et opinions conjuguée avec la construction de projets communs, sont impératifs pour assurer un développement qui prenne en considération la totalité des Bretons [Priorité 3 - Se développer].

Le CESR prend désormais pleinement sa part dans ce projet au travers de démarches nouvelles et innovantes de recueil d'expériences de terrain dont l'exemplarité rend possible une démultiplication sur le territoire. Lancée par une collecte d'initiatives en faveur de l'emploi, poursuivie et amplifiée par un Forum réunissant de très nombreux acteurs, prolongée par des enquêtes sur la conjugaison entre flexibilité et sécurité des parcours professionnels



puis sur le bien vieillir en Bretagne, cette approche innovante est une invitation à agir adressée aux acteurs de terrain. Par cet appel à la mobilisation de tous, le CESR atteint les limites de sa mission ordinaire, tout en s'inscrivant pleinement dans sa vocation première qui est de favoriser le développement économique, social et culturel de la Bretagne.

La mobilisation des acteurs concerne l'échelon régional mais aussi les différents territoires de la Bretagne. Il convient ainsi d'accompagner la constitution de « territoires intelligents », c'est-à-dire ayant la capacité de capter, révéler, mobiliser et utiliser toute l'intelligence, tout le potentiel humain, tout le capital humain présent [Priorité 5 - Se former]. Penser l'avenir de la Bretagne revient en effet aussi à favoriser l'épanouissement de ses habitants.

Dans un exercice le plus complet possible de sa mission consultative, d'avis et de proposition, la concrétisation de cette capacité du CESR à rassembler, à mobiliser pour l'action doit permettre de favoriser un développement économique et social qui ne saurait être que multidimensionnel et centré sur l'homme.

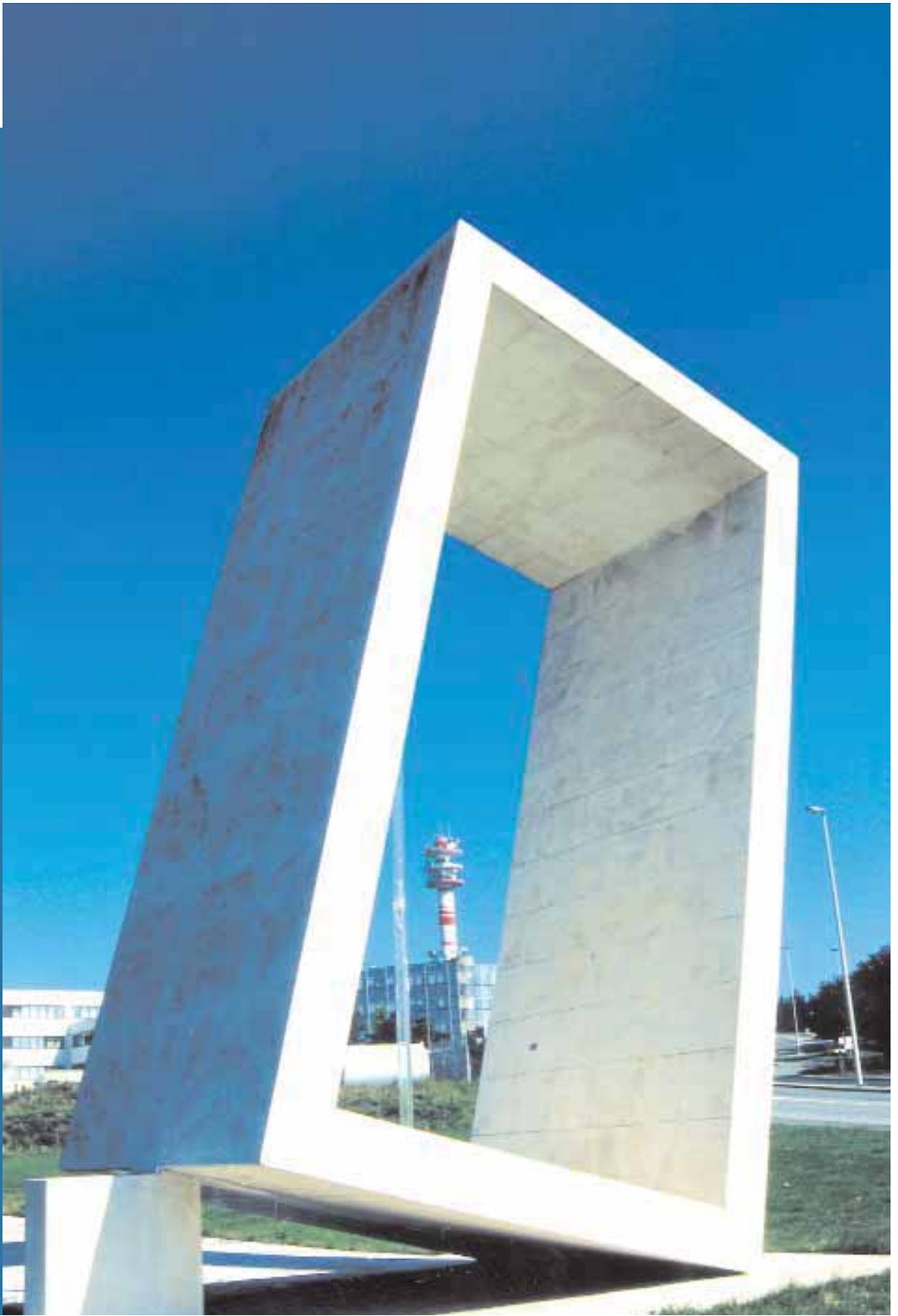
Alain Éven
Président du Conseil économique et social de Bretagne

Sept orientations prioritaires pour le développement durable de la Bretagne

ORIENTATIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS	MOTIFS
S'ouvrir	Relier et Interconnecter la Bretagne	Le développement de la Bretagne s'inscrit dans un contexte international d'échanges qui poussent à l'ouverture sur le monde et sur soi-même.
Innover	Développer l'innovation économique, l'innovation sociale et l'innovation territoriale	L'innovation économique, sociale et territoriale est indispensable pour affronter les mutations en cours.
Se développer	Impulser un nouveau modèle de développement de la Bretagne, durable, endogène et ouvert à l'international et s'appuyer sur un développement territorialisé	L'adaptation de la Bretagne à ce contexte permettra de s'engager dans un nouveau modèle de développement.
S'organiser	Adapter le tissu productif régional. Optimiser l'environnement des entreprises et structurer l'activité économique en filières	Le tissu économique régional, dans son détail, doit se fixer des priorités centrées sur une nouvelle organisation.
Se former	Former les citoyens et les acteurs économiques et sociaux tout au long de leur vie	La formation des hommes et des citoyens citoyens sera une clé pour l'avenir.
Coopérer	Renforcer les coopérations des territoires, la démocratie locale, organiser les territoires et assurer la cohésion territoriale et sociale.	La cohésion et la coordination du territoire régional sera déterminante pour la réussite ces priorités.
S'ouvrir	Développer l'image de la Bretagne en lien avec sa culture, son identité régionale et la qualité de vie en Bretagne, pour s'ouvrir sur le monde.	La réussite sera aussi conditionnée par la valorisation de la culture dans toutes ses dimensions et par l'identité de la région, facteurs de développement humain, économique et social.

S ou rir

Relier et interconnecter la Bretagne



L'AMBITION

Relier davantage la Bretagne à l'Europe et l'ouvrir vers le Monde. Mettre la Bretagne au cœur des flux d'échange nationaux, européens et mondiaux des hommes et des marchandises grâce aux infrastructures de transport rapide pour le fret et pour les voyageurs.

Interconnecter les territoires bretons, ouvrir la Bretagne sur elle-même, garantir la continuité, la vitesse et la simplicité dans les liaisons et irriguer le territoire régional par l'intermodalité généralisée.

Inscrire l'ouverture de la Bretagne et la mobilité dans son ensemble dans un objectif de développement durable.



POURQUOI LE FAIRE ?

16

La libéralisation des échanges mondiaux sur le plan économique et financier, la mobilité des implantations des firmes, la constitution des blocs commerciaux régionaux tels que l'Union européenne mettent en concurrence les entreprises et les territoires les uns avec les autres, sur un plan mondial, continental mais aussi national.

Dans ce contexte, les situations acquises, les spécialisations secto-

rielles peuvent très rapidement être remises en cause. Les activités et les populations tendent à se polariser autour des grands centres urbains ou le long de certains littoraux.

L'échelle de référence géographique dans laquelle devra s'effectuer le développement régional s'en trouvera bouleversée dans les décennies à venir.

Dans cette compétition mondiale, des territoires, des secteurs et des

entreprises sortent gagnants mais d'autres peuvent se voir marginalisés. Les territoires doivent de ce fait s'adapter en permanence et concevoir des stratégies de développement adaptées. Celles-ci doivent intégrer la dimension interrégionale, la nécessaire connexion par rapport aux grands ensembles et espaces divers (Arc atlantique, Arc Manche, Europe...).

COMMENT LE FAIRE ?

Le développement des technologies de l'information et de la communication et l'émergence de l'économie de la connaissance ont pu laisser penser que les déplacements déclinaient au profit de mouvements « virtuels ». Il n'en a rien été, la mondialisation se traduisant au contraire par un accroissement des mobilités tant pour les marchandises que pour les hommes (temporairement pour les touristes, plus durablement pour les migrations de populations) et les

sites de productions (Contribution «Pour une stratégie portuaire dans une région maritime», septembre 2006).

L'optimisation des moyens de transport mais aussi des infrastructures constitue toujours davantage un enjeu crucial de développement économique et d'aménagement du territoire.

Cette politique de soutien aux transports doit néanmoins impérativement



s'inscrire désormais dans un objectif de durabilité (étude interrégionale du Réseau Transnational Atlantique (RTA) sur la sécurité du transport et du trafic de marchandises, mai 2005) car le principal frein à la mobilité n'est pas la « virtualisation » de l'économie mais l'ensemble des problèmes posés par la sécurité, ainsi que la disponibilité des ressources énergétiques.

Dans ce contexte, la Bretagne doit apporter des réponses pertinentes à ses problématiques spécifiques (caractère périphérique et péninsulaire, potentiel maritime encore sous-exploité, ouverture internationale certes engagée mais toujours à renforcer), tout en s'attachant à favoriser les modes de transport et les équipements les plus durables (Vœu « L'avenir des trains corail : l'urgence d'une politique globale des transports », octobre 2005).

Le projet majeur de la Région Bretagne, la réalisation de la LGV

(ligne à grande vitesse) s'inscrit pleinement dans ce schéma global (Synthèse des avis sur la LGV et Vœu « LGV signature du décret de déclaration d'utilité publique », mars 2007). Il vise ainsi à rapprocher la Bretagne, et notamment sa partie la plus occidentale, du reste de la France, mais aussi en libérant des lignes pour le transport de marchandises, à favoriser des modes d'acheminement des biens plus respectueux de l'environnement (le développement du TGV permettant lui-même de réduire les consommations d'hydrocarbure).

Outre ce projet phare, la politique régionale des transports cherche également à favoriser des transports compatibles avec les objectifs de l'agenda 21. Par souci de pragmatisme, elle ne vise pas à pénaliser des modes de transports extrêmement importants pour la région (la politique routière conserve une place appréciable, celle des aéroports se renforçant - Synthèse des avis sur les routes et les aéroports) mais plutôt à favoriser l'intermodalité.

En effet, la conciliation des modes de transport, leur interconnexion sont les gages de mobilités « soutenables » aussi bien pour les personnes que pour les biens (Vœu « Soutenir le transport combiné en Bretagne », juin 2005 et Étude interrégionale sur « L'intermodalité dans le transport de marchandises : ports et hinterlands, transport maritime y compris celui à courte distance », Réseau Transnational Atlantique mai 2005).

Le transfert des ports d'intérêt national, effectif au 1^{er} janvier 2007, donne des moyens supplémentaires au Conseil régional de Bretagne pour mobiliser le potentiel considérable du transport maritime et, comme le préconise le CESR dans sa contribution, pour faire des ports bretons un outil au service du développement durable de la Bretagne (Contribution « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime », janvier 2006 et Synthèses des avis sur le transport maritime et sur les ports de commerce).

Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

■ Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections

- Contribution « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime », janvier 2006
- Contribution « Mobilités des populations et territoires de Bretagne, à l'horizon 2030 : réflexions prospectives », 2007

■ Vœux, motions, communiqués, déclarations communes

- Vœu « Soutenir le transport combiné en Bretagne », juin 2005
- Vœu « L'avenir des trains corail : l'urgence d'une politique globale des transports », octobre 2005
- Vœu « LGV signature du décret de déclaration d'utilité publique », mars 2007

■ Forums

- « Quelle stratégie portuaire pour la Bretagne ? » novembre 2006

■ Etudes interrégionales - Réseau Transnational Atlantique

- « La sécurité du transport et du trafic de marchandises », mai 2005
- « L'intermodalité dans le transport de marchandises : ports et hinterlands, transport maritime y compris celui à courte distance », mai 2006

■ Quelques avis importants

- Synthèse des avis sur la LGV
- Synthèse des avis sur les aéroports
- Synthèse des avis sur les routes
- Synthèse des avis sur les ports de commerce

our une strat gie portuaire ans une r gion ariti e

Synthèse de la CONTRIBUTION adoptée lors de la Session plénière de janvier 2006
Rapporteurs : MM. Gustave VIALA et Bernard GUILLEMOT

ette réflexion de la section Mer Littoral du CESR est une contribution à l'élaboration d'une stratégie de développement portuaire pour la Bretagne. Dans le contexte du transfert des ports d'intérêt national aux collectivités territoriales, elle permet de mieux appréhender le fonctionnement des ports et leurs enjeux futurs.

Cette étude propose une approche transversale et intégrée des différents

types de ports en Bretagne en rappelant leur histoire, leur poids dans le paysage portuaire actuel, et leur rôle dans le développement économique, l'aménagement du territoire et la qualité de la vie en Bretagne. Elle propose des axes de réflexion pour une stratégie régionale de gestion intégrée des sites portuaires et, au-delà, des axes stratégiques pour l'affirmation d'une véritable ambition maritime pour la Bretagne.



Pour une stratégie régionale de gestion intégrée des sites portuaires

Les sites portuaires de Bretagne constituent un ensemble riche de sa diversité, s'inscrivant lui-même dans des filières, territoires et réseaux d'acteurs, avec lesquels ces sites entretiennent des relations d'influence et de dépendance. Ils doivent faire face à la fois aux enjeux territoriaux et environnementaux qui se posent à la Bretagne et à sa zone côtière.

Cela conduit le CESR à préconiser une **gestion intégrée des sites portuaires bretons** qui considérerait chaque type de port au regard des filières dans lesquelles il s'inscrit, mais aussi l'ensemble des sites portuaires dans leur complémentarité. Cette stratégie de gestion intégrée des sites portuaires pourrait s'articuler autour de **trois orientations** et être mise en œuvre dans le cadre d'un **schéma régional de développement portuaire**.

■ Orientation n°1 : assurer le développement des sites portuaires bretons

La Bretagne portuaire se trouve aujourd'hui confrontée à de nombreux défis. Pour les relever, elle doit s'engager dans une stratégie offensive en positionnant durablement les ports de commerce dans les réseaux de transport de marchandises, notamment en ouvrant la

Unité et diversité de l'offre portuaire en Bretagne

La Bretagne portuaire est d'une grande diversité : diversité des activités (commerce, pêche et conchyliculture, plaisance, construction et réparation navales...), diversité des compétences et des savoir-faire associés aux activités portuaires, mais aussi diversité des tailles, diversité des statuts, diversité des modes de gestion. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ouvert une nouvelle étape du développement portuaire, avec le transfert des ports d'intérêt national aux collectivités territoriales. La Région Bretagne s'est portée candidate au transfert des ports de Saint-Malo, Brest et Lorient, et le Conseil général du Finistère à celui du port de Concarneau.

Cette diversité est un atout, mais les sites portuaires bretons doivent relever un certain nombre de défis pour assurer leur avenir, notamment par rapport à leur place dans les réseaux d'activités. *Les ports de pêche* sont aujourd'hui confrontés aux mutations qui affectent le secteur de la production halieutique.

Les ports de plaisance doivent faire face à une saturation des espaces portuaires. *Les ports de commerce* souffrent quant à eux d'arrière-pays réduits à la péninsule bretonne, et leurs trafics sont dépendants des filières d'approvisionnement local et régional : les produits agricoles et alimentaires, les produits pétroliers, les matériaux de construction. Les incertitudes quant au devenir du secteur agroalimentaire et la volatilité des marchés rendent fragile la position des ports de commerce bretons.

En revanche leur taille confère aux ports bretons une **grande flexibilité et des capacités d'adaptation rapide**, leur permettant de saisir de nouvelles opportunités. Quelle que soit leur spécialité, les ports occupent une place importante non seulement dans le développement de la Bretagne, mais aussi dans l'identité régionale. Ce rôle-clé des sites portuaires, qui mérite d'être mieux connu, devrait constituer l'un des axes forts de la stratégie régionale.

voie du cabotage et de l'intermodalité ; elle doit maintenir des activités liées à la pêche et à la conchyliculture dans les ports, et veiller à un développement équilibré de la plaisance. Le CESR souligne l'importance du maintien et de l'organisation des espaces portuaires.

■ **Orientation n°2 : faire des sites portuaires bretons un outil au service du développement durable de la Bretagne**

Les sites portuaires doivent être considérés comme des outils au service du développement durable de la Bretagne. Ils jouent un rôle majeur dans l'animation de leur arrière-pays : moteurs de développement économique **générant des activités et des emplois**, ils doivent devenir un bon exemple en matière de **préservation de l'environnement** et leur rôle dans **l'aménagement du territoire** doit être reconnu. Les sites portuaires sont des lieux où se côtoient de multiples acteurs et une grande variété d'activités, sur un espace restreint et convoité. La gestion de l'interface entre ces différentes activités constitue un enjeu pour l'avenir. La **concertation** permet de construire une vision partagée de cette diversité des acteurs, des métiers pratiqués, d'intégrer les connaissances et les enjeux de chacun, et ainsi de mieux accepter des projets élaborés ensemble.



■ **Orientation n°3 : affirmer le rôle de l'échelon régional dans un contexte de décentralisation**

L'identité maritime de la Bretagne impose naturellement le niveau régional comme pertinent pour développer **une stratégie portuaire** associant les acteurs publics et privés concernés. En se portant candidate au transfert des ports d'intérêt national de Saint-Malo, Brest et Lorient, la Région Bretagne acquiert un nouveau rôle, celui d'autorité concédante. Ce contexte met en exergue le rôle important de la Région comme **fédérateur et accompagnateur** des politiques menées localement par d'autres collectivités (communes, groupements de communes, conseils généraux).

L'élaboration de chartes de place portuaire, jusqu'ici réservées aux ports d'intérêt national, peut en être le support, ainsi qu'un fonctionnement en réseau permettant de partager les expériences sur les problématiques communes et de jouer la carte de la **complémentarité**, aussi bien en Bretagne qu'à l'échelon interrégional.

Le développement portuaire se trouve à la croisée de différents schémas : schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) « Bretagne 2015 », schéma régional de développement économique (SRDE), schéma régional multimodal des déplacements et des transports, projet de charte des espaces côtiers bretons.

Pour affirmer son rôle stratégique en matière de gestion intégrée des sites portuaires, la politique de la Région Bretagne doit être globale. C'est pourquoi le CESR préconise l'élaboration d'un **schéma régional de développement portuaire**, afin d'envisager pleinement ce volet de la politique maritime de la Bretagne. **Politique maritime qui reste à construire** pour une région pourtant extrêmement liée à la mer pour ses activités économiques, son image, sa culture, son patrimoine, sa qualité de vie, et qui veut affirmer sa place de région maritime à l'heure de l'élaboration du Livre vert pour une politique maritime européenne. ■



oilités des populations et territoires de Bretagne l'orientation des perspectives

Synthèse de la CONTRIBUTION adoptée lors de la Session plénière de septembre 2007
Rapporteurs : MM. Yves MORVAN et Jean-Bernard VIGHETTI

La Bretagne est née des migrations. Il y a plusieurs siècles, des dizaines de milliers de Bretons ont délaissé leurs territoires insulaires pour s'établir progressivement en Armorique. Ces migrations lentes, diffuses et massives aux yeux des populations d'alors, devaient conduire à terme à la submersion des populations préétablies et à leur insertion dans l'univers culturel et matériel des nouveaux arrivants... ! Ces migrations initiales sont ainsi directement à l'origine d'une réalité humaine et culturelle, les Bretons, et d'une construction historique et intellectuelle, la Bretagne, deux réalités qui ne sont toujours pas distinctes.

Les mouvements d'arrivées et de départs ont ensuite évolué au cours des siècles pour façonner la Bretagne actuelle, même si, au final, elle apparaît comme un territoire de sédentarité dominante. La preuve en est que, la Bretagne, aujourd'hui, fait encore partie des régions où le pourcentage d'habitants nés dans la région est des plus élevés (selon le recensement de 1999 près de 79 % des Bretons sont nés en Bretagne).



Mais qu'en est-il de tous ces mouvements de population aujourd'hui ? Et surtout, qu'en sera-t-il demain ? La question revêt d'autant plus d'intérêt que la société contemporaine est de plus en plus mobile, et qu'en outre, ces mobilités sont devenues aujourd'hui, dans le cas de la Bretagne, le principal moteur de la croissance démographique.

Le CESR s'est donc intéressé à cette question, en s'interrogeant sur les évolutions possibles des mobilités « résidentielles » - autrement dit des « changements de résidence » -, à l'horizon 2030. Cette réflexion a donné lieu à une Contribution de la Section « Prospective » - un document de près de 300 pages - retraçant les évolutions récentes des mobilités en France et à l'intérieur de la Bretagne puis présentant, sur la base d'une série d'hypothèses sur ce qui pourrait se produire comme changements importants au cours des 25 prochaines années, 4 scénarios prospectifs. À l'issue des scénarios, ont été dégagées quelques « tendances lourdes » et des orientations pour les politiques régionales de demain.

La construction des 4 scénarios

Les quatre scénarios décrivent des futurs possibles et non des futurs particulièrement souhaités ou redoutés. Ils ne décrivent pas non plus des prévisions, sachant que l'avenir n'est pas écrit et qu'aucun n'a vocation à se réaliser intégralement. Leur construction s'est fondée sur certaines hypothèses portant sur l'évolution du contexte économique, social, politique, environne-



mental, énergétique et démographique. L'analyse des scénarios permet de dégager des stratégies et des enseignements pour l'action.

Les quatre scénarios retenus sont animés par des moteurs, construits sur les jeux de deux dynamiques ; il s'agit de :

- la « *dynamique productive* », c'est-à-dire la dynamique liée aux activités de production et de commercialisation donnant naissance à toutes sortes de revenus (salaires, profits) ; elle est principalement liée aux variables telles que les perspectives d'emploi, l'évolution du PIB, la mobilité des entreprises, l'image économique de la région, l'évolution des technologies.
- la « *dynamique résidentielle* », liée aux transferts de revenus « captés » à l'extérieur du territoire régional (retraites, revenus sociaux, revenus des résidents secondaires, salaires publics...) et dont l'importance est déterminée par des variables telles que la démographie, les aspirations des individus (recherche d'un certain cadre de vie, désir d'accès à la propriété, ou de « retour au pays »...).

Les scénarios ont été construits à partir d'hypothèses faites sur les parts respectives de ces deux dynamiques en Bretagne ; selon que la « dynamique productive » et la « dynamique résidentielle » occupent des places plus ou moins importantes.

Que racontent les scénarios ?

■ **Dans le scénario 1** : « La Bretagne convoitée » ou « Breiz Riviera », alors que la mobilité des ménages est forte et alors que la « dynamique productive » régionale se développe au même rythme que la dynamique productive nationale, la Bretagne est très convoitée. Son dynamisme « résidentiel » est très fort, du fait de l'attrait de certaines de ses activités (culture, tourisme, loisirs...), et de l'excellente réputation de la région en matière de cadre de vie. Plus que du point de vue strictement économique au sens « productif », c'est du point de vue des activités plus « résidentielles » (cadre de vie, organisation de la société, modes de vie...) que la Bretagne apparaît comme très attractive pour les ménages, et dynamique dans son développement.

Les retraités et les résidents secondaires sont les premiers séduits, bien que la Bretagne attire également les actifs.

Le solde migratoire positif de la Bretagne pourrait atteindre + 23 000 habitants chaque année (population âgée de 4 ans et plus).

■ **Dans le scénario 2** : « La Bretagne en pointe » ou « Les vents portants », la région est animée par une puissante « dynamique productive », en lien avec un vigoureux esprit d'entreprise et un bon positionnement dans la compétition internationale, ainsi que par une forte « dynamique résidentielle » : elle a su développer des atouts liés à sa géographie, ses caractères, son dynamisme culturel, l'organisation des déplacements, etc.

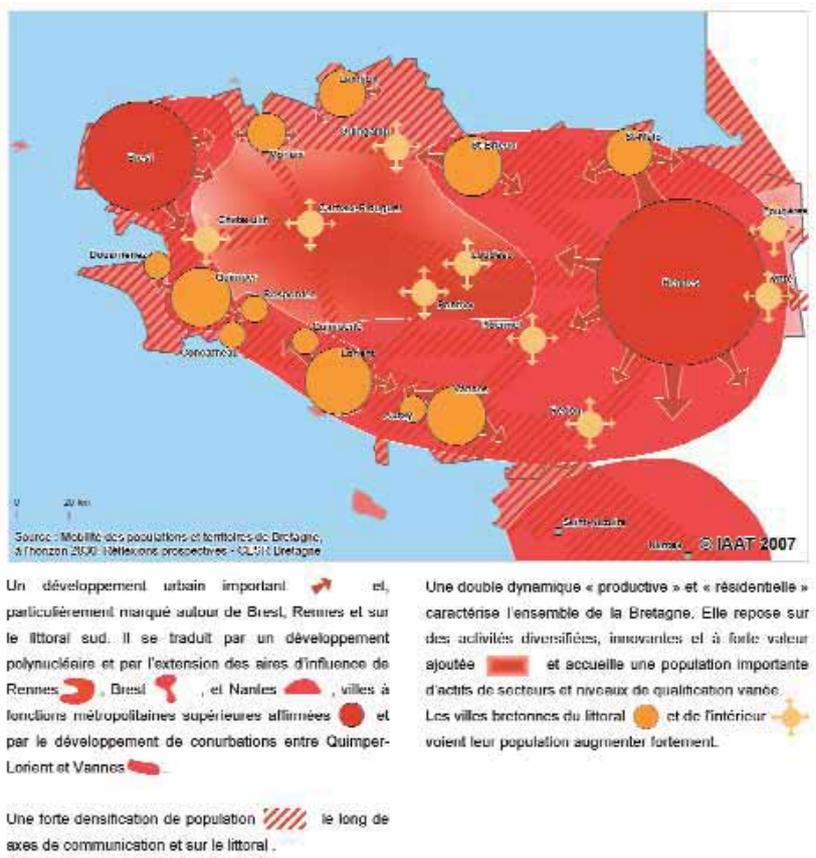
Dans ces conditions, la région exerce une forte attractivité surtout sur les actifs (seuls ou en familles), qui sont attirés autant par les perspectives d'emploi que par la qualité du cadre de vie.

Le solde migratoire de la Bretagne, très positif, et nettement plus que par le passé, quelle que soit la catégorie d'acteurs observée, pourrait atteindre un total de + 30 000 habitants supplémentaires chaque année.

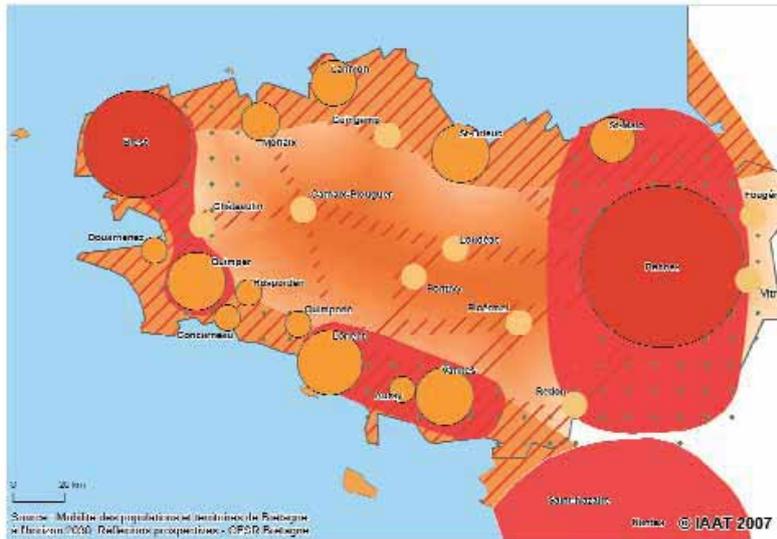
Scénario 1



Scénario 2



Scénario 3



Un développement urbain poly-nucléaire autour de Rennes et Brest : villes à fonctions métropolitaines supérieures affirmées et une conurbation Lorient-Vannes. Les villes bretonnes du littoral et de l'intérieur se densifient.

Un dynamisme économique de la Bretagne repose sur des activités traditionnelles (économie industrielle) et résidentielle et accueille surtout des actifs.

Des zones de congestion où s'observent des problèmes environnementaux et d'intégration.

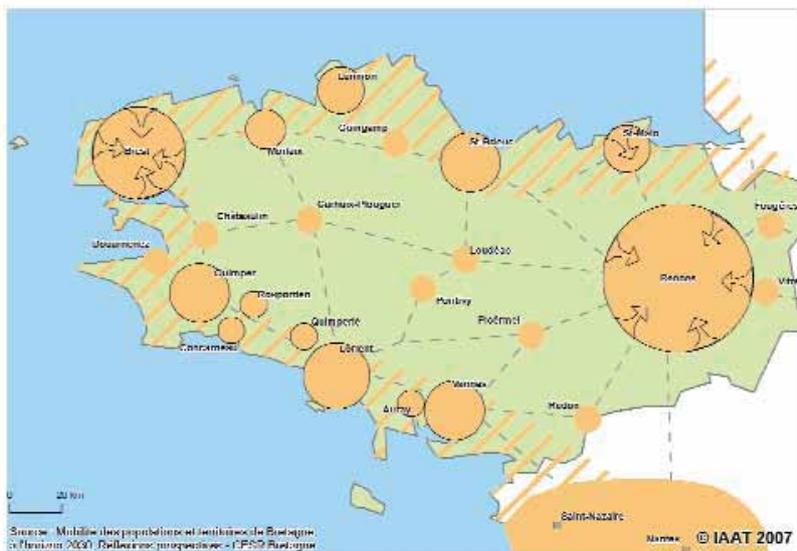
Une densification de population le long de axes de communication et sur le littoral.

■ Dans le scénario 3 : « La Bretagne performante » ou « Le courant productif », la région fonde son attractivité sur son seul dynamisme « productif » tandis que son dynamisme « résidentiel » est affaibli pour les mêmes raisons qui font que la région n'a pas été capable de préserver et de valoriser son cadre de vie, son patrimoine, l'environnement, son littoral, la diversité de ses paysages, ses caractères distinctifs... Il faut dire aussi que, dans ce scénario, les deux dynamiques sont pénalisées par la hausse des coûts de déplacements.

Dans ces conditions, la région reste attractive pour les actifs, y compris venus de l'étranger, voire même les étudiants ; en revanche, elle attire nettement moins les retraités et les résidents secondaires.

Le solde migratoire de la Bretagne, positif, et même davantage que par le passé (sauf pour les retraités), pourrait atteindre un total de 21 400 habitants de plus par an.

Scénario 4



Des espaces littoraux modérément denses qui accueillent toutefois une population de retraités et connaît une activité résidentielle mesurée.

Des villes isolées et des grands pôles urbains en situation de ropi.

Une désertification de la Bretagne, la population, active notamment, quitte la région.

■ Dans le scénario 4 : « La Bretagne délaissée » ou « Le reflux », la région est à la traîne sur le plan économique ; sa situation économique s'est dégradée et son dynamisme « productif » comme son dynamisme « résidentiel » s'est affaibli. S'ajoute à cela une réduction des possibilités de déplacements due à des problèmes énergétiques (qui d'ailleurs explique en partie la situation économique). La hausse des prix de l'énergie, les difficultés de circulation, la baisse des revenus des ménages, et la réduction des investissements publics ont accru les difficultés et ajoutent à la perte d'attractivité de la Bretagne...

Dans ces conditions, non seulement la région n'attire pratiquement plus d'actifs, mais en plus, de nombreux Bretons émigrent par nécessité économique ou à cause de difficultés sociales. La région voit aussi partir un grand nombre d'étudiants, et n'attire plus que quelques retraités.

Au final, le solde migratoire de la Bretagne est nul.

Les enseignements des scénarios

Les 4 scénarios ont des conséquences sur la dynamique démographique, l'économie régionale, la localisation des populations en Bretagne, sur l'environnement..., et modifient diversement le visage de la Bretagne qui, en 2030, présentera des traits bien différents de ceux qui sont les siens en 2007.

Bien que les scénarios montrent des choses différentes, il est possible de définir des « invariants » (ou « tendances lourdes »), à partir desquels peuvent être envisagés quelques orientations pour les politiques régionales susceptibles de préparer ces changements et de répondre aux défis qu'ils lancent.

Parmi ces tendances, il apparaît, par exemple, que :

- les migrations résidentielles devraient continuer de jouer un rôle moteur sur l'évolution démographique de la Bretagne,
- l'urbanisation devrait se poursuivre (suivant des formes qui varient selon les scénarios),
- de même que la littoralisation (avec des degrés variables selon les scénarios),



- la Bretagne centrale pourrait connaître un renouveau impressionnant lié au jeu des dynamiques « productive » et « résidentielle », comme le montrent les scénarios 1 et 2, ou au contraire, une forte dépression avec l'exode de ses habitants et des villes ne faisant plus jouer les solidarités et les « effets-réseaux » (scénarios 3 et 4),
- les interdépendances entre les territoires (des pays bretons entre eux par exemple) devraient se renforcer.

Des orientations pour les politiques régionales

En préparation de ces changements, des axes de politiques régionales pourraient s'imposer, soit dans le but de renforcer les politiques régionales d'attractivité (scénarios 1, 2 et 3), soit dans celui de freiner les tendances à la marginalisation et au déclin (scénario 4).

Parmi les axes d'intervention proposés, certains concernent l'aménagement et l'équipement du territoire, d'autres la formation et la culture, d'autres l'économie, et d'autres enfin l'énergie et l'environnement.

Parmi ces axes figurent par exemple les nécessités suivantes :

- maintenir et développer une structure urbaine bretonne « équilibrée » ;
- développer des politiques régionales autant tournées vers le développement de chaque territoire que vers la coordination des stratégies de chacun d'entre eux (la Région, devrait être de plus en plus conduite à assumer un rôle de mise en cohérence des différents projets de territoires) ;
- organiser et coordonner les « déplacements » au niveau régional, en développant l'offre de transports publics et l'intermodalité, et en envisageant la question des transports non seulement sous l'angle des infrastructures mais aussi sous celui des complémentari-

tés modales et des services (en particulier en lien avec le vieillissement de la population) ;

- développer les actions en faveur de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration des nouveaux résidents et notamment des étrangers

- encourager la mobilité internationale et nationale des jeunes Bretons, développer les aptitudes à la mobilité ;

- favoriser le potentiel créatif de la Bretagne, dans les domaines de la culture, de l'image, du tourisme..., en lien avec l'importance croissante de l'économie générée par les activités du « temps libéré » ;

- protéger et valoriser les divers aspects des patrimoines bretons, pour encourager des traits distinctifs de la Bretagne et soutenir son attractivité ;

- soutenir le développement d'une image rénovée de la Bretagne en valorisant tant ses richesses traditionnelles (culture, patrimoine...) que sa créativité contemporaine, ses réussites et ses potentialités dans les domaines scientifiques, technologiques, artistiques, organisationnels et « productifs » ;

- diversifier la politique d'offre énergétique, stimulant notamment la production locale des énergies renouvelables et des économies d'énergies pour des raisons énergétiques et environnementales mais aussi pour stimuler, notamment par la recherche, l'essor d'activités nouvelles et la création d'emploi ;

- veiller à insérer dans les politiques d'urbanisme des territoires des préconisations relatives aux réductions des déplacements, au développement des politiques de transports collectifs, aux modes de circulation alternatifs (voies piétonnes, pistes cyclables), à l'essor d'une nouvelle approche des constructions collectives et à la maîtrise foncière... ■

Soutenir le transport o in en Bretagne

VCEU adopté lors de la Session plénière de juin 2005

n 2000, dans le cadre d'un rééquilibrage rail/route, les pouvoirs publics avaient fixé comme objectif à la SNCF le doublement du trafic fret, soit 100 GTK (milliards de tonnes-kilomètres) pour 2010 et le triplement du transport combiné. Le Conseil régional de Bretagne s'était alors impliqué fortement dans ce dispositif. Ces orientations allaient dans le sens de la prise en compte des questions environnementales, notamment contenues dans les engagements de Kyoto, de la pollution et de la congestion du réseau routier.

Depuis 2003, la volonté de développer le fret ferroviaire est remise en cause (baisse des aides d'Etat (92 M€ en 2002, 16 M€ en 2005)), suppression du train Rennes-Avignon (en décembre 2003), mise en place du plan fret SNCF 2004-2006, dit « Plan VERON »).

Le 10 Juin 2005, le dernier train chargé de conteneurs est parti de la plateforme combinée rail-route de Rennes. En effet, la CNC (Compagnie Nouvelle de Conteneurs) (filiale de la



SNCF) recentre son activité sur les liaisons rail-mer, c'est-à-dire sur LE HAVRE, BORDEAUX, MARSEILLE, LYON, délaissant son marché continental. La plate-forme de triage de Rennes, comme onze autres, fait les frais de ce recentrage.

Le CESR de Bretagne, qui est très attaché au fret ferroviaire, comme l'a encore récemment démontré son implication dans le rapport sur l'intermodalité rédigé par le Réseau Transnational Atlantique des socio-professionnels (rapport qui revendique une réorientation de la politique des transports basée sur la complémentarité et non sur la concurrence, mettant en œuvre les alternatives ferroviaires et maritimes) manifeste sa **profonde désapprobation** devant cette fermeture.

Cette fermeture est d'autant plus inacceptable que :

- la plate-forme de Rennes était en développement progressif (11 000 conteneurs en 2000, 13 000 en 2004),

- l'ensemble des collectivités concernées, au titre du CPER 2000-2006, a investi 27 Millions de Francs (Francs 2000) (soit 4,12 M€) pour moderniser cette plate-forme (renforcement

du sol, aménagement de voies supplémentaires, achat d'engins de manutention),

- le Conseil régional, en sus de son engagement au titre du CPER, avait accordé une aide au démarrage à la relation quotidienne Rennes-Avignon jusqu'à sa fermeture en Décembre 2003 ; ainsi qu'une aide à l'achat de caisses mobiles aux transporteurs routiers bretons, y compris cette année,

- cette décision risque de compromettre gravement l'avenir de la future plate-forme multimodale régionale à l'Est de Rennes à laquelle le CESR est très attaché.

Ne réfléchir et ne décider, comme cela semble être le cas, qu'en termes de rentabilité immédiate serait une erreur dans la période, où le citoyen est très attaché à des formes de développement plus respectueuses de son environnement.

Devant le désengagement des différents opérateurs (SNCF, CNC...), le CESR demande au Président du Conseil régional que tout soit entrepris afin de rechercher les synergies possibles entre les différents acteurs pour relancer la plate-forme rail-route de Rennes, en tirant les leçons des expériences antérieures. ■



La politique globale des transports pour les trains corail l'urgence

VCEU adopté lors de la Session plénière d'octobre 2005

Le Conseil économique et social de Bretagne a appris, durant l'été, la décision unilatérale de la SNCF de supprimer plusieurs liaisons voyageurs à caractère national et interrégional à compter du 11 décembre 2005, dont 36 par semaine sur la relation QUIMPER - NANTES - BORDEAUX - TOULOUSE (sur un total de 68), 21 par semaine sur la relation NANTES - LYON (sur 37), relation également empruntée par les usagers bretons et tous les trains corail sur CAEN - TOURS. Ajoutons que ces suppressions envisagées s'ajoutent aux 29 trains déjà supprimés depuis un an.

Cette décision crée un vif émoi chez les élus des régions concernées qui se sont adressés à l'Etat et à la SNCF. Les populations, les usagers, les organisations syndicales, les acteurs socio-économiques, et particulièrement les CESR de ces régions(1), de manière diversifiée, interpellent également la SNCF et l'Etat.

Le Conseil régional de Bretagne, quant à lui, vient de lancer une pétition sur son site Internet (www.region-bretagne.fr).

Le Conseil économique et social de Bretagne, a de longue date (2), considéré qu'une politique globale des transports était nécessaire, qu'elle devait intégrer la notion d'une péréquation interne entre les activités de la SNCF. Il soutient le point de vue du Conseil régional de Bretagne qui déclare que les TER, dont le parc en cours de renouvellement est encore insuffisant, n'ont pas été créés pour se substituer aux trains nationaux sachant que celui-ci a décidé de financer le renforcement de l'offre de transport, notamment entre QUIMPER et



NANTES, dès décembre 2005, et que, par la simple application de la décision qui serait prise, le service serait en fait dégradé.

Les relations QUIMPER - NANTES - BORDEAUX - TOULOUSE visées concernent 5 837 voyageurs par semaine, 300 000 voyageurs par an. La plupart de ces voyageurs utilise ces trains dans les gares qui desservent les villes moyennes, avec des

zones d'attractivité importantes et notamment peu ou pas desservies par le TGV.

Ces usagers sont très souvent des abonnés, des jeunes, des personnes aux revenus modestes dépourvus d'un autre moyen de locomotion. Dans cette période où le prix du carburant est à la hausse et où le développement durable est à l'ordre du jour plus que jamais, il est urgent que l'ensemble des partenaires de la politique des transports (Etat, SNCF, Elus, RFF, usagers, syndicats....) engage, à l'issue d'un grand débat public, une négociation approfondie aux niveaux régional, interrégional et national, afin de mettre en œuvre un système de transport moderne et durable, à la fois d'un point de vue économique, social et environnemental.

L'Etat, autorité organisatrice des transports nationaux et interrégionaux, doit aller au-delà de sa dernière recommandation à la SNCF ; à savoir qu'il est nécessaire de garantir, pérenniser et développer ces dessertes d'intérêt national, d'aménagement et de mise en réseau des territoires, sans transiter par PARIS. ■



Signature u ret e laration utilit pu li ue pour la esserte erro iaire gran e itesse Bretagne a s e la oire

VCEU adopté lors de la Session plénière de mars 2007

La desserte ferroviaire à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire, dont la mise en service est prévue en 2012, revêt une importance considérable pour les territoires et les entreprises comme l'a rappelé l'avis rendu par la Commission d'enquête d'utilité publique en novembre 2006.

- La desserte ferroviaire à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire nous permettra de disposer, au même titre que les autres régions françaises, d'une liaison rapide vers Paris et vers les métropoles nationales et européennes.

- Elle arrimera nos régions à une Europe dont le centre de gravité se

déplace vers l'Est et réduira ainsi notre handicap de périphéricité.

- En libérant des capacités sur les installations actuelles, elle favorisera l'amélioration des dessertes locales en TER et offrira des perspectives nouvelles pour redéployer le fret ferroviaire.

- En renforçant l'accessibilité, l'attractivité et la compétitivité économique de nos territoires elle représente un véritable enjeu de développement pérenne et durable du grand ouest.

Au stade actuel d'avancement du projet, les études complémentaires et les travaux de réalisation sont, pour

la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire, conditionnés à la signature du Décret de Déclaration d'Utilité Publique par le Chef du Gouvernement.

Désireux que ce projet essentiel pour les territoires de l'Ouest ne prenne aucun retard par rapport au calendrier initialement annoncé lors du CIADT du 18 décembre 2003, le CESR de Bretagne demande à MM. Dominique de VILLEPIN, Premier Ministre, et Dominique PERBEN, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, que les dispositions soient prises pour que le décret de DUP soit signé dans les meilleurs délais. ■

uelle strat gie portuaire pour la Bretagne

Synthèse du FORUM « Prospective » du 15 novembre 2006

Lors de ce Forum MM. Gustave VIALA et Bernard GUILLEMOT, rapporteurs ont présenté la synthèse du rapport du CESR de Bretagne intitulé « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime ». Une table-ronde a ensuite réuni des intervenants de divers horizons autour du thème « Assurer le développement des sites portuaires bretons ». La manifestation s'est conclue par le « Regard sur la stratégie portuaire » d'un « grand témoin » maritime : le Vice-amiral d'escadre Laurent MERER, ancien préfet maritime de l'Atlantique.

Assurer le développement des sites portuaires bretons

Animée par M. Yves MORVAN, Président de la Section Prospective du CESR, une table-ronde a réuni les intervenants suivants autour du thème « Assurer le développement des sites portuaires bretons » :

- Mme Janick MORICEAU, Vice-présidente du Conseil Régional de Bretagne chargée de la mer



■ M. Pierre MAILLE, Président du Conseil Général du Finistère

■ M. Michel BREMONT, Vice-président du Conseil Général des Côtes d'Armor chargé de la Mer, des Transports et de la Sécurité Civile

■ M. Jacques KUHN, Vice-président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne et Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest

■ M. Michel MORVAN, Directeur du Pôle Développement de Brest Métropole Océane

La décentralisation des ports d'intérêt national

La décentralisation des ports d'intérêt national a été le premier sujet abordé : le point a été fait sur cette question d'actualité. Le transfert des ports d'intérêt national aux deux collectivités concernées, à savoir le Conseil régional de Bretagne et le Conseil général du Finistère, qui en deviennent les autorités concédantes, sera effectif au 1er janvier 2007.

Cette étape de décentralisation s'effectue en Bretagne de manière relativement satisfaisante, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres régions françaises où le climat peut être très tendu. La Région s'est ainsi portée naturellement candidate au transfert des ports de Saint-Malo, Brest et Lorient. Il y a cependant lieu de s'inquiéter à propos des négociations financières. Les engagements pris à la signature du 4ème Contrat de Plan (2000-2006), à hauteur de 14 millions d'euros, n'ont en effet été honorés que pour moitié. Or les Ports d'Intérêt National bretons nécessitent encore beaucoup de travaux de remise en état, dont certains ont certes été engagés, mais dont la poursuite va incomber aux nouvelles autorités concédantes à la date de leur transfert. Dans la négociation actuelle du futur Contrat de Projets (2007-2013), la Région montre une volonté forte d'y inclure un volet maritime, dont un volet portuaire, afin d'obtenir les ressources nécessaires à la prise en charge de ces ports.



Vers un positionnement durable des ports de commerce bretons dans les réseaux de transport de marchandises

La nécessité d'investir dans le maintien des trafics actuels et dans le développement de nouveaux trafics de niche a été exprimée : la Bretagne, de par son économie, ne peut aujourd'hui prétendre à une massification intense de son trafic de porte-conteneurs. Il n'est ainsi plus envisageable de se positionner par rapport aux « autoroutes de la mer », mais plutôt de promouvoir une logique de *feeding* avec la perspective d'une centre d'éclatement ou de transbordement. Cela nécessite une collaboration étroite avec les transporteurs, et notamment une nette amélioration et un renforcement du fret ferroviaire en termes de flexibilité et de régularité, ce qui n'a pour l'instant pas pu être atteint.

Interface ville-port

La question de la gestion de l'interface entre ville et port a par ailleurs été soulevée.

Ces interrelations ville-port sont essentielles à prendre en compte. Tous les travaux portuaires réalisés

dans le Finistère s'accompagnent par exemple d'un volet de gestion de cette interface, traitée en concertation avec les acteurs locaux.

A ce sujet, l'exemplarité des démarches concernant le port de Brest a été soulignée : une Charte de place portuaire a été signée et constitue aujourd'hui encore une base de travail incontournable.

Autre exemple cité, celui du port du Légué : celui-ci s'étend sur quatre kilomètres vers l'intérieur des terres, et un Plan de référence a été élaboré en concertation avec toutes les collectivités concernées pour constituer un cadre non contraignant mais dans lequel s'inscrivent toutes les réflexions sur les activités portuaires, péri-portuaires et urbaines.

La question de l'interface ville-port ne se réduit pas à de la gestion de l'espace : il est aussi essentiel de repenser les liens de la population avec le port, notamment dans le contexte de résidentialisation de certaines zones portuaires.

Dans cette perspective, les enjeux environnementaux sont aujourd'hui très prégnants dans l'aménagement portuaire aujourd'hui.



Les sites portuaires : des lieux de cohabitations entre plusieurs activités

Les participants à la table ronde se sont accordés à dire que cette cohabitation est possible, voire souhaitable pour les synergies qu'elle favorise, mais qu'elle nécessite planification et prospective pour programmer dans le temps et dans l'espace les potentialités de développement de l'une ou l'autre des activités, afin qu'elles ne se limitent pas mutuellement. Des études économiques s'attachent par exemple à prévoir à 15 ans les investissements nécessaires pour le port de Brest.

La coopération interportuaire

La table ronde s'est conclue par l'évocation de la coopération interportuaire. Cette question a été resituée à large échelle en rappelant l'importance de la coopération à l'échelle de l'Arc Atlantique et de l'Arc Manche.

Les ports de l'Arc Manche souhaitent ainsi bénéficier des autoroutes de la mer à partir des ports d'éclatement sans avoir l'ambition de devenir à l'image de ceux-ci. Dans cette perspective, l'existence de la Fédération des Ports locaux de la Manche, soucieux de travailler sur leur complémentarité, est à noter.

L'intérêt d'une coopération interportuaire réside sans doute d'abord dans la mutualisation des moyens techniques et de promotion des ports.

« Regard sur la stratégie portuaire » Synthèse de la conférence prospective du Vice-amiral d'escadre Laurent MERER :

La manifestation s'est poursuivie avec le « Regard sur la stratégie portuaire » d'un « grand témoin » : le Vice-amiral d'escadre Laurent MERER, ancien Préfet maritime de l'Atlantique, et ancien responsable des études prospectives de la Marine nationale.

Il a tout d'abord rappelé l'importance pour la Bretagne d'affirmer sa dimension maritime aux côtés de sa réalité rurale.

M. Laurent MERER a ensuite salué le travail de la section Mer Littoral du CESR : il constitue selon lui un excellent travail de base sur la question portuaire, préalable nécessaire à toute autre réflexion sur la stratégie portuaire. Deux regrets peuvent être cependant exprimés à son égard : d'une part un manque de retour en arrière sur l'histoire portuaire, et d'autre part un manque de regard sur les expériences étrangères. La richesse des préconisations formulées par la contribution est enfin appréciable.

Après cet avis exprimé sur le rapport, M. Laurent MERER a présenté une réflexion sur chacun des types de ports selon leur activité.

Pour ce qui est des ports de commerce, la réalité géographique veut que les ports de La Rochelle, Nantes et Brest soient les trois têtes de pont françaises. Pourquoi les tonnages de ces trois ports restent-ils modestes alors qu'ils se situent de manière très avan-

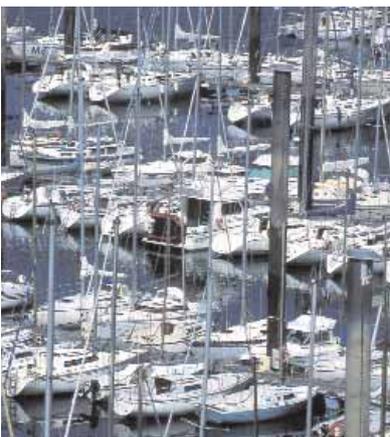
tageuse à la pointe de l'Europe ? Les raisons expliquant cet état de fait résident sans doute dans les choix qui ont été faits en termes d'implantation des industries portuaires, choix qui devraient peut-être faire à nouveau l'objet d'un débat.

L'activité de plaisance bénéficie en Bretagne d'un environnement exceptionnel et d'un accroissement majeur des immatriculations. Pourtant, elle paraît rester en retrait par rapport à d'autres régions comme le sud de la France. Cela semble imputable à un relatif déficit de volontarisme pour ce secteur.

Enfin, la Bretagne ne peut pas se concevoir sans sa filière pêche. Les décisions la concernant étant prises par l'Union européenne, il est nécessaire que la Région s'implique dans des démarches de lobbying auprès de Bruxelles si elle veut maintenir cette activité. Des choix devront aussi être faits pour réduire la dispersion des points de débarquements.

Cette intervention s'est terminée par un focus sur la construction et réparation navale. Avec notamment Lorient, premier port dans ce domaine, la Bretagne dispose d'importants potentiels civils comme militaires. Parmi les enjeux actuels, on compte le renouvellement de la flotte de surface française. La deuxième commande de neuf unités à 400 millions d'euros chacune doit revenir à la Bretagne car elle est très porteuse pour son économie, d'autant plus que la construction d'un bateau à Lorient implique son entretien à Brest. Les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins basés à l'Île Longue ainsi que les sous-marins nucléaires d'attaque, dont la nouvelle série sera basée à Brest, s'ajoutent aux potentialités de la réparation navale militaire, qu'il s'agira de saisir dans les cinq ans qui viennent.

La Bretagne doit donc se mobiliser face à ces enjeux pour préserver la place de son économie maritime. ■



La sécurité du transport et du trafic maritime de marchandises inter-régionales dans le transport de marchandises

Synthèse de deux AUTOSAISINES réalisées dans le cadre du Réseau Transnational Atlantique (RTA) des partenaires économiques et sociaux en mai 2005.

Depuis quatre années des CESR de France et des partenaires socio-professionnels d'autres pays européens de l'espace atlantique se sont regroupés en réseau afin de promouvoir, par des travaux communs, des propositions d'actions ou de politiques de coopération inter-régionales contribuant à la reconnaissance de l'Espace atlantique dans l'Union européenne. Ces coopérations entre socio-professionnels réalisées, dans un premier temps, avec l'appui du programme INTERREG IIIB, en favorisant l'intégration des régions atlantiques, renforcent leur compétitivité économique et leur cohésion sociale et territoriale.

Nous présentons ici la synthèse de deux études réalisées dans le cadre de groupes de travail interrégionaux composés de représentants économiques et sociaux du RTA.

La sécurité du transport et du trafic maritime de marchandises

L'étude s'articule autour de trois parties distinctes. La première partie présente une synthèse de la législation internationale et européenne qui concerne le transport maritime de marchandises et détaille les conventions en vigueur dans les différents secteurs de la



29

prévention, de la gestion des crises, des responsabilités et de l'indemnisation. Elle compare également les différentes normes applicables dans l'Union Européenne et aux Etats-Unis.

La seconde partie décrit l'application des normes dans chacun des pays faisant partie du RTA (Espagne, France, Royaume-Uni et Portugal) et analyse les dispositifs existants en matière de sécurité maritime à l'échelle nationale, régionale et interrégionale.

La troisième partie de l'étude conclut par les propositions du groupe de travail abordées selon quatre axes distincts :

- *L'aspect réglementaire*, se rapportant au cadre juridique et à son application, où il est recommandé d'éviter

Les partenaires du RTA

- **Espagne**
 - Consejo económico y social de Canarias (Las Palmas)
 - Consejo económico y social de Cantabria (Santander)
 - Consejo económico y social de Galicia (Santiago de Compostela)
 - Consejo económico y social Vasco (Bilbao)
- **France**
 - Conseil économique et social d'Aquitaine (Bordeaux)
 - Conseil économique et social de Bretagne (Rennes)
 - Conseil économique et social des Pays de la Loire (Nantes)
 - Conseil économique et social du Centre (Orléans)
 - Conseil économique et social du Limousin (Limoges)
 - Conseil économique et social du Poitou Charentes (Poitiers)
- **Portugal**
 - Associação Empresarial de Região da Lisboa (Oeiras)
 - União dos Sindicatos do Algarve/Confederação Geral dos Trabalhadores Portugueses-Intersindical nacional (Faro)
- **Royaume Uni**
 - Pembrokeshire County Council (South West Wales Economic Forum)

les normes supplémentaires et de s'en tenir à un cadre clair, unifié et opérationnel.

■ **L'aspect humain et social**, qui inclut des propositions relatives à la formation, à la préparation professionnelle, aux conditions de travail et au contrôle de ce dernier.

■ **L'aspect économique**, qui considère des questions telles que la responsabilité, les indemnités et l'investissement en termes de prévention. A cet effet, l'étude invite les opérateurs du transport maritime à investir dans la sécurité des bateaux afin d'éviter de lourdes indemnités en cas de pollution.

■ **L'aspect culturel et organisationnel**, qui défend le développement d'une authentique "Culture de la sécurité". Le groupe de travail insiste sur la nécessité d'améliorer les connaissances en termes de sécurité maritime par la recherche et l'innovation. L'étude rappelle que la sécurité maritime ne revient pas exclusivement aux pouvoirs publics centraux et que, à l'échelle régionale, les populations concernées doivent être intégrées aux plans d'intervention, avec la participation des autorités locales et des associations spécialisées.

Groupe de travail : Accessibilité

Président : Santiago Lago Peñas

Vice-présidence : Robert Sanquer
(Bretagne)

Rapporteur : Pierre Delfaud
(Aquitaine)

L'intermodalité dans le transport de marchandises

Les tendances actuelles

A partir d'une analyse du contexte actuel de transport de marchandises, l'étude décrit la situation actuelle dans les régions de l'Espace atlantique. Elle examine les politiques européennes qui affectent le transport intermodal de l'Arc Atlantique (Autoroutes de la mer, programme Marco Polo...). Les spécificités régionales relatives à l'organisation du transport maritime et intermodal sont ainsi mises en évidence, en présentant de manière détaillée les installations, les connexions et les projets de développement des principaux ports et plates-formes intermodales de l'Espace atlantique européen. De même, la situation du transport de marchandises dans l'Espace atlantique est décrite : forte croissance des trafics routiers notamment de transit, encombrements...

L'analyse détaillée des hinterlands portuaires, à la fois par type de produits et en fonction des connexions terrestres existantes, montre que des infrastructures terrestres de bonne qualité contribuent à rendre un port plus compétitif et à accroître l'étendue de son hinterland.

Les facteurs de compétitivité

Différents facteurs participent de la compétitivité du secteur maritime, comme l'augmentation progressive de la taille des bateaux, des conteneurs et des chargements transportés ou l'importance croissante des services et des plates-formes logistiques. Une situation

qui requiert une plus grande souplesse entre les différents modes de transport et une plus grande intégration des réseaux nationaux et internationaux du transport ferroviaire et routier.

Les propositions

■ **Des mesures pour rééquilibrer l'utilisation des modes de transport** ; Différentes mesures complémentaires sont nécessaires pour freiner la croissance du transport routier (répercussions des coûts réels du transport routier quand d'autres modes sont envisageables, harmonisation européennes des conditions de travail, formation professionnelle aux entreprises du transport). Ces mesures peuvent être associées à d'autres actions pour le transport maritime et le transport ferroviaire (promotion du cabotage, autoroutes de la mer, autoroutes ferroviaires...)

■ **Les infrastructures portuaires et plates-formes intermodales** ; Il s'agit des infrastructures portuaires, mais surtout des nœuds intermodaux et logistiques.

■ **Le financement** ; Les financements doivent refléter les besoins spécifiques de l'Espace atlantique.

■ **Le marketing, la coopération et la promotion** ; Le marketing, la coopération et la promotion sont des objectifs fondamentaux pour le développement du transport maritime et intermodal. Il s'agit en particulier de considérer le transport routier non comme un concurrent, mais comme un maillon de la chaîne de transport. De même, il faut doter l'Espace atlantique d'un réseau de recherche et d'innovation axé sur le transport (nouveaux équipements, progrès technologique, gestion des chaînes logistiques). ■

Groupe de travail : Accessibilité

Président : Santiago Lago Peñas

Vice-présidence : Jacques Uguen
(Bretagne)

Rapporteurs : Stuart Cole et Armand
Villa (Pembrokeshire Council,
Royaume Uni - Centre)



a uest

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières

- La ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire : avant-projet sommaire (avis commun des CES de Bretagne et Pays de la Loire) (février 2005; rapporteur : M. Robert SANQUER)
- Convention - cadre relative aux acquisitions foncières préalables à la réalisation de la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire (février 2005; rapporteur : M. Robert SANQUER)
- Communication à l'Assemblée sur le projet de ligne à grande vitesse (juin 2005; rapporteur : M. Robert SANQUER)
- Communication sur le projet de ligne à grande vitesse (décembre 2005; rapporteur : M. Jacques UGUEN)
- Communication sur le financement LGV (décembre 2006; rapporteur : M. Jacques UGUEN)

Le projet Bretagne Grande Vitesse (BGV) comprend deux éléments : le prolongement de la ligne grande vitesse (LGV) existante d'une part, les aménagements destinés à accélérer les circulations sur les lignes Rennes - Brest et Rennes - Quimper d'autre part.

Inscrit au Schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse en 1992, le projet LGV Bretagne - Pays de la Loire a été retenu, lors de la réunion du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003, comme l'un des grands projets prioritaires.

Le projet LGV Bretagne - Pays de la Loire s'inscrit dans le prolongement de la LGV Paris - Courtalain - Connerré, en direction de Rennes et de Nantes.

Le projet existant représente environ 182 km de ligne nouvelle et près de 32 km de raccordement au réseau existant (Le Mans, Sablé-sur-Sarthe, Laval). Il ne comprend pas de construction de nouvelle gare.

Il a pour objectif de réduire les temps de parcours vers la Bretagne et les Pays de la Loire, et de permettre ainsi une meilleure accessibilité de ces régions : avec un gain de 37 minutes entre Paris et Rennes, il apporte une contribution majeure à l'objectif de relier Paris à Brest et à Quimper en 3 heures.

L'avant-projet sommaire (APS)

Les études d'avant-projet sommaire ont été lancées en 2002 avec un cofinancement associant l'Etat, les deux Régions, la SNCF et Réseau Ferré de France (RFF).

Consultés sur l'APS, les CESR de Bretagne et des Pays de la Loire ont rendu un avis commun début 2005. Ils ont avant tout souhaité mettre en avant la démarche de consultation qui a précédé ce dossier, la qualité du travail de la commission de suivi et du comité de pilotage, ainsi que la qualité générale du dossier présenté.

L'intérêt d'une ligne grande vitesse

Les CESR ont souligné les deux objectifs qui, se conjuguant, serviront l'intérêt de l'Ouest de la France dans son ensemble :

- irriguer l'ensemble de leur territoire et rapprocher les extrémités (Brest et Quimper notamment) à moins de 3 heures de Paris ;
- connecter les deux régions aux schémas national et européen des LGV par la réalisation du barreau sud de Paris.

Les CESR ont souhaité rappeler qu'ils soutiennent ce projet depuis plus de 15 ans, conscients du caractère essentiel qu'il revêt pour la Bretagne et les Pays de la Loire ; la position de



ces deux régions, à l'extrémité ouest d'une Europe qui se construit en s'élargissant vers l'est, nécessite une infrastructure moderne, qui leur offre une liaison performante vers les métropoles françaises et européennes.

Le gain de temps sur le trajet est un élément stratégique pour dynamiser un territoire, et il serait intolérable, alors que la plupart des grands centres économiques français bénéficieront demain d'une liaison TGV, que la Bretagne, géographiquement excentrée, demeure à l'écart des schémas de transport structurants.

Mettre Brest et Quimper à 3h de Paris, c'est enclencher un cercle vertueux pour la Bretagne : installation de nouvelles entreprises, augmentation de la fréquentation touristique, d'où création de liaisons directes supplémentaires. Les villes présentes le long de la nouvelle ligne, comme Laval et Sablé, profiteront de l'effet TGV comme ce fut le cas pour Le Mans en 1989 (installation de près de 75 entreprises).

D'autre part, la réalisation de la LGV va notablement améliorer les conditions de circulation des trains de marchandise desservant la Bretagne et le nord des Pays de la Loire, avec le dégagement des sillons entre des sections telles que

Le Mans - Rennes. La LGV représente donc une opportunité de développer le fret ferroviaire dans l'Ouest de la France.

Répondant aux besoins croissants de transport de marchandises et constituant un moyen de développer la complémentarité entre fret ferroviaire et transport maritime, et de faciliter l'acheminement du fret portuaire vers les plates-formes multimodales intérieures, ce projet revêt une dimension multimodale à laquelle les CESR sont très attachés : il répondra ainsi à un enjeu de développement durable : rééquilibrer les choix modaux en faveur du rail, pour limiter l'intensification du transport routier.

Le tracé de l'avant-projet sommaire

La décision ministérielle du 2 avril 2001 a retenu le fuseau « sud » entre Le Mans et Laval, qui offre un tronçon commun plus important, à coût égal, que l'option « nord ». D'autre part, l'amorce du tracé vers Sablé-sur-Sarthe laisse entrevoir une extension de la ligne vers Nantes.

Les CESR ont exprimé leur accord avec ce fuseau d'étude retenu, mais sont convaincus qu'une infrastructure telle que la LGV doit profiter à l'ensemble de la population des territoires traversés ; il semblerait que toutes les options qui permettraient d'améliorer notamment sa desserte n'aient pas été étudiées. Ainsi, un raccordement de seulement 2 km, reliant la nouvelle LGV venant de Laval à la ligne classique en direction d'Angers, ne figure pas dans le dossier.

Les CESR ont réfuté l'explication de la SNCF, qui justifiait cette absence par l'inexistence de matériel TER adéquat, arguant qu'un tel matériel était déjà en service dans le Nord - Pas de Calais.

Les CESR considèrent que l'impact et le coût de cette portion, représentant seulement 2 km supplémentaires à l'intérieur du fuseau d'études déjà décidé, sont sans commune mesure avec les services qu'elle rendrait. Sa



réalisation améliorerait nettement les liaisons interrégionales, ainsi que la rentabilité économique et sociale de la LGV.

Par ailleurs, les CESR souhaitent que l'engagement de desserte des zones urbaines et des bassins de vie, prévu dans la convention de service portant sur les gares du Mans et de Laval, soit respecté.

Le CESR de Bretagne a d'autre part regretté par la suite que l'état d'avancement de l'opération Rennes - Brest et Rennes - Quimper laisse penser qu'il faille attendre au minimum 3 ans pour achever ces opérations, ce qui risque de retarder la mise en service pour 2012.

Le choix du phasage

Alors que la décision ministérielle du 2 avril 2001 préconisait un phasage du projet en deux étapes, l'APS préconise, à partir d'arguments techniques et financiers, la réalisation du projet en une seule étape, voire en deux phases plus espacées. Il souligne néanmoins que la réalisation simultanée des 2 sections serait plus économique et permettrait une plus grande souplesse dans l'organisation des travaux.

Les CESR ne peuvent que souscrire à un dossier préconisant une réalisation rapide, tant ils sont soucieux que la LGV, promise pour 2010, soit mise en service le plus rapidement possible. Ils sont, de plus, favorables à une solution permettant d'optimiser les coûts, et de diffuser simultanément aux

populations des deux régions les avantages de « l'effet TGV ».

La question de l'interconnexion

La réalisation rapide de l'interconnexion TGV au sud de l'Île de France (« barreau sud ») est indispensable pour relier l'Ouest de la France au réseau TGV est et nord européen, et ainsi donner à la LGV Bretagne - Pays de la Loire une dimension européenne.

Le CESR de Bretagne s'est montré satisfait de la démarche commune menée auprès du Président du Conseil régional d'Île de France, susceptible de permettre le déblocage du projet d'interconnexion Massy - Valenton à grande vitesse, en sus des travaux de modernisation prévus. Fin 2004, le CESR avait formulé cette même démarche lors de l'assemblée générale de l'association pour le barreau sud, dont il est adhérent.

Le CESR considère que la réalisation du barreau Massy - Valenton est le seul moyen de relier de façon satisfaisante la Bretagne aux réseaux LGV français et européens.

Le respect de l'environnement

L'impact sur l'environnement de près de 200 km de nouvelles infrastructures n'est pas négligeable. Cependant, le CESR note que le dossier d'APS montre que cette question a été prise en compte lors de son élaboration.

Ainsi, le tracé évite, dans la mesure du possible, les milieux naturels sensibles, et propose des mesures compensatoires afin de limiter les effets de coupure.

Par ailleurs, considérant que l'environnement concerne aussi les populations et entreprises touchées par le tracé, le CESR a indiqué qu'il était important que la déclaration d'utilité publique intervienne rapidement, afin que les propriétaires concernés sachent à quoi s'en tenir.

Les Conseillers économiques et sociaux ont d'autre part souhaité mettre en lumière l'intérêt de la LGV comme alternative à un trafic routier émetteur de gaz à effet de serre ; de ce point de vue, compte tenu des engagements internationaux de l'Etat en matière d'émission de CO₂, celui-ci pourrait réévaluer sa contribution au projet.

Quel financement du projet ?

Le financement du projet BGV s'appuie sur deux modalités financières différentes : un montage financier spécifique de la LGV et un contrat de projet.

Le principe de financement classique d'un projet de LGV consiste à déduire la contribution de RFF du coût total et à partager à parts égales le solde entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Le projet est évalué à 2 375 millions d'euros aux conditions économiques de septembre 2004, pour un gain de plus de 2 millions de voyageurs. Jusqu'à la fin 2005, seul RFF était en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction de cette LGV, de l'exploiter, de l'entretenir et de la régénérer.

Rechercher un montage financier innovant pour faire face aux incertitudes

La Région s'est proposée de diminuer la part de risque portée par RFF et d'augmenter sa participation au

projet initial, qui pourrait dès lors se situer aux environs de 25% (en tenant compte des augmentations tarifaires, mais pas des risques). L'apport des contributions publiques s'élèverait alors à 2 200 millions d'euros, dont 50% à la charge des collectivités.

Le recours à des délégations de service public ou à des contrats de partenariat par RFF permettrait d'envisager une meilleure maîtrise des coûts mais aussi des délais de réalisation.

Le CESR partage les craintes du Président du Conseil régional au sujet de la capacité de l'Etat à réaliser cette infrastructure. Pour ce projet, la participation de RFF et de la SNCF n'est, à ce jour, que supposée ; or, les difficultés budgétaires de l'Etat fragilisent la réalisation de grandes infrastructures de transports. De plus, la plus grande incertitude plane sur la pérennité des ressources de l'Agence de financement des infrastructures de transport en France.

Pour le CESR, la plus grande vigilance reste donc de mise, et la mobilisation de tous les acteurs politiques, économiques et sociaux bretons ne doit pas faiblir.

Le CESR a exprimé ses regrets que la mission de M. De Fenoyl sur le financement de la LGV, créée par l'Etat

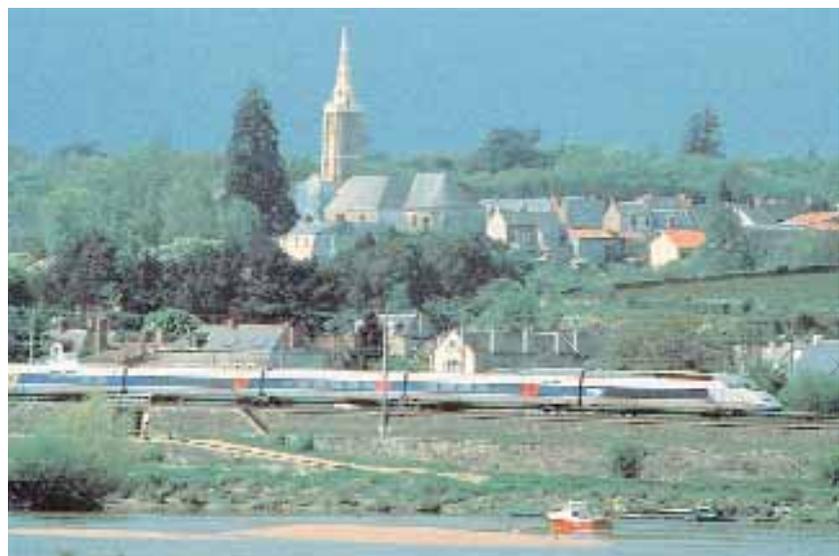
début 2004, n'ait toujours pas rendu ses conclusions fin 2006. Les Conseillers économiques et sociaux réaffirment, chaque fois qu'il leur en est donné l'occasion, leur volonté de voir la LGV mise en service en 2012.

Quant à la prise en charge des risques liés aux travaux et à l'exploitation technique par un montage financier regroupant autour de RFF des partenaires privés, cela démontre à l'évidence que ce projet est porté par l'ensemble des Bretons, monde économique compris.

Le CESR approuve donc la démarche du Président du Conseil régional de rechercher des montages financiers innovants, celui-ci proposant en l'occurrence de fixer sa contribution au projet à hauteur de 50 % de la part des collectivités soit 25 %.

Il apparaît néanmoins regrettable que, concernant les projets Rennes - Brest et Rennes - Quimper, l'Etat s'oriente dans le cadre du futur Contrat de projets vers une contribution insuffisante sur les 860 millions d'euros restant à financer. Pour le CESR, avec l'arrivée de matériel pendulaire, la modernisation des deux axes ferroviaires est indispensable afin de mettre Brest et Quimper à moins de 3 heures de Paris dès la fin 2012.

Le CESR s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un groupe de



projet qui associerait l'Etat, la Région et l'ensemble des collectivités territoriales, avec pour objectifs :

- d'obtenir que l'Etat et RFF mettent en place les moyens suffisants pour préparer rapidement le choix du dispositif à retenir et notamment l'évaluation préalable éventuelle d'un Partenariat Public - Privé,
- d'éviter que l'Etat n'aille trop vite dans le choix de la maîtrise d'ouvrage et veuille imposer le montage à la Bretagne.

Il est important de rappeler qu'il est primordial que, dans ce dossier prioritaire pour la Bretagne, le consensus se manifeste tant sur les aspects techniques que financiers.

La signature d'une convention - cadre relative aux acquisitions foncières

La convention - cadre relative aux acquisitions foncières préalables à la réalisation de la LGV, signée par l'Etat, les Régions de Bretagne et des Pays de la Loire, les Départements d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de la Sarthe et RFF, s'inscrit dans le cadre de la mise en place, de manière concertée et à travers un préfinancement partenarial, d'une politique foncière homogène sur l'ensemble des communes concernées par le tracé de la LGV.

Cette convention - cadre permettra de résoudre les difficultés locales et ponctuelles générées par le passage

du tracé, ainsi que de constituer des réserves foncières pour la suite.

Le CESR considère que ce dispositif, impliquant tous les partenaires, est de nature à faciliter les acquisitions foncières et immobilières concernées par le tracé de la LGV.

En outre, il permettra aux populations et aux entreprises concernées de prendre les décisions nécessaires à la poursuite de leurs activités dans des délais raisonnables, dans un réel souci de concertation.

Enfin, ce processus est de nature à permettre le respect des délais pour une réalisation de la LGV avant 2012. ■

es a reports

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières

- Candidature de la Région au transfert des aéroports de Bretagne (juin 2006 ; rapporteur : M. Jean FLEURY)
- Modification des statuts du syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre-Dame des Landes (décembre 2006 ; rapporteur : M. Jean FLEURY)
- Conventions de transferts des aérodromes civils de Rennes, Brest, Dinard et Quimper (janvier 2007 ; rapporteur : M. Jean FLEURY)
- Création des Commissions consultatives pour les aéroports transférés (juin 2007 ; rapporteur : M. Jean FLEURY)



enclenchées en 1982 avec les lois Defferre, les réformes de décentralisation visent à donner aux collectivités territoriales des compétences propres, dans l'optique d'adapter les politiques publiques au plus près des besoins des populations. De fait, les Régions françaises bénéficient de plus en plus de compétences et leur domaine d'action s'élargit sans cesse.

La loi du 13 août 2004 amplifie cette dynamique décentralisatrice et identifie les nouvelles compétences des collectivités territoriales. Parmi celles-ci, les collectivités obtiennent le transfert des aérodromes civils appartenant à l'Etat.

La décentralisation n'a de sens que si elle constitue un avantage dans la gestion du transfert des compétences.

Il apparaît dès lors que la Région, du fait de ses autres compétences et l'échelon géographique adapté qu'elle représente, est la collectivité territoriale la mieux à même de prendre en charge le transfert des aéroports de Bretagne.

Mieux gérer la problématique aéroportuaire

La Région pourra, avantagement pour son développement, assumer la responsabilité des aérodromes civils les plus importants que sont les aéroports de Brest, Rennes, Dinard et Quimper, puisque ceux-ci constituent un atout majeur pour le renforcement du développement économique et de l'attractivité de la Bretagne.

De ce point de vue, le CESR considère qu'un tel transfert est un excellent moyen de faciliter la définition et la mise en œuvre d'une stratégie aéroportuaire globale fondée sur les principes d'équité territoriale et de cohérence de l'offre de transport.

Mieux adaptée que la gestion par l'Etat, la régionalisation des aéroports ne peut qu'améliorer la prise en compte des intérêts locaux dans la rédaction des cahiers des charges, voire dans la gestion quotidienne des plates-formes. Elle aura également pour effet bénéfique de faciliter la mise en commun des expériences. Enfin, elle facilitera une approche globale des problèmes de transport dans la région.

Un transfert complexe et délicat

Le CESR a rappelé que le transfert de la gestion des aéroports à la Région n'est pas un simple acte administratif, mais qu'il relève au contraire d'une approche globale. Les conseillers économiques et sociaux ont donc souhaité émettre plusieurs remarques afin d'aider le Conseil régional à mieux appréhender l'ensemble des aspects du problème et à anticiper au mieux les conséquences de ce transfert.

Le CESR a donc souligné que le cahier des charges applicable aux concessions aéroportuaires devait être adapté aux conditions locales ainsi qu'aux exigences nouvelles telles que celles du développement durable.

Il a également insisté sur l'effet avantageux pour l'activité économique des compagnies à bas coût qui, bien qu'elles soient peu rémunératrices pour les aéroports qu'elles utilisent, génèrent un impact positif sur les zones de chalandise des dits aéroports. Il convient donc de leur fournir des subventions.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de veiller consciencieusement à l'amélioration des recettes aéronautiques et non aéronautiques ; en effet, la relative faiblesse de leur trafic (moins d'un million de passagers annuels) fait que la situation financière des aéroports bretons est fragile. L'impérieuse nécessité de sauvegarder ces plates-formes aéroportuaires, indispensables à la région compte tenu de sa situation périphérique, implique de faire de la rentabilité des aéroports un critère déterminant de l'attribution des concessions.

D'autre part, le CESR invite à mieux prendre en compte le principe d'équité territoriale dans la stratégie aéroportuaire de la Région. En effet, tous les Bretons n'ont pas accès avec la même facilité aux aéroports ; il est dès lors nécessaire d'améliorer la desserte routière de la Bretagne intérieure pour y remédier.

Cette stratégie régionale devra également prendre en compte les contraintes du protocole de Kyoto ainsi que l'optimisation globale des transports.

Améliorer la gouvernance

La prise en charge des aéroports par la Région, concrétisée par la concession de leur exploitation aux Chambres de commerce et d'industrie, permet non seulement une approche plus adaptée en termes de stratégie régionale de transports, mais également d'améliorer la gou-

vernance dans le traitement de la question aéroportuaire.

Vers un meilleur équilibre dans la gestion et le suivi du transfert

En effet, la création des Commissions consultatives économiques (cocoéco) pour les aéroports transférés va dans le sens d'une meilleure gouvernance, du fait de l'équilibre recherché entre les représentants des décideurs politiques et ceux du monde économique dans la composition de la catégorie des représentants de l'exploitant des Commissions. Le CESR approuve ainsi la présence des collectivités territoriales concernées au sein des Cocoéco, tout en attirant l'attention du Conseil régional sur la question de la prise en charge des déficits d'exploitation éventuels.

Mieux représenter pour mieux gouverner

En modifiant le statut du Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre Dame des Landes par la création et l'octroi de 3 places supplémentaires au sein de celui-ci au Syndicat intercommunal d'études et de développement du secteur à vocation aéronautique de Notre Dame des Landes, le Conseil régional améliore la représentation des communes sur lesquelles sera construit le futur aéroport.

Le CESR souligne que la gestion du Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre Dame des Landes ne pourra qu'en être améliorée et justifiée, cette modification entraînant un rééquilibrage démocratique dans la conduite des études sur le futur aéroport.

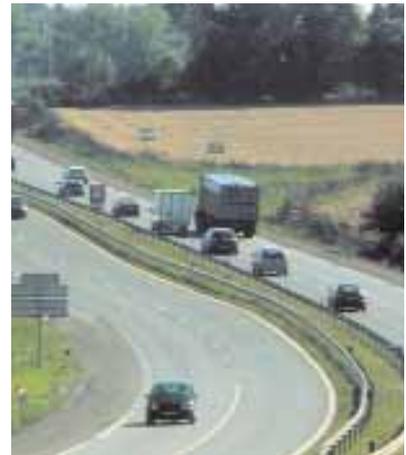
L'échange et la coopération, conditions de la réussite

Le transfert des aéroports doit également être l'occasion de renforcer la culture de coopération et d'échange de la Région ; le CESR a donc conseillé à la Région d'adhérer à l'Union des aéroports français (UAF) dans le but de bénéficier des connaissances et de l'expérience de cette association. ■

es routes

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières

- Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie - Moderniser le réseau routier structurant : programme routier régional (mars 2005 ; rapporteur : M. Alain LE MENN)
- Plan routier breton : programme 2005 (juin 2005 ; rapporteur : M. Alain LE MENN)
- Plan routier breton : programme général 2005 des investissements routiers nationaux (octobre 2005 ; rapporteur : M. Alain LE MENN)
- Plan routier breton - Programmation 2006 (juin 2006 ; rapporteur : M. Alain LE MENN)
- Routes : programme routier régional (juin 2006 ; rapporteur : M. Alain LE MENN)
- Plan routier breton - Programmation 2007 (mai 2007 ; rapporteur : M. Alain LE MENN)
- Programme routier régional (juin 2007 ; rapporteur : M. Alain LE MENN)



Bien que le transport ferroviaire, et notamment le projet Bretagne Grande Vitesse, constitue la priorité du Conseil régional en matière de politique de transports, la nécessité d'assurer le développement économique et social de la Bretagne donne lieu à d'autres projets, tels que la mise à 2x2 voies de la route traversant d'est en ouest le centre de la région, la RN 164.

Dans un souci d'aménagement du territoire, il apparaît indispensable d'équilibrer le réseau routier breton par son achèvement, qui permettra de « rapprocher » les parties Est et Ouest de la Bretagne, ainsi que de revitaliser un centre quelque peu délaissé au profit de côtes bretonnes déjà bien équipées en 2x2 voies.

Les travaux de la RN 164 sont le projet central du Plan routier breton, document annuel présentant les grandes orientations en matière de politique routière.

Le chantier de la RN 164 : améliorer la desserte routière de la Bretagne

Les retards pris dans l'exécution des travaux

L'avancée des travaux de la RN 164 a connu un coup d'arrêt en 2005. De ce fait, le Conseil régional a réaffirmé son souhait de voir enfin effective la révision du CPER, par voie d'avenant, afin d'intégrer les 15 millions d'euros qui ne l'étaient toujours pas et qui avaient été promis par l'Etat pour la RN 164, lors du CIADT de décembre 2003.

Les Conseillers régionaux ont également déploré le retard d'exécution du Contrat de Plan routier, ainsi que le non respect des engagements pris par l'Etat sur les déviations de Gouarec - Saint-Gelven et Saint-Caradec.

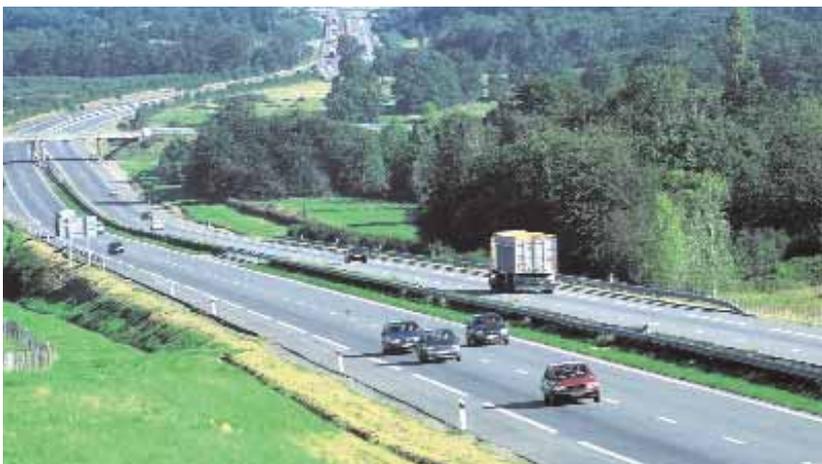
Le CESR n'a pu que constater, en juin 2005, que seul l'allongement de la durée effective du CPER pouvait permettre la réalisation des travaux prévus pour la mise à 2x2 voies de la RN 164. Il a fait remarquer que malgré les annonces répétées, les retards dans la réalisation effective des travaux se sont accumulés.

Une enveloppe d'urgence fin 2005 pour le contournement de Saint-Caradec

A la suite du CIADT de décembre 2003, l'Etat débloque à la fin de l'année 2005 une enveloppe d'urgence destinée à financer le contournement, non prévu initialement au Contrat de Plan Etat-Région, de Saint-Caradec.

Le CESR s'est étonné qu'une opération non retenue comme prioritaire initialement, le devienne subitement et que l'on trouve de nouvelles ressources financières, alors que le retard de l'Etat dans la réalisation du CPER s'accroît.

Le CESR a déploré ce manque de cohérence et les incertitudes de la planification mais a également pris acte du bénéfice de l'opération pour les habitants de Saint-Caradec et les usagers de la RN 164.



Des financements à la hausse qui relancent le chantier en 2006

La programmation 2006 du Contrat de Plan Etat Région s'est traduite par une forte augmentation de l'intervention de l'Etat : 74,23 millions d'euros au titre du CPER (contre 61 millions d'euros en 2005), 14,7 millions d'euros au titre du programme général et 1,6 millions d'euros au titre des aménagements de sécurité.

En outre, la Région et les départements ont réinjecté 18 millions d'euros (de récupération de TVA) sur le chantier de la RN 164.

Enfin, les 15 millions d'euros annoncés au CIADT de décembre 2003 sont venus également abonder les crédits prévus pour la RN 164.

Ces financements complémentaires ont permis de lancer deux tranches supplémentaires par rapport aux travaux déjà programmés.

Le CESR s'est réjoui que la concomitance de la fin du CPER avec celle du programme général ait conduit à un effort conséquent sur la RN 164.

Après les travaux importants sur les contournements de Saint-Brieuc et de Lorient, l'autorisation d'engagement sur le barreau de Pont-Lagot a permis d'amorcer le désengorgement des accès ouest de l'agglomération rennaise.

Satisfait de cette relance des travaux, le CESR s'est cependant interrogé sur deux points : compte tenu de la nouvelle logique d'axes routiers structurants qui prévaut désormais en matière de contractualisation entre l'Etat et les collectivités,

- la RN 164 sera-t-elle incluse dans les itinéraires d'intérêt national justifiant l'engagement de l'Etat ?

- quelle suite pourra-t-elle être donnée aux opérations urbaines déjà jugées prioritaires lors de la signature du quatrième CPER en 2000 ?

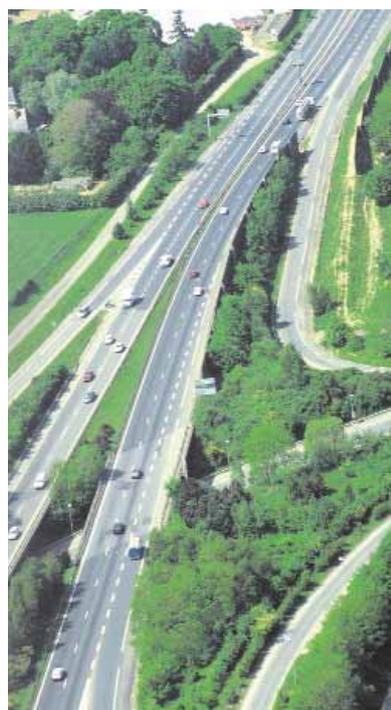
La programmation du Plan routier breton pour 2007

Le Contrat de Plan Etat-Région a été poursuivi au-delà de 2006 pour les opérations déjà engagées.

Cela concerne plusieurs opérations de sécurité, des opérations urbaines et l'axe Montauban - Châteaulin sur la RN 164. L'ensemble des engagements est évalué à 94 millions d'euros.

Sur ce même chantier de la RN 164, deux opérations ont été prises en charge dans le programme général d'investissements routiers nationaux : il s'agit de la déviation de Saint-Caradec et du tronçon La Garenne - Ty Blaise pour des montants respectifs de 8,7 millions d'euros et 4,5 millions d'euros. Les autorisations d'engagement devraient couvrir la fin des travaux de ces deux tranches.

Le CESR note avec satisfaction la prise en compte effective de la RN 164 dans le nouveau dispositif de financement des infrastructures routières. Il s'interroge cependant sur la suite qui sera donnée aux autres opérations prévues initialement dans le quatrième CPER, et non engagées avant 2006.



Des aménagements complémentaires à réaliser

Dans l'attente du Plan de Modernisation Des Infrastructures (PDMI) à négocier avec l'Etat et la discussion du Schéma Multimodal des Déplacements, le programme 2007 du Plan routier breton s'inscrit dans la poursuite des opérations déjà engagées.

Le CESR considère malgré tout qu'il y a des aménagements complémentaires importants à réaliser.

Favoriser l'intermodalité

Le CESR considère que la priorité accordée au ferroviaire ne peut donner sa pleine mesure que si les trajets domicile - gare SNCF des voyageurs sont optimisés.

Cela passe par la mise en place de complémentarités avec les autres modes de transport en commun et l'amélioration de l'accès aux gares (routes, parkings). Pour le CESR, une politique régionale privilégiant le ferroviaire ne peut s'affranchir de ces problématiques, y compris d'un point de vue financier.

A l'heure où s'élabore le futur schéma multimodal de déplacements et de transports, le CESR situe la question des infrastructures routières dans un questionnement plus général :

- quelle rationalisation du transport routier ?

- quelle valorisation des modes de transports innovants (comme le covoiturage) pour optimiser l'usage des routes, notamment en accès urbains ?

Désenclaver les zones bretonnes peu accessibles

Le CESR constate avec satisfaction que les opérations routières retenues permettront de poursuivre le désenclavement du Pays du Trégor - Goëlo ainsi que du Pays de Cornouaille (et notamment de la région de Douarnenez).

L'axe Roscoff - Lorient

Le CESR a souhaité attirer l'attention du Conseil régional sur la nécessaire reprise de l'amélioration de l'axe Roscoff - Lorient.

Si l'intérêt économique initial de cette liaison, notamment pour la pêche, s'est apparemment atténué, il demeure qu'un axe nord-sud dans la partie occidentale de la Bretagne centrale est une nécessité, à la fois pour l'économie des territoires traversés, et pour les Bretons qui y vivent. Il s'agit de plus d'un axe actuellement particulièrement accidentogène.

Le Triskel St-Brieuc - Lorient - Vannes

Dans le cadre du resserrement de ses priorités en matière d'infrastructures routières et après concertation avec les départements, le Conseil régional concentre le programme routier régional autour des liaisons nord-sud et plus particulièrement du Triskel Saint-Brieuc - Lorient - Vannes.

La poursuite des autres chantiers

D'autres chantiers engagés depuis plusieurs années sont poursuivis. Il s'agit de :

- l'axe Quimper - Douarnenez (contournement nord-ouest de Quimper),
- l'axe Quimper - Pont l'Abbé (desserte des ports bigoudens),
- l'axe Rennes - Redon (poursuite des mises à 2x2 voies des sections Bruz - Guichen - Lieuron),
- l'axe Rennes - Angers (mise à 2x2 voies de la déviation de Janzé). ■

es ports e o er e

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières

- Candidature de la Région au transfert des ports d'intérêt national en Bretagne (décembre 2005 ; rapporteur : M. Pierre BUDET)
- Adhésion de la Région Bretagne à l'association des ports locaux français de la Manche (décembre 2006 ; rapporteur : M. Pierre BUDET)
- Conventions de transfert des ports de Brest, Lorient, et Saint-Malo (janvier 2007 ; rapporteur : M. Jacques FEUNTEUNA)
- Gouvernance des ports (juin 2007 ; rapporteur : M. Jacques FEUNTEUNA)

lors que, depuis la loi du 22 juillet 1983, le système portuaire français distinguait deux grandes catégories de ports : ceux relevant de la compétence de l'Etat (c'est-à-dire les ports autonomes et les Ports d'Intérêt National) et les ports décentralisés (relevant de la compétence des départements lorsqu'ils accueillent des activités de pêche et/ou de commerce, et des communes lorsqu'ils sont essentiellement dédiés à la plaisance), la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ouvert une nouvelle étape du développement portuaire, avec le transfert des Ports d'Intérêt National aux collectivités territoriales.

Parmi les 20 ports répartis sur les côtes françaises, la Bretagne compte 4 Ports d'Intérêt National : Saint-Malo, Brest, Concarneau et Lorient.



La Région Bretagne intervient d'ores et déjà sur les sites portuaires en tant que co-financier d'un certain nombre de travaux d'infrastructures et de superstructures. En se portant candidate au transfert des Ports d'Intérêt National de Saint-Malo, Brest et Lorient, elle souhaitait se donner une autre dimension, celle de coordonnatrice des politiques menées par d'autres collectivités de la Région, ainsi que de gestionnaire principal de ces sites portuaires, dont l'importance est grande pour le développement économique et social de la Bretagne.

Un transfert dont les conditions doivent être bien définies

D'un point de vue légal, les conditions du transfert de compétences des ports sont définies par l'article 30 de la loi du 13 août 2004.

Première étape, le dossier présenté par le Conseil régional avant le transfert

L'analyse de la situation économique, technique et financière, juridique et sociale des ports est issue d'un audit effectué par la société CATRAM. Celui-ci décrit les trafics portuaires en volume et selon leur nature,

- l'état des équipements, qui est jugé satisfaisant sauf pour le port de pêche de Lorient,
- la situation financière des ports, avec notamment une capacité d'auto-financement de bon niveau à Saint-Malo ; en amélioration à



Brest ; modeste pour Lorient et insuffisante à Concarneau.

En présentant la candidature de la Région au transfert des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, sur l'intégralité de leurs activités, le Conseil régional a mis en valeur le fait que les ports, « grandes plateformes logistiques », sont des « outils stratégiques de développement économique et d'aménagement du territoire ».

Les Conseillers régionaux ont également souligné que la Région s'intéressait d'abord à la problématique du commerce mais qu'elle souhaitait dans le même temps éviter la multiplicité des concédants.

Le CESR s'est prononcé à maintes reprises en faveur du transfert des Ports d'Intérêt National.

Il a cependant regretté que le dossier de candidature de la Région, qui lui a été présenté en décembre 2005, soit aussi concis, alors que la Région Bretagne a manifesté son intérêt pour le transfert de compétence des ports de commerce depuis longtemps.

Le CESR s'est notamment inquiété du manque de précision du document qui lui a été présenté, celui-ci omettant de poser quelques questions essentielles que les Conseillers économiques et sociaux ont souhaité mettre en avant :

- quelle ambition maritime pour la Région ?
- quel positionnement pour nos ports dans l'espace maritime ?

- quelle place des sites portuaires dans les ensembles urbains ?
- quelle stratégie de développement de l'activité ?
- quelle volonté d'investir dans ces outils ?
- quelle clarification des intentions en matière de mode de gestion ?

D'autre part, le CESR s'est interrogé sur l'absence de décision, sur un certain nombre de questions juridiques, qui auraient dû figurer dans le dossier.

Il aurait été préférable que toutes ces questions aient obtenu une réponse avant la demande de transfert, afin que celui-ci s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

Deuxième étape, le rapport de présentation des projets de convention de transfert

Le préfet de Région a confirmé la Région comme « bénéficiaire » des trois ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, dans leur intégralité, en janvier 2007.

Un rapport de présentation des projets de convention de transfert a donc été réalisé, portant sur le transfert des biens et compétences mais pas sur le transfert des personnels de l'Etat, qui sera négocié ultérieurement en 2007.

A propos de ce rapport, le CESR s'est étonné du manque de vision globale dans ce dossier ; il est surprenant que le transfert ne soit pas accompagné

d'une politique de développement portuaire régionale, dont l'élaboration a été remise à plus tard.

Le CESR a souligné l'importance de l'inscription d'un tel transfert dans une réelle stratégie portuaire pour la Bretagne, valorisant au mieux la diversité de l'offre portuaire régionale et la grande capacité d'adaptation des sites. Pour cela, il préconise que la Région mette en œuvre une gestion intégrée des sites portuaires bretons, considérant chaque type de port au regard des filières dans lesquelles il s'inscrit, mais aussi l'ensemble des sites portuaires dans leur complémentarité.

Le CESR a rappelé également qu'il a présenté, en janvier 2006, une contribution au débat : « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime », dans laquelle il propose trois différentes orientations, complémentaires et cohérentes, autour desquelles pourrait se construire un Schéma régional de développement portuaire :

- assurer le développement des sites portuaires bretons ;
- faire des sites portuaires bretons un outil au service du développement durable
- affirmer le rôle de l'échelon régional dans un contexte de décentralisation

Cette stratégie portuaire régionale devra enfin s'inscrire plus largement dans une politique maritime qui reste à construire dans une région pourtant extrêmement liée à la mer.

Enfin, le CESR regrette que les Chambres de commerce et d'industrie, concessionnaires des 3 ports d'intérêts nationaux transférés, n'aient pas été associées par la Région à la préparation des conventions de transfert. En qualité de gestionnaire historique des infrastructures portuaires, les CCI auraient pu faire bénéficier la future autorité concédante de leur expérience de terrain.

Le choix d'une gouvernance équilibrée

A la suite du transfert effectif des trois ports à la Région, le Conseil régional a proposé la mise en place d'un nouveau dispositif de gouvernance et de concertation pour ceux-ci.

Cette gouvernance instaure deux modifications : d'une part, l'adaptation des Conseils portuaires de chacun des trois ports transférés, en confortant leur mission consultative sur les sujets qui concernent la vie et la gestion du port ; d'autre part, la création d'un Comité de pilotage stratégique pour l'ensemble des sites portuaires concernés ainsi que pour Le Légué et Roscoff, et compétent pour donner un avis sur les orientations de développement des ports de Bretagne.

La modification des Conseils portuaires

Le CESR prend note de l'absence de législation sur le cas des ports régionaux dans la rédaction actuelle du Code des ports maritimes ; cependant, il remarque que la composition des Conseils portuaires proposée par la Région s'inspire des dispositions préconisées par ce même Code pour les ports nationaux, tout en renfor-

çant la présence du concédant.

Concernant le fonctionnement des Conseils portuaires, le Conseil régional propose de créer trois commissions thématiques par conseil portuaire (gestion, stratégie et environnement portuaire). Le CESR souhaiterait que les principes de constitution de ces groupes soient précisés pour mieux se prononcer sur l'opportunité de ce dispositif. Il s'interroge par ailleurs sur la pertinence des thématiques retenues : une organisation reprenant plus classiquement une segmentation selon les différentes activités de la concession (commerce, pêche, plaisance, passagers, réparation navale) ne serait-elle pas plus efficace ?

Enfin, les Conseillers économiques et sociaux constatent l'absence de représentation de l'Etat dans les conseils portuaires. Ils s'en étonnent, sachant que certaines fonctions restent de sa responsabilité ou de sa compétence pour l'aménagement, la desserte et le fonctionnement des places portuaires (douanes, sécurité, accessibilité routière ou ferroviaire entre autres).

La création d'un Comité de pilotage stratégique

Le CESR souhaiterait que le périmètre de compétence de ce Comité de pilotage soit précisé.

Il s'interroge par ailleurs sur le risque que la représentation des concessionnaires au sein de ce Comité de pilotage stratégique soit trop faible. Une telle sous-représentation des différents concessionnaires n'est pas souhaitable au regard des missions du Comité de pilotage stratégique.

Le CESR propose donc qu'une présence des concessionnaires soit garantie, la connaissance du terrain et l'expertise de ceux-ci lui apparaissant indispensables pour orienter le développement des places portuaires.



La nécessité du partage des expériences

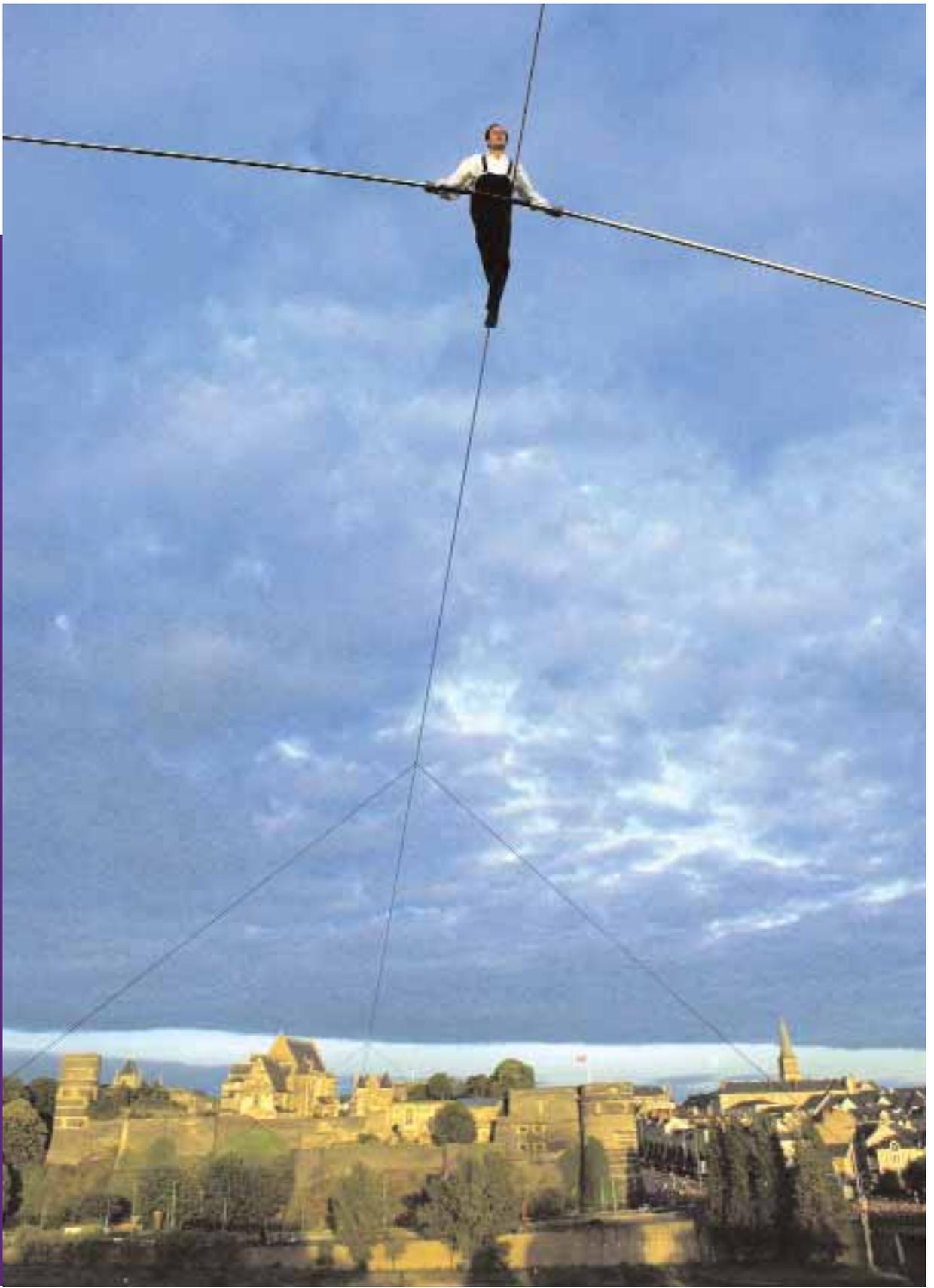
Le Conseil régional a proposé en décembre 2006 l'adhésion de la Bretagne à l'Association des ports locaux français de la Manche, dans l'optique de renforcer la position de la Région auprès des institutions nationales et européennes et de faire reconnaître sa politique maritime.

Le CESR s'est réjoui de cette adhésion, dont la justification est devenue évidente au moment où elle s'est vue transférer plusieurs ports et a pris la responsabilité du concédant. ■



innover

*Développer l'innovation économique,
sociale et territoriale*



L'AMBITION

L'innovation doit se développer en Bretagne dans ses deux dimensions indissociables, économique et sociale.

Développer l'innovation économique, technique et organisationnelle, c'est renforcer la compétitivité des entreprises de la Bretagne, s'ouvrir avec succès en direction des marchés extérieurs et affronter efficacement la concurrence sur le marché intérieur.

Développer l'innovation dans le domaine social est également indispensable pour accompagner les transformations économiques et assurer la qualité de vie et le maintien de la cohésion sociale. Actuellement, cette innovation sociale porte tout particulièrement sur la conjugaison de la flexibilité du travail souhaitée par les entreprises avec le souci d'une sécurisation de leur parcours de la part des salariés.



POURQUOI LE FAIRE ?

Dans un monde en mutation constante, l'innovation est devenue un facteur de compétitivité décisif. La capacité à se différencier, à inventer des solutions nouvelles, à tester des moyens inédits constituent des atouts extrêmement importants. Créativité, flexibilité, réactivité, expérimentation devien-

nent désormais les maîtres mots pour les entreprises, les institutions, les groupes sociaux, les territoires.

L'innovation ne se limite pas au seul champ technologique, elle est tout autant sociale, politique, organisationnelle etc.

A noter que ces innovations se cumulent et se complètent entre elles, une innovation technologique provenant fréquemment d'une structuration novatrice des acteurs tandis que les innovations sociales peuvent parfois permettre de compenser les déstabilisations causées par les innovations technologiques.

42



COMMENT LE FAIRE ?

Pour être une terre d'innovation, la Bretagne doit conjuguer coopérations et mutualisations, et réunir un certain nombre de conditions.

Pour favoriser l'innovation technologique, il est nécessaire de partir des besoins des entreprises, de faire connaître à ces dernières les ressources disponibles, d'améliorer le financement de la recherche et du transfert de technologie (« Transfert de technologie et innovation : enjeux de coopération pour les régions de l'Arc atlantique », Réseau Transnational Atlantique 2005).

Les pôles de compétitivité pourront, sur ce plan, constituer un

outil moteur particulièrement appréciable pour faire émerger des projets vecteurs de développement économique futur.

Or, l'innovation apportée par les pôles de compétitivité n'est pas seulement technologique, elle est également organisationnelle. En effet, en rapprochant la recherche, les entreprises, les organismes de formation, les institutions publiques, ces instances sont les laboratoires d'une future gouvernance économique régionale (« Avis sur la Communication sur les pôles de compétitivité », juin 2006). Sur ce même plan de la gouvernance, l'innovation peut

aussi provenir de l'expérimentation de nouvelles politiques régionales, comme celle de l'eau (Vœu « L'expérimentation du rôle de chef de file en matière de gestion de l'eau par la région Bretagne », janvier 2006).

Par deux fois, le CESR de Bretagne a cherché, au cours de cette mandature, à innover sur le plan de l'analyse des phénomènes économiques et sociaux en procédant à un recueil d'actions menées par les acteurs de terrain et à leur analyse critique, afin d'en dégager ce qui pourrait avoir un caractère exemplaire et transposable. Ces initiatives étaient elles mêmes représentatives des innovations sociales pouvant être menées au plus près de la réalité : l'une dans le domaine de l'emploi (Autosaisine « 50 CLES pour l'emploi en Bretagne », janvier 2006), l'autre sur la conciliation entre flexibilité du travail et la sécurisation des parcours professionnels



(Autosaisine « Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne », septembre 2007). D'autres travaux de l'Assemblée socio-professionnelle ont montré que des innovations sociales peuvent aussi être menées en matière de logement (« Avis du CESR sur la politique sociale de l'habitat en Bretagne », mars 2005) et sur le plan de l'amélioration des conditions de travail (Saisine

« Les conditions de travail en Bretagne », décembre 2004). Les organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire figurent parmi les principaux vecteurs de cette innovation sociale (Autosaisine « L'économie sociale en Bretagne : pour une région compétitive, sociale et solidaire », décembre 2006).

Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

■ Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections

- Saisine « Les conditions de travail en Bretagne », 2004
- Autosaisine « 50 CLES pour l'emploi en Bretagne », 2006
- Saisine « L'économie sociale en Bretagne : pour une région compétitive, sociale et solidaire », 2006
- Autosaisine « Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne », 2007

■ Etudes interrégionales

- « Transfert de technologie et innovation : enjeux de coopération pour les régions de l'Arc atlantique », Réseau Transnational Atlantique 2005

■ Vœux, motions, communiqués, déclarations communes

- Vœu « L'expérimentation du rôle de chef de file en matière de gestion de l'eau par la région Bretagne », janvier 2006

■ Quelques avis importants

- « Avis sur la communication sur les pôles de compétitivité », juin 2006
- « Avis du CESR sur la politique sociale de l'habitat en Bretagne », mars 2005
- « Avis du CESR sur les perspectives du secteur des télécommunications en France et en Europe, juin 2007

■ Forums

- « Innover pour l'emploi en Bretagne », février 2006

Les conditions de travail en Bretagne

Synthèse de la SAISINE adoptée lors de la Session plénière de décembre 2004
Rapporteurs : MM. Antoine GILBERT et Joseph PENNORS

Le Conseil économique et social de Bretagne a été saisi par le Conseil régional d'une étude sur les conditions de travail en Bretagne et les possibilités d'actions sur ce plan.

La réflexion du CESR a permis de vérifier la validité de cette interrogation puisque l'amélioration des conditions de travail s'est avérée un moyen de rendre l'activité professionnelle plus épanouissante

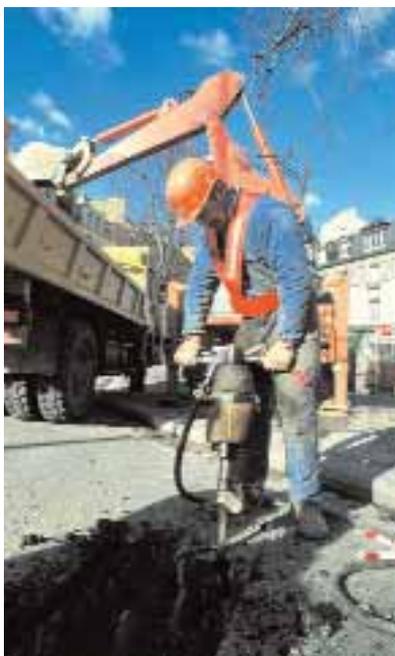
pour les salariés, d'améliorer l'attractivité des professions, de protéger la santé des salariés mais aussi de développer et de pérenniser les entreprises

Néanmoins, le CESR a souhaité, dans sa démarche, réaffirmer son attachement à la notion de travail, éviter toute mise en accusation d'un acteur économique et toute dévalorisation de l'image de la Bretagne.



La notion de conditions de travail

La notion de " condition de travail " recouvre trois dimensions distinctes : en premier lieu, l'environnement physique, chimique et biologique du travail, en deuxième lieu le contenu du travail et enfin l'organisation du travail. En ce sens, cette expression recouvre des éléments aux conséquences objectives mais aussi une dimension de ressenti non négligeable.



Sur un plan plus concret, la santé au travail comprend cinq affections différentes :

- les maladies liées à l'environnement (allergies, cancers...);
- les pathologies de surcharge physique (TMS...);
- les pathologies psychologiques (stress...);
- les manifestations de violence ;
- les accidents du travail (y compris ceux liés à la circulation routière).

Ces situations multiples sont très souvent mal connues (du fait de sous-déclarations, de connaissances épidémiologiques parcellaires etc.).

La situation en Bretagne

Sur le long terme, la santé au travail apparaît en nette amélioration. A titre d'exemple, en Bretagne, la fréquence des accidents est passée de 85,3 ‰ en 1970 à 51,7 ‰ en 2002. Toutefois, les tendances récentes

sont relativement négatives : forte croissance des maladies professionnelles, accroissement de la gravité des pathologies, augmentation des coûts générés par ces pathologies, risque routier toujours préoccupant, fréquentes expositions à des risques professionnels, accroissement des pénibilités, développement des pathologies psychologiques... De plus, la Bretagne enregistre parfois des évolutions plus négatives que la moyenne nationale. La fréquence des accidents du travail stagne dans la région depuis la fin des années 1980 alors qu'elle a tendance à baisser au niveau national. Elle est désormais supérieure au niveau national.

La principale spécificité de la Bretagne réside dans le poids des TMS (Troubles musculo-squelettiques). Ces affections des tissus, qui ont une origine plurifactorielle (travail physique répétitif, intense, rapide, stress...), sont un signe de l'intensification du travail. Le poids des TMS est également lié à l'importance des emplois dans l'agro-alimentaire, notamment dans les industries des viandes dont les activités sont encore peu automatisées.

Conséquences des conditions de travail sur l'emploi et le développement économique

Les mauvaises conditions de travail ont un coût indéniable pour les entreprises (désorganisation, démotivation, non-qualité)... A l'opposé, le bien-être au travail est un vecteur de gains économiques. Il permet une amélioration de l'efficacité et de l'efficience du travail et constitue une incitation à l'innovation. De surcroît, de bonnes conditions de travail favorisent une réduction du taux d'absentéisme et du "turn over", fidélisent les salariés et renforcent l'attractivité des entreprises. Or, on constate en Bretagne que des secteurs importants pour l'emploi régional rencontrent des problèmes de recrutement précisément parce qu'ils sont caractérisés par des activités pénibles ou dangereuses. C'est le cas du BTP, des activités maritimes, du transport, de l'agro-alimentaire, du tourisme... Certaines personnes sont tout particulièrement affectées par les mauvaises conditions de travail : les jeunes et les travailleurs précaires sur le plan des accidents de travail, les salariés âgés et les femmes pour les arrêts-maladie. Le retournement démographique des prochaines années, qui rendra nécessaire pour



les entreprises la fidélisation des personnels temporaires, le maintien en activité des salariés âgés (et donc la prévention de l'usure au travail), l'intégration professionnelle des jeunes et l'accroissement de l'activité féminine donnera une importance toute particulière à l'amélioration des conditions de travail.

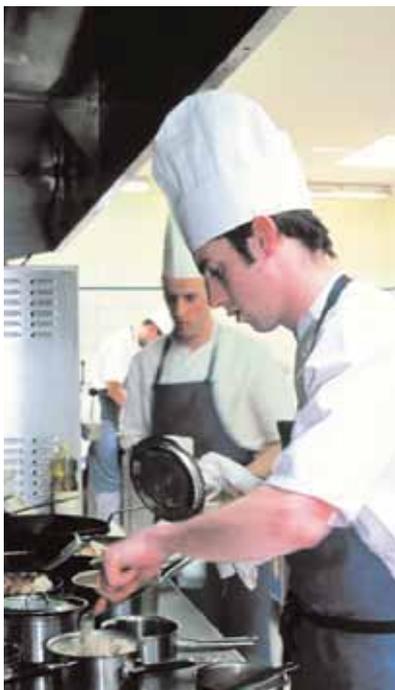
Facteurs bloquants et éléments favorables

Un certain nombre de phénomènes rendent difficile l'amélioration des conditions de travail : l'éclatement des intervenants qui rend le système opaque, l'absence fréquente de coordination entre les acteurs, les fréquents chevauchements de compétences, le décalage du système par rapport aux nouvelles pathologies (stress, TMS...), le faible nombre d'aides... Néanmoins, la récente mobilisation des acteurs sociaux pour créer un Observatoire Régional de la Santé au Travail, la multiplication des actions collectives sur ce plan ainsi que la mise en place dans les entreprises du "document unique" sur la sécurité au tra-

vail constituent des preuves que la situation s'améliore. Dans ce contexte, une intervention du Conseil régional, qui s'inscrirait dans un objectif global de développement durable, s'avérerait pertinente.

Préconisations

- La création d'une aide globale à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises
- L'instauration d'une nouvelle configuration du système d'appui et d'information en matière de conditions de travail
- Une valorisation des actions innovantes réalisées par les entreprises et les acteurs de l'aide à l'amélioration des conditions de travail
- L'insertion d'un volet " Conditions de travail " dans les Chartes de qualité
- Traiter des thèmes d'actions prioritaires (intégration des jeunes salariés, prévention de l'usure au travail, accroissement de l'attractivité des métiers par l'amélioration des conditions de travail...). ■



S pour l'emploi en Bretagne

Coopérations locales pour l'emploi et la solidarité

Synthèse de l'AUTOSAISINE adoptée lors de la Session plénière de janvier 2006
Rapporteurs : Mme Anne SAGLIO et M. Loïc RICHARD

Historique de la démarche

En juillet 2004, a émergé une proposition de travail au sein de la commission « cadre de vie », à partir d'un avis du CES national intitulé « L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous ». À la suite de cette proposition, bien accueillie par l'ensemble du CESR, il a été décidé de prolonger la démarche par une recherche des initiatives existant en Bretagne et concrétisant certaines propositions du rapport.

46

Le groupe de travail du C.E.S.R. de Bretagne a fait le choix de **centrer sa recherche sur l'accès, le retour à l'emploi mais aussi le maintien durable dans un emploi.**

La volonté commune à l'origine de ce travail a été d'expérimenter une

méthode différente des auditions pratiquées habituellement, suivies de synthèses pour la rédaction de rapports. Plus qu'une illustration régionale des préconisations du CES national, le CESR a voulu également valoriser les actions qui recherchent, en Bretagne, des solutions originales face aux difficultés d'accès à l'emploi d'une part importante de la population.

Le parti pris a été de regarder ce qui marche, dans l'optique de produire une sorte de guide de bonnes pratiques pour les différents acteurs régionaux. Il n'y a donc pas dans ce travail de prétention d'exactitude scientifique, ni d'exhaustivité. Des pistes de réflexion issues de la collecte des initiatives sont présentées, illustrées par



le titre de ce document : 50 CLES pour l'emploi en Bretagne, au double sens du mot c'est-à-dire 50 Coopérations Locales pour l'Emploi et la Solidarité qui peuvent être transposables et sont à la disposition de tous les acteurs qui cherchent à ouvrir les portes de l'emploi.

Une démarche active de mobilisation des Conseillers économiques et sociaux



Chaque membre du groupe est allé sur le terrain rechercher des expériences, rencontrer des personnes, en interviewer certaines, avec comme support une fiche technique à remplir ou à faire remplir par les personnes rencontrées.

Cette collecte des initiatives rassemblées ici n'a pas été conduite selon un échantillon statistique. Cependant, pour rendre l'information collectée relativement homogène et pour délimiter le champ d'observation, plusieurs critères de choix des initiatives ont été arrêtés par le groupe et déclinés dans la fiche technique servant au recueil des informations.

Au final, 50 actions ont été retenues pour figurer sous forme de fiche descriptive dans le document. Elles sont regroupées autour de 5 concepts : valoriser, relier, organiser, faciliter, créer.

Valoriser, le premier thème, synthétise « la valorisation des atouts et des compétences des personnes pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi ». Il regroupe des initiatives qui ont pour but de « Révéler et valoriser les compétences des personnes », d'« Agir en faveur des personnes victimes de discriminations à l'embauche » et qui permettent aux personnes éloignées de l'emploi d'« Être acteur de leur projet d'insertion ».

Parmi les préconisations que l'on peut formuler sur cet axe « valoriser » :

- Ne considérer personne a priori comme inemployable
- Dépasser la notion de handicap
- Centrer les procédures d'embauches sur les capacités à exercer les tâches
- Développer les processus de formation et de qualification en les articulant avec les situations professionnelles
- Mettre les demandeurs d'emploi en situation d'être acteurs tout au long de leur parcours

Relier, le deuxième thème, correspond à la « *Mise en relation de la demande d'emploi et de l'offre locale non satisfaite* ». Sont ici rassemblées des actions qui visent avant tout à « *Mettre directement en contact les demandeurs et les offreurs d'emploi* » et à « *Faire correspondre des parcours d'insertion qualifiants à des besoins locaux non satisfaits* ».

Parmi les préconisations pouvant se dégager sur cet axe « relier » :

- Développer les contacts directs entre les entreprises et les personnes
- Favoriser au maximum les décloisonnements : entreprises et travailleurs sociaux, entreprises et collectivités locales, entreprises et école.



- Utiliser les structures d'insertion par l'activité économique
- Développer les diagnostics partagés sur les besoins locaux et les emplois disponibles.

Organiser, le troisième thème, correspond à « *L'ingénierie d'action pour l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi* ». Il met en lumière des initiatives qui visent en premier lieu la création de cadres d'action pour que des acteurs, plus ou moins nombreux et diversifiés mais peu habitués à se rencontrer, puissent travailler ensemble.

Parmi les préconisations pouvant se dégager sur cet axe « Organiser » :

- Progresser dans l'organisation territoriale en se mettant d'accord sur les périmètres territoriaux où s'exercent les compétences des différents partenaires et en dépassant les approches par catégories administratives.
- Développer des aides sociales et financières qui favorisent la reprise d'emploi.



- Conjuguer en proximité les démarches d'insertion sociale et professionnelle, dans une démarche « gagnant - gagnant ».

Faciliter, le quatrième thème, correspond à la « *Suppression des freins périphériques à l'emploi, et l'amélioration de la logistique de l'accès, du retour ou du maintien dans l'emploi* ». Les initiatives rassemblées dans cette catégorie tendent à résoudre des obstacles à l'emploi.

Parmi les préconisations, on peut noter sur cet axe « Faciliter » :

- Faciliter les modalités de garde d'enfants.
- Faciliter la mobilité
- Faciliter l'accès au logement

Créer représente la cinquième rubrique, qui correspond aux thèmes de la « *Création d'emplois et d'entreprises, de la reconversion ou du maintien dans l'emploi et de la qualité des emplois créés* ». Sont ici valorisées à la fois les actions qui visent à « *Aider à la création d'emplois de qualité et d'entreprises* » et celles qui veulent « *Maintenir les personnes dans l'emploi et les aider à se reconvertir* ».

Parmi les préconisations pouvant se dégager sur cet axe « Créer » :

- Favoriser les initiatives locales qui portent des projets de création d'emplois pour répondre aux besoins du territoire
- Favoriser la création d'entreprises par des demandeurs d'emploi
- Développer dans les entreprises des aménagements réduction du temps de travail
- Soutenir la création de groupes d'employeurs
- Agir pour le maintien dans l'emploi et/ou pour les reclassements des salariés licenciés

Une série de réflexions traversent ces cinq axes

Les initiatives repérées présentent donc une grande variété, autant dans le type de difficultés qu'elles tendent à résoudre que dans leur localisation, puisqu'elles se répartissent sur les 4 départements bretons. Au-delà de ce premier constat, le CESR a repéré les traits dominants communs à une majorité de ces initiatives.

Pour beaucoup d'entre-elles, la **proximité** permet de se centrer sur le bénéficiaire à travers la construction de **parcours individualisés**, adaptés à la diversité des situations rencontrées. L'objectif de toutes ces actions est d'abord de **briser le sentiment d'échec** des personnes éloignées de l'emploi. Pour leur permettre de **retrouver la confiance**, et le **sentiment de dignité** et de **responsabilité**, la plupart des initiatives rassemblées ici personnalisent la démarche de **construction d'un projet**, et affirment donner à ces personnes un **rôle d'acteur direct** dans leur parcours. Plusieurs des actions retenues mettent également en avant la nécessité de **rompre l'isolement** à travers des moments collectifs pour **partager et mutualiser les expériences individuelles** et trouver des solutions communes.

Plusieurs initiatives partent du principe que **chaque personne possède des compétences**, qui peuvent ne pas être reconnues par les employeurs, du

fait de leur caractère peu formalisé et de la stigmatisation de certains publics, victimes de **discrimination** à l'embauche. Leur démarche tend donc en priorité à **rendre visibles** et à **valoriser ces compétences**, en faisant également de la formation un axe de leur action. Certaines de ces actions visent également à **s'attaquer aux obstacles périphériques à l'emploi**, qui empêchent des personnes de reprendre un emploi stable.

Il ressort aussi de ces actions la volonté de leurs initiateurs de **prendre en compte, dans une démarche globale**, les **difficultés d'insertion socio-professionnelle** de personnes éloignées de l'emploi. Elles refusent de traiter séparément et selon les secteurs publics définis, comme le Développement Economique, l'Action sociale, la Formation, la Santé, etc., les problèmes relatifs à l'emploi et prennent en compte le vécu des bénéficiaires, pour lesquels ces dimensions de l'insertion sont liées. Le **fossé entre monde économique et monde de l'insertion** est notamment remis en cause, à travers la nécessité de **construire des parcours qualifiants avec de réels débouchés, pour des emplois reconnus et pérennes**. Face à des obstacles de taille, la réponse est aussi, **parfois, de créer son propre emploi** ou de **s'associer pour créer**



des emplois. La Bretagne connaît toute une dynamique entrepreneuriale pour le développement économique, indispensable à l'objectif d'un « emploi pour tous ».

La collaboration entre plusieurs organismes est à la base d'une grande majorité des initiatives repérées dans ce document. Les **acteurs au plus proche du terrain** semblent les mieux placés pour repérer les besoins non satisfaits sur un territoire. Mais l'aboutissement des projets et la pérennisation des actions semblent difficilement pouvoir se passer d'une **implication des décideurs politiques** et d'une **mobilisation des acteurs locaux**. Des partenariats très divers sont présents dans ces actions : entre entreprises et administrations, et associations, avec les syndicats, entre les différents échelons des pouvoirs publics mais aussi entre les services d'une même collectivité territoriale, etc. Cela montre que sur un territoire, un intérêt collectif peut émerger de l'action concertée d'acteurs publics et privés.

Ce regroupement d'acteurs divers est conçu dans beaucoup de ces initiatives comme un levier pour coordonner les actions afin notamment de **simplifier les démarches** et rendre l'**information plus accessible**. Pour être efficace et assurer une mobilisation effective autour de l'emploi, l'organisation peut et doit prendre des formes variées, s'appuyer sur l'existant et le valoriser mais également faire appel à la créativité et à des pratiques nouvelles pour rendre accessibles à tous le maximum de moyens et de chances d'insertion. ■



Économie sociale en Bretagne pour une région compétitive et solidaire

Synthèse de la SAISINE adoptée lors de la Session plénière de décembre 2006
Rapporteurs : M. Daniel HARDY et Mme Evelyne HUAUMÉ

Par lettre en date du 25 mars 2005, le Président du Conseil régional de Bretagne a saisi le Conseil économique et social régional (CESR) de Bretagne d'une demande d'étude sur « l'économie sociale et solidaire » en Bretagne afin notamment de « mieux appréhender la dimension économique de ce secteur d'activité ».

Afin de contribuer à clarifier le paysage aussi vivant que complexe de l'économie sociale et face aux débats

souvent passionnés qui entourent la notion, le CESR a choisi une approche pluraliste et systémique de l'économie.

La problématique majeure de l'étude est la suivante : *Comment le Conseil régional de Bretagne et les acteurs de l'économie sociale peuvent-ils, avec les autres acteurs de l'économie, contribuer ensemble à faire de la Bretagne du XXIème siècle une région à la fois ouverte, compétitive et solidaire ?*



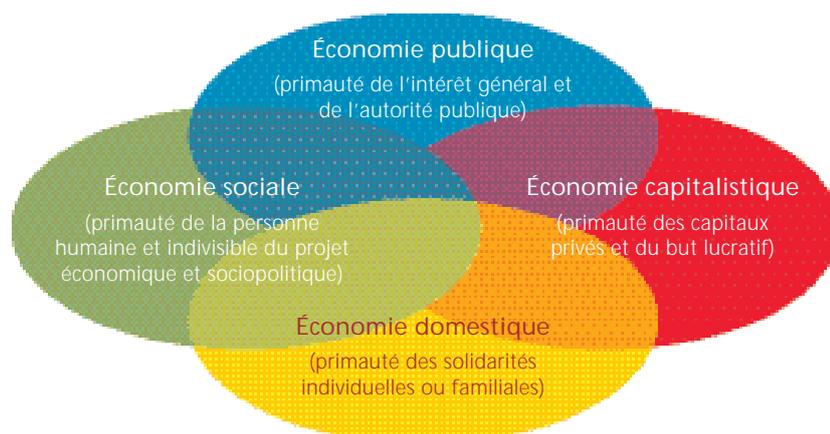
Economie sociale : De quoi parle-t-on ?

D'où vient l'économie sociale ? Une approche de la dynamique historique de l'économie sociale, de l'Ancien Régime à nos jours, permet d'observer qu'elle est à la fois une réalité ancrée dans l'Histoire française et un mouvement dialectique d'idées et de pratiques en renouvellement permanent.

Partageant un référentiel de principes communs, dont l'unité de la dimension économique et du projet sociopolitique notamment, les entreprises de l'économie sociale,

même s'il faut souligner la diversité des situations nationales, sont aujourd'hui reconnues par les institutions de l'Union européenne.

Le CESR propose une typologie simplifiée de l'économie sociale en distinguant sa forme instituée (coopératives, mutuelles, associations et fondations), sa forme émergente (insertion par l'activité économique, finances solidaires, commerce équitable...) et enfin sa forme frontalière (comités d'entreprise, congrégations...).



L'économie sociale : un acteur économique à part entière qui contribue simultanément au développement économique, social et territorial de la Bretagne

L'économie sociale en Bretagne rassemble environ 125 000 emplois dans 12 500 établissements. Ces emplois représentent près de 12 % des emplois salariés du secteur privé et semi-public. Les 2/3 de ces emplois salariés relèvent du secteur associatif et le reste, en grande majorité, du secteur coopératif dont il faut souligner le poids particulièrement important en Bretagne. D'une manière générale, on observe une nette prédominance du secteur tertiaire (85% des emplois). Une autre ressource humaine fondamentale pour l'économie sociale est à mentionner, les bénévoles, dont l'effectif annuel est estimé à 580 000, représentant approximativement 40 000 emplois en équivalent temps plein.

Même si les situations peuvent fortement varier d'une composante de



l'économie sociale et d'un secteur d'activité à l'autre, quelques grandes caractéristiques des emplois peuvent être mises en lumière : un poids important du temps partiel (1 emploi sur 3) ainsi qu'un taux de rotation dans l'emploi généralement élevé dans les secteurs associatifs et coopératifs ; une forte féminisation (6 emplois sur 10) ; un vieillissement accentué des salariés et enfin des niveaux de rémunérations relativement plus faibles que dans le reste de l'économie bretonne à qualification égale.

Ces constats permettent de souligner l'importance des enjeux de la sécurisation des parcours professionnels, de l'égalité professionnelle femme-homme et de l'amélioration de la qualité de l'emploi dans certaines composantes de l'économie sociale. Par ailleurs, les données de l'INSEE font apparaître l'économie sociale comme créatrice nette d'emplois entre 1998 et 2002 : 18 500 emplois supplémentaires créés dont 95 % relevaient des services et 70 % des associations (secteur social notamment).

En outre, une analyse du poids économique des emplois de l'économie sociale dans les 21 Pays de la Bretagne fait ressortir d'importantes disparités selon les territoires, en partie liées à l'importance locale des secteurs coopératifs et associatifs.

Enfin, le CESR souligne que les indicateurs économiques classiques ne rendent pas suffisamment compte de l'intégralité de la production de richesses monétaires et non monétaires de l'économie sociale. Il apparaît ainsi que seuls de nouveaux indicateurs de richesses pourraient rendre compte des valeurs ajoutées créées par les entreprises de l'économie sociale, comme par les autres entreprises soucieuses de leur responsabilité sociale. Ainsi, alors qu'il apparaît comme fondamental que chacun conserve ses valeurs, ses logiques et spécificités propres, les préoccupations communes paraissent se multiplier pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et les coopérations entre les acteurs de l'économie sociale, de l'économie capitalistique et de l'économie publique.

Cinq grands défis à relever pour faire de l'économie sociale un pôle de compétitivité et de solidarité pour la Bretagne du XXI^{ème} siècle

Le CESR identifie cinq grands défis à relever et formule des préconisations s'y rattachant dont seuls les grands axes sont présentés ici :

- Relever le défi cognitif de l'économie sociale en stimulant la recherche, la formation, et la communication sur cette dernière ;

- Articuler simultanément les enjeux économiques et sociétaux en favorisant les synergies entre les différents acteurs de l'économie régionale, en stimulant l'innovation et la performance économique et sociale des entreprises de l'économie sociale comme des autres entreprises (ressources humaines et gestion économique et financière notamment) ;

- Favoriser la coopération inter-acteurs dans les territoires à partir de projets co-construits et créer des « pôles de ressources territoriaux de l'économie sociale » dans les 21 Pays de Bretagne, lorsque ce niveau apparaît comme le mieux adapté ;

- Soutenir la structuration de l'économie sociale dans le respect de sa diversité et de son autonomie ;

- Encourager l'ouverture européenne et internationale des entreprises de l'économie sociale.

Entreprendre autrement et ensemble pour une économie des valeurs ajoutées en Bretagne

Pour pouvoir préserver leurs spécificités, les entreprises de l'économie sociale ne doivent pas choisir le repli mais au contraire l'ouverture au monde et l'affirmation de soi. L'économie devenant de plus en plus hybride et transfrontalière, au sens géographique et cognitif du terme, le Conseil régional, pour bâtir une politique régionale en lien avec les acteurs de l'économie sociale, devrait privilégier une politique de « l'entreprendre ensemble » favorisant les interactions et synergies entre les différents acteurs de l'économie en Bretagne.

La Région a ici un rôle stratégique à jouer pour co-construire, avec l'ensemble des parties prenantes de l'économie régionale, une Bretagne ouverte, compétitive et solidaire. ■



on uguer le i ilit et s urisation es par ours pro essionnels en Bretagne

Synthèse de l'AUTOSAISINE adoptée lors de la Session plénière de septembre 2007.



Conjuguer sécurisation des parcours professionnels et flexibilité, une priorité régionale

Comment améliorer la conjugaison de la flexibilité avec la sécurisation des parcours professionnels ? Ce rapport explore, à l'échelle des territoires, ce thème d'actualité, source d'initiatives fortes de Bretagne. Il répond à des besoins des entreprises confrontées aux transformations rapides de leurs activités, de la compétitivité; des actifs dans l'emploi ou à la recherche d'un emploi ; des territoires et collectivités, pour leur développement économique et social, leur attractivité à l'égard des entreprises et des personnes, pour un développement économique et social durable. Les responsables d'entreprises, les syndicalistes et les autres composantes de la société civile au CESR en étudiant en détail 34 initiatives, souvent volontaristes ont examiné comment se déroule cette recherche de conjugaison de la flexibilité avec la sécurisation des parcours professionnels, repéré des pistes et des leviers qui, localement, rendent cette démarche de conjugaison possible et dégagé des préconisations destinées à la faire progresser de façon décisive.

34 innovations sociales conduites en Bretagne pour conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels

Ces 34 initiatives traitent d'enjeux souvent présentés comme séparés et non comme complémentaires. Par exemple les attentes des entreprises en termes de souplesse, de compétitivité, de réactivité, d'adaptabilité ; et les attentes des personnes en termes de progression dans l'emploi, de progression du revenu, de formation, de conservation des droits sociaux, de conciliation de la vie personnelle et familiale avec le parcours professionnel.

Trop souvent l'instabilité se traduit en insécurité pour l'entreprise comme pour les salariés. Les trajectoires professionnelles présentent des ruptures liées à une instabilité et une mobilité plus fréquentes et variées, vécues plus ou moins positivement. Pour les entreprises se multiplient les difficultés à gérer sans ruptures l'évolution des activités, les à-coups les transformations de la production et des besoins quantitatifs et qualitatifs en main-d'œuvre. Les travailleurs indépendants, les TPE et les PME disposent de moyens inégaux et

sont confrontés aux situations les plus délicates. Pour les actifs l'insécurité se traduit parfois par l'exclusion de l'emploi, le licenciement, l'instabilité ou la perte du revenu, des mobilités contraintes, des temps partiels non choisis, des conditions d'emploi difficiles, la perte de l'ancienneté ou de certains droits sociaux non transférables. La fragilisation du lien à l'entreprise et à l'emploi crée un risque de précarisation, parfois durable, isolement, difficultés et souffrances personnelles, psychologiques et familiales. La notion de parcours professionnel est remise en question par des ruptures successives, diffusant le sentiment d'insécurité parmi les actifs. En termes économiques et sociaux, l'insécurité est un obstacle au développement pour les entreprises, les personnes et les territoires. Ceci explique la diversité et la richesse des initiatives rencontrées pour y remédier en Bretagne.

Trois composantes essentielles définissent la conjugaison optimale de la flexibilité avec la sécurisation des parcours professionnels dans ce rapport, qui rejoint l'approche du CES national : la continuité du parcours qui transforme les ruptures en périodes de transitions d'un emploi à un autre, d'une activité à une autre dans l'entreprise, ou vers une autre entreprise ; la permanence du revenu et la conservation des droits sociaux durant cette transition et des périodes de formation, ou entre deux situations d'emploi ; une progression



dans un parcours personnel qui devrait pouvoir être ascendant, avec valorisation de compétences nouvelles et progression de la reconnaissance matérielle et sociale.

La conjonction d'un triptyque d'acteurs est un gage fort de réussite de la mobilisation locale. Les entreprises, avec une problématique de volume d'activité et d'adéquation des compétences, et les syndicats de salariés soucieux de la protection des salariés et de la pérennisation de l'emploi, par un dialogue social d'entreprise, de branche et interprofessionnel pour créer des partenariats et mettre en place des solutions concertées ; les personnes dont le parcours professionnel est en jeu, salariées ou non salariées, dans l'emploi ou hors de l'emploi, en formation ou en reconversion, pour évoluer et progresser dans l'emploi ; les territoires, les acteurs collectifs et les services publics et privés, les associations, *ressource collective*, terreau du développement économique et social pour les entreprises et pour les salariés. Dans les territoires, les décideurs politiques des collectivités et de l'Etat ont aussi un rôle important pour impulser des solutions coordonnées et mutualisées

34 initiatives régionales à la loupe

Collectés dans les quatre départements, ces 34 exemples (non exhaustifs) illustrent la volonté d'action, d'anticipation, de création d'un contexte



de confiance pour construire des transitions évitant les ruptures dans l'activité de l'entreprise comme dans les parcours professionnels des actifs. Il s'agit de conjuguer au même temps, l'impératif présent, le développement des entreprises et la construction du parcours des personnes, grâce à de nouvelles formes d'accompagnement continu des parcours individuels alternant formations et activité professionnelle. Il s'agit ainsi d'assurer aux personnes une continuité de leur trajectoire personnelle, un maintien dans des processus de qualification et requalification, avec une certaine stabilité du revenu.

Certaines initiatives sont collectives, d'autres individuelles ; elles interviennent dans l'entreprise ou hors de l'entreprise, dans l'emploi ou hors de l'emploi, et sont initiées par



l'entreprise, les personnes, les partenaires sociaux, les collectivités et services publics, des associations etc. Elles sont très diverses : mise en place de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment dans des PME et TPE, reclassement de salariés du privé ou de la fonction publique, création d'emplois de qualité dans le secteur du nettoyage ou de l'aide à domicile, réaménagements de temps de travail, initiatives conjuguant les complémentarités d'emplois précaires saisonniers ou autres, accompagnement de personnes en situation d'arrêt de maladie durant leur transition professionnelle, création de groupements d'employeurs multisectoriels, accompagnement de seniors en fin de parcours professionnel, initiatives de formation, diplomation par la Valorisation des Acquis de l'Expérience, mise en place d'une maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, ou dispositifs nationaux expérimentés en Bretagne (Contrat de Transition Professionnelle). Certaines de ces initiatives innent de façon originale sur le plan juridique.

Cinq leviers déterminants des 34 actions et dix enseignements clés

Cinq leviers sont déterminants dans ces actions pour la réussite d'initiatives locales

Coordonner et innover avec les territoires. Des initiatives partenariales, notamment à l'échelle du bassin d'emploi créent des solutions efficaces pour permettre la conjugaison de la flexibilité avec la sécurisation des salariés. Le triptyque salariés, entreprises et territoire y joue un rôle clé. Une dynamique favorable à la pérennisation des entreprises ou des secteurs professionnels en difficulté se crée par mutualisation des moyens, concertation entre tous les acteurs impliqués, publics ou privés, et coordination territoriale entre secteurs professionnels. Déroger aux règles en vigueur est aussi parfois nécessaire.



Se concerter dans l'entreprise et les secteurs professionnels pour prévenir ou guérir.

La concertation, au sein de l'entreprise et avec des interlocuteurs extérieurs est essentielle à la fois pour prévenir les crises et les ruptures des parcours professionnels ou les désamorcer et trouver les solutions les plus acceptables pour chaque protagoniste. Les grands groupes, semblent avantagés pour cette anticipation et gestion prévisionnelle des emplois et compétences, mais elle peut et doit être mise aussi à la portée des Petites et Très Petites Entreprises, en mutualisant des moyens sur un territoire.

Aménager : Conjuguer les emplois de qualité avec la productivité.

Les inégalités entre actifs, hors ou dans l'emploi sont nombreuses. Les salariés peu qualifiés et moins rémunérés, les femmes, les plus jeunes, subissent plus fortement la déstructuration et les modulations dans la gestion du temps de travail, les temps partiel subis, les horaires atypiques ou éclatés, la flexibilité horaire et certains effets de la gestion annualisée du temps de travail, souvent sources de déséquilibre pour le parcours professionnel et personnel, et de précarité.

Accompagner les personnes vers l'emploi et dans l'emploi.

Si le chômage touche toutes les catégories socioprofessionnelles, certaines personnes sont plus exposées au risque de rupture de leur parcours et à un chômage de longue durée. Les ruptures semblent plus difficilement réversibles pour ces personnes ce qui accroît l'inégalité. C'est le cas des femmes, prioritairement concernées par des conditions salariales et de travail moins avantageuses que celles des hommes, et des jeunes pour qui l'insertion dans un premier emploi stable est souvent difficile. A l'autre extrémité du parcours professionnel, les seniors retrouvent difficilement un emploi après 50 ans. De même les personnes en situation de handicap, les salariés victimes de maladies professionnelles, et les personnes qui cumulent des situations sociales difficiles et une faible qualification, sont souvent enfermées dans des parcours professionnels chaotiques. Bien que des dispositifs existent pour aider au retour à l'emploi, la spirale de la précarité n'est pas toujours évitée. Il en résulte la nécessité d'accompagner durablement ces personnes aux trajectoires individuelles chaotiques, de les aider à anticiper les ruptures et construire un parcours professionnel continu et ascendant.

Développer et valoriser les compétences.

Formation initiale et orientation conditionnent l'accès au premier emploi. Mais la formation continue permet le renouvellement des compétences tout au long du parcours professionnel. Se former et former tout au long de la vie participe à la sécurisation des parcours professionnels. En favorisant l'employabilité, la promotion professionnelle et les réorientations professionnelles. Le salarié est devenu un véritable acteur de son parcours professionnel par le biais de la formation, notamment dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, qui renvoie à la notion d'attachement des droits à la personne. Mais ce droit ne dispose pas d'une transférabilité satisfaisante, et les salariés et les entreprises ne sont pas égaux face à l'utilisation des droits à la formation.

Dix enseignements clés décisifs pour la réussite d'initiatives locales conjuguant flexibilité et sécurisation des parcours

1. Prévenir et anticiper des situations de ruptures permet d'éviter à des personnes de se retrouver dans des situations professionnelles et sociales précaires. L'entreprise et le salarié sont concernés par l'anticipation des risques, notamment professionnels. Face aux dispositifs curatifs, la prévention apparaît comme la solution la moins coûteuse pour les entreprises comme pour les pouvoirs publics.

2. S'appuyer sur les partenaires sociaux, les accords d'entreprises et interprofessionnels et le dialogue social, au plus près des problèmes, est fondamental. Négocier et expliciter à l'ensemble du personnel les enjeux au sein de l'entreprise est aussi nécessaire pour favoriser la confiance mutuelle et la conduite du changement. Ce dialogue social, la négociation collective et un climat social de qualité se construisent sur la durée.

3. Territorialiser l'action à l'échelle du bassin d'emploi ou du pays, cadres pertinents pour construire des parcours sécurisés. La vie professionnelle et la vie personnelle étant imbri-



quées, les solutions locales de reclassement sont favorisées par la proximité des différents acteurs, la construction de réseaux, la concertation et la coordination. Les dispositifs de formation doivent aussi être homogénéisés et proposer des formations à l'échelle d'un territoire. La Région, a un rôle à y jouer avec les différents acteurs concernés.

4. Agir en partenariat, privé - public est indispensable pour mutualiser les moyens sur un territoire, ressource et espace d'action. L'Etat compétent en termes de politiques d'emploi, les collectivités locales, les services publics et les administrations jouent également un rôle, aux côtés des partenaires sociaux et des entreprises sur chaque territoire. Les collectivités peuvent jouer alors un rôle de médiateur, de facilitateur, voire parfois d'initiateur.

5. Mobiliser la dimension territoriale pour construire des emplois de qualité et construire des passerelles entre différents types d'emploi par le déclassement des différentes branches professionnelles, s'impose. C'est souvent la coordination des acteurs, entreprises, collectivités publiques, syndicats de salariés, associations, la mutualisation au sein d'un territoire, qui permettent d'aménager des emplois pour améliorer leur qualité, dans une réelle dynamique territoriale de cohésion.

Une véritable homogénéisation, parfois une unification et une clarification des différents dispositifs, permettraient de proposer des solutions curatives ou préventives plus efficaces pour les personnes et pour les entreprises sur un territoire.

6. Décloisonner les dispositifs et innover juridiquement est nécessaire pour adapter certaines règles juridiques qui empêchent de passer sans rupture d'un dispositif à un autre, d'un statut à un autre, sans perte de revenu. Les solutions partielles laissent sans réponse de nombreux problèmes comme la conservation et la transférabilité de certains droits (formation, ancienneté, compte-épargne-temps...). Des dérogations juridiques sont à expérimenter, en particulier pour construire des passerelles entre dispositifs d'accompagnement avec maintien du revenu, de même pendant les formations.

7. Aménager les temps et les conditions de travail, garantir des horaires qui permettent de concilier vie professionnelle et vie privée est nécessaire pour les salariés comme pour l'entreprise. Cela contribue à fidéliser et motiver les salariés par un meilleur climat social et permet aussi d'améliorer la productivité des salariés, de réduire l'absentéisme, avec une meilleure qualité des services et des produits. Il s'agit aussi

d'aménager la pluriactivité pour favoriser le cumul d'emplois et permettre aux salariés à temps partiels, majoritairement des femmes, d'augmenter leur durée de travail et leur rémunération.

8. Améliorer l'accès aux droits et assurer un accompagnement individualisé, et adapté à chaque population sur la durée. L'écoute et l'information conditionnent le retour à l'emploi ou la prévention des risques de rupture pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ou en situation d'échec professionnel. Un accompagnement construit en partenariat avec la personne favorise sa mobilisation comme acteur de son parcours. Il doit dans certains cas englober tous les aspects de la vie de la personne afin de garantir une stabilité sociale, familiale, financière et professionnelle, et pour aider à sortir de la spirale de la précarité.

9. Développer des « transcompétences » et reconnaître à l'extérieur des acquis de l'activité professionnelle et de la formation sont essentiels pour permettre les mobilités et l'adaptation des compétences, bénéfiques à la fois à l'entreprise pour son développement et aux salariés pour leur progression et leur mobilité, professionnelles et sociales. Le salarié doit pouvoir transférer les compétences acquises à l'extérieur de l'entreprise. La Validation des Acquis de l'Expérience avec diplomation semble efficace pour rendre possible ce transfert.

10. Se former tout au long de la carrière professionnelle et de la vie pour développer l'employabilité et sécuriser à la fois les parcours des salariés et l'activité de l'entreprise. La situation des entreprises est inégale par leur taille et leurs moyens ; la formation, le DIF, la GPEC sont inégalement exercés. Les plus petites entreprises méconnaissent souvent les atouts et les modalités des formations. Faciliter la mobilisation de ces outils par les PME/PMI, et en particulier pour les TPE, et leurs salariés, est une priorité, de même que déclassement et coordonner, offres de

formations et financements (contrat de professionnalisation, VAE, Congé Individuel de Formation, DIF, Bilan de compétences). Les actifs moins qualifiés souffrant plus du temps partiel subi et des emplois précaires, il faut leur assurer, ainsi qu'aux salariés à temps partiel, un accès renforcé à la formation professionnelle. La formation doit être aménagée afin de permettre l'assiduité sans préjudice pour la vie privée.



Préconisations

Conjuguer et coordonner les initiatives à l'échelle régionale et mobiliser la Région autour de ses compétences

Renforcer une dynamique régionale de conjugaison de la flexibilité avec la sécurisation des parcours professionnels sera déterminant pour le développement économique et social. Tous les acteurs l'échelle de la région ont un rôle à y jouer. Les partenaires sociaux et les acteurs régionaux de l'insertion, « au commencement » et au plus près des projets et initiatives, ont un rôle clé dans cette démarche dont la territorialisation s'impose.

Le niveau régional est adapté comme cadre stratégique décentralisé (Conseil régional) et déconcentré (Etat en région), avec les schémas et contrats territoriaux et la négociation collective régionale et locale. L'Etat, en charge de la politique de l'emploi, la Région avec ses compétences, peuvent développer un partenariat régional durable pour que des actions décisives et mutualisées soient largement conduites. La mise en cohérence des initiatives locales et des politiques étant exceptionnelle, c'est sur ce point, décisif pour l'égalité sociale et territoriale, que pourraient se concentrer les actions nouvelles à conduire. L'ensemble des acteurs, doivent, selon leurs propres prérogatives respectives faire converger et mutualiser leurs actions et leurs moyens pour rendre possibles sans ruptures les transitions professionnelles. Les initiatives conventionnelles des partenaires sociaux au des branches, de l'entreprise et des inter-professions, peuvent être complétées par les adaptations législatives et réglementaires dont l'Etat à la charge, et également soutenues, amplifiées, par les politiques et expérimentations de la Région et des collectivités territoriales.

Trois dimensions fondamentales doivent être combinées: un réel parcours de progression dans l'emploi, avec renouvellement des qualifications et des compétences, la préservation du revenu et le maintien des

droits sociaux. Il faut assurer une réelle transférabilité des droits et des garanties de revenus tout au long de transitions aménagées entre les différentes positions successives occupées; mais aussi mieux informer sur les droits, orienter les personnes vers les organismes d'accompagnement, permettre de mener à bien les formations professionnelles nécessaires, et les mobilités géographiques, etc.

La Région, doit faire « avec » ses partenaires, chacun dans son rôle en donnant la priorité à la mutualisation, la coordination de dispositifs d'aménagement des transitions encouragés par ses politiques (formation, formation professionnelle continue, apprentissage, développement économique, aménagement du territoire) qui s'adressent aux trois échelles de la conjugaison recherchée : l'individu avec la formation, la formation professionnelle continue, la SREF, l'apprentissage, autour de ce noyau dur peut s'organiser une stratégie coordonnée avec l'Etat pour la « sécurisation des parcours professionnels » ; les entreprises, au titre de l'aide aux entreprises, un des leviers, mais aussi de l'Agence économique pour une dynamique territoriale de développement ; les territoires avec l'aménagement du territoire et la politique des pays (contrats de Pays) et dans le CPER (Contrat de Projet) ainsi que dans le cadre de l'agenda 21 régional de développement économique et social.



Quatre propositions

Pour un partenariat régional durable de conjugaison maîtrisée de la flexibilité avec la sécurisation des parcours professionnels :

1. Réunir une conférence régionale territoriale permanente des partenaires régionaux pour impulser et évaluer les progrès. Ses missions seraient de réaliser un suivi et une évaluation des modalités de la conjugaison entre flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne et un recensement des problèmes juridiques ; définir des axes prioritaires d'actions pour améliorer la situation ; favoriser la coordination des initiatives.

2. Conforter les initiatives des partenaires territoriaux : Conseil régional et Etat pourraient, chacun avec leurs compétences, soutenir les initiatives des partenaires sociaux, des entreprises, encourager des négociations interprofessionnelles, des négociations de branches et d'entreprises, concourant à la sécurisation des parcours ; promouvoir des partenariats territoriaux associant tous les partenaires ; favoriser par les politiques territoriales de la Région les démarches des collectivités territoriales, Bassins d'emploi et Pays conjuguant flexibilité et sécurisation (la négociation collective aux deux niveaux régional et local, le SRADT, les contrats de projets et de pays sont des leviers pour ces actions) ; encourager les initiatives améliorant la connaissance des personnes concernées elles-



mêmes sur l'insécurité de leurs parcours professionnels et les dispositifs y remédiant.

3. Mobiliser les politiques du Conseil régional sur ses compétences : Mettre en cohérence ses politiques autour de la sécurisation des parcours professionnels (enseignement et orientation (Lycées), apprentissage, formation professionnelle continue, aide aux entreprises) et les inscrire dans la territorialisation autour des projets de territoires et des contrats de pays. Conforter la mise en œuvre de ses aides individuelles. La formation initiale et continue, est très certainement un domaine structurant pour les démarches de sécurisation des parcours professionnels à l'échelle des régions. Mutualiser avec les

autres Conseils régionaux les démarches innovantes dans une démarche d'intérêt général. Lancer un appel à projets territoriaux à destination des Pays.

4. Encourager des expérimentations juridiques. Des expérimentations juridiques associant les partenaires sociaux, la DRTEFP, et le Conseil régional pourraient être envisagées. L'expérimentation permise par la Constitution (articles 72 et 73) pourrait aussi permettre de poursuivre dans d'autres conditions. Mais auparavant il sera indispensable que les partenaires régionaux avancent dans le sens d'une coordination et réalisent ensemble l'état des lieux des problèmes juridiques à résoudre. ■

Le transfert de technologie et l'innovation en Europe coopération pour les régions de l'Atlantique

Synthèse de l'AUTOSAISINE réalisée dans le cadre du Réseau Transnational Atlantique (RTA) des partenaires économiques et sociaux en mai 2005.

Enfin de trouver les lieux de convergence sur lesquels pourrait se bâtir une coopération interrégionale, il a paru indispensable aux partenaires socio-professionnels de repérer des facteurs d'hétérogénéité dans le but d'apprécier leur « puissance » respective et de mesurer les forces et les faiblesses de ces entités.

Cette démarche tire son caractère original dans la méthode de travail employée, se fondant sur l'expérience professionnelle des partenaires, sur leur connaissance empirique du terrain, et sur l'analyse détaillée de cas concrets.

Un inventaire critique

Il en ressort un inventaire critique et une typologie des systèmes d'innovation et de recherche des régions partenaires du réseau, en relation avec les organisations de chacun des Etats. La variété mise en évidence à partir d'exemples choisis par les socio-professionnels, permet d'apprécier aussi bien le rôle des grands équipements, que l'intérêt d'expériences diverses et originales. Le recueil de ces stratégies et des organisations correspondantes, constitue une mémoire dont chaque région peut tirer profit. Cette analyse a permis de mesurer la faiblesse voire l'absence de liens destinés à faciliter la communication entre les systèmes.

Des domaines de convergence

Des domaines de convergence ont pu être dégagés pouvant créer des synergies et changer de manière

significative l'ampleur des techniques de développement. Une concertation étroite et un « porté à connaissance » des ressources disponibles pourraient contribuer à leur rapprochement. La condition de réalisation de cette recommandation dépend néanmoins de la volonté politique des autorités régionales concernées, fondée sur une décision d'agir en commun afin de dynamiser le développement de leurs régions.

Les besoins des entreprises

La nécessité est alors apparue d'inverser la problématique et de partir des besoins des entreprises plus particulièrement présentes dans ces régions. Les très grandes entreprises disposent des compétences et des moyens d'études pour mettre à leur portée aussi bien les techniques innovantes que les moyens d'accès aux programmes européens. Par contre, les PME, bien que partout présentes en Europe, ont suscité l'attention du RTA en raison de leur très grand nombre et de la faiblesse de leur participation au progrès. Il en est de même de la distance séparant les entreprises de haute technologie et celles restées sur des secteurs plus traditionnels.

Dans cette approche a été mis en évidence le besoin d'établir des passerelles, de faire communiquer les chercheurs avec les entreprises afin de permettre l'innovation et le transfert de technologie.

S'ajoutait naturellement à cette préoccupation, celle d'étudier la mobilité des chercheurs pour s'assurer des

facilités pour parfaire leurs connaissances offertes mais aussi pour savoir s'ils étaient susceptibles de mettre leurs talents au service du développement local.

Les propositions

- Renforcer les coopérations entre les régions atlantiques
 - par un volontarisme politique
 - par le développement de la coopération entre les systèmes d'innovation et de transfert de technologie
 - par la dynamisation des coopérations en dépassant certains freins
- Développer l'innovation au sein des PME
 - renforcer la diffusion de l'innovation technologique au sein des petites et moyennes entreprises
 - améliorer le financement de l'innovation
- Faciliter et encourager la mobilité des chercheurs
 - au niveau européen et régional

L'accrochage de l'espace atlantique aux zones de plus grand développement demeure l'enjeu auquel doit répondre le développement des coopérations afin de ne pas isoler la périphérie maritime du centre, de souder la périphérie atlantique et de l'intégrer dans un modèle de développement polycentrique de l'espace européen.

Groupe de travail : Innovation
Président : Jean-Louis Martres
Vice-présidence : Joao-Paulo Duarte
Rapporteurs : Leire Ozerin-Etxebarria et Jean Tirot (Portugal - Limousin). ■

e p r i e n t a t i o n u r l e e e e i l e e n a t i r e e g e s t i o n e l e a u p a r l a r e g i o n B r e t a g n e

VCEU adopté lors de la Session plénière de janvier 2006

ans son rapport de juin 2003 « Le défi de la qualité des eaux en Bretagne », le CESR de Bretagne considérait que le retour au bon état des eaux en Bretagne tel qu'imposé par la directive européenne 2000/60/CE, nécessitait qu'un rôle de chef de file soit donné à la Région Bretagne. La multiplicité des programmes, l'empilement des responsabilités et la globalité des phénomènes imposent en effet qu'une autorité légitime puisse coordonner les différentes mesures prises et à prendre. La Région se voyait ainsi naturellement désignée pour tenir ce rôle.

La dernière loi de décentralisation a prévu la possibilité de confier aux Régions des responsabilités spécifiques dans des domaines particuliers. La Région Bretagne s'est ainsi portée candidate à l'expérimentation pour une compétence renforcée de chef de file dans la politique de l'eau.

Après les élections de 2004, le Conseil régional dans sa nouvelle majorité, a renouvelé cette candidature. Par ailleurs, les sondages d'opinion en Bretagne montrent que la population dans sa majorité estime la Région bien placée pour assurer ce rôle.

L'urgence de la reconquête de la qualité de l'eau dans le respect de l'environnement impose que sur le terrain l'ensemble des mesures à prendre soit fédéré sous une autorité disposant de moyens financiers significatifs et ayant la responsabilité de développement économique et social régional.

En conséquence, le CESR de Bretagne demande instamment à l'Etat de confier rapidement à la Région Bretagne une expérimentation du rôle de chef de file dans la mise en œuvre de la politique de l'eau. ■

58

a o u n i a t i o n s u r l e s p o l e s e o p e r a t i v e s

AVIS adopté lors de la Session plénière de juin 2006

L'objet de la communication est de faire le point sur l'état d'avancement de la structuration des pôles de compétitivité bretons. Le pôle Automobile haut de gamme est intégré, dans le périmètre du rapport, aux trois pôles ayant leur siège en Bretagne. Le pôle Images et réseaux représente 119 adhérents, le pôle Mer Bretagne 204 adhérents, le pôle Valorial 150 adhérents et le pôle Automobile haut de Gamme 19 adhérents.

A ce jour, ces quatre pôles sont constitués, dotés d'un siège, d'un Président et les contrats de pôle sont signés avec l'Etat. Les premières dotations budgétaires sont mises en place par l'Etat et la Région permettant ainsi le recrutement du personnel nécessaire à leur gestion.

Le calendrier imposé par l'Etat en ce qui concerne les appels à projets susceptibles d'être financés par le Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) et l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) n'a pas permis un bon fonctionnement des instances de coordination des financeurs, qui devraient néanmoins être toutes mises en place avant l'été. 59 projets ont tout de même pu être labellisés. Cinq projets ont été retenus par l'Etat. Ils nécessiteront néanmoins un complément régional de financement.

La Région Bretagne souhaite orienter ses financements à destination des PME-PMI et des laboratoires de recherche académique sans exclure les grandes entreprises. Ces financements tiendront compte du niveau d'implication de l'Etat.

Dans le cadre de la Conférence Territoriale, la Région souhaite enfin mettre en place des procédures claires pour les phases d'instruction, de financement et de suivi des projets.

Le CESR regrette la complexité des procédures mises en place par l'Etat en ce qui concerne les phases d'instruction, de financement et de suivi des projets, tout en se félicitant de la structuration des pôles de compétitivité générateurs de projets et de partenariats qu'il convient de soutenir et de conforter.

Le CESR précise également que l'objectif premier des pôles était le développement de l'économie et de l'emploi et qu'il convient de ne pas l'oublier et d'en faire périodiquement une évaluation. ■

our une politi ue so iale e l a itat en Bretagne

AVIS adopté lors de la Session plénière de juin 2006

L'objectif du Conseil régional

Après avoir rappelé que l'habitat est un enjeu majeur pour la Bretagne confrontée aujourd'hui à une situation de crise du logement, le Président du Conseil régional indique 3 priorités :

- l'accroissement de l'offre de logement,
- l'amélioration de la qualité du logement,
- la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau.

Huit principes d'action sont aussi énoncés : la Région s'appuiera sur ceux-ci pour mettre en œuvre une politique incitative en matière d'habitat même si le logement ne relève pas stricto sensu du champ de compétence de la Région. L'intervention financière aura un caractère subsidiaire et sera subordonnée à celle de l'État et des intercommunalités concernées. L'objectif est de tripler les crédits du programme 803 à l'horizon 2010...

Les objectifs de la nouvelle politique sociale seront au nombre de 6 :

1. Développer l'offre de logements sociaux,
2. Participer au projet de rénovation urbaine,
3. Mettre en place un Etablissement Public Foncier Régional,
4. Harmoniser et soutenir la qualité de l'habitat par la maîtrise des charges locatives et le développement durable,
5. Engager des actions innovantes vers des publics spécifiques,
6. Faciliter le recrutement dans le bâtiment et les travaux publics.

Les modalités d'intervention se déclinent autour de 5 volets :

1. Le développement de l'offre de logements sociaux (logements neufs),
2. La maîtrise des charges foncières,
3. Le logement des jeunes et des travailleurs mobiles,
4. Le logement des personnes âgées,
5. Le volet « Rénovation urbaine ».

Le CESR favorable à cette implication de la Région

■ Bien que le logement n'entre pas stricto sensu dans les prérogatives de la Région, les acteurs du logement social et du parc privé se réjouissent de voir l'implication de la Région en ce domaine, en complément de la politique de l'État.

Par son rôle incitatif et par son intervention dans la mise en cohérence de plusieurs politiques, le rôle de la Région, dans la perspective du développement durable, est essentiel.

■ Les partenaires du logement social et du parc privé tiennent à souligner la qualité de l'écoute et des relations qu'ils ont eues avec la Région avant l'élaboration de ce document. Ils y retrouvent l'essentiel de leurs analyses et de leurs préconisations.

■ La difficulté d'équilibrer les opérations neuves de logement social est soulignée dans le document. Les raisons sont diverses, avec en particulier :

■ Le coût du foncier. Sur ce point, la création de l'Établissement Public Foncier est un élément favorable et une réponse à long terme mais cela ne



changera pas fondamentalement les données du problème. Il nous paraît souhaitable qu'une vraie réflexion de fonds soit menée, sous l'égide de la Région, avec tous les acteurs concernés par l'utilisation du foncier ; elle permettra de mieux comprendre la mécanique complexe du foncier et de définir une vraie stratégie en la matière.

■ Le coût de la construction (qui n'est pas cité dans le rapport). Il faut rappeler qu'en 2004, l'indice du coût de la construction a progressé de 10 %. Cette hausse ne paraît pas proche de s'arrêter.

■ Tout en comprenant l'abandon de la logique de guichet, il apparaît malgré tout nécessaire que des règles plus précises soient définies. Les opérateurs et les partenaires ont besoin d'une meilleure visibilité pour être efficaces et réactifs.

■ Le logement est un facteur essentiel en matière d'aménagement du territoire. Sa production doit répondre à la demande là où elle apparaît (en zone urbaine, près des zones d'emploi, à où existent des transports en commun...), mais elle doit aussi répondre aux attentes dans les zones rurales, dans les petites communes car elle permet d'enclencher une spirale vertueuse du développement : réhabilitation de logements anciens en centre bourg, création de logements, arrivée de nouvelles familles et donc d'enfants dans les écoles, revitalisation du commerce, de l'artisanat, etc... ■

Les perspectives du secteur des télécommunications en France et en Europe

Avis adopté par le Bureau du CESR le 4 juin 2007

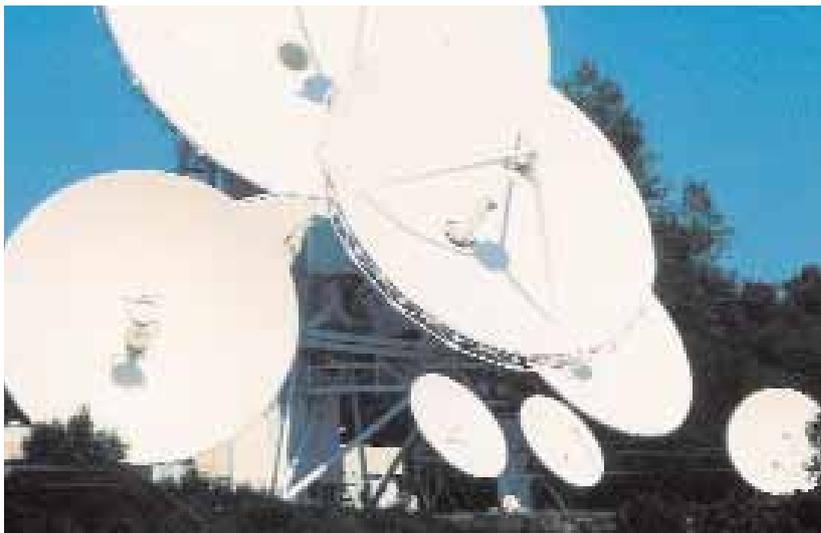
Remarques préliminaires

Le document sur lequel le Président du Conseil régional a sollicité l'avis du CESR est un rapport d'étape précédant la remise d'un rapport final « sur les perspectives du secteur des télécommunications en France et en Europe », établi à la demande du Premier Ministre par un Groupe de travail constitué et présidé par M. Pascal FAURE.

L'examen de ce document appelle deux remarques préliminaires qui ne portent ni précisément sur le diagnostic, ni précisément sur les quatre thématiques d'action qui sont proposées.

Tout d'abord, il faut souligner que l'état des lieux est axé davantage sur le secteur des équipementiers que sur le secteur des télécommunications dans son ensemble, et cela contrairement à ce que laisse entendre son titre. Ceci implique qu'il faudrait rendre le contenu du rapport final plus conforme au titre, et non l'inverse car le rapport doit effectivement prendre en compte le lien et les accords équipementiers-opérateurs (et donc la situation et les perspectives des opérateurs). L'état des lieux ne souligne pas assez les accords possibles entre ces deux catégories d'acteurs.

Ensuite, le CESR propose que le pôle de compétitivité à vocation mondiale « Images et réseaux », développé en Bretagne, qui associe justement des industriels, des opérateurs et des chercheurs, soit mentionné dans la synthèse ; ceci afin de mieux rendre compte de « la place essentielle » qu'il tient pour le secteur des TIC.



Quels sont les éléments du diagnostic et d'analyse que vous pensez nécessaires de modifier ou de compléter ?

Le CESR partage globalement l'analyse qui est faite par le groupe de travail constitué et présidé par M. Pascal Faure, même si force est de reconnaître qu'elle se situe à un niveau européen voire mondial (car il s'agit d'un secteur d'activités fortement mondialisé), et ne met donc que peu en avant les différences existant entre la France et les autres pays européens, et *a fortiori* les particularités régionales.

Pourtant la France présente certains traits caractéristiques. *Au titre de ses points faibles*, on retiendra notamment des difficultés d'adaptation à la rapidité des évolutions des marchés et des technologies (cycles de quelques années, TTM de quelques mois). Cette faiblesse est d'ailleurs une incitation supplémentaire à faire de la veille (Cf. plus loin). *Au titre de ses points forts, ou atouts*, on retiendra la filière de formation en ingénierie technique qui est, en France, d'excellente qualité et décroît moins vite que

dans les autres pays développés (lesquels rencontrent des difficultés de recrutement), et la capacité en ingénierie de grands systèmes complexes à logiciels prépondérants que sont devenus les systèmes de télécom.

Le CESR souhaite formuler plusieurs autres remarques au sujet de l'état des lieux figurant dans le rapport d'étape.

- La question de l'emploi est pour ainsi dire absente de l'analyse de la situation et des perspectives. La seule mention qui y soit faite est la référence aux conséquences sur l'emploi qu'ont eu les restructurations auxquelles les équipementiers ont été conduits par le passé (un seul cas est cité ; celui de Flextronics à Châteaudun). Cette question mériterait d'être davantage prise en compte dans le rapport final (pourquoi ne pas montrer, par exemple, l'évolution des effectifs ?), et cela d'autant plus que c'est précisément

l'inquiétude des salariés face aux perspectives du secteur des télécoms à la suite des annonces d'Alcatel-Lucent en France qui a suscité la mise en place du groupe de travail présidé par M. Faure.

■ La recherche brille également par son absence. Le groupe de travail n'a que peu associé les acteurs nationaux de la recherche, si ce n'est à travers le président du RNRT et Directeur général de SUPELEC, M. Alain Bravo. Or, il est essentiel de bâtir une telle prospective économique en tenant compte des réflexions et travaux menés en amont, en anticipation de l'innovation et de nouveaux usages, au sein des laboratoires de recherche. Cela apparaît d'autant plus important que les liens entre les acteurs de la recherche académique et de la R&D industrielle chez les équipementiers ou les opérateurs de télécommunications sont fréquents.

De la même manière, l'analyse des volets IST (ou ICT) des différents programmes-cadres européens (FP5 et FP6) et de ceux qui sont en cours de lancement dans le cadre du FP7 tracent quelque peu l'évolution scientifique et technologique du secteur des télécommunications en Europe. Une analyse fine des défis réussis et des enjeux perçus pour le futur serait utile.

Enfin, des programmes collaboratifs à enjeux et budgets ambitieux tels que ceux lancés par l'Agence de l'innovation industrielle (TVMSL, QUAERO, etc.) sont cités mais non commentés. Il est bien sûr trop tôt pour pronostiquer leur succès mais il semble opportun de se saisir de la question des modalités de montage et de gouvernance de tels projets et de bâtir des indicateurs pertinents permettant d'estimer les retombées économiques de tels projets, sur le plan national ou régional.

■ De même que la recherche, les PME-PMI sont, elles aussi, et c'est regrettable, absentes du rapport d'étape.

■ A propos de la chaîne de valeurs, le diagnostic minimise la part des matériels (« hard ») notamment pour les applications sans fil hertziennes dans les nouvelles bandes élevées (nécessaire car augmentation des débits, de l'étendue des surfaces à couvrir et de la mobilité croissante). Rappelons qu'il ne peut y avoir de « soft » sans « hard » et que pour les applications d'infrastructures une maîtrise du « hard » permet sans conteste une meilleure maîtrise des développements logiciels.

■ A propos des nouveaux entrants sur les marchés, le rapport cite la Chine mais il ne faudrait pas omettre de considérer également le reste du monde, et notamment l'Inde.

■ A propos du pôle de compétitivité « Images et Réseaux », la liste des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est loin d'être exhaustive et il y manque en particulier l'INSA de Rennes et l'ENSSAT à Lannion directement impliqués sur cette filière TIC.

■ A propos des restructurations passées : il serait utile pour le raisonnement de s'interroger (et de compléter le rapport) sur l'évolution de la rentabilité dans le temps chez les acteurs du secteur des télécoms et de son éventuel impact sur les restructurations.

■ Dans les perspectives, il faudrait peut-être envisager une éventuelle saturation des marchés solvables.

Les propositions de quatre axes d'action doivent-elles être complétées ou modifiées et en quoi ?

Le rapport propose quatre axes d'action pour les pouvoirs publics, destinés à permettre aux équipementiers européens de développer l'emploi, d'innover et d'être plus compétitifs. Ces quatre axes peuvent être discutés et d'autres pistes peuvent être envisagées.

A propos des quatre axes proposés

■ 1^{er} axe d'action : promouvoir un écosystème de dimension européenne fort et innovant permettant aux équipementiers de s'appuyer sur un marché mieux harmonisé. Il n'appelle pas de remarques particulières.

■ 2^{ème} axe d'action : s'assurer que les équipementiers européens puissent lutter à armes égales contre leurs concurrents américains et asiatiques

A propos des technologies duales : la capacité de dualité et de soutien des programmes de Défense existe mais ne doit pas être surestimée. A de très rares exceptions près, le transfert s'effectue plutôt désormais du civil vers le militaire, même s'il existe des exceptions comme dans le cas de certains composants III-V issus d'un laboratoire commun entre Alcatel



Lucent et Thales, ou de certaines technologies ou méthodologies d'ingénierie système et logiciel. La raison en est que la Défense a considérablement réduit ses budgets, et à l'intérieur de ses budgets, la part affectée à la recherche (facteur >10 entre la France et les Etats-Unis par exemple). Peut-être, dans ce cas, faut-il envisager d'autres modes de financements stimulants de la recherche.

Ceci étant, on évoque trop peu les réflexions communes de télécoms civiles et militaires qui existent, ainsi que leurs synergies, notamment certains problèmes de sécurité de systèmes.

■ 3^{ème} axe d'action : organiser selon des modalités à préciser et sous l'égide du ministère de l'emploi la concertation associant tous les partenaires afin de mettre en place une veille prospective permettant d'anticiper les évolutions structurantes de la filière en terme de compétences, de métiers et d'emplois

Cet axe n'est pas détaillé dans le rapport or il est certainement le plus sensible.

Anticiper les évolutions en termes de compétences, de métiers et d'emploi constitue en effet l'une des clés de réponse car dans un domaine où les verrous technologiques sont devenus plus rares, la vitesse d'adaptation et de reconfiguration joue un rôle encore plus déterminant que la course à la taille.

L'anticipation économique doit être aussi une anticipation sociale.

62

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) devrait donc figurer de manière explicite dans le rapport. Cette GPEC devra tenir compte en particulier des personnes qui occupent aujourd'hui des emplois peu qualifiés. La GPEC devrait travailler à concevoir des passerelles permettant des transitions sécurisées d'un emploi à un autre dans la filière. La généralisation des démarches de GPEC mettra en évidence des besoins de transformation des emplois plutôt que des perspectives de réduction des emplois, car le secteur des TIC en pleine mutation continue d'être structurellement en croissance, sinon en valeur, du moins en volume.

■ 4^{ème} axe d'action : amplifier et coordonner les efforts publics en matière de développement des infrastructures et des usages des TIC

Tout d'abord, il s'agit bien d'amplifier et de coordonner les efforts, ce qui ne signifie pas nécessairement financer et subventionner.

Ensuite, la liste des actions envisagées dans le rapport peut être com-

plétée par les propositions d'actions suivantes :

■ amplifier les concertations et les complémentarités public/privé des projets territoriaux en termes d'infrastructures

■ veiller à ce que le cadre européen de la régulation sur les nouvelles infrastructures ne soit pas dissuasif pour les investissements

■ rendre possibles des modes de financement innovants pour promouvoir les infrastructures et les usages des TIC.



D'autres pistes à envisager

Compte tenu du caractère stratégique de la recherche pour le secteur des télécommunications, il faudrait ajouter un tout premier axe d'action portant explicitement sur l'effort à fournir en matière de R&D ; la France et l'Europe, comme le montrent les chiffres (y compris ceux qui sont cités dans le rapport) ne sont pas encore au bon niveau. Cet axe permettrait de confirmer la nécessité d'asseoir le secteur des Télécoms sur tous les maillons de la chaîne de la valeur, y compris sur le volet amont de l'innovation.

Comment traduire régionalement les pistes de travail définies au niveau national ?

Comment promouvoir un « écosystème breton » ?

Alors que l'on parle de mise en place d'écosystème européen et de consolidation européenne pour faire face à la concurrence mondiale (notamment effets de normalisation), la question est aussi celle de la pertinence de l'échelle régionale pour un écosystème dans le secteur des TIC.

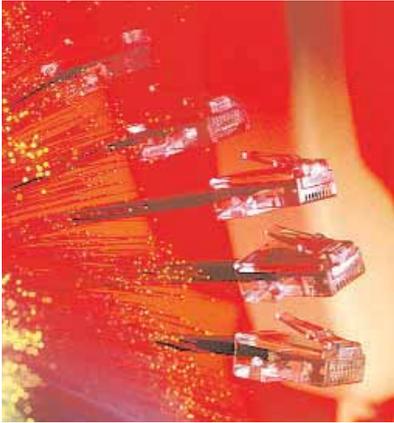
La réponse tient sans doute à deux facteurs différenciateurs supposés que sont : en premier, l'effet cluster et la réussite espérée du pôle de compétitivité « Images et Réseaux », qui peut s'appuyer sur la dynamique suscitée par la création de l'Université Européenne de Bretagne ; et le deuxième, la capacité de concertation qui peut rendre plus rapides et moins douloureuses les adaptations sociales évoquées ci-dessus.

La Bretagne doit se repositionner dans les organismes internationaux qui édictent les normes, en s'appuyant sur l'agence des fréquences située à Brest, sur le centre d'essai et d'agrément de FT situé à Lannion.

La vocation mondiale et le leadership du pôle de compétitivité « Images et réseaux » doit être réaffirmée.

Concernant les « acteurs académiques » de l'« écosystème breton », rappelons qu'il vient d'être créé un Groupement d'intérêt Scientifique intitulé SISCom-Bretagne dédié à l'attractivité et à la visibilité internationale, sur le plan de l'accueil de chercheurs, pour le secteur des Sciences de l'information et de la communication au service des télécommunications et de leurs applications. Cet outil doit s'inscrire dans la démarche d'internationalisation de la filière Recherche en Télécoms.

Il est essentiel à ce niveau de questionner les pouvoirs publics de l'absence, sur le plan national, d'un



RTRA (Réseau Thématique de recherche avancée) en Télécoms, parmi ceux créés par le Ministère de la Recherche à l'automne 2006. Plaider qu'un tel RTRA soit créé rapidement en Bretagne paraît essentiel et parfaitement défendable au vu notamment de la qualité reconnue du dossier scientifique de RTRA qui avait été déjà déposé en 2006, ainsi que de l'enjeu de ce secteur économique pour nos territoires. Ce réseau s'adosserait naturellement au PRES UEB désormais créé et au pôle de compétitivité Images&Réseaux.

Comment développer en Bretagne des outils de veille prospective en matière de compétence, métiers et emplois à l'échelle de la filière ?

On a vu que la mise en place d'une véritable GPEC à partir d'actions de veille est parfaitement nécessaire pour permettre au secteur d'effectuer dans les meilleures conditions économiques et sociales possibles les adaptations nécessaires.

Ceci étant, il ne s'agit pas de créer en Bretagne de nouveaux outils ou moyens de veille prospective dans un secteur où il en existe déjà et de très performants (France Telecom R&D et l'IRISA pour le civil, le CELAR pour le militaire, sont à la pointe dans ces domaines). En Bretagne, l'effort doit plutôt porter sur la mise à profit des moyens existants et sur les possibilités de mutualiser la veille stratégique mise en place au sein des grands groupes. La diffusion des meilleures pratiques en matière de GPEC est ainsi à promouvoir, en s'appuyant sur

les outils existants (GREF, PRES...). A cet égard, un des rôles de l'Agence économique de Bretagne pourrait être d'organiser le partage des diagnostics et de faciliter leur diffusion auprès des différents acteurs. En outre, au sein des entreprises, les salariés devraient aussi pouvoir être mieux associés, c'est-à-dire informés plus en amont de la stratégie et des réorientations stratégiques de l'entreprise.

Par ailleurs, la cartographie des formations supérieures dispensées en Bretagne sur ce secteur des télécoms est particulièrement riche. La mailler et si possible la compléter par rapport aux enjeux de développement de nouvelles compétences au sein des entreprises est un des sujets dont vient de s'emparer le pôle Images&Réseaux. Des clubs de technologie (type Irisatech) et des rencontres thématiques (Matinales de Rennes-Atalante, Journées Meito, Vespérales Granit,...) sont autant de lieux de veille prospective à valoriser.

L'un des mécanismes sous-utilisés encore - y compris dans la filière TIC, au sein des grands groupes comme Alcatel-Lucent en Région Bretagne ou au sein des PME-PMI - est le coencadrement de doctorats et post-doctorats menés pour partie au sein de l'entreprise avec un laboratoire partenaire. Les freins structurels et temporels doivent être levés pour que ce mécanisme soit facilité car il est un vecteur de veille prospective et d'évolution des compétences essentiel pour la R&D industrielle.



Comment valoriser les efforts régionaux pour le développement des infrastructures et des usages ?

Les préconisations ou pistes évoquées dans le rapport paraissent pertinentes. Les dispositions relatives à l'e-administration ont un effet de levier intéressant, car elles diminuent le poids des dépenses publiques au profit du secteur économique, mais surtout elles accélèrent l'ensemble du processus économique et augmentent ainsi l'efficacité du capital investi.

La Bretagne doit postuler à toutes les expérimentations et notamment se positionner sur les programmes européens pour une infrastructure TIC au service de tous les acteurs économiques bretons.

Ceci étant, il faut veiller à ne pas accentuer la fracture électronique (entre les personnes) ou la fracture territoriale (entre les territoires). A cet égard, aller vite fait toujours courir un risque qui appelle de la vigilance.

Enfin, il semble opportun de proposer des développements voire des déploiements « volontaristes » et innovants capables de situer la Bretagne au premier plan des régions d'Europe quant à ses infrastructures télécoms et ses expérimentations de nouveaux usages.

La dynamique du dossier Bretagne 2.0, l'ambition portée par les acteurs académiques Ouest-Recherche pour un réseau Très Haut Débit pour la recherche, l'observation des usages étendus à l'ensemble des secteurs où les technologies TIC diffusent (enseignement, santé, transports, développement durable, administration, citoyenneté...) (Cf. GIS Marsouin) sont d'un intérêt primordial. La Bretagne, quelque peu en avance sur ce développement des infrastructures et usages il y a quelques années, doit reconquérir cette avance. Il y a dans Bretagne 2 % des propositions qui vont dans ce sens. ■

innover pour l'emploi en Bretagne

Synthèse du FORUM « Prospective » du 16 février 2006

Après une introduction par M. Alain EVEN, Président du Conseil économique et social de Bretagne et de M. Jacques DERMAGNE, Président du Conseil économique et social national, Mme Anne SAGLIO et M. Loïc RICHARD, rapporteurs ont présenté la démarche de l'étude du CESR « 50 CLES pour l'emploi en Bretagne » et M. Didier ROBERT, Membre du CES national, l'étude du CES national « L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous ».



Le Forum s'est poursuivi par deux tables rondes sur les thèmes : « Le chômage n'est pas une fatalité : de multiples acteurs se mobilisent pour obtenir ensemble des résultats » et « Partenariats locaux pour l'emploi : l'expérimentation de nouvelles méthodes ».

Enfin, M. Denis CLERC Rapporteur au Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale est intervenu sur le thème « Acteurs locaux : un rôle à la fois crucial et dépendant ».

« Le chômage n'est pas une fatalité : de multiples acteurs se mobilisent pour obtenir ensemble des résultats »

Un atelier d'aide à la recherche d'emploi

Mme HOUZE, animatrice coordinatrice de l'atelier d'aide à la recherche d'emploi de la Ville de Vannes, présente les raisons du succès de cet atelier qui a accueilli 3 058 personnes en 2004. C'est une démarche participative, lancée de manière informelle en 1992 par

les personnes d'un quartier puis reprise politiquement avec la mise en place d'une structure. Un réseau de partenaires sociaux mène une réflexion pour des actions sans cesse renouvelées. C'est un lieu de proximité, d'échange, de convivialité, sans rendez-vous, autour d'un café.

L'atelier travaille avec les entreprises du quartier pour dédramatiser la relation employeur/employé.

Faire d'un « boulot » un véritable métier

M. ACHARD, Directeur de l'association Proxim'Services, présente cette structure créée en 1999 par les trois associations intermédiaires de Lorient. Proxim'Services arrive « en fin de parcours », après les associations intermédiaires, pour que les personnes qui ont des compétences puissent avoir un CDI dans le domaine des services à la personne. « D'un « boulot » on fait un véritable métier ».

Au secours du monde rural

M. FORGET, agriculteur des Côtes d'Armor, présente Solidarité Paysanne 22. Cette association est née du

regroupement d'agriculteurs en difficulté et a pour objectif de venir au secours d'un monde rural « fortement secoué ». Elle traite aujourd'hui une centaine de dossiers chaque année et propose un accompagnement humain et technique.

On a tous des compétences

M. CROZON, Responsable de la méthode « Intervention sur l'offre et la demande » (IOD) au PLIE du Pays de Brest, présente une méthode labellisée, fondée sur les compétences et non sur le CV. Une personne sur deux quitte le PLIE vers un emploi classique de six mois minimum. Le PLIE assure un suivi post-embauche pour s'assurer de la bonne intégration du salarié. Cette méthode est transposable à d'autres territoires, mais ne doit s'adresser qu'aux personnes prioritaires. Sa philosophie est de proposer l'emploi plutôt que de considérer que la personne est inemployable.

Aller au-delà du handicap

Mme HERVÉ, Crédit Mutuel de Bretagne, présente une initiative mise en place par la CFDT et reprise

par la Direction sur le maintien et le recrutement de personnes en situation de handicap. 20 emplois ont été créés sur trois ans. Les exigences en termes de compétences sont les mêmes, mais la candidature est traitée de façon différente. Le niveau de formation n'est pas pris en compte. Il est nécessaire que la situation de handicap apparaisse clairement dans la candidature, qui fera alors l'objet d'une prise de contact très en amont du recrutement.

Développer la garde des jeunes enfants

Mme ROUSSET, de l'association Parenbougé, présente un système de garde d'enfants pour les familles aux revenus les plus bas, souvent monoparentales. Créé en 2003, il a permis à plus de 300 familles d'en bénéficier. Le soutien financier a été possible grâce au Fonds social européen, à la Ville de Rennes, à la Caisse d'allocations familiales.



Partenariats locaux pour l'emploi : l'expérimentation de nouvelles méthodes

Cette deuxième table ronde présente par des exemples concrets des expériences innovantes et des méthodes mises en œuvre pour favoriser l'accès à l'emploi pour tous.



Pas de CV mais des habiletés

M. THOYON, représentant de la Direction régionale de l'ANPE, présente une méthode de recrutement originale dite « des habiletés ». La méthode de recrutement dominante qui consiste à réaliser une primo-sélection des candidats sur la base de l'analyse de leurs CV peut, dans certains cas, constituer un obstacle infranchissable à l'accès ou au retour à l'emploi. Pour lutter contre ces discriminations à l'embauche, l'ANPE a développé une méthode de recrutement originale dite « des habiletés ».

Celle-ci repose sur la mise en situation des candidats par le biais d'exercices pratiques permettant de vérifier leur aptitude à répondre aux besoins de l'employeur. L'entreprise PSA-Citroën de RENNES a expérimenté cette nouvelle méthode avec succès puisqu'elle a permis le recrutement de 1500 personnes en 2000, dont 350 étaient bénéficiaires du RMI.

Intervenir au plus vite

Mme LALLEMENT, accompagnée de Mme REPESSE de l'association ATD Quart-Monde, présentent une enquête sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi fortement précarisés réalisée par le mouvement ATD Quart-Monde à partir du croisement de la parole des accompagnants et des accompagnés, une idée-force ressort : plus tôt une personne exclue du marché de l'emploi bénéficie d'un accompagnement étroit et personnalisé, meilleures sont ses chances d'accès ou de retour à l'emploi.

Encourager l'insertion et la qualification

M. PICHON, Directeur du Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification « BTP » du bassin lorientais (GEIQ-BTP) présente l'action du GEIQ BTP qui regroupe un réseau d'entreprises adhérentes qui se mobilisent pour l'insertion et la qualification professionnelles de personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi. Les

personnes accompagnées, salariées du GEIQ sous la forme de contrats aidés, sont mises à disposition des entreprises adhérentes sur la base d'une facturation mensuelle. L'accompagnement social étroit et personnalisé des salariés, y compris dans l'emploi, est une des clés de la réussite du GEIQ dont 50 % des parcours de qualification sont menés à terme.

Anticiper les besoins et former

M. PERROQUIN, représentant de l'Union départementale de la CFTD des Côtes d'Armor présente Le Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (PARE), démarche mise en place en 2001 entre les partenaires sociaux, le service public de l'emploi, l'Etat et les branches professionnelles. Cette démarche repose sur l'anticipation des besoins en main d'œuvre de certains secteurs d'activité et sur la mise en place de formations conventionnées permettant à certains demandeurs d'emploi, indemnisés par les ASSEDIC, de retrouver rapidement un emploi dans les secteurs du BTP, du transport, de l'automobile, des services à la personne... En quatre ans, 20 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié du dispositif en Bretagne. Cette forme d'activation des indemnités versées par les ASSEDIC, notamment lors de reclassements professionnels, s'est révélée positive puisque 83 % des bénéficiaires du PARE ont retrouvé un emploi.

Une logique de projet

M. LERN, Chef de Service à la Direction Solidarité du Conseil général du Finistère explique comment Le Conseil général du Finistère vient de réorganiser son action RMI pour la recentrer autour de la personne et/ou de sa famille. L'objectif est de développer le nombre de contrats d'insertion et de les redynamiser par une mobilisation accrue, tant en interne qu'avec les partenaires externes au Conseil général. L'accent est aussi mis sur la recherche de synergies territorialisées autour de l'insertion mise au service des personnes et de leurs parcours dans une logique de projet.

Encourager la création et la reprise d'entreprises

M. JESTIN, Vice-président de la CCI de RENNES présente La Plate-forme d'Initiative Locale (PFIL) « Rennes initiative », association qui vise à soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises du Pays de Rennes, par l'attribution d'un prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, et assorti d'un suivi/parrainage. Parmi les partenaires économiques et sociaux du territoire réunis au sein de « Rennes initiative », la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes estime, en tant que représentante des entrepreneurs, « qu'il est préférable de réduire l'exclusion plutôt que de la gérer ». Le dispositif est une réussite puisque le taux de pérennité des projets aidés est de 85 % au bout de cinq ans. Le soutien aux porteurs de projets dans le secteur du bâtiment est un exemple qui illustre la possibilité d'un territoire à la fois compétitif et solidaire

« Acteurs locaux : un rôle à la fois crucial et dépendant »

Synthèse de l'exposé de M. Denis CLERC, rapporteur au Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale.

Dans un contexte marqué par une forte sélectivité des employeurs vis-à-vis des candidats à l'emploi d'une part et, d'autre part, par de fortes inégalités en termes de stabilité et d'exclusion de l'emploi, les acteurs locaux ont un rôle fondamental à jouer pour rendre l'accès au travail plus équitable, notamment pour ceux qui en sont le plus éloignés.

Les acteurs locaux peuvent être des accélérateurs de croissance économique. Or, cette capacité à dynamiser localement la croissance se révèle particulièrement importante puisqu'on estime, d'un point de vue macroéconomique, qu'un point de croissance supplémentaire du Produit Intérieur Brut est potentiellement créateur de 250 000 emplois. Comment peuvent-ils agir pour favoriser l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi ?

En premier lieu, ils sont en capacité de réduire les processus d'exclusion par la promotion « du capital humain » des personnes « qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ». En second lieu, il est aussi possible d'agir localement sur l'ordre des demandeurs d'emploi dans la « file d'attente » par la valorisation de leurs atouts. En troisième lieu, les acteurs locaux peuvent intervenir pour lever les obstacles périphériques de l'accès à l'emploi, en facilitant, par exemple, la mobilité des demandeurs

d'emploi dépourvus de moyens de locomotion ou la garde des enfants des familles monoparentales.

A ce sujet et à l'instar des pays Scandinaves, la garde des enfants ne devrait-elle pas, en France, relever d'un service public municipal obligatoire à des fins de promotion de l'égalité professionnelle ? En quatrième lieu, les acteurs locaux peuvent jouer le rôle de médiateurs, d'interface entre les demandeurs d'emploi et les employeurs. Ce point est particulièrement important car les personnes les plus éloignées de l'emploi disposent rarement d'un « capital social » leur permettant de vaincre les obstacles à l'accession au marché du travail. En effet, des sociologues ont montré qu'en matière d'accès à l'emploi, les « liens faibles » sont souvent bien plus efficaces que les « liens forts ». Or, ces « liens faibles », tels que le réseau relationnel du demandeur d'emploi par exemple, peuvent plus facilement être tissés localement.

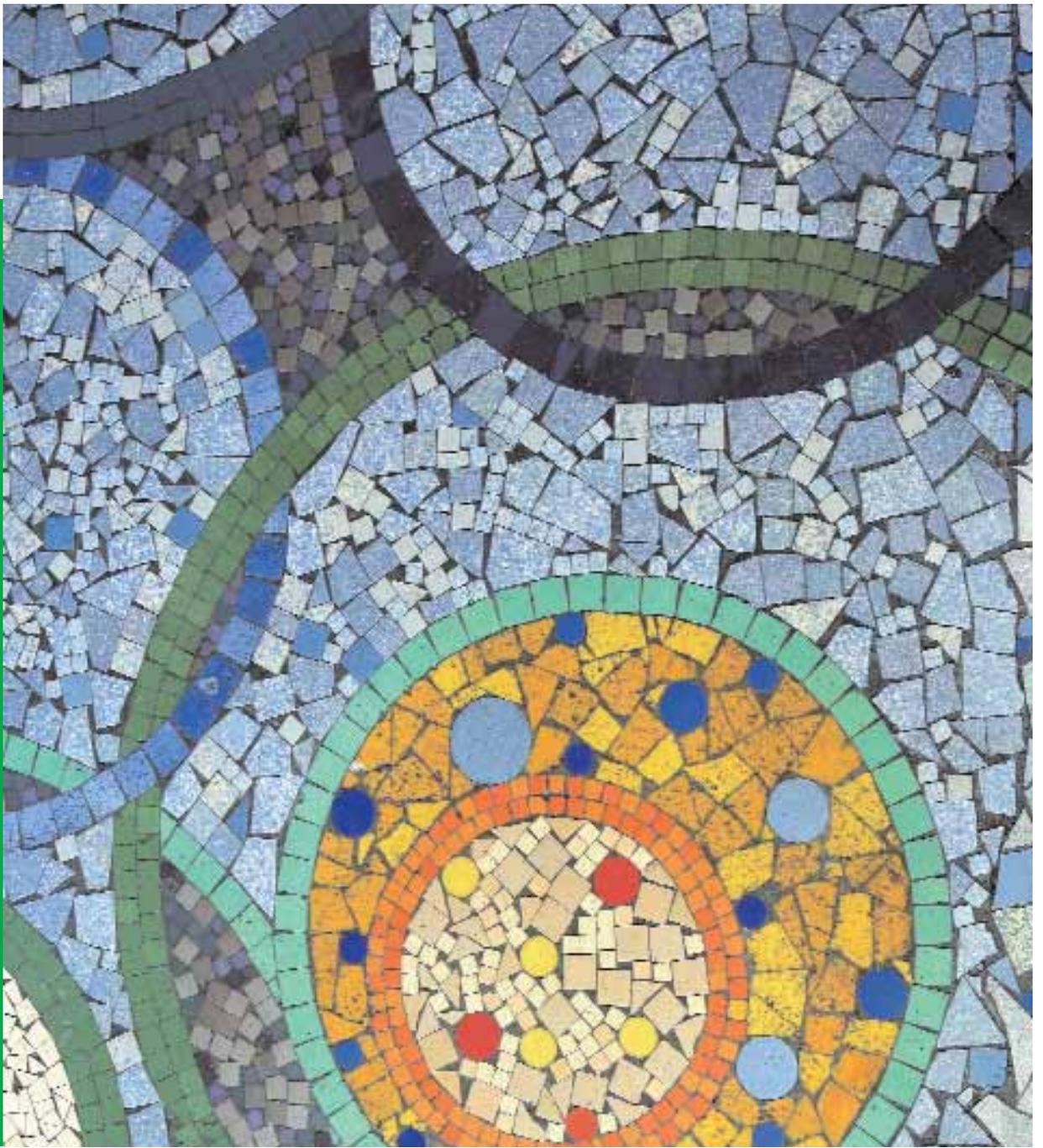
M. Denis Clerc observe également une tendance à la polarisation de l'activité et de l'emploi autour des grands pôles urbains. Ce phénomène qui affaiblit les petites villes et qu'il nomme « l'effet TGV » n'est toutefois pas une fatalité car des forces de résistances locales peuvent être mobilisées. Les acteurs locaux sont également les mieux placés pour exercer une vigilance territoriale sur la montée de certaines tensions sociales liées aux cycles de l'activité économique.

En conclusion, les acteurs locaux ont un rôle essentiel à jouer dans la réduction des inégalités d'accès à l'emploi. En suscitant des dynamiques territoriales, en accompagnant étroitement les personnes les plus éloignées de l'emploi, ils ont, à leur niveau, la capacité d'atténuer la sélectivité naturelle du marché du travail, de réduire et de modifier l'ordre de la file d'attente au bénéfice des plus démunis face au chômage. A proximité des personnes et des entreprises, ils disposent de nombreux atouts et leviers pour construire ou reconstruire de la cohésion sociale. ■



Se développer

Impulser un nouveau modèle de développement de la Bretagne, durable, endogène et ouvert à l'international en s'appuyant sur un développement territorialisé valorisant la diversité et la spécificité des territoires bretons

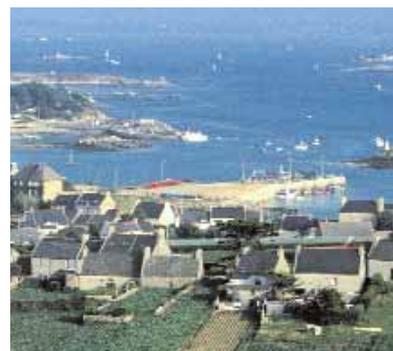


L'AMBITION

Impulser un développement de la Bretagne qui sera durable, fondé sur l'innovation et la capacité d'adaptation aux mutations de l'emploi, de l'économie et de la société.

La région doit s'appuyer pour cela sur ses atouts : maritimité, ressources fon-

cières et paysages relativement préservés, excellence dans de nombreuses activités économiques, capacité des acteurs à s'organiser, faculté à innover sur le plan social, volonté de l'Institution régionale d'impulser des politiques structurantes en matière de développement économique...



POURQUOI LE FAIRE ?

La Bretagne, désormais pleinement intégrée dans l'économie mondiale, est confrontée à une série de défis qu'elle doit relever en permanence afin de poursuivre son développement.

68

Le premier de ces défis est celui de la durabilité. Le changement climatique, l'épuisement des ressources énergétiques fossiles, la nécessité de préserver les paysages et l'environnement d'une urbanisation et d'une artificialisation exagérée, imposent des contraintes qui doivent être utilisées

comme autant d'opportunités pour un développement régional équilibré.

Le deuxième enjeu est celui de l'adaptation aux mutations de l'emploi et de l'économie. La persistance d'un chômage important, le retournement démographique qui s'accompagne du vieillissement de la population active, la constante recomposition des entreprises et des filières (délocalisations, désindustrialisation...) sont autant de questions majeures auxquelles la Bretagne doit s'attacher à apporter des réponses.

L'impératif d'innovation concerne aussi bien les technologies que l'organisation des acteurs (notamment par l'intermédiaire des pôles de compétitivité et des stratégies de filière) et la vie sociale (l'amélioration des conditions de travail et de la l'emploi et la promotion de l'économie sociale étant deux objectifs importants pour les années à venir).

La Bretagne devra également fonder son développement durable futur sur l'atout que lui offre sa maritimité.

COMMENT LE FAIRE ?

Le nouveau modèle de développement de la Bretagne doit être basé sur des objectifs de durabilité, d'adaptation constante aux mutations de l'économie et de la société, de recherche de solutions innovantes et de mobilisation des acteurs régionaux.

Le développement durable de la Bretagne s'appuiera sur diverses initiatives et en particulier la mise en place d'Agendas 21 tant sur un plan régional qu'au niveau local (Synthèse des avis sur le développement

durable). La question énergétique (sécurisation de l'approvisionnement, développement des sources renouvelables, promotion des économies d'énergie) aura un rôle majeur (Synthèse des avis sur l'énergie). La définition et la mise en place d'une stratégie foncière conciliant le développement économique et social et garantissant le respect de l'environnement se situe dans cette même logique (Autosaisine « Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne », mai 2007).



S'intéressant à l'avenir de l'industrie régionale, le CESR a insisté sur son rôle dans le développement de la région Bretagne et ses scénarios possibles d'évolution (Contribution « Les bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021 », novembre 2005). C'est d'ailleurs pour apporter un cadre d'intervention à son action que la Région a conçu la Stratégie Régionale de Développement Économique (SRDE) dont le CESR a validé les objectifs (Synthèse des avis sur la stratégie régionale de développement économique). Le CESR a par ailleurs indiqué qu'il conviendra à l'avenir d'accroître le taux d'emploi des salariés les plus âgés et de conduire des actions permettant de réduire le chômage (Autosaisine « Perspectives de l'emploi et du travail en Bretagne, pour une volonté anticipatrice », juin 2005). La prise en compte des réorganisations et restructurations d'entreprises, phénomènes qui tendent à devenir

constants, est également primordiale aussi bien pour la qualité du tissu économique que pour le développement des territoires et l'emploi des personnes (Autosaisine « Retour d'expérience sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à tirer pour mieux anticiper et agir », juin 2007 et vœux sur les plans sociaux de CF Gomma - janvier 2006 - et Alcatel Lucent, mars 2007).

L'innovation qui joue un rôle clé, sera favorisée par une valorisation des domaines d'excellence de la région (industrie agro-alimentaire, télécommunication, automobile...), par une recherche de transversalité et par une coopération large entre les acteurs (grands groupes, PME, centres d'innovation et de transfert de technologie, organismes de formation, collectivités publiques...). Les pôles de compétitivité sont, sur ce plan, des outils, parti-

culièrement appréciables (Motion et vœu sur les pôles de compétitivité de juin et novembre 2005). Toutefois, l'innovation ne se limite pas au seul domaine technique : les organisations de l'économie sociale et solidaire sont également vecteurs de progrès sur le plan social et dans le domaine des services (Forum « L'économie sociale en Bretagne : pour une région compétitive et solidaire », décembre 2006).

Le caractère maritime de la Bretagne constituera un atout indéniabla dans les années futures. Néanmoins, pour tirer pleinement parti de cet avantage, la région Bretagne devra mettre en place une véritable politique maritime conciliant des objectifs différents : valorisation du potentiel maritime, préservation des milieux, innovation, formation, etc. (Contribution « Pour une politique maritime en Bretagne », juin 2007).

Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

■ Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections

- Autosaisine « Perspectives de l'emploi et du travail en Bretagne, pour une volonté anticipatrice », 2005
- Contribution « Les évolutions des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021 : Réflexion prospective », 2005
- Autosaisine « Pour une stratégie foncière adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne », 2007
- Contribution (saisine) « Pour une politique maritime en Bretagne », 2007

■ Forums

- « L'économie sociale en Bretagne », décembre 2006

■ Quelques avis importants

- Synthèse des avis sur l'énergie : un défi pour la Région Bretagne
- Synthèse des avis sur le développement durable
- Synthèse des avis sur la stratégie régionale de développement économique
- Avis sur la création de l'Agence Economique de Bretagne, juin 2005

■ Vœux, motions, communiqués, déclarations communes

- Vœu « CF GOMMA », janvier 2006
- Motion sur « Les enjeux futurs des pôles de compétitivité de la Bretagne », novembre 2005
- Vœu « la labellisation des pôles de compétitivité de Bretagne », juin 2005
- Vœu concernant « le plan de suppression d'effectifs du groupe Alcatel-Lucent », mars 2007

Perspectives de l'emploi et du travail en Bretagne pour une volonté anticipatrice

Synthèse de l'AUTOSAISINE adoptée lors de la Session plénière de juin 2005
Rapporteurs : MM. Jean HAMON et Joseph PENNORS

lors que le niveau de chômage demeure élevé (autour de 8 %), plusieurs filières rencontrent des problèmes de recrutement. De surcroît, d'importantes difficultés se profilent pour les années à venir avec le départ prochain en retraite d'un nombre considérable de salariés nés lors du "baby boom". Dans ce contexte, le Conseil économique et social régional a souhaité étudier les perspectives d'évolution de l'emploi et du travail en Bretagne (en reprenant par ailleurs sa récente saisine sur les conditions de travail en Bretagne). Tout en mettant en évidence les risques futurs, le CESR a souhaité éviter un pessimisme excessif et mettre en valeur les marges de manœuvre dont disposera la Bretagne.

Quel choc démographique ?

Le futur retournement démographique provoquera de véritables ondes de choc et des difficultés : baisse de la population active (- 1,8 % entre 2007 et 2015), risque de pertes de savoir-faire dans les entreprises, multiplication probable des pénuries de main d'œuvre dans de nombreuses filières, montée des concurrences entre branches, territoires et âges, menaces sur la croissance. Dans le même temps, la baisse du chômage, longtemps espérée comme un effet positif du choc démographique, est loin d'être certaine. Les prochaines années risquent ainsi de voir s'établir la coexistence de pénuries de main d'œuvre et de fortes poches de chômage.

Face à ces défis, de nombreux éléments porteurs d'espoir doivent être mis en valeur. En premier lieu, le processus de

vieillesse de la population active devrait s'interrompre. De surcroît, les leviers permettant d'entraîner une augmentation de la population active sont nombreux. Il semble ainsi possible d'accroître le taux d'emploi des femmes qui reste sensiblement inférieur aux niveaux atteints en Europe du Nord (grâce à une adaptation des postes et à un meilleur accueil de la petite enfance), celui des jeunes (par une amélioration des parcours scolaires, universitaires et d'insertion des jeunes) et des seniors (grâce à la mise en place de mécanismes de transmission de savoir-faire entre salariés expérimentés et débutants, par une formation bien répartie sur la vie professionnelle, par un maintien en emploi des salariés âgés voir par une adaptation des postes évitant toute stigmatisation). Un recours raisonné et responsable à une main d'œuvre immigrée peut également être envisagé. Toutefois, la principale piste d'adaptation au choc démographique réside dans des rationalisations de la production, des réorganisations internes, des recherches de productivité, une automatisation et un accroissement de l'informatisation. La principale inquiétude porte en définitive sur l'avenir des chômeurs. Si leur requalification n'est pas assurée, ils risquent en effet de demeurer durablement exclus du marché du travail.

Quelles fonctions ? Quels métiers ?

Comme les autres régions françaises, la Bretagne est menacée par les phénomènes de désindustrialisation et de délocalisation de la production. Néanmoins, au cours des dernières



décennies, la Bretagne a développé et conforté une industrie aux atouts non négligeables (des productions de qualité, une bonne maîtrise des flux, une main d'œuvre qualifiée...). La pérennisation d'un secteur productif varié et diversifié s'avère important car il s'agit d'un indispensable levier de l'emploi, le secteur tertiaire constituant, quant à lui, un gisement et un intégrateur d'emplois. Dans ce second domaine, les principales activités génératrices d'emplois sont les services aux entreprises, l'hôtellerie-restauration et les services à la personne (les besoins existent mais la croissance de ce secteur suppose une solvabilisation de la demande, une revalorisation des métiers et une organisation des intervenants).

En matière d'évolution des métiers, les mutations semblent constantes mais lentes. Les métiers de demain existent pour beaucoup déjà aujourd'hui, les métiers radicalement nouveaux étant peu nombreux et ne devant concerner probablement que peu de salariés. Quatre grandes évolutions des métiers sont envisageables, en fonction de la dynamique propre du secteur et du nombre des départs futurs en retraite des salariés :

- les métiers combinant de fortes créations nettes d'emplois et de nombreux remplacements (par exemple dans les services à la personne, les transports, les emplois d'ouvriers qualifiés du bâtiment notamment etc.) Ces métiers pourraient connaître des difficultés de recrutement ;

- des métiers fortement recruteurs et peu affectés par les départs en retraite (c'est le cas de métiers jeunes comme celui d'informaticien) ;

- des métiers où se cumuleront un repli des emplois et d'importants départs en retraite (cas de certains ouvriers non qualifiés de la mécanique et de la métallurgie, du textile...). De notables baisses d'effectifs sont alors envisageables ;

- des métiers dans lesquels les créations nettes sont assez faibles et les recrutements de remplacement devraient être moins nombreux que les départs en retraite (professions de gestionnaire dans la banque et l'assurance, métiers de la fonction publique...).

Par ailleurs, deux phénomènes en apparence contradictoires doivent être signalés. En premier lieu, la hausse globale des qualifications est notable tant chez les actifs que sur le plan des exigences des entreprises lors des embauches. En la matière, la Bretagne semble particulièrement avantagée puisque, par exemple, elle est la région qui compte la plus faible proportion d'actifs non diplômés. Il faut toutefois noter que le phénomène de déclassement à l'embauche est particulièrement marqué en Bretagne alors que le nombre d'emplois peu qualifiés se maintient. Ces tendances devraient se confirmer dans le futur ce qui rendra nécessaire un investissement autant qualitatif que quantitatif dans la formation.



Quelles organisations ?

Outre les efforts de rationalisation et d'automatisation évoqués plus haut, les entreprises et institutions devront opérer des changements organisationnels. La diffusion large des pratiques de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) s'avère très souhaitable. Cette démarche de gestion des ressources humaines vise à recenser les compétences et les métiers présents dans l'entreprise, à anticiper et à orienter les évolutions des effectifs et des compétences (par la formation ou le recrutement en particulier).

Les salariés, dans leur majorité, souhaitent une certaine sécurité de l'emploi. De ce fait, à l'avenir, avec la multiplication des difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs, les entreprises qui se trouveront en mesure de proposer une certaine stabilité de relation ainsi qu'un investissement de long terme sur la compétence de leurs salariés seront privilégiées par les actifs. Les entreprises, quant à elles, recherchent la flexibilité et la réactivité. La conciliation de ces attentes différentes peut

passer notamment par le développement de l'emploi à temps partagé. Les groupements d'employeurs par exemple, outils encore peu développés, permettent aux entreprises de disposer d'un personnel stable, de gérer leurs effectifs de manière souple et d'accéder à des compétences nouvelles alors que les salariés bénéficient d'un engagement sur le long terme. D'autres pistes peuvent encore être explorées.

Conclusion

Les atouts de la région pour relever les défis du futur sont multiples, notamment le haut niveau de qualification de sa population active et la faculté d'adaptation de ses entreprises. De plus, il apparaît que la résorption du chômage dépend en tout premier lieu de la croissance. Une région comme la Bretagne peut se différencier positivement sur ce point. Y contribuer est une des prérogatives premières de la Région qui peut, dans ce but, mobiliser nombre de ses compétences. ■

Préconisations

A partir de ses réflexions, le CESR a pu définir quatre séries de préconisations se déclinant en seize objectifs et quelques dix-huit recommandations d'actions :

- augmenter la population active (par la féminisation des postes de travail, l'amélioration des parcours scolaires et universitaires, par le maintien en activité et l'embauche des seniors, par la diffusion de la productique...)
- améliorer le marché de l'emploi (par un soutien aux activités productives, par l'amélioration de l'image de certains métiers, par l'accroissement de l'efficacité de la formation...)
- modifier l'organisation des entreprises et des institutions publiques (par la GPEC, par la recherche de mécanismes conciliant la flexibilité et la sécurité de l'emploi...)
- améliorer les conditions de travail (par la mise en place d'une aide globale, par une reconfiguration du système d'appui et d'information en matière de conditions de travail, par une valorisation des actions innovantes, par une meilleure intégration des jeunes salariés...).

Les évolutions possibles de l'industrie bretonne à l'horizon 2021

Synthèse de la CONTRIBUTION adoptée lors de la Session plénière de novembre 2005
Rapporteurs : MM. Michel DAVID et Jean-Luc LE GUELLEC

Cette contribution de la Section Prospective du CESR de Bretagne, présentée lors de la session plénière du 14 novembre 2005, propose plusieurs visions des évolutions possibles du système productif breton à l'horizon 2021, au moyen de quatre scénarios.

Le rapport comprend trois parties : tout d'abord, un état des lieux du système productif breton, puis, quatre scénarios prospectifs dessinant des futurs possibles avec leurs implications, et, enfin, certains enseignements de ces scénarios, en termes de stratégies possibles pour la Région.

Les principaux traits actuels du système productif en Bretagne...

En Bretagne, l'appareil productif est caractérisé par une structure encore relativement originale, dont l'originalité tient notamment à l'importance de certaines activités liées à la terre et à la mer, ou encore à la communication (les industries électroniques), mais aussi au poids plus faible de certains services aux entreprises, à la présence relativement plus forte d'un contrôle régional et des groupes privés locaux ou encore à une insertion internationale un peu plus faible qu'au niveau national...



Au sein de ce système productif, qui évolue constamment, l'industrie joue un rôle déterminant (17,7 % de l'emploi total, 18,5 % de la valeur ajoutée, 24 % des investissements). Quatre "blocs d'activités" y occupent aujourd'hui une place prépondérante : les industries agroalimentaires (1^{er} secteur industriel en Bretagne) ; l'industrie électronique et des technologies de l'information et de la communication - ETIC (2^{ème}) ; l'industrie automobile (3^{ème}) ainsi que la construction et la réparation navales (4^{ème}). Ces activités pèsent particulièrement lourd dans l'économie régionale (emplois, valeur ajoutée, investissements, etc.) et c'est en grande partie sur elles que s'est appuyée la poursuite de l'essor industriel des dernières années en Bretagne, sans compter que la polarisation des activités industrielles autour d'elles s'est plutôt renforcée depuis plus de dix ans.

Quatre scénarios prospectifs pour concevoir des évolutions possibles à l'horizon 2021...

Sur la base d'une série d'hypothèses (que se passerait-il si ?) concernant les évolutions qui pourraient affecter les principales "variables clé" du système productif breton (contexte international, organisation politique, recherche et développement - innovation, forme de la concurrence et autres variables économiques, société, environnement, énergie, etc.), la Section Prospective a élaboré quatre scénarios prospectifs distincts.

Aucun des scénarios n'est une prévision ; chacun est l'image volontaire-



ment "exagérée" d'hypothèses poussées "jusqu'au bout". Aucun ne correspond à un avenir souhaitable et aucun n'est plus probable que l'autre, mais, ensemble, ils font émerger des dimensions du possible. Enfin, si aucun n'a vocation à se réaliser intégralement, chacun décrit néanmoins des évolutions qui pourraient survenir, en ayant des implications fortes sur les activités, sur les territoires et donc sur la Bretagne. Chacun appelle donc également des stratégies de réponse.

Le 1^{er} scénario, "Sauvons la planète !", suppose qu'une importante prise de conscience de l'urgence à traiter les problèmes énergétiques et environnementaux a conduit à réorienter en ce sens les politiques publiques (aux niveaux de la France, de l'Europe, des régions), et entraîné des mutations du système productif breton. Ainsi, par exemple, dans l'agroalimentaire, de fortes hausses des coûts de transport, non tout à fait compensées par l'essor du feroutage, conjuguées au renforcement des contraintes réglementaires sanitaires et environnementales, ont pu conduire des établissements à fermer ou à se déplacer. D'autres transformations ont

affecté les autres activités industrielles "traditionnelles" (ETIC, industrie automobile, construction navale...), à côté de l'émergence d'activités nouvelles, notamment autour de la production énergétique ou de la collecte et du recyclage des déchets...

Le 2^{ème} scénario, "Vive la Techno !", est celui qui s'approche le plus de la « Stratégie de Lisbonne », avec des innovations technologiques tous azimuts, accompagnant une entrée plus massive et résolue de la société dans "l'économie de la connaissance". Les industries existantes ont été révolutionnées et des activités nouvelles, plus spécialisées, ont émergé, en partie du fait du déploiement de technologies nouvelles : biotechnologies, nanotechnologies, sciences cognitives, etc. Une des implications notables de ce scénario sur l'agroalimentaire réside dans la réduction de la dépendance des IAA vis-à-vis des productions locales (l'origine des matières premières n'étant plus si importante). En 2021, les TIC ont été bouleversées du fait, notamment, de convergences

technologiques (Cf. nano-bio-info-cogno) et on suppose que l'industrie automobile a été marquée par l'apparition d'une nouvelle génération de véhicules particuliers, à la fois très typés, "intelligents" et dotés d'importantes capacités de communication (où la part de l'électronique embarquée n'a eu de cesse d'augmenter). Par ailleurs, si les activités liées à la construction et à la réparation navales se sont maintenues, c'est au prix (notamment) du développement d'un haut niveau d'ingénierie permettant de contrôler le marché à bas prix...

Le 3^{ème} scénario, "Tous à l'abri !", envisage des crises répétées et de très fortes tensions sur le plan international avec une menace à la fois diffuse (terrorisme, mafias, etc.) et concrète (guerre froide...). C'est le scénario de la peur et des replis défensifs... Dès lors, en 2021, toutes les activités et technologies de sécurité ont connu des développements remarquables (vidéosurveillance, réseaux de capteurs, biométrie, traçabilité, blindages, etc.), avec des conséquences

économiques qui ne sont pas que négatives en Bretagne, du fait en particulier de la présence d'entreprises comme le CELAR à Bruz, DCN à Brest et Lorient...

Le 4^{ème} scénario, "Un univers impitoyable !", présente une exacerbation de la compétition économique, avec une faible régulation des marchés, un contrôle accru de l'économie industrielle par des puissances financières dominantes qui mobilisent des excédents d'épargne et des exigences croissantes de rentabilité de la part des investisseurs. En 2021, le poids de la participation étrangère dans les établissements bretons a donc fortement augmenté ; la "glocalisation" (fabriquer global, vendre local) est plus que jamais une réalité et les entreprises sont devenues carrément apatrides... Pendant ce temps, certaines forces de dérégulation ont été renforcées en profondeur et la société s'est fortement dualisée, ce qui s'est traduit par des évolutions dans le domaine de la consommation...

Des enseignements des scénarios : des tendances dominantes et des défis

Ces quatre scénarios distincts conduisent chacun à des conclusions riches par leur variété et leurs différences, et suggèrent donc des interventions publiques régionales différenciées. Mais, ils permettent aussi de mettre en évidence quelques invariants (par exemple, une raréfaction des ressources traditionnelles et une montée des préoccupations environnementales, de nouvelles formes d'organisation des relations économiques, un rôle toujours plus déterminant des évolutions technologiques, etc.), qui constituent, en quelques sortes, des évolutions dominantes qui vont influencer de façon souvent très importante, l'avenir des activités économiques, ainsi que la nature des relations entre activités et territoires. A partir de ces évolutions, on peut donc, aussi, identifier des défis (faire face de façon innovante à des contradictions) ainsi que diverses pistes de réflexion stratégiques pour la région.



Ces pistes devraient permettre d'aider la Région Bretagne à assumer son rôle de coordination du développement économique régional et, au-delà des préconisations que suggèrent les diverses descriptions du futur, de retenir quelques priorités fortes pour l'action publique, à savoir :

- favoriser les projets coopératifs et les actions collectives, plutôt que les "saupoudrages" d'aides aux entreprises ;
- créer de nouveaux espaces d'expérimentation dans le domaine de la recherche et du transfert de technologie, de la formation et du développement social... ;
- approcher les problématiques de l'espace, dans une perspective qui évite de se borner strictement aux limites des découpages institutionnels (anciens ou nouveaux) des territoires, que ce soit à l'intérieur de l'espace régional ou avec les espaces régionaux voisins ;
- promouvoir, avec volontarisme, un développement durable, prenant (notamment) en compte, à côté des exigences économiques, les impératifs environnementaux et sociaux. ■

Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux politiques territoriales en Bretagne

Synthèse de l'AUTOSAISINE adoptée lors de la Session plénière de mai 2007
Rapporteurs : MM. Pierre MARQUET et Jean-Marie ZELLER

Un territoire sous pression

La Bretagne est un territoire qui par sa géographie, par son économie, son histoire et par son dynamisme démographique fait l'objet de pressions foncières croissantes.

De cette situation, qui entraîne en certains points du territoire une augmentation incontrôlée du coût du foncier, résulte aujourd'hui un risque de remise en cause de la cohésion sociale et territoriale régionale.

Une politique foncière efficace et concertée s'avère donc nécessaire pour maîtriser au mieux les flux engendrés par l'évolution des marchés fonciers, l'attractivité et la concurrence entre espaces.

De longue date, pour les collectivités publiques, le foncier est en quelque sorte la matière première d'une politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui peut en effet se définir en partie comme la façon dont les pouvoirs publics interviennent pour réguler la production foncière.

Aujourd'hui, par leurs actions, les collectivités cherchent à garantir une certaine maîtrise du foncier nécessaire à l'intérêt général, afin de gérer au mieux "l'équilibre foncier d'un territoire" et de limiter les effets néfastes des conflits d'intérêts, d'usage, de propriété, dommageables au développement harmonieux du territoire et à la qualité du cadre de vie des habitants. Mais en tant qu'élément essentiel dans l'aménagement du territoire, le foncier est l'objet de politiques publiques qui relèvent à l'évidence de la compétence de plusieurs collectivités territoriales locales : communes, établissements publics de coopération intercommunale, départements.

Le foncier au cœur de tous les projets

Thème transversal, le foncier est ainsi au cœur de tous les projets, avec la nécessité d'une gestion maîtrisée de l'espace pour un développement durable, dans un but de développement économique, de cohésion sociale et de cohérence territoriale ; la difficulté étant justement que plusieurs échelons de collectivités disposent de compétences à cet égard alors que le phénomène observé est largement partagé sur l'ensemble du territoire régional.

Alors qu'est attendue la création d'un Établissement public foncier régional d'État (EPFR), outil d'aménagement qui aura pour vocation d'assurer, pour le compte des collectivités locales bretonnes, les prestations nécessaires à l'acquisition et au portage foncier, il semble indispensable d'ancrer les missions d'un tel établissement dans le cadre d'une véritable stratégie foncière régionale.



Vers une stratégie foncière

C'est pourquoi, le Conseil économique et social régional à travers le travail de sa Commission "Aménagement et développement des territoires, environnement" s'est donné comme objectif de dessiner les contours de ce qui pourrait constituer une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne.

Dans une première partie, il propose de procéder à un état des lieux du foncier en Bretagne ; après avoir rappelé quelques définitions propres au thème du foncier en présentant les évolutions de ce vocabulaire, il passe en revue les utilisations essentielles du territoire breton à travers notamment les différentes occupations possibles du sol. Enfin, il cherche à recenser la plupart des acteurs, outils, règles et règlements, contraintes et politiques qui touchent plus ou moins directement à la question du foncier.

La deuxième partie a pour objectif d'identifier les enjeux liés au foncier en vue de proposer un certain nombre de préconisations ; le CESR s'appuie d'abord sur une description de l'ensemble des pressions qui peuvent

s'exercer sur le foncier, à travers les perceptions différentes que chacun peut en avoir et les disparités géographiques qui jouent sur un territoire. Il cherche ensuite à en expliquer les mécanismes et constate enfin les conséquences de cette pression foncière. Il parcourt les différents enjeux que représente la maîtrise du foncier, élément essentiel au regard du développement durable et propose, pour chacun d'eux des recommandations, préconisations et attentions à porter sur la question foncière parmi lesquelles nous retiendrons que :

- pour le maintien de l'activité agricole, il faut préserver les terres qui lui sont indispensables ;
- pour produire suffisamment de terrain à bâtir, il faut d'une part élargir l'emprise des zones à urbaniser (AU) dans les communes d'agglomération et autour des bourgs en campagne, et d'autre part faire pression sur les propriétaires pour limiter la rétention foncière en augmentant la pression fiscale sur les terrains nus en zone urbanisable, mais aussi en associant les propriétaires à l'élaboration et à la réalisation des projets d'aménagement ;
- dans les lieux où la tension foncière est la plus forte (îles, trait de côte, centres-villes...), la collectivité publique devrait imposer des contraintes fortes pour garantir le maintien des activités les plus fragiles que sont l'agriculture, la conchyliculture, l'artisanat, les services à la personne... ;
- il faudrait être capable de montrer que pour tout projet a été recherchée une optimisation de l'espace et que pour les solutions retenues,



l'utilisation du sol a fait partie des critères de choix.

- Oia contrainte d'un minimum de 20 % de logements sociaux (article 55 de la loi SRU) devrait être renforcée et s'imposer à toutes les collectivités locales, quelle que soit leur population résidente.

Le CESR cherche enfin, dans la troisième partie, à dessiner les contours de ce que pourrait être une politique foncière régionale. Il s'attache tout d'abord à décrire ce qui existe déjà et comment la Région prend d'ores et déjà en compte le foncier dans ses différentes politiques, quelles sont ses marges de manoeuvres et ce sur quoi elle pourrait porter une attention plus particulière, en particulier que :

- il est du devoir de la Région de s'intéresser à l'aménagement des abords des gares et arrêts de ses trains car la politique régionale en matière de transport régional de voyageur peut avoir des conséquences indirectes majeures sur les prix fonciers aux abords des gares et dessertes TER ; il serait par exemple judicieux d'y favoriser le développement d'un habitat social puisque les populations les plus en difficultés ont souvent des difficultés pour se déplacer ;
- dans son Agenda 21, la Région doit pleinement intégrer la "gestion durable des espaces" ; elle doit faciliter à l'échelle régionale une réflexion sur les "économies de sol" à promouvoir et sur l'utilisation "raisonné du territoire" qu'il devient parfois urgent d'imaginer.

L'établissement public foncier régional étant l'un des outils majeurs pouvant traduire la volonté régionale en matière foncière, il en est rappelé les principes, objectifs et modes de fonctionnement tels qu'ils sont prévus dans le dossier de préfiguration (chapitre 7.).

Enfin, considérant que le rôle régional en matière foncière ne doit pas s'arrêter à la définition des interventions possibles de l'EPFR, le CESR suggère aux collectivités responsables : région, départements, établissements de coopération intercommunale..., des recommandations pour tendre vers



une stratégie foncière régionale cohérente, en proposant notamment la mise en place d'un système régional de mesures et d'observation foncière.

Ce dernier doit permettre à la Région d'apporter :

- un appui aux échelons territoriaux où sera mise en place une politique foncière, échelons qui pourraient aussi bien être les Pays, les agglomérations, et les communes (évaluation des politiques),
- une connaissance comparative des enjeux de développement économique et urbain (observation),
- un pôle de compétences techniques en appui à l'action foncière (action),
- un appui financier et logistique sur les secteurs à enjeux "lourds" ou sur les thématiques d'échelle régionale que sont le logement social, le développement économique, la protection de l'environnement, les friches urbaines, les transports... (investissement), en un mot les objectifs de l'EPFR.

Garante de la cohérence territoriale et d'une forme d'équité, porteuse d'un effet de levier par ses politiques sectorielles, soutien financier à travers l'Etablissement public foncier régional, gestionnaire d'un système de mesures et d'observation du marché foncier, la Région, dans le cadre des priorités qu'elle se donne, pourra donc apporter son soutien à l'action foncière menée par les collectivités locales compétentes. ■

our une politi ue ariti e en Bretagne

Synthèse de la CONTRIBUTION (SAISINE) adoptée lors de la Session plénière de juin 2007
Rapporteur : M. François LE FOLL

ette réflexion de la section Mer Littoral du CESR est une contribution à l'élaboration d'une politique maritime renouvelée pour la Bretagne, en réponse à la saisine du Président du Conseil régional de Bretagne. Le contexte mondial, qui voit les réflexions sur ce thème se multiplier, représente une opportu-

rité à saisir. Sans redonner les faits et chiffres qui font la Bretagne de la mer, le CESR propose ici une réflexion qui conduit à définir des priorités pour la Bretagne, s'affranchissant volontairement des secteurs habituels pour affronter l'exercice complexe de la transversalité.

Une opportunité à saisir pour affirmer une ambition maritime

Avec la parution d'un Livre vert européen « Vers une politique maritime de l'Union européenne » et, au niveau national, d'une réflexion conjointe entre le Centre d'analyse stratégique et le Secrétariat général de la mer, menée par le groupe de travail POSEIDON, le contexte est favorable : c'est une opportunité pour la Bretagne de faire valoir les atouts qui sont les siens et de relever un certain nombre de défis pour se positionner comme motrice dans les réflexions consacrées aux politiques maritimes dites « intégrées ».

La Bretagne possède en effet des atouts déterminants : une situation géographique privilégiée, une économie maritime dynamique et diversifiée, un fort potentiel de recherche, d'innovation et de formation. Si elle ne s'engage pas dans cette voie, qui le fera ?



Mais la Bretagne a également des défis à relever : des pressions croissantes sur le littoral, une situation périphérique qui l'éloigne des centres économiques, une position modeste dans les réseaux de transports, des métiers de la mer peu attractifs. Parmi les défis à relever, les enjeux liés à la gouvernance sont primordiaux. Aujourd'hui, les actions menées dans le domaine de la mer et du littoral relèvent de multiples instances, ce qui rend les projets peu lisibles, peu compréhensibles, mal acceptés collectivement et donc inaboutis.

Réfléchir à une politique maritime pour la Bretagne, c'est mieux tirer parti de ses points forts, développer des stratégies pour pallier ses points faibles, et investir des champs nouveaux, répondant ainsi aux défis qui se posent à la Région face à la mer.

Les axes d'actions prioritaires d'une véritable politique maritime en Bretagne

Connaître l'existant et en tirer des enseignements

L'analyse des relations qu'entretient la Bretagne avec la mer, couplée à l'examen de l'existant en matière de politiques maritimes et littorales,



met en évidence la nécessité d'une politique maritime intégrée pour la Bretagne.

Connaître les initiatives menées par d'autres pays, d'autres régions, permet d'en tirer des enseignements. Mais si ces initiatives ont permis d'ouvrir les débats sur les questions de politiques maritimes, peu de projets ont réellement abouti.

C'est donc l'occasion pour la Bretagne de prendre toute sa place en relevant le défi de l'exemplarité.

Construire dans la transversalité

Réfléchir à une politique maritime, c'est affirmer que la mer mérite un regard englobant. C'est explorer toutes les facettes du mot « mer » sans perdre de vue leur nécessaire synergie. C'est reconnaître que l'on ne peut pas exploiter sans protéger, protéger sans connaître, innover sans coopérer, utiliser sans former... C'est envisager, ensemble, une nouvelle façon de penser, de mettre en œuvre et de faire gagner les projets maritimes en Bretagne, au-delà des clivages habituels. C'est rendre cohérentes des actions menées jusqu'à présent de façon dispersée, construire dans la

transversalité, et envisager la mer comme un élément fédérateur de son avenir.

Bien que s'appuyant sur des axes nécessairement thématiques et des actions nécessairement sectorielles, cette réflexion se veut résolument transversale et explicite ainsi le concept de politique maritime intégrée. L'objectif est de réfléchir aux synergies à créer et aux moyens d'y parvenir. C'est pourquoi cette approche s'articule autour de priorités pour la Bretagne :

- Exploiter et utiliser, ou comment profiter des ressources offertes par la mer et le littoral (ressources vivantes, ressources énergétiques, voies de communication, espaces de loisir...) en garantissant leur exploitation et leur utilisation durables ;

- Innover, ou comment renforcer le rôle moteur de la Bretagne dans le monde maritime, aussi bien dans sa dimension économique que dans ses dimensions environnementale, sociale et politique ;

- Former, ou comment développer et valoriser des filières porteuses d'avenir pour les jeunes, offrant à la fois l'acquisition de savoir-faire spécifiques et la polyvalence de plus en plus recherchée dans le monde du travail, notamment par l'harmonisation des cursus

et le développement de passerelles entre métiers de la mer ;

- Connaître, ou comment faire de la connaissance du monde maritime (milieux et dynamiques naturelles, activités économiques et dynamiques sociales...) un levier de développement pour la Bretagne ;

- Faire connaître et promouvoir, ou comment développer une « éducation maritime » auprès du grand public et des plus jeunes, pour faire partager et porter l'ambition maritime de la Bretagne ;

- Protéger, ou comment préserver les milieux, les espaces et les espèces qui font la richesse de la Bretagne maritime, et anticiper les potentialités d'exploitation de futures ressources et la valorisation d'activités diversifiées ;

- Anticiper, ou comment intégrer une dimension prospective pour appréhender les évolutions des milieux naturels sous l'influence du changement climatique, mais aussi les transformations de la société et de ses besoins (augmentation de la pression foncière, « maritimisation » des activités...), en passant d'une logique de réaction à une logique de projet ;

- Coopérer, ou comment mettre à profit les expériences menées par chaque acteur, à son niveau, en valorisant les



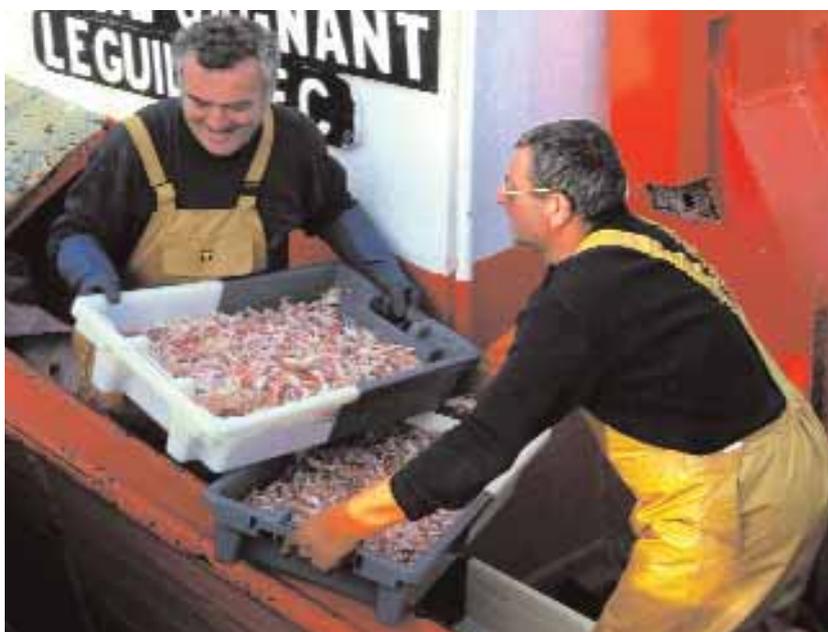
échanges, les complémentarités et les solidarités, depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle transnationale.

Affirmer avec force une nouvelle ligne politique et organisationnelle

Une politique maritime intégrée consiste en un ensemble d'options cohérentes, déclinées collectivement dans des actions concertées, entre tous les acteurs concernés et abordant tous les secteurs et tous les domaines. Son principal enjeu est d'aboutir à la définition d'une vision commune et d'objectifs communs. Sa concrétisation ne passera que par la consolidation d'une ambition maritime dans la dimension politique et organisationnelle de la Région Bretagne avec l'affirmation forte d'une transversalité maritime et une coordination renforcée par la Vice-présidence chargée de la mer, pour, à terme, constituer un véritable Pôle « Mer et Littoral ».

Pour être mise en œuvre, une telle politique nécessitera une stratégie et des méthodes de concertation, de pilotage, de mise en cohérence, de communication, de suivi et d'évaluation partagée de la pertinence des projets, de leur exécution, de leur efficacité et de leur efficience.

Les potentialités du droit à l'expérimentation pour les Régions seront à examiner au cours de la construction d'une politique maritime pour la Bretagne. Une telle démarche constituerait en effet pour la Bretagne une opportunité sans précédent de développer une réelle exemplarité en la matière. ■



Économie sociale en Bretagne

Synthèse du FORUM « Prospective » du 19 décembre 2006

À la suite de son rapport "L'économie sociale en Bretagne - Pour une région compétitive, sociale et solidaire", adopté le 11 décembre 2006, le Conseil économique et social de Bretagne a organisé un forum « prospective » à l'École Supérieure de Commerce de Rennes, le 19 décembre 2006.

Rassemblant près de 200 participants, cette rencontre a permis de présenter l'étude du CESR, dont les principaux résultats figurent dans le présent numéro de l'Avis régional, et d'auditionner M. Thierry JEANTET, Directeur général d'EURESA, Président des rencontres du Mont-Blanc et auteur de l'ouvrage de référence "Économie sociale : la solidarité au défi de l'efficacité" (La Documentation française, 2006).



Alors que les entreprises de l'économie sociale présentent une grande diversité d'activités et de statuts, elles se définissent avant tout à partir d'un certain nombre de principes communs dont la modernité doit être soulignée : libre entreprise mise à la portée du plus grand nombre, démocratie interne, juste répartition des projets et des excédents, propriété collective librement choisie... Ce référentiel de principes est donc à la fois transfrontalier, trans-activités et inter-générationnel. En effet, depuis ses origines, l'économie sociale s'inscrit dans une perspective à la fois universelle et durable.

Un poids économique mondial

Au-delà de ces principes, l'économie sociale représente un poids économique d'importance. On estime ainsi que ses entreprises contribuent à hauteur d'environ 8% du PIB de l'Union européenne. Il faut aussi souligner sa forte présence dans les secteurs primaires (agriculture et pêche notamment) et tertiaires (secteur financier, économie sanitaire...). Ce constat est vrai surtout pour les pays de l'Europe de l'Ouest car, dans les pays d'Europe centrale et orientale, elle est tout juste

renaissante depuis la chute du mur de Berlin.

Mais l'économie sociale n'est pas qu'un phénomène européen. On la retrouve, sous diverses formes, sur tous les continents : coopératives d'électricité aux Etats-Unis d'Amérique, coopératives de consommation au Japon, importance dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture ou du microcrédit en Amérique du Sud... L'économie sociale doit ainsi prendre conscience et faire savoir qu'elle est mondiale.

Cette envergure internationale est favorisée par la grande "plasticité de l'économie sociale" qui la rend capable de s'adapter à l'ensemble des activités humaines, comme l'illustre par exemple la réussite de la coopérative Mondragòn en Espagne. L'économie sociale dispose ainsi de nombreux atouts pour faire le pont entre les différents systèmes de l'économie.

S'ouvrir et innover

Pour progresser, elle devra relever le défi de "l'économie de l'intelligence" en s'investissant davantage dans les nouvelles technologies et les productions immatérielles, comme elle a su le

Ouverture du forum par M. Alain EVEN, Président du CESR

M. Alain EVEN, Président du Conseil économique et social de Bretagne, rappelle l'origine de l'étude - à savoir une saisine du Président du Conseil régional -, son contexte ainsi que la démarche retenue.

L'économie sociale est marquée par une grande diversité d'acteurs. Elle est comme cette mosaïque d'Odorico figurant sur la couverture du rapport et dont les interpénétrations de motifs symbolisent à la fois sa complexité et ses interactions avec les autres acteurs de l'économie.

Il se félicite que la synthèse ait été approuvée à l'unanimité des membres du CESR de Bretagne lors de sa séance plénière du 11 décembre 2006, après un débat riche et ouvert.

faire dans les secteurs de la banque, de l'assurance ou de la grande distribution par exemple. Pour y arriver, elle ne doit pas s'enfermer ou se laisser enfermer dans une fonction exclusive de "pansement de l'économie classique" ni faire du territoire "une prison". Bien au contraire, elle doit faire de ce dernier une source d'ouverture et d'innovation.

Jusqu'à présent l'économie sociale a souvent fonctionné comme un système "a-communicant" parfois tenté par la philosophie du "vivons heureux - vivons cachés", or, même si certains acteurs de l'économie sociale développent d'importants efforts de communication, celle-ci représente encore un défi majeur.

A côté de ces grands défis de l'économie de l'intelligence, des mutations technologiques et de l'affirmation de soi, l'économie sociale voit aussi se présenter de nombreuses opportunités pour l'avenir.

Trouver sa place dans l'économie du futur

Outre leurs formes particulières de propriétés collectives, les entreprises de l'économie sociale se présentent comme l'une des clés possibles pour le développement d'une "économie à gouvernance partagée". En effet, l'économie sociale est fondamentalement une économie interactive.

Un autre atout de l'économie sociale réside dans son avance en termes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) et de développement de "chaînes d'échanges équitables".

Alors que le modèle traditionnel de l'Etat Providence paraît s'affaiblir, l'esprit mutualiste des entreprises de l'économie sociale semble voué à un bel avenir.

Pour prendre toute sa place dans l'économie du futur, l'économie sociale aura aussi besoin de tisser de nouvelles alliances avec les collectivités territoriales, les mouvements syndicaux et sociaux.

Un autre enjeu pour l'avenir de l'économie sociale est celui de l'évaluation de son efficacité, non seulement à l'aune de critères économiques et financiers, mais encore sociétaux, de type "Bilan sociétal".

Vers une reconnaissance internationale...

Même s'il faut souligner d'importants progrès réalisés en termes de reconnaissance de l'économie sociale dans l'Union européenne, force est de constater que cette dynamique paraît aujourd'hui affaiblie. Ainsi, après, la création du statut de Société Coopérative Européenne (SCE), ceux de Mutuelle et d'Association Européenne ne paraissent plus à l'ordre du jour de l'actuelle commission européenne.

Mais la structuration et la reconnaissance de l'économie sociale au niveau international semblent encore plus difficiles à organiser. Pourtant certains acteurs de l'économie sociale ont une forte puissance économique sur les marchés mondiaux. On pense notamment à l'exemple des banques coopératives et de leurs groupes. Toutefois, ces acteurs internationaux de l'économie sociale se développent souvent de manière assez cloisonnée ; c'est la raison pour laquelle ont été récemment créées les "Rencontres du Mont-Blanc", sorte de "contre-Davos" de l'économie sociale favorisant l'interconnaissance et l'échange de bonnes pratiques dans l'optique des mutations économiques.

... et une structuration territoriale innovante

Cette structuration est également nécessaire pour créer, dans les territoires, des "pôles d'attractivité" de l'économie sociale et en faire de véritables lieux d'innovation. Cette dynamique innovante sera d'autant plus forte que l'économie sociale fera un effort de prospective et développera son travail en réseau en lien avec l'Université et les autres acteurs de la Recherche.

L'économie sociale peut aussi s'affirmer comme un acteur majeur de la solidarité, tant au niveau local qu'inter-

national. Elle peut aussi être pionnière dans l'élaboration de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes pour contribuer à sécuriser leurs parcours de vie.

Pour relever ces défis, l'économie sociale doit s'efforcer de construire une vision prospective sur les grands enjeux à venir tout en s'appuyant en même temps sur le meilleur de son passé.

La place de l'économie sociale dans le développement régional

En conclusion de ce forum M. Alain EVEN a souligné la modernité des formes de gouvernance des entreprises de l'économie sociale, celles-ci s'inscrivant dans le mouvement plus général de la démocratie participative et de l'apprentissage pratique de la citoyenneté.

L'économie sociale a encore de nombreux champs d'activité à investir, en particulier à l'échelle mondiale.

Alors que de nouvelles solidarités sont à inventer, il faut aussi prendre en compte le fait que la compétitivité dépend de la capacité des territoires à coopérer.

Sur le modèle de la puissante fédération de coopératives espagnoles "Mondragón", l'économie sociale est appelée à "sortir du bois" pour dépasser les logiques exclusivement sectorielles. Cette ouverture peut contribuer à faciliter la mobilité des salariés au sein de l'économie sociale et participer à sécuriser les parcours professionnels.

L'économie sociale a ainsi toute sa place à prendre dans une Bretagne à la fois compétitive, sociale et solidaire fondée sur un développement humain durable centré sur l'homme.

Le rapport du CESR démontre une fois encore que la Bretagne est forte de sa capacité de coopération. Par ses associations de personnes et d'organisations mises au service du bien commun, l'économie sociale bretonne en est l'une des nombreuses preuves vivantes. ■

nergie un i pour la gion Bretagne

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières

- Un Plan Energie pour la Bretagne (octobre 2005 ; rapporteur : M. Bernard GUILLEMOT)
- Le schéma éolien (octobre 2006 ; rapporteur : M. Alain LE MENN)
- Plan Energie pour la Bretagne - chapitre 2 - Une contractualisation renouvelée avec l'ADEME sur 2007-2013, pour favoriser la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables (janvier 2007 ; rapporteur : M. Alain LE MENN)
- Création du Comité Régional de suivi de l'éolien (mai 2007 ; rapporteur : M. Alain LE MENN)
- Plan Energie pour la Bretagne : une ambition et une stratégie pour relever le défi énergétique et climatique (juin 2007 ; rapporteur : M. Alain LE MENN)

es dérèglements climatiques qui affectent notre quotidien imposent une évidence : il est aujourd'hui devenu impossible de penser la question énergétique sans tenir en compte du facteur environnemental.

A la suite du protocole de Kyoto, la sensibilisation à la nécessité que de protéger l'environnement s'est accrue, si bien qu'on ne peut plus penser les choix énergétiques sans les intégrer dans une réflexion, plus large, de développement durable. En effet, l'énergie est un des secteurs qui a le plus fort impact sur l'environnement.

Le défi climatique imposant de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, il convient de mettre en œuvre une politique énergétique qui soit cohérente du point de vue environnemental.



La Région a un rôle à jouer

Il apparaît donc nécessaire de développer les énergies renouvelables autant que possible. De ce point de vue, le CESR note que la Bretagne dispose de nombreux atouts dans ce domaine.

Bien que le Conseil régional ne soit pas doté de compétences propres dans le domaine de l'énergie, il a un important rôle à jouer. D'abord

dans la définition d'orientations stratégiques partagées, conformes à l'intérêt régional, ensuite dans l'élaboration d'un plan d'action dans lequel chacun de ses partenaires (EDF, RTE, GDF, ADEME...) pourra s'engager en fonction de ses compétences et moyens, enfin dans l'impulsion de l'investissement dans les énergies renouvelables.

Le Plan énergie, pour orienter les choix énergétiques en Bretagne

Le Plan énergétique pour la Bretagne a pour ambition de définir le terrain d'action de la Région dans le domaine des besoins énergétiques, des réseaux d'approvisionnement, des économies d'énergies, de la réduction des gaz à effet de serre, et du développement des énergies renouvelables.

Le calendrier de réalisation de ce « Plan énergie pour la Bretagne » prévoit sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation sur la période 2007-2012.

Considérant que la région est le bon échelon géographique pour l'impulser, le coordonner et le suivre, le CESR approuve le Plan énergie, tout en mettant en lumière la nécessaire distinction entre l'énergie au sens large et l'électricité.

De fait, il convient de prendre en compte que l'insuffisance de la pro-

duction électrique en Bretagne ainsi que sa situation péninsulaire rendront son alimentation électrique problématique avant 10 ans si les tendances actuelles de la consommation se prolongent. Il est donc nécessaire d'engager la construction à la fois de moyens de production classique et d'énergies renouvelables.

Il est également important de diminuer la dépendance de l'agriculture aux produits pétroliers en développant les filières bois de chauffage, la biomasse et les biocarburants produits sur l'exploitation.

Le CESR préconise d'autre part de mettre en valeur les retombées économiques (en termes de PIB et d'emplois générés) du développement des énergies renouvelables et des activités liées aux économies d'énergies. Il faudrait également valoriser les ressources

bretonnes en recherche et développement, en compétences technologiques, en moyens de production d'énergies et en potentiel industriel mobilisable.

Le Plan énergie est un moyen efficace d'orienter les choix énergétiques de la Bretagne, à condition de le compléter par un plan d'action concret prenant en compte le problème de la dépendance énergétique de la région.

L'interdépendance des questions énergétique et de transport

Le CESR souligne la grande importance que revêt le secteur des transports au sein de la problématique énergétique, et regrette qu'il ne soit pas assez souvent pris en compte. Il faut bien voir qu'il s'agit du secteur montrant la plus forte croissance de consommation, et ce d'autant plus que la Bretagne, de par sa situation péninsulaire, a des besoins accrus de transports.

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des actions fortes pour réduire notablement la dépendance des transports aux produits pétroliers.

Un accord avec l'Etat renouvelé

A côté du Plan énergie, la Région et l'Etat, via l'ADEME, ont conclu un accord pluriannuel sur l'environnement, la maîtrise de l'énergie et le développement durable. Il s'agit, au travers de 10 axes de travail constituant 3 grandes thématiques (la mise en œuvre d'un plan climat régional, l'éco-responsabilité au niveau de la production et de la consommation, et l'amélioration des connaissances, information et sensibilisation des acteurs dans le domaine du développement durable), de s'inscrire dans la continuité des actions engagées depuis 2000.

Ce programme devrait constituer un levier pour mobiliser des fonds bancaires, orienter les aides publiques et organiser une politique publique lisible permettant de coordonner les soutiens des Conseils généraux et les fonds européens.

Le CESR fait remarquer que l'ambition affichée par ce cadre est exigeante, puisqu'il couvre les différents aspects de la problématique énergétique et environnementale du développement durable.

Il faudra dès lors veiller à éviter la dispersion des crédits sur un grand nombre d'opérations sans que des effets tangibles puissent être mesurés ; il convient également d'être prudent sur l'utilisation des observatoires, qui coûtent cher.

Un autre axe qu'il faut développer est celui de la recherche et du développement, dans l'optique de combler les faiblesses de la Bretagne en



L'énergie éolienne, un atout parmi d'autres à valoriser

Le schéma régional éolien a pour mission de promouvoir un développement harmonieux de l'énergie éolienne, prenant en compte l'objectif de quintupler la production énergétique de l'éolien breton d'ici 2010 (ce qui signifie implanter 600 à 800 éoliennes supplémentaires).

Il comprend la création de différents supports et outils, proposés aux porteurs de projet, tel qu'un atlas cartographique interactif regroupant les données physiques (vent), techniques (réseaux) et réglementaires (servitudes) par exemple.

Le CESR rappelle que l'énergie éolienne est un vecteur essentiel du développement des énergies

matière d'ingénierie des énergies renouvelables.

Le CESR invite à s'appuyer sur les compétences disponibles en Bretagne (industrielles et agricoles notamment) dans le développement des filières industrielles autour des énergies renouvelables, tel que l'hydrolien; cela aurait un double effet positif, du fait de la légitimation qui s'ensuivrait de ces énergies auprès des Bretons ainsi que par le développement économique induit.

Les énergies renouvelables apparaissent ainsi comme le grand défi à surmonter pour résoudre de manière cohérente et efficace la question énergétique en Bretagne.

e eloppe ent ura le

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières

- Coopération interrégionale et programmes européens : adoption de la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable (décembre 2004 ; rapporteur : M. Jean-Claude PIERRE)
- Adhésion de la Région au Réseau Mondial des Gouvernements régionaux pour le développement durable (octobre 2005 ; rapporteur : M. Jean-Claude PIERRE)
- Repères pour un Agenda 21 (octobre 2006 ; rapporteur : M. Jean-Claude PIERRE)

Le CESR a été à maintes reprises sollicité depuis quelques années pour donner son avis sur les questions relatives au développement durable, enjeu de plus en plus présent dans les débats sur le développement régional, puisque suite au Sommet de la Terre à Rio en 1992 et la définition d'un « Agenda 21 » récapitulant les mesures nécessaires à un développement harmonieux tant sur le plan environnemental que social et économique, la France s'est engagée en 2003 à favoriser la mise en place de 500 Agenda 21 locaux d'ici 2008.

82

En effet, c'est avant tout au niveau local que le développement durable a une signification, conformément à la devise « penser globalement pour agir localement » : il s'agit de mettre en place une série de mesures et d'actions visant à concilier développement économique, justice sociale et respect de l'environnement. Ces 3 piliers constituent le fondement de ce qu'on appelle le « développement durable », et se traduisent concrètement par la mise en relation des acteurs sociaux d'un territoire pour améliorer la prise en compte des grands défis du XXI^e siècle (changement climatique, exclusion, écarts de revenus entre personnes et territoires, déficit de représentation des femmes et des minorités...) dans les processus de développement économique.



La Bretagne, pionnière du développement durable

La spécificité géographique de la Bretagne, terre péninsulaire, l'a à de nombreuses reprises fait subir de graves problèmes écologiques, comme les marées noires ou la dégradation de la qualité de l'eau. Il n'est donc pas étonnant que la population et les instances démocratiques soient sensibilisées de longue date aux questions environnementales.

La Région a donc depuis longtemps initié une série de politiques pour lutter contre un développement purement économique et qui négligerait les

retombées sociales et écologiques d'une croissance incontrôlée.

Cependant, cette orientation a pris un nouvel élan en 2003 avec le début de la construction de l'Agenda 21 de la Région Bretagne, l'outil devant être terminé fin 2007. Le CESR a joué un rôle prépondérant dans le lancement de la démarche en présentant, lors des Assises territoriales de l'Environnement et du Développement durable tenues à Nantes en janvier 2003, une contribution incitant à la mise en place en Bretagne d'un Agenda 21 régional.

La mise en place de l'agenda 21 régional en Bretagne

Assemblée dont l'ambition est d'orienter et d'éclairer les décisions du Conseil régional, le CESR a saisi l'importance que constitue la mise en place d'un outil tel que l'Agenda 21, certes non contraignant mais dont la vocation de référence en matière de gouvernance est peu contestée. Dès lors, en proposant que la Région se dote d'un Agenda 21, le CESR a joué un rôle moteur en faveur d'une concrétisation de l'ambition bretonne de valoriser un développement durable et exemplaire.

A la suite de cet acte fondateur, la Région a constitué, à partir d'octobre 2004, un réseau de référents en interne, pour sensibiliser le personnel ; puis, en mars et septembre 2005, des voyages didactiques ont été organisés et des formations ont été dispensées aux élus et agents du Conseil Régional.

Par ailleurs, la Région a adopté en décembre 2004 la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable, élaborée par plusieurs collectivités et qui a reçu le soutien de nombreuses associations de maires. Le CESR s'est félicité de cette adhésion.

L'orientation prise dans la construction de l'Agenda 21 est validée puisque en octobre 2006, l'assemblée du Conseil régional approuve le rapport d'étape Agenda 21 qui lui est soumis.

Faire de l'énergie le fer de lance d'un développement durable « à la bretonne »

Le CESR a quant à lui approuvé le rapport d'étape soumis au Conseil régional, tout en émettant un avis qui préconise de ne pas se limiter à l'aspect environnemental du développement durable et de privilégier quelques actions-phares pouvant susciter des effets d'entraînement par la suite; le CESR conseille notamment de se positionner fortement et significativement sur la question énergétique, dans la mesure où celle-ci a des impacts à la fois environnementaux, sociaux et économiques et représente donc le moyen d'inventer un modèle breton de développement durable, innovant et transversal.

En effet, la politique énergétique au niveau régional a de multiples implications, tant du point de vue écologique, avec la nécessité de respect des accords de Kyoto, qu'économique, avec la relocalisation des activités due au choix de favoriser les énergies renouvelables, et enfin social, dans la mesure où les nouvelles orientations énergétiques appellent à renforcer la formation continue pour ne pas mettre en péril l'emploi des travailleurs.

Dès lors, en renouvelant les approches des questions énergétiques, c'est-à-dire en améliorant la prise en compte des questions de foncier, d'urbanisme et d'architecture, de transport et des relations villes-campagnes, il est possible d'obtenir un impact positif sur les trois volets du développement durable, puisque économiser de l'énergie, c'est à la fois protéger l'environnement, mais également permettre aux citoyens de faire des économies et donc d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Le CESR invite donc les acteurs à travailler « durablement » en valorisant la question énergétique au travers de 3 axes :

- les économies d'énergies,
- l'amélioration de l'efficacité énergétique,
- la promotion des toutes les filières d'énergies renouvelables disponibles en Bretagne.

Veiller au bon déroulement de la construction de l'Agenda 21

Le CESR tient également à rappeler que le développement durable doit conserver son authenticité et ne doit devenir ni un instrument marketing, ni le nouvel habit de l'écologie ou de l'environnement, ni même un processus de « management » ou de normativité.

Le développement durable est avant tout une approche globale et systémique, et le CESR souligne que de par cette nature complexe et nouvelle, il est nécessaire d'accomplir beaucoup d'efforts.

Cette approche, que constitue le développement durable, implique :

- de développer une « économie économe »,
- de préserver l'environnement (climat, sols, eau, biodiversité),
- d'assurer un partage équitable des richesses, bien matériels, services, richesses culturelles, non pas de manière caritative mais au contraire en refondant le système même de distribution,
- d'assurer que chacun se sente concerné par la vie publique en développant la démocratie participative.

C'est de cette manière que le CESR entend orienter la construction de l'Agenda 21 breton, de manière à le rendre le plus juste et efficace que possible, afin que la Bretagne puisse servir d'exemple pour d'autres collectivités.

Techniquement, l'Agenda 21 tel qu'il a été présenté durant ce rapport d'étape comptera 2 volets : premièrement, le volet « Région responsable », ensemble d'actions portées par la Région en interne, autour de 4 thèmes :

- l'amélioration du fonctionnement interne, de la performance et du management de l'institution, avec la création d'indicateurs pour évaluer les politiques publiques,
- l'économie des flux et des matières,
- la responsabilité de la Région comme acheteur public,
- l'expertise interne (grâce à la formation interne des agents au développement durable dans leurs métiers).

Le second volet, « Région partenaire », a pour objectif de faire émerger et partager une culture commune du développement durable. Il s'agira de s'appuyer sur les 10 chantiers fédérateurs pour la Bretagne, la Région proposant à tous les acteurs du développement breton d'agir ensemble à travers ces 10 chantiers (la formation, l'économie, les transports, la culture...) dans la perspective d'un développement durable. Celle-ci sera évaluée au travers d'un suivi établi sur la base d'une batterie d'indicateurs de la dimension durable des politiques publiques.

L'autre aspect de ce volet prendra la forme d'un centre de ressources du développement durable, qui aura pour mission de diffuser études et expériences des actions d'ingénierie, par exemple sur les impacts du changement climatique en Bretagne.

Des moyens complémentaires pour soutenir le développement durable

Le CESR encourage les actions complémentaires à la mise en place de l'Agenda 21 en Bretagne. Ainsi, il approuve le développement de la coopération entre les différentes Régions pour partager les expériences de développement durable, non seulement au niveau local, mais également au niveau international.

L'adhésion de la Bretagne au « Réseau mondial des gouvernements régionaux pour le développement durable » (NRG2SD), réalisée en octobre 2005, lui semble aller dans le sens des efforts déjà réalisés et une opportunité intéressante dans l'optique de renforcer les liens entre la Région et les autres territoires impliqués dans les mêmes problématiques et dont les expériences lui seront utiles.

Le CESR invite la Région à faire en sorte de populariser ces expériences en diffusant régulièrement les informations qu'elle est susceptible de recueillir en adhérant à ce réseau. ■

La stratégie régionale de développement économique

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières

- Schéma régional de développement économique (octobre 2005 ; rapporteur : M. Patrick CARE)
- Schéma régional de développement économique (octobre 2006 ; rapporteur : M. Patrick CARE)

Suite à la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004, donnant à la Région un « rôle de chef de file en matière économique », le Conseil régional a souhaité mettre en place un Schéma régional de développement économique - devenu ensuite Stratégie régionale de développement économique (SRDE) - dans l'optique de coordonner l'ensemble des initiatives locales.

Le CESR se réjouit de l'élaboration d'une telle SRDE, dans la mesure où elle constitue un cadre mis à disposition des acteurs du développement économique. Bien que la SRDE soit facultative, l'initiative de la mettre en place traduit l'ambition d'une Bretagne économiquement développée et volontaire.

Il doit également être souligné que le travail de consultation et de concertation qui a été engagé dans la réflexion sur la SRDE représente une avancée en termes d'échange et de coopération.



Le diagnostic de l'économie bretonne comme point de départ

Le projet de SRDE a été construit à partir d'un diagnostic précis et stratégique de l'état de l'économie bretonne, qui a servi à définir les grandes orientations de la stratégie à développer.

Ce document stratégique était nécessaire à la bonne préparation de la SRDE ; le CESR ne pouvait que se féliciter de son existence.

Une méthode de concertation

Les 3 objectifs sur lesquels est axé ce travail préparatoire (réaliser un diagnostic stratégique partagé avec ses partenaires et l'ensemble des acteurs du développement économique breton en s'assurant d'une réelle convergence de vues, proposer un modèle de gouvernance du champ du développement économique régional, assurer une coordination efficace des outils entre les différents acteurs par une meilleure articulation des différents outils du développement économique) sont opportuns et constituent un panorama de l'économie bretonne indispensable à la construction d'une SRDE.

Cependant, le CESR a souhaité attirer l'attention du Conseil régional sur le risque que peut constituer la recherche du plus grand dénominateur commun ; en effet, rechercher à tout prix la « convergence de vues » ne doit pas faire oublier que si le consensus en matière de diagnostic est essentiel, il se peut que les solutions ne reposent pas tou-

jours sur un aussi grand dénominateur ; et ce d'autant plus que la réalisation d'un « diagnostic partagé de l'économie bretonne » devrait s'appuyer sur toutes les organisations représentatives. De ce point de vue, le CESR regrette que celles qui la composent n'aient pas été saisies a priori de ce diagnostic.

Le diagnostic dresse un bilan nécessaire de l'économie bretonne ; le CESR aurait cependant souhaité que ce bilan soit plus dynamique, c'est-à-dire projeté vers l'avenir, puisqu'il doit servir de base à la SRDE qui constitue un cadre permettant aux forces économiques de la région de mieux développer leurs activités à moyen et long terme.

Ainsi, les comparaisons auraient dû s'échelonner sur des périodes plus longues pour mettre en perspective les évolutions économiques de la région. De même, il aurait fallu mettre en lumière l'évolution des parts de marché bretonnes, notamment à l'exportation.

La nécessité d'une vision à long terme

Le CESR considère que l'économie bretonne doit se donner une vision à long terme. Il accorde dès lors une place centrale à la notion de compétitivité ; celle-ci doit être optimisée afin d'effectuer la mutation économique de la Bretagne tout en préservant et en développant l'emploi.

De ce point de vue, le diagnostic présente les évolutions nécessaires du système productif breton comme le passage d'un modèle de productivité à un modèle de qualité. Le CESR tient à mettre en garde le Conseil régional contre une utilisation hasardeuse de tels concepts. En effet, les produits bretons sont d'ores et déjà de qualité. De plus, bien que l'exigence de valeur ajoutée élevée soit nécessaire, il convient de ne pas dévaloriser la recherche de gains de productivité sans lesquels les entreprises bretonnes seraient condamnées.

Par ailleurs, le CESR souligne l'importance d'intégrer la dynamique initiée autour des cinq pôles de compétitivité de la Bretagne labellisés par l'Etat. Les conseillers économiques et sociaux estiment à cet égard qu'il revient aux acteurs publics de favoriser la recherche et l'innovation. De ce point de vue, la Région a un rôle important à jouer dans les domaines de l'innovation, de la recherche, et de leurs liens avec les entreprises. Le CESR souhaite qu'elle s'y engage plus que par le passé. La Région doit également s'affirmer comme acteur majeur en matière d'exportation.

Le CESR se réjouit du réalisme économique de ce diagnostic. Cependant, si les priorités et enjeux sont bien identifiés, les problématiques relevant de la spécificité maritime de la région semblent y être sous-représentées.

D'autre part, il conviendrait, dans une approche plus globale, de lier la question de l'évolution du système productif à celles de l'énergie, de la formation, et de l'amélioration des réseaux de transports et logistiques.

Enfin, le CESR exprime sa volonté de ne pas opposer des enjeux déterminants tels que le travail sur la responsabilité sociale et environnementale, ainsi que sur la qualité de l'emploi, avec la compétitivité des entreprises.



La Stratégie régionale, outil de développement économique cohérent et harmonieux

Un cadre pour orienter le développement économique breton

En tant que coordonnateur des actions de développement économique des collectivités territoriales, la Région a tout intérêt à se doter d'une Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE) réfléchie et bien formulée.

Le CESR apprécie que le Conseil régional ait pris en compte ses remarques et présente une SRDE inscrite dans le temps et prévoyant les adaptations que les évolutions économiques et sociales rendront nécessaires.

La SRDE constitue ainsi un cadre applicable aux secteurs économiques et n'a pas vocation à définir une stratégie d'intervention pour chaque secteur d'activité. Elle est donc relativement souple et flexible.

Le CESR apprécie la volonté d'utiliser au mieux les crédits engagés en faveur du développement économique, par des modalités d'intervention précisées et un meilleur partage des responsabilités, ainsi que l'approche de consultation élargie qui a notamment conduit à la création d'un Comité de concertation. Il approuve également que la commission chargée du développement économique ait été consul-

tée à trois reprises lors des différentes phases d'élaboration du SRDE. En effet, cette méthode, consistant à consulter le CESR à des moments clés de la démarche, tout en ne l'impliquant pas dans celle-ci pour préserver tant son indépendance que sa fonction intrinsèque de conseil, le satisfait.

La SRDE, organisée en trois parties (les enjeux du développement économique en Bretagne, les axes stratégiques pour le développement économique de la Bretagne, les conditions de mise en œuvre d'un pilotage concerté des politiques économiques régionales) présente l'avantage d'être en interaction avec son environnement.

Une Stratégie qui met en avant des valeurs

En effet, elle prend en compte les mutations à venir et les enjeux liés à l'ouverture des marchés, en s'appuyant sur le recours aussi bien à la formation initiale et continue et l'enseignement supérieur, qu'à la recherche. Le CESR exprime cependant son regret quant à l'absence de référence explicite au volet de la Stratégie régionale emploi-formation (SREF) traitant de la qualité de l'emploi et du développement des entreprises dans une perspective de développement durable.



En prônant le développement des liens entre les entreprises et la recherche, la stratégie régionale suit les conseils donnés par le CESR, qui considère qu'il est nécessaire d'avoir une vision transversale du développement économique. De ce point de vue, il est opportun d'avoir développé une stratégie qui prône « de nouvelles formes de développement tournées vers ce que l'on qualifie de société de la connaissance », même s'il serait bon de faire plus explicitement référence à la Stratégie de Lisbonne.

Cette vision proposée, qui laisse à l'économie le rôle de moyen au service de l'être humain, satisfait le CESR, qui rappelle que l'emploi est un facteur de l'épanouissement de l'être humain.

La volonté affichée d'impulser le développement des entreprises

Selon la stratégie présentée, le développement futur du système productif breton sera principalement endogène. Elle revient de manière opportune sur la nécessité de faire bénéficier l'ensemble des territoires du développement économique, en citant notamment les très petites entreprises et l'artisanat, dont le rôle est primordial dans l'enracinement de la croissance dans les territoires.

Le CESR fait à ce propos remarquer qu'il faudra également se pencher sur la question des évolutions de l'emploi et des compétences dans le secteur agricole.

La SRDE ne cherche pas à se substituer à l'initiative privée mais au contraire à l'impulser et la soutenir. Le CESR se réjouit de la place accordée au développement de l'entrepreneuriat par un soutien coordonné à la création et à la transmission d'entreprise. Il relève avec satisfaction la volonté de « sensibiliser et susciter l'esprit d'entreprise ». En revanche, il déplore que la thématique du renforcement des fonds propres des entreprises soit aussi peu abordée.

Les Conseillers économiques et sociaux considèrent d'autre part que cette volonté d'impulser le développement des entreprises ne doit pas dériver vers un interventionnisme excessif.



Une approche par filières

La logique développée par la SRDE, reposant sur la notion de filière, ne doit pas être perçue comme un message d'exclusion des entreprises « non rattachables à une filière ». Le CESR demande donc de veiller à ne pas trop centrer la logique sur les filières alors que les tendances actuelles vont dans le sens d'un décloisonnement de celles-ci.

Il convient également de prendre en considération les difficultés que l'on peut rencontrer à vouloir faire travailler ensemble des entreprises d'une même filière, certes complémentaires mais aussi concurrentes.

Dès lors, le CESR souhaite que la SRDE s'attache à encourager la transversalité des fonctions inter-filières, sources de productivité et de réactivité.

Bien piloter la SRDE

Le pilotage de la SRDE s'effectue autour de trois axes : la coordination des opérateurs régionaux par l'Agence régionale de développement économique (ARDE), la dotation des capacités d'anticipation des mutations économiques et de détection des opportunités de développement, et la mise en œuvre d'un suivi régulier et concerté avec les territoires.

Le CESR s'interroge sur le risque d'inertie qui menace un tel dispositif, sur le nombre de réunions et leur réelle efficacité.

Il regrette d'autre part l'absence de référence au Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, le développement économique étant étroitement lié à la prise en compte des équipements régionaux tels que les ports et aéroports. De même, il serait bienvenu d'établir un lien avec le projet de Plan Energie, celle-ci étant un facteur essentiel de compétitivité.

Malgré cela, et fidèle à son souhait d'utilisation optimale des fonds publics, le CESR relève avec satisfaction la volonté de créer des indicateurs de performance des différentes actions menées. ■

Stratégie régionale économique de Bretagne

AVIS adopté lors de la Session plénière de juin 2005

Pour mettre en œuvre les orientations du Schéma régional de développement économique (SRDE), le Président du Conseil régional propose de faire évoluer les services concernés de la Région et de créer une agence économique de Bretagne



Les objectifs et modalités de création de l'agence présentés par le Conseil régional

La Région stratégique

La mission stratégique est articulée autour de quatre fonctions :

- la fonction prospective ;
- la fonction de coordination ;
- la fonction d'évaluation ;
- la stratégie de promotion et d'image.

Pour l'ensemble de ces fonctions, la Région :

- s'appuie d'une part sur la Conférence territoriale et d'autre part sur un Comité d'analyse stratégique régional en cours de création. Ce Comité se composera d'une quinzaine de personnalités qualifiées nommées intuitu personae par le Président ;
- les développe avec ses propres services (DG1 adaptée en termes d'organisation, de moyens, de compétences et de management).
- en "délègue la maîtrise d'ouvrage" par voie conventionnelle, pour certaines de leurs composantes, à l'Agence économique, l'agence économique « maître d'ouvrage délégué » de la Région.

Pourquoi une agence économique ?

La création de l'agence économique est justifiée par cinq raisons :

- La nécessité de coordination et de mise en synergie des nombreux

acteurs du développement économique en Bretagne ;

- Certaines fonctions (veille, promotion, prospection) ne sont pas traitées de manière satisfaisante ;
- La Région finance chaque année de multiples structures et outils sans avoir la garantie de la complémentarité de leurs actions, ni de la pertinence des dispositifs et de la couverture des besoins ;
- La Région n'a ni les moyens ni la volonté d'assumer en interne l'ensemble de la charge du développement économique ;



- Les partenaires sociaux et économiques sont en attente de réponses pertinentes sur les domaines suivants : coordonner les structures existantes, promouvoir la Bretagne

comme force économique, faciliter l'accès des entreprises aux appuis publics, promouvoir le soutien à la création d'activités nouvelles et de projets innovants, et enfin faciliter l'internationalisation des entreprises bretonnes.

Mission, fonctions et domaines d'intervention de l'agence économique

Sa mission :

L'agence économique développera sa mission autour de quatre grands objectifs économiques :

- assurer la coordination des acteurs et des outils du développement économique ;
- favoriser le développement de stratégies de filières ;
- accompagner la structuration des pôles et de réseaux territoriaux ;
- promouvoir l'innovation sociale au service d'un développement durable.

Ses fonctions :

La fonction de force de proposition s'exercera :

- au service de la stratégie régionale ;
- en tant qu'interface avec les acteurs de terrain ;
- sur l'observation et la veille ;
- et enfin sur le suivi d'activité.

La fonction de coordination des acteurs répondra à deux objectifs :

- la complémentarité de l'action des différents intervenants ;

- l'interpénétration des différentes fonctions de management dans une entreprise avec comme moyen privilégié la coordination globale des réseaux Performance Bretagne +.

La fonction de promotion économique de la Bretagne concentrera les moyens principalement sur deux volets :

- la promotion/attractivité des pôles de compétitivité (labellisés ou non) ;
- la recherche de partenaires internationaux pour les acteurs économiques régionaux.

Ses Domaines d'intervention :

L'initiative entrepreneuriale recouvrira prioritairement la création et la transmission d'entreprises avec les Chambres consulaires régionales comme partenaires de référence.

L'innovation technologique constituera une priorité de l'agence économique qui s'appuiera largement sur Bretagne Innovation.

L'international dépassera l'accompagnement des entreprises à l'exportation au profit de l'inscription de toutes les composantes de leur activité dans une dimension internationale. L'action de Bretagne International sera valorisée dans le cadre de l'Agence.

L'innovation sociale prendra en compte l'évolution socio-démographique de la Bretagne. Un partenariat privilégié s'exercera avec la CRES et l'ANACT.

Gouvernance

L'Agence prendra la forme d'une association de type loi de 1901.

L'assemblée générale sera organisée en cinq collèges :

- membre fondateur : Conseil régional ;
- membres de droit : Président du CESR, collectivités territoriales ;
- membres actifs : opérateurs ;
- membres partenaires : responsables des pôles de compétitivité, autres opérateurs, acteurs dans les domaines de l'agence ;



- membres associés : organisations syndicales et d'employeurs, Conseil d'analyse stratégique régional.

Le Conseil d'administration sera l'émanation de chacun des collèges. Il sera présidé par le Président du Conseil régional.

Le Bureau sera l'exécutif de l'association. Il sera composé du Président du Conseil régional, de vice-présidents en charge de l'économie, d'un vice-président délégué à l'Agence, du Président du CESR, des présidents des opérateurs directs ou des organismes en faisant fonction.

Les modalités de travail seront fixées par voie de conventions et d'un règlement intérieur.

Calendrier

Le rôle et la mission de l'agence économique étant très étroitement liés à l'élaboration du SRDE, le Président de la Région propose :

- de donner comme priorité à l'agence, dès son lancement, l'application de ses fonctions de force de proposition et de coordination sur les champs de l'innovation et de l'international ;
- de fixer à mi-2006 la même dimension opérationnelle pour les autres fonctions.

L'avis et les remarques du CESR à propos de l'Agence

En préliminaire, le CESR fait observer qu'il n'a pas été associé institutionnellement à la réflexion sur la création de l'agence économique.

Sur l'intérêt de la création de l'agence économique

Le CESR ne peut que souscrire à la volonté de la Région de dynamiser l'économie régionale. En effet, le développement économique est la première clé pour l'emploi, le lien social, les finances publiques et l'environnement. Par ailleurs, on observe une réussite économique différente d'une région à l'autre, ce qui accrédite l'idée qu'une bonne partie des leviers sont dans les territoires. Enfin, le développement économique est une des compétences premières des Régions.

La réussite résulte autant de l'art d'exécution de la stratégie que de la stratégie elle-même. En matière économique, à la Région, le relais stratégique entre le pouvoir politique, l'échelon administratif et les opérateurs était jusqu'alors un peu le parent pauvre. L'agence économique peut à cet égard combler des lacunes.

Pour assurer la dimension opérationnelle, il existe des organisations expérimentées. Le choix de s'appuyer sur elles est sage.

Sur les domaines d'intervention

Les domaines d'intervention (initiative entrepreneuriale, innovation technologique, international, innovation sociale) sont clairement identifiés et recouvrent les attentes des acteurs de terrain.

Les opérateurs directs (Chambres consulaires, Bretagne Innovation, Bretagne International, CRES) sont compétents et ont des racines socio-économiques régionales. Sur ce dernier point, l'ANACT qui n'est pas à ce jour une agence régionale fait pour partie exception.

Sur les relations entre les différents acteurs

La cohésion des acteurs est un facteur clé de la réussite. Elle passe par l'écoute et

par une définition claire des rôles de chacun.

La décision sur le plan de la stratégie dans le champ de compétence de la Région et donc au sein de l'agence économique appartient in fine au pouvoir politique. Ceci étant, les différents partenaires, avec leur enracinement dans la vie économique, devront pouvoir y faire valoir leur approche des réalités.

Les délégations que confiera le Conseil régional aux opérateurs seront régies par des conventions. Le CESR insiste pour que les objectifs soient clairement déterminés et que le contrôle soit exercé de façon non tatillonne.

A maintes occasions, le Président du Conseil Régional a rappelé son attachement à la culture du résultat. Le CESR souhaite que les critères de résultat soient bien explicités dans les conventions. A ce niveau d'avancement du dossier, il est dit peu de choses sur l'évolution des services de la DG1. Cet échelon administratif a une responsabilité de premier rang dans la réussite du dispositif. Il est indispensable que sa nouvelle feuille de route soit arrêtée en même temps que celle de l'agence économique.

Sur un plan général, l'agence peut et doit être un lieu guidé par l'intérêt général permettant des relations de confiance durables entre le pouvoir politique, les acteurs économiques et sociaux et les services de la DG1.

Sur la cohérence et la lisibilité du projet de la Région en matière de développement économique

Les entreprises interrogées par le Conseil régional sur leurs attentes à l'égard d'une future Agence placent en tête de leurs priorités la nécessité de mieux coordonner les structures existantes. Ceci vaut également pour le projet économique de la Région.

La stratégie et les moyens de la stratégie constituent un tout. Le Schéma régional de développement économique (SRDE), son approbation par l'Etat, la création de l'Agence «économique de Bretagne, l'évolution des services du développe-

ment économique de la Région (DG1), les conventions avec les opérateurs directs et les organismes doivent constituer un ensemble cohérent. La création de l'agence économique n'est qu'une pierre dans l'édifice.

Le CESR reconnaît la difficulté de la tâche, due notamment à l'approbation au cas par cas de l'Etat du SRDE par l'Etat. Néanmoins, pour une bonne appropriation par les acteurs de terrain, la présentation du projet économique de la Région devra être globale et simple.

Sur le coût de cette nouvelle structure

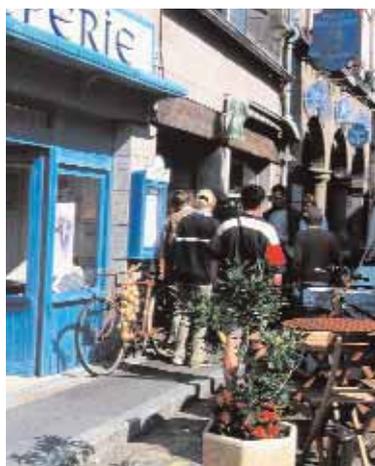
Le CESR aurait aimé qu'un budget prévisionnel soit joint à ce bordereau. Le Président du Conseil régional souhaite éviter une inflation de moyens. Le CESR en accepte l'augure mais restera attentif à ce point.

Sur la forme juridique

Le choix d'une forme juridique type association loi de 1901 paraît en l'espèce pertinente. La rédaction des statuts est renvoyée à une étape ultérieure. Le CESR attire l'attention du Conseil régional sur le soin à apporter pour éviter une qualification d'association transparente (au sens juridique du terme).

Sur le suivi du fonctionnement

Le CESR souhaite qu'un point d'étape soit effectué au bout de trois ans. ■



O a

VCEU adopté lors de la Session plénière de janvier 2006

a société CF-GOMMA, deuxième entreprise industrielle en Ille-et-Vilaine, a déposé le bilan le 1^{er} décembre dernier. Un plan de sauvegarde de l'emploi a été annoncé lors d'un comité d'entreprise extraordinaire jeudi 26 janvier : 328 emplois seraient supprimés, entraînant plus de 200 licenciements.

Avec la sous-traitance, plus de 200 fournisseurs sont directement liés à la fabrication, avec les prestataires (700), avec les liaisons directes avec le principal donneur d'ordre (CF-GOMMA travaille à 95 % pour PSA), ce sont des milliers de salariés qui sont concernés bien au-delà de l'Ille-et-Vilaine (Plasturgie en Côtes d'Armor et Morbihan,...).

Considérant que l'industrie représente 18 % des salariés bretons (195 000), l'évolution de l'emploi est liée de manière importante à l'évolution de l'industrie de l'automobile au sens large qui a un impact sur l'activité régionale.

Considérant que le projet de plan de sauvegarde de l'emploi stipule « des gains de productivité nécessaires à réaliser et enfin des transferts de production nécessaires vers les pays à faible coût de main d'œuvre ».

Le CESR :

- s'inquiète de l'évolution de cette filière d'excellence pour la Bretagne.
- demande à M. le Président du conseil régional et à Mme la Préfète de Région de mobiliser, en concertation avec tous les partenaires économiques et sociaux, tous les moyens pour trouver les meilleures solutions économiques et humaines pour le maintien de la totalité des salariés de GOMMA. ■

Motion sur les enjeux futurs des pôles de compétitivité et la Bretagne

MOTION adoptée lors de la Session plénière de novembre 2005

Le Conseil économique et social de Bretagne se félicite que le CIACT (Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires) ait, le 14 octobre dernier, labellisé trois des quatre pôles de compétitivité de la Bretagne et il attend avec confiance la labellisation du pôle "Automobile haut de gamme" (présenté avec les Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes).

Le CESR constate que la réussite de la Bretagne sur ce dossier tient à l'implication des acteurs économiques et sociaux de l'économie, de la formation, de la recherche mais aussi à celle du Conseil régional de Bretagne et des services de l'État en région.

Il constate néanmoins que trois défis demeurent pour le futur :

Une nécessaire mise en synergie des pôles

Les quatre pôles bretons partagent un grand nombre de savoirs et de savoir-faire. A titre d'exemples, le pôle "Image & Réseaux" trouve des applications dans la mer et l'automobile haut de gamme tandis que la productique, la logistique, le haut de gamme sont des savoirs déterminants pour "Valorial" et "Véhicule haut de gamme" etc.

Ces quatre pôles peuvent donc donner lieu à un système cohérent avec des savoirs partagés et des applications diversifiées.

Les différentes synergies obtenues entre les pôles sont de puissants vecteurs de création de richesse pour la région. Mais, plus fondamentalement encore, l'interconnexion des pôles de compétitivité peut fournir une armature de développement à la Bretagne.



N'oublier ni acteur ni territoire

Cet objectif de faire des pôles de compétitivité des socles permettant de structurer le développement économique global de la Bretagne implique également que le plus grand nombre d'acteurs soit associé aux démarches engagées.

Les délais extrêmement courts durant lesquels les pôles ont dû être constitués pour répondre à l'appel à projet national n'ont pas permis d'intégrer certains laboratoires de recherche publics et les grandes entreprises sont encore nettement plus représentées que les PME-PMI.

Or, s'il est indéniable que les grands groupes ont un rôle de locomotives déterminant dans la réussite des pôles, leur effet d'entraînement doit s'appliquer au plus grand nombre possible de PME-PMI et TPE.

Dans un même ordre d'idée, il paraît souhaitable de n'exclure aucun territoire (par exemple le centre Bretagne pour le projet Valorial) et de privilégier le fonctionnement en réseau.

Cette logique, qui considère que les pôles labellisés doivent être élargis

quantitativement et qualitativement aux entreprises et centres de recherche intéressés (sans pour autant que cela entraîne une dilution financière des projets), entre pour une large part en contradiction avec celle du zonage...

Une coopération d'acteurs

Le soutien, notamment financier, de l'État et de la Région est extrêmement important pour la réussite des collaborations initiées. Néanmoins, la démarche doit reposer avant tout sur une coopération des acteurs. En ce sens, la gouvernance des pôles doit être légère et indépendante. De même, il conviendra d'éviter les tendances exagérément centralisatrices, les contrôles trop administratifs et les concurrences entre institutions publiques qui pourraient gêner le fonctionnement interne des pôles et freiner la dynamique engagée. Enfin, le montant des aides et leurs canaux de distribution doivent être clarifiés par l'État.

Une réponse adéquate à ces trois enjeux permettra de tirer pleinement parti des opportunités considérables offertes par les pôles de compétitivité. ■

a la labellisation des pôles de compétitivité

VCEU adopté lors de la Session plénière de juin 2005

Le prochain CIADT doit, au début de l'été (*fin juillet*), décider du choix des pôles de compétitivité qui bénéficieront de la labellisation comme pôles de compétitivité de dimension européenne, voire mondiale. Ce choix est l'aboutissement de l'appel à projets national consécutif au CIADT du 14 septembre 2004.

Trois projets ont été promus par la Région Bretagne, rassemblant l'initiative et les forces des entreprises, des Centres de recherche et des écoles d'ingénieurs, et du secteur de la formation privée comme publique.

Ces trois projets concernent trois des piliers du développement régional pour l'avenir, identifiés comme stratégiques à la fois par les socio-professionnels au CESR, les élus des Collectivités territo-

riales de la Région et les services de l'Etat en Région :

- le pôle « *Images et réseaux* » dans le domaine des technologies de l'information et des communications (ce pôle prolonge le vœu du CESR pour une labellisation de la Bretagne comme pôle d'excellence en télécommunication, en électronique et multimédia adopté à l'unanimité par le CESR le 17 novembre 2003) et suivi de la décision concordante du CIADT du 18/12/2003),
- le pôle « *sea-nergie* » pour la valorisation du potentiel de développement lié à la mer,
- le pôle « *Valorial* » en matière d'agriculture et d'industries agro-alimentaires,

Par la promotion de ces trois projets, la Région Bretagne souligne à la fois la

puissance et les besoins de renforcement des logiques de coopération pour son développement.

C'est pourquoi, compte tenu de ces enjeux pour le développement régional, le Conseil économique et social :

- appuie unanimement les trois projets promus par la Région Bretagne,
- souhaite que ces projets fassent l'objet d'un examen attentif qui prenne en compte leur dimension stratégique,
- demande que l'aboutissement de cette démarche d'appel à projets survienne dans les meilleurs délais, pour prolonger positivement la mobilisation régionale qu'elle a suscitée, mobilisations des entreprises des centres de recherches, des établissements de formations privés et publiques, des élus locaux et de l'ensemble des acteurs. ■

Le plan de suppression de l'emploi au groupe Alcatel Lucent

VCEU adopté lors de la Session plénière de mars 2007

La direction d'Alcatel-Lucent vient d'annoncer la suppression de 12 500 emplois pour l'ensemble du groupe dont 1 500 en France, et ceci quelques semaines seulement après la fusion entre le groupe français Alcatel et le groupe américain Lucent-Technologies. Les suppressions d'emplois envisagées touchent particulièrement l'Ouest : Orvault, Rennes et Lannion.

La direction d'Alcatel-Lucent prend ses décisions alors que la structure financière ne pose pas d'inquiétude. Le coût du travail dans la recherche-développement en Europe serait jugé excessif par le groupe Alcatel-Lucent.

La décision est annoncée sans informations préalables précises, sans écoute ni dialogue avec les partenaires sociaux ni avec les collectivités territoriales, et s'avère de ce seul fait ni compréhensible ni acceptable.

La Bretagne doit faire face pour la quatrième fois en 20 ans à une réduction importante d'emplois dans le secteur des télécommunications. La situation est grave car c'est l'un des piliers majeurs de l'économie bretonne qui vacille. L'organisation de la filière télécom entre quelques grands groupes et un grand nombre de sous-traitants conduit ces derniers à subir de plein fouet les décisions de leurs donneurs d'ordre. Au-delà des suppressions d'emplois chez Alcatel-Lucent ce sont aussi des centaines d'emplois de haut niveau qui sont ainsi menacés dans la filière. Les acteurs régionaux, qui ont résolument investis dans le pôle de compétitivité « *Images et Réseaux* » récemment implanté, souhaitent que la dynamique engagée se poursuive et se développe.

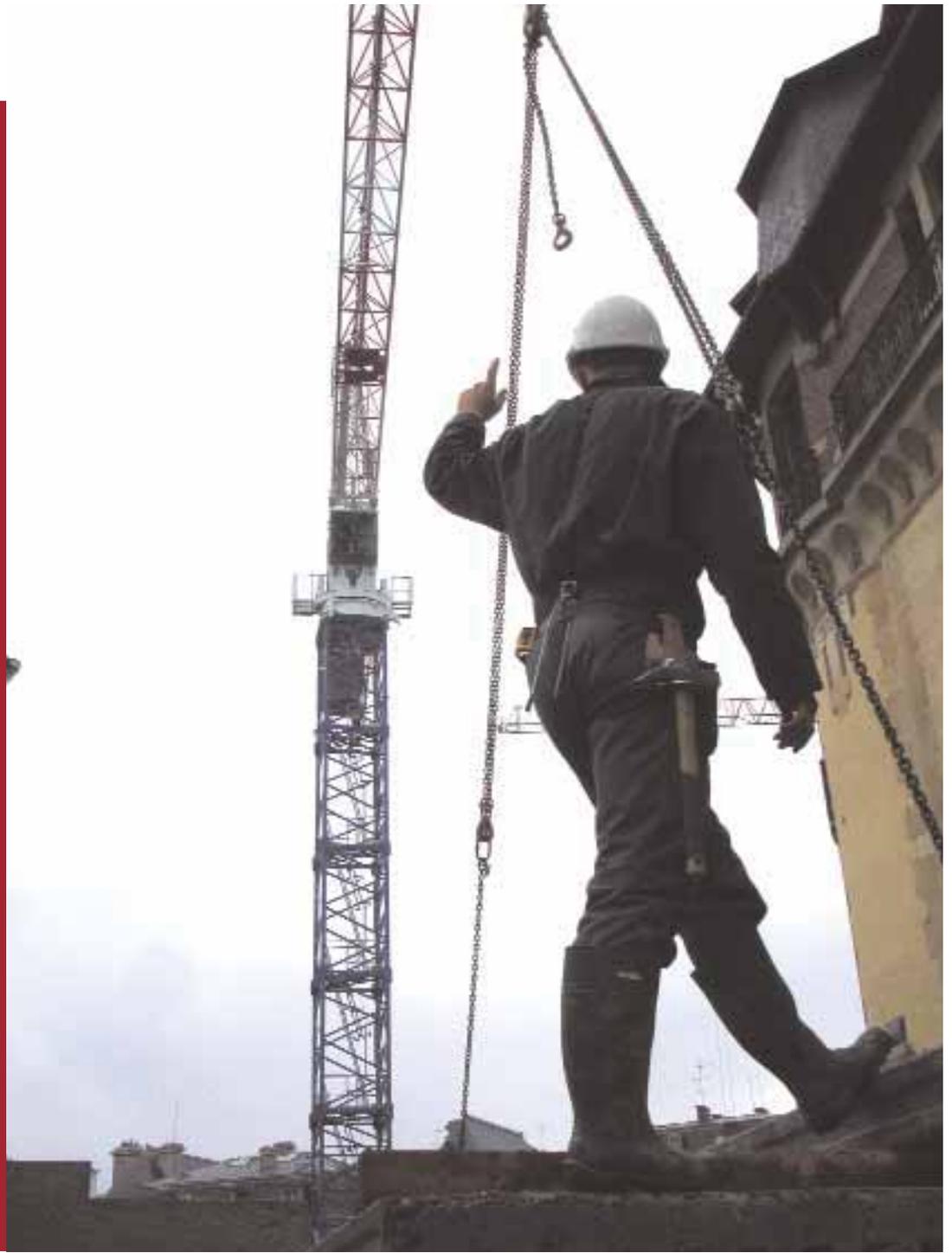
De plus, les crises précédentes nous ont montré que les suppressions d'emplois ne se limiteront pas à ce seul secteur :

c'est toute l'économie qui sera frappée par un recul d'activités (commerces, services, bâtiment, services publics...), c'est l'équilibre même de nos bassins d'emplois qui sera en péril avec un affaiblissement prévisible des taxes professionnelles pour les communes et les communautés d'agglomération.

En conséquence, le Conseil économique et social de la Région de Bretagne demande au groupe Alcatel-Lucent de tout mettre en œuvre pour éviter les suppressions d'emploi et de préserver le potentiel régional, en particulier en matière de recherche et d'innovation. Le CESR s'adresse solennellement au gouvernement en lui demandant de mettre en œuvre les moyens permettant le maintien du potentiel de recherche-développement dans ce secteur industriel stratégique pour l'avenir de notre région comme de notre pays. ■

S organiser

*Optimiser l'environnement des entreprises
et adapter les filières*





L'AMBITION

Au sein d'une économie mondialisée et de plus en plus intégrée ; dans laquelle les territoires et les entreprises sont en compétition et où les investissements sont extrêmement mobiles, il devient crucial de s'organiser pour atteindre une certaine « taille critique ».

Les entreprises (et notamment les PME) et les territoires se trouvent souvent démunis car trop isolés pour faire face aux tendances de la mondialisation.

Pour rompre cet isolement, divers modes d'organisation sont envisageables : regroupements d'acteurs, constitution de pôles géographiques ou sectoriels, mise en place de réseaux... Une telle structuration doit être basée sur une vision anticipatrice des mutations à venir et sur une claire vision des options stratégiques à prendre.

POURQUOI LE FAIRE ?

Les acteurs sociaux et politiques trouvent un intérêt certain à s'organiser : pour décupler leurs forces, pour accroître leur crédibilité et leur pouvoir de négociation, pour accéder à l'information... Nous avons déjà évoqué l'apport des pôles de compétitivité qui œuvrent dans ce sens.

Ces acteurs peuvent ainsi choisir de se regrouper autour d'un chef de file désigné pour mener des collaborations d'intensité variable : coopération, coordination ou uniquement concertation...

Le phénomène des réseaux est une réponse à l'isolement préjudiciable des entreprises et des territoires mais aussi un moyen de s'inscrire dans les circuits de la connaissance représentatifs de la nouvelle « économie du savoir ».

Les champs de ces collaborations et de ces réseaux sont très variés : échange d'informations et d'expériences, analyse commune des phénomènes économiques et sociaux, actions de lobbying, réalisation de projets conjoints...



Ces rapprochements d'acteurs permettent de définir des politiques structurantes ayant pour objet d'organiser une activité ou une filière, d'apporter une logique et une vision stratégique à une politique régionale.



COMMENT LE FAIRE ?

Deux autosaisines du CESR, portant sur des domaines apparemment très dissemblables, sont arrivées aux mêmes conclusions concernant la nécessité de s'organiser. Une structuration des acteurs est apparue nécessaire à deux niveaux, au plan local et à l'échelon régional, l'un et l'autre se complétant et se renforçant mutuellement.

En matière de patrimoine bâti, l'étude constatait un manque de

coordination et de concertation entre les acteurs de la connaissance, de la protection et de la valorisation. De ce fait, l'étude recommandait à la Région de solliciter la possibilité d'expérimenter un rôle de chef de file en matière de politique patrimoniale. De même, au niveau local, elle a souhaité donner un rôle central aux 21 Pays de Bretagne (Autosaisine « Pour une politique régionale du patrimoine bâti en Bretagne », 2005).

Les territoires sont désormais confrontés à une très forte mobilité des implantations productives (Forum « Quel avenir pour l'industrie sur nos territoires », avril 2006). Pour traiter et anticiper ces mutations économiques, le CESR a montré qu'un travail concerté entre les différents acteurs (chefs d'entreprises, syndicats, élus...) était nécessaire tant au niveau régional qu'au plan local. L'étude préconise d'ailleurs que le Conseil régional appuie la structuration de stratégies de gouvernance économique locale (Autosaisine « Retour d'expérience sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à tirer pour mieux anticiper et agir », juin 2007). Plus globalement, afin d'anticiper les évolutions futures de l'emploi, les acteurs publics locaux devront chercher à élaborer des diagnostics partagés de leurs territoires et mettre en place des GPEC - Gestions prévisionnelles des compétences et des emplois (Forum « Quels emplois et quel travail dans la Bretagne de demain ? » juin 2006). Cette même approche de mutualisation, de coopération, de travail en réseau est préconisée pour favoriser le développement d'expérimentations locales en faveur de la qualité de l'emploi et du développement des entre-



prises (Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne », septembre 2007 - voir priorité 2 Innover)

Un même besoin de coordination des actions des acteurs locaux est mis en avant dans le domaine du logement des jeunes (« Avis du CESR sur le logement des jeunes », octobre 2006).

C'est également cette dimension de coopération et de constitution de réseau qui conduit le CESR à travailler en partenariat avec ses homologues de la façade atlantique et de l'Arc Manche, ainsi qu'avec ses partenaires européens du Réseau Transnational Atlantique des socio-professionnels (RTA) et du Green Atlantic for Sustainable Development (GASD) (voir priorité 6 Coopérer).

Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

■ Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections

- Autosaisine « Pour une politique régionale du patrimoine bâti en Bretagne », 2005
- Autosaisine « Retour d'expériences sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à tirer pour mieux anticiper et agir », 2007

■ Forums

- « Le patrimoine bâti au cœur du développement durable des territoires », décembre 2005
- « Quel avenir pour l'industrie sur nos territoires ? », avril 2006
- « Quels emplois et quel travail dans la Bretagne de demain ? », juin 2006

■ Quelques avis importants

- « Avis du CESR sur le logement des jeunes », octobre 2006

our une politi ue r gionale u patri oine ti en Bretagne

Synthèse de l'AUTOSAISINE adoptée lors de la Session plénière de mars 2005
Rapporteur : M. Noël ROUDAUT

Comment assurer un « futur au passé » du patrimoine bâti en Bretagne ? Quelles sont les voies possibles d'une politique ambitieuse de protection et de valorisation pour que ce patrimoine soit porteur d'avenir ?

Par cette étude, l'ambition du CESR de Bretagne est de contribuer aux réflexions qui devront rapidement être menées par l'Etat, la Région, les Départements, les Pays, les collectivités locales et leurs groupements et, d'une manière générale, par l'ensemble des acteurs territoriaux concernés, afin de définir, de manière concertée, coordonnée et contractualisée, une véritable stratégie régionale du patrimoine bâti.

Les principaux constats de l'étude

En premier lieu, le CESR rappelle que le patrimoine bâti en Bretagne représente un héritage exceptionnel dont la qualité et la diversité font la richesse : patrimoine rural et agricole, patrimoine urbain, patrimoine religieux, patrimoine militaire terrestre et maritime, patrimoine maritime et fluvial, patrimoine industriel, patrimoine « monumental »... Bien réparti sur l'ensemble du territoire, il représente une réelle chance à saisir pour les 21 Pays de la Bretagne.

En second lieu, l'assemblée consultative de la Région souligne le fait que le patrimoine bâti est également porteur de développement social et économique. Ainsi, il constitue un référent anthropologique qui fait

lien entre les individus et représente l'un des cadres du « vivre ensemble ». En ce sens, il apparaît comme un véritable vecteur d'intégration au sein de la Cité. Par ailleurs, le patrimoine bâti est à l'origine du maintien et de la création de nombreux emplois en Bretagne : secteurs du bâtiment, du tourisme, de la gestion et de l'animation culturelles... Le patrimoine a des effets multiplicateurs sur le développement économique. Ainsi, on estime à environ 80 % la part des emplois indirects liés au patrimoine bâti.

En troisième lieu, le CESR relève que le système des acteurs du patrimoine bâti apparaît encore comme insuffisamment coordonné et organisé au niveau régional : acteurs de la connaissance (formation, Inventaire), acteurs de la protection et de la valorisation (Etat, collectivités territoriales et leurs structures de coopération, associations, fondations, propriétaires privés...). Ces acteurs expriment de fortes attentes à l'égard d'une politique du patrimoine bâti plus affirmée et plus structurante de la Région Bretagne.

Enfin, et c'est l'une des idées phare du rapport : Pour être durablement sauvegardée, « la pierre a besoin de vivre ». Ainsi, avec le patrimoine bâti, c'est presque toujours la fonction qui préserve l'organe. D'où la nécessité d'anticiper, le plus en amont possible, dans le cadre d'un réseau de veille prospective, les « mutations fonctionnelles » de ce patrimoine.

Selon le CESR, la Région Bretagne peut relever ce défi. En effet, à l'occasion des nouveaux transferts de compétences issus des lois de



décentralisation, elle peut devenir le stratège et le coordonnateur des politiques du patrimoine bâti en Bretagne.

En contractualisant avec ses partenaires, notamment l'Etat et les Pays, elle pourra ainsi faire de sa politique du patrimoine bâti un élément à part entière du développement durable de la Bretagne.

Les principales préconisations du CESR de Bretagne

Pour améliorer les politiques régionales de sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti en Bretagne, le CESR de Bretagne propose d'agir dans trois directions : Connaître, Coordonner, Protéger en valorisant.

CONNAÎTRE

- Moderniser les modalités de réalisation de l'Inventaire pour le rendre plus efficient et plus opérationnel en s'appuyant notamment sur des animateurs responsables du patrimoine bâti dans chacun des 21 Pays de la Bretagne
- Développer les actions de sensibilisation, d'éducation au patrimoine et de formation aux métiers du patrimoine auprès des jeunes et des adultes.
- Territorialiser une « fonction ressource » régionale par le recrutement d'animateurs responsables du patri-

moins bâti dans chacun des 21 Pays de Bretagne.

- Organiser une veille prospective régionale pour mieux préparer l'avenir des monuments, par l'intermédiaire de l'Institut Régional du Patrimoine (IRPa) notamment.

COORDONNER

- Par la voie d'une expérimentation, faire de la Région Bretagne le chef de file et la collectivité stratège de la politique patrimoniale, notamment

par le biais d'une contractualisation renforcée avec l'Etat, les Pays et les Départements.

PROTEGER EN VALORISANT

- Créer un Label de la Région Bretagne pour articuler les différents labels existants afin de mieux structurer régionalement les politiques de valorisation du patrimoine bâti.

- Par une action partenariale de la Région Bretagne, inciter tous les Pays de Bretagne à valoriser leur patrimoine bâti

en généralisant une « Journée du patrimoine architecturale des Pays de Bretagne » qui pourrait se dérouler au printemps de chaque année et serait complémentaire des Journées Européennes du Patrimoine organisées au mois de septembre.

- Favoriser toutes les initiatives de découverte et de mise en accessibilité du patrimoine bâti régional, sans oublier la création architecturale contemporaine qui constitue le « patrimoine de demain ». ■

Retour d'expérience sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne

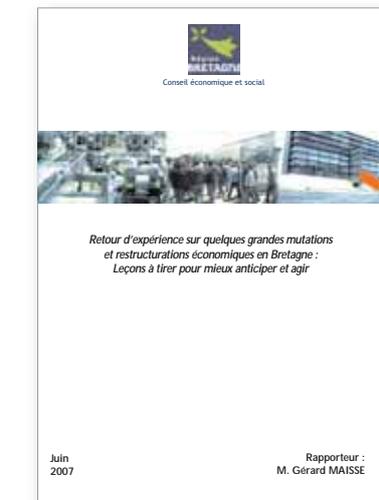
Synthèse de l'AUTOSAISINE adoptée lors de la Session plénière de juin 2007
Rapporteur M. Gérard MAISSE

lors que les restructurations d'entreprises, les délocalisations et les licenciements collectifs font régulièrement la une de la presse, peu d'évaluations et d'analyses de ces phénomènes sont réalisées. Le CESR de Bretagne a souhaité analyser en détails ces phénomènes et les réponses qui peuvent y être apportées au niveau de la région.



Le phénomène des restructurations et des mutations d'entreprises

Traditionnellement, le terme de restructuration évoquait des accidents industriels de grande ampleur, ponctuels et non anticipés. Désormais, l'évolution du vocabulaire traduit une modification de la réalité économique. Alors que les changements sont devenus permanents, les restructurations de compétitivité sont d'ores et déjà prépondérantes. Ces actions visent à prévenir des difficultés ou à prendre une avance sur la concurrence en opérant des changements "à froid", lorsque l'entreprise dispose encore de marges de manœuvre financières. De plus, les restructurations sont dorénavant intégrées dans des mutations économiques, phénomènes plus globaux dont les causes sont multiples :



volonté d'abaisser les coûts de production ou de s'implanter sur un marché solvable, souhait de se rapprocher d'une matière première etc.

En Bretagne, les mutations économiques se traduisent par 1 300 défaillances d'entreprise par an (ce qui représente un taux de défaillance de 0.9% inférieur au chiffre national de 1.1%) mais aussi plus de 60 achats, prises de participation ou accords commerciaux. L'externalisation de certaines fonctions est également très répandue : pour la comptabilité, la logistique, la maintenance informatique...

Si les restructurations peuvent avoir un impact apparemment relativement limité sur l'emploi (les licenciements économiques ne représentent que 1 % des "sorties de l'emploi"), les mutations économiques, de par leur caractère permanent et protéiforme, expliquent une grande partie des changements : non renouvellement des CDD et des intérimaires, recours à la sous-traitance, etc. L'impact psychologique sur les salariés peut être considérable car les personnes ne sont pas placées sur un même pied d'égalité : plus de 60 % des licenciés économiques n'ont pas accès à un plan de sauvegarde de l'emploi et 85 % ne bénéficient pas d'une cellule de reclassement. Certaines populations apparaissent plus menacées que les autres par les licenciements économiques : les salariés peu qualifiés, les femmes, les jeunes notamment.

Par ailleurs, l'étude du CESR a mis en évidence le relatif décalage du droit par rapport à des phénomènes complexes (l'entreprise en réseau, l'externalisation) et le souhait des employeurs de maîtriser l'information et la communication autour des restructurations. L'émergence des « restructurations socialement responsables » et des « restructurations discrètes », qui allient souvent sur une base informelle un accompagnement social fort et un dialogue véritable noué avec les syndicats de salariés, traduit la prise en compte de ces réalités.



Les outils d'accompagnement des mutations et des restructurations

Les mesures de réponse aux restructurations peuvent concerner une seule entreprise ou impliquer un bassin d'emploi dans son ensemble. Elles sont de plusieurs types : aides aux entreprises ou aux salariés, appui à la recherche d'emploi, confrontation des offres et des demandes d'emploi... D'une manière générale, les rares évaluations effectuées pointent une certaine inefficacité de ces accompagnements. Plusieurs explications peuvent être avancées : un manque d'anticipation de la part des acteurs, une trop faible focalisation sur l'objectif de reclassement, un caractère très formaliste et procédu-

rier du dispositif des plans de sauvegarde de l'emploi, une coopération insuffisante entre les partenaires.

Or, l'analyse du CESR montre que la coopération entre les acteurs est un des facteurs clés de succès des accompagnements des restructurations. Cette collaboration repose sur un certain nombre d'éléments : un partenariat large, une bonne circulation de l'information, la désignation d'un pilote et la constitution d'une instance de suivi des démarches entreprises, un objectif clairement affiché de reclassement des personnes, un accompagnement personnalisé des salariés...



La prise de conscience des restructurations et leur anticipation

L'anticipation permet de détecter en amont les crises, mais elle doit aussi permettre de les éviter. D'une manière générale, lorsqu'elles sont prévues suffisamment à l'avance, les mutations économiques peuvent être négociées avec réussite voire même devenir de véritables opportunités de développement pour les territoires. La mutation économique n'est alors plus une rupture ou un accident, mais un facteur de dynamisme et de modernisation.

Comme pour le traitement des restructurations, l'anticipation des phénomènes est favorisée par une démarche partenariale. Alors que la détection des "signaux faibles" précurseurs de restructurations semble très fréquem-

ment possible, la coexistence de multiples anticipations, souvent contradictoires, rend la prévision difficile. Or, une collaboration permet de confronter et de rapprocher les anticipations ainsi que de favoriser la prise de conscience des mutations futures. La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est un des outils les plus utiles pour effectuer cette mutualisation des anticipations tant au niveau des entreprises que des territoires. Ajoutons enfin que, dans l'idéal, la concertation territoriale doit permettre la formulation d'un projet commun de reconversion proposant le choix des secteurs à développer, les types d'emplois ciblés, le mode de régulation locale visé...



Préconisations

Sur la base de ces analyses, le CESR formule sept préconisations à l'échelle régionale :

- une démarche partenariale et coordonnée pour l'anticipation et le traitement des restructurations avec notamment la mise en place d'une GPEC territoriale s'appuyant sur des diagnostics régulièrement mis à jour de l'état des territoires ;
- une stratégie de gouvernance locale appuyée par la Région, utilisant les ressources spécifiques du territoire ; les retours d'expériences doivent être valorisés en dégagant des « procédures de référence » adaptables à chaque situation ;
- une coopération en réseau des groupes implantés localement, des PME du bassin d'emploi et des collectivités territoriales concernées ;
- des aides circonstanciées aux entreprises en difficulté en distinguant les appuis apportés aux entreprises traversant des difficultés passagères et ceux dispensés aux entreprises dont la survie est remise en cause ;
- des actions décisives dans le domaine de la formation qui constitue un des outils les plus utiles à l'évolution et à la réorientation professionnelle des salariés ;
- accompagner les salariés par des aides à la mobilité, une sécurisation des parcours professionnels et un accompagnement sanitaire et psychologique ;
- une évaluation à développer au regard d'une perspective durable de progrès social, à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. ■

Le patrimoine bâti au cœur du développement durable des territoires

Synthèse du FORUM « Prospective » du 1er décembre 2005

Dans le prolongement de son rapport « Pour une politique régionale du patrimoine bâti en Bretagne », le Conseil économique et social de la Région Bretagne a organisé un Forum « Prospective ».

Réunissant près de 200 participants, cette rencontre régionale, animée par M. Yves MORVAN, Président de la Section « Prospective » du CESR, a permis d'approfondir la question des liens existants ou à créer entre les politiques publiques de sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti d'une part, et le développement durable des territoires de la Bretagne, d'autre part.

Quatre temps forts ont ponctué le déroulement de ce forum. Dans un premier temps, M. Noël ROUDAUT, rapporteur du Conseil économique et social régional (CESR), a mis en perspective les grands axes et les principales préconisations contenus dans le rapport du CESR.

Dans un second temps, Xavier GREFFE, Professeur d'économie à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, a donné une conférence sur « Le patrimoine comme levier de développement local ».

Dans un troisième temps, lors d'une première table ronde, six grands témoins ont pu exposer leurs expériences et réflexions sur la contribution du patrimoine bâti au développement durable des territoires.

Enfin, le forum s'est achevé par les interventions de Mme Marie-Pierre BOUCHAUDY, Directrice de la Direction de la Culture du Conseil régional de Bretagne, et de M. Jean-Yves LE CORRE, Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne, sur les rôles respectifs de la Région et de l'Etat pour l'avenir des politiques du patrimoine bâti en Bretagne.

« Le patrimoine comme levier de développement local »

Synthèse de la Conférence de M. Xavier GREFFE, Professeur d'économie à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne :

La période actuelle est marquée par un regain d'intérêt à l'égard du patrimoine et de ses diverses dimensions. De plus en plus considéré comme un levier de développement, il peut être appréhendé, d'un point de vue économique, comme une véritable filière dont le nombre d'emplois, directs et induits, souligne l'importance en France : 43 000 emplois directs, 41 000 dans les travaux de conservation, 175 000 rattachés aux activités touristiques et 260 000 dans les activités non culturelles (données 2003).

Comme l'illustre la croissance de la fréquentation des monuments et musées depuis le milieu des années 1990, le patrimoine constitue un puissant facteur d'attraction en termes touristiques. Malgré cette progression, la valorisation et l'équilibre économiques des monuments demeurent fragiles, en particulier pour les propriétaires privés. Une meilleure valorisation économique doit notamment répondre à plusieurs conditions : la permanence de l'activité, l'intégration des terri-



toires, la participation des populations locales, la synergie des activités culturelles... Enfin, il faut souligner que, du point de vue économique, le patrimoine constitue également un bon facteur de diffusion des produits culturels

Le développement local ne pouvant être réduit au développement économique, Xavier Greffe souligne que le patrimoine contribue par ailleurs à la **production d'intégration sociale sur les territoires** (intégration de population sédentaire, non sédentaire ou d'origine étrangère). En effet, dans un quartier en difficulté, l'intégration réussie dépend autant du fonctionnement du marché de l'emploi que de la richesse des activités culturelles.

Malgré ces atouts économiques et sociaux, la mise en valeur du patrimoine rencontre actuellement **plusieurs types de problèmes** : diversité des modes de gestion, entreprises de restauration en difficulté, fragilité économique des gestionnaires privés, enjeux liés à la pérennité des financements... Ces problèmes sont particulièrement prégnants dans un pays comme la France qui, depuis la Révolution, privilégie une approche du patrimoine fondée sur sa valeur d'existence plutôt que sur sa valeur d'usage.

Cette particularité nationale se traduisant par une préférence pour la gestion publique et centralisée des grands monuments par exemple, source de « désenchantement » pour de nom-

breuses collectivités locales. Au vu des difficultés financières récurrentes du financement public, la France pourrait, suggère M. Xavier GREFFE, mieux sauvegarder et valoriser son patrimoine, en s'inspirant de **nouvelles modalités de financement** pratiquées à l'étranger : mécénat d'entreprises, contribution des associations, prélèvement public sur les recettes des loteries nationales (Italie, Royaume-Uni)...

« Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti : une contribution au développement durable des territoires ? »

Comment le patrimoine bâti contribue-t-il aux trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable en Bretagne ? C'est à partir de ce questionnement que six grands témoins sont intervenus lors de cette première table ronde.

Dans un premier temps, l'intervention de M. Denis-Marie LAHELLEC de la DRAC Bretagne, a permis de mieux comprendre en quoi la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) constitue, par son approche transversale, territoriale et participative du patrimoine local, un outil qui peut être mis au service d'une gouvernance élargie du patrimoine. La

Bretagne compte 48 ZPPAUP, nombre auquel il faut ajouter les 20 ZPPAUP en cours de création.

Alors que le territoire d'application privilégié de la ZPPAUP reste la commune, est-il possible d'imaginer un développement de politiques du patrimoine au niveau des Pays ? Pour M. Christophe BIDAUD, Directeur du Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon, l'expérience du Pôle d'économie du patrimoine du Pays de Redon illustre les effets structurants d'une politique territoriale du patrimoine animée et dynamisée par les Pays.

Claude DUVAL, Maire de Mellé et Président du Pays de Fougères (35), confirme les effets vertueux d'une politique locale volontariste, multifonctionnelle et participative du patrimoine sur le développement économique et social des territoires, en particulier dans les zones rurales fragilisées.

Les effets multiplicateurs des politiques patrimoniales sont également recherchés en milieu urbain. Ainsi, selon son Directeur général, M. Jacques GRESIL, c'est parce qu'elle a considéré que la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti contribue au développement économique local que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix s'est investie dans l'opération de portage du projet de réhabilitation et de réaffectation de la Manufacture des Tabacs de Morlaix.

Qu'en est-il du patrimoine maritime en Bretagne ? M. Hervé BEDRI, Attaché d'administration et Secrétaire de la Commission locale du patrimoine de la marine nationale à la Préfecture maritime de l'Atlantique, souligne la grande richesse historique et culturelle constituée par ce patrimoine militaire dont la sauvegarde, la valorisation ou la cession font l'objet d'une grande attention de la part des responsables de la Marine nationale.

Enfin, M. Philippe MEYER, Président de l'Institut Régional du Patrimoine (IRPa), met en évidence l'importance de l'éducation et de la formation au patrimoine pour sa préservation et sa valorisation.

« Quel avenir pour une politique régionale du patrimoine bâti en Bretagne ? »

Une deuxième table ronde s'est interrogée sur les thèmes : Comment assurer un avenir au patrimoine ? Quels peuvent être les rôles respectifs de la Région Bretagne et de l'Etat en région ?

Mme Marie-Pierre BOUCHAUDY, Directrice de la Culture au Conseil régional de Bretagne, a exposé le travail de fond engagé par la collectivité régionale pour redéfinir sa politique du patrimoine dans un contexte de fortes mutations institutionnelles.

M. Jean-Yves LE CORRE, Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, a fait également le constat de mutations profondes concernant les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales dans les politiques patrimoniales. Il rappelle par exemple les difficultés techniques et réglementaires actuellement soulevées par le transfert des services de l'Inventaire de l'Etat à la Région. Face à ces nouveaux transferts de compétence, les politiques publiques de l'Etat évoluent mais il serait erroné de conclure qu'il se désengage de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine en région.

Au terme de ces interventions, M. Yves MORVAN, Président de la Section « Prospective » du CESR de Bretagne, a conclu que le patrimoine bâti, parce qu'il contribue au développement et à la cohésion économique, sociale et culturelle des territoires, est bien placé au cœur des préoccupations du développement durable de la Bretagne. Face aux défis lancés par l'entrée dans une « économie cognitive », en matière de patrimoine comme ailleurs, « si l'on veut que tout dure, il faut que tout change ». ■



Quel avenir pour l'industrie sur nos territoires

Synthèse du FORUM « Prospective » du 6 avril 2006

Dans le prolongement de son rapport « Les évolutions des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021 », le CESR a organisé un forum « Prospective ». La présentation de l'étude prospective du CESR par ses rapporteurs, MM. Michel David et Jean-Luc Le Guellec, a été suivie d'une conférence par M. El Mouhoub Mouhoud, Professeur d'économie à l'Université de Paris 13, Directeur du Centre d'Économie de l'Université de Paris Nord (CEPN) et Conseiller scientifique au « Conseil d'Analyse Stratégique » (ancien Commissariat général du Plan). La conférence prospective de M. El Mouhoub Mouhoud a permis d'approfondir la question des dynamiques de localisation des firmes dans l'espace mondial.



Qu'est-ce que la mondialisation pour une entreprise ?

D'un point de vue analytique, la mondialisation signifie pour les firmes, les entreprises ou les actifs des firmes, une accélération sans précédent du degré de liberté de localisation dans l'espace mondial. Ceci étant, cette mondialisation n'est pas nécessairement planétaire, et elle ne conduit pas nécessairement à la dispersion des unités productives. En effet, les territoires peuvent contraindre à des polarisations ou à des concentrations. Dans un monde désormais de quasi-liberté, les entreprises ne vont pas pour autant s'installer n'importe où, ni se disperser.

Cette définition analytique ne serait rien si elle n'était fondée sur une définition plus pragmatique, c'est-à-dire une définition qui tienne compte des composantes de la mondialisation elle-même. L'examen de ces composantes, et de leurs dynamiques, est ce qui per-

met, finalement, de périodiser la mondialisation et d'en analyser assez finement les impacts et les déterminants. Ces composantes, au nombre de cinq, sont les suivantes :

- la possibilité de *délocaliser des activités à l'étranger*. Cette composante n'est pas nouvelle dans la mesure les entreprises, depuis longtemps déjà, investissent à l'étranger, y conquièrent des marchés ;
- les *flux commerciaux de biens et services* entre filiales des firmes ou entre firmes, et les échanges de biens intermédiaires. Cette composante n'est pas nouvelle non plus, bien que sa dynamique se soit accélérée ;
- la *mondialisation des flux financiers et des flux de capitaux à court terme*. Cette troisième composante, d'ailleurs

mise en avant dans l'un des scénarios du rapport du CESR de Bretagne (scénario « Un univers impitoyable ! »), est, en revanche, assez nouvelle puisque ces flux s'expliquent par la déréglementation des marchés financiers des années 1980, la suppression des contraintes en matière de contrôle des changes, et la liberté pour les entreprises de financer leurs activités à l'échelle mondiale. La mondialisation des flux financiers a donc permis l'extension et l'approfondissement de la mondialisation tout court ;

■ la *mondialisation des flux technologiques et de connaissances*. Auparavant, les firmes gardaient soigneusement leurs activités de productions de connaissances (R&D) dans leur pays domestique, et ne délocalisaient que des activités de production, de commercialisation et de distribution à l'étranger. Cette déconnexion entre le domestique et l'international leur permettait de maintenir leur avance technologique, et lorsqu'elles faisaient de la R&D à l'étranger, il s'agissait de R&D dite « adaptative », c'est-à-dire ne visant qu'à améliorer les produits en vue de conquérir les marchés locaux. La connaissance produite restait alors jalousement dans les pays d'origine des firmes multinationales. Ceci a changé, et constitue un phénomène tout à fait important. Pour autant, cela ne veut pas dire pour autant que tout est libre pour les firmes de pouvoir puiser dans le stock de connaissances mondiales. L'appropriation, les inégalités de répartition de ces connaissances, n'ont jamais été aussi fortes.

■ les *migrations internationales de travailleurs*, et notamment les migrations qualifiées, sont une composante fondamentale, que l'on néglige trop souvent.



La mondialisation des entreprises dans cet environnement

Qu'est-ce qu'une firme globale ?

Sachant il n'existe plus, aujourd'hui, de firmes purement nationales, la firme globale est une firme qui développe des stratégies se situant d'emblée au niveau mondial. Pour ce faire, elle met en œuvre des moyens et la délocalisation, qui consiste à ouvrir des unités productives à l'étranger, constitue l'un de ces moyens, un moyen concret de mise en œuvre.

Les différents motifs et formes de délocalisations

Une première forme consiste pour l'entreprise à délocaliser sa production à l'étranger en transférant des capitaux. La délocalisation passe alors par les **investissements directs à l'étranger (IDE)**, sous la forme de fusions et acquisitions, la création de filiales étant beaucoup plus rare. Cette forme de délocalisation est aujourd'hui la plus répandue. Et l'on peut souligner que les transferts de capitaux à l'étranger ne passent plus nécessairement du pays d'origine vers le pays d'accueil, le financement des activités à l'étranger pouvant se faire désormais directement sur les marchés tiers, ce qui, au passage, rend plus difficile de repérer la mondialisation à travers la balance des paiements.

Une deuxième forme consiste à délocaliser **sans transfert de capitaux** mais en passant par de la sous-traitance internationale, des importations directes, des accords de licence. L'objectif est alors, en général, de minimiser les coûts de production et/ou les coûts de salariaux, pour des produits finaux qui seront ensuite réimportés dans les sphères où se trouve la consommation. Il s'agit là de la délocalisation qui pose aujourd'hui problème, en termes d'emplois en particulier.

Enfin, il existe des **stratégies mixtes**, combinant les deux logiques comme, par exemple, accéder aux marchés locaux et à des compétences spécifiques en même temps que minimiser les coûts salariaux.



La fragmentation des processus productifs

La logique de délocalisation de la production à l'étranger est souvent fondée sur la fragmentation des processus productifs. Dans les secteurs de l'automobile ou du textile, par exemple, à forte modularisation, les processus productifs peuvent être décomposés et fragmentés sur un niveau horizontal et vertical.

Cette question de la fragmentation ou segmentation se superpose à la question de la délocalisation puisque les firmes délocalisent rarement tout leur processus de production, mais des parties seulement, en d'autres termes, des modules particuliers.

Aujourd'hui, ce processus de fragmentation devient lui-même de plus en plus complexe. Si le cas de l'automobile, par exemple, auparavant, la R&D et la conception étaient l'affaire du constructeur, tandis que le reste était sous-traité aux équipementiers notamment. Or aujourd'hui, la R&D elle-même est peu à peu transférée aux équipementiers, de sorte que l'activité amont se dilue elle aussi. Le processus de fragmentation génère ainsi des interdépendances très fortes puisque le produit final nécessite que tous les modules soient réintégrés. Ces interdépendances posent un problème de coordination, qui ne n'est pas technique mais aussi en termes de connaissances, en termes cognitifs, etc.

L'évolution de la mondialisation des entreprises : polarisation dans les pays riches, montée des pays émergents, extension sectorielle...

Plusieurs tendances marquent l'évolution de la mondialisation des entreprises, à savoir notamment : la polarisation des IDE dans les pays riches, des délocalisations nouvelles dans le secteur de la R&D, une sélectivité géographique de plus en plus forte...

Polarisation des IDE dans les pays riches

Ainsi, l'intensification de la mondialisation des firmes se traduit notamment par une polarisation des IDE dans les pays riches. En effet, l'essentiel des IDE (plus de 80 %) continue aujourd'hui de se concentrer très fortement dans les pays développés. Cependant, on observe une montée des pays émergents et la Chine, qui constitue un grand marché, apparaît à cet égard comme un pays d'accueil non négligeable. Cette polarisation des IDE dans les pays développés est en lien avec le fait que les fusions, acquisitions et autres « joint ventures » deviennent aujourd'hui dominantes.

Délocalisations de laboratoires vers la Chine et l'Inde

Les flux de technologie et la mondialisation des activités de R&D présentent à peu près les mêmes caractéristiques que les IDE. Toutefois, ils sont touchés par un phénomène nouveau qui est celui de la délocalisation de laboratoires de R&D vers la Chine et l'Inde, même s'il faut relativiser l'importance de la concurrence de ces pays en matière de R&D car en réalité, il existe une forte complémentarité entre les segments délocalisés dans ces pays et les pays d'origine.

Extension aux activités de services

Jusqu'à une période récente, les services avaient pour spécificité d'être des biens non échangeables qui étaient nécessairement produits et consommés simultanément. Aujourd'hui, ce n'est plus tout à fait

le cas et certaines activités tertiaires sont à leur tour touchées par des délocalisations, à la faveur de la libéralisation du commerce international des services et de la diffusion des TIC, qui permet de déconnecter la production et la consommation des services. Cette tendance, baptisée « Business Process Outsourcing » (BPO) se définit comme le transfert d'une partie de la production nationale de services dans des pays à bas coût suivi de sa réimportation sur le marché domestique. Il s'agit du même phénomène que celui de fragmentation des processus productifs décrit précédemment pour l'industrie manufacturière.

Sélectivité géographique forte pour la sous-traitance internationale

Par ailleurs, tandis que la sous-traitance internationale continue de se développer, les contraintes de proximité des marchés et de délais de livraison conduisent les firmes à rechercher des territoires qui soient à la fois des territoires dotés d'une main d'œuvre abondante à bas coûts et des territoires disposant d'avantages en infrastructures de transport et de télécommunications. Les firmes tendent ainsi à devenir hyper sélectives dans le choix des territoires.

A l'avenir, des opportunités nouvelles pour certains territoires ?

Parallèlement, la fragmentation des processus productifs a tendance à se resserrer et les firmes ont de plus en plus tendance à s'organiser de manière horizontale à l'échelle mondiale. Les coûts de coordination sont élevés, et cela d'autant plus que les coûts de transports ont tendance à s'élever. Ces évolutions ouvrent de nouvelles opportunités pour certains territoires, car les coûts de transactions ou de transport liés à la dispersion des segments peuvent devenir plus coûteux que le différentiel de coût de main d'œuvre.



Délocalisations et relocalisations industrielles et de services

Une typologie des délocalisations

Les délocalisations peuvent signifier au moins deux choses : soit qu'une unité ferme dans un pays A entraînant l'ouverture d'une autre unité dans un pays B (délocalisation au sens « absolu »), soit que l'accroissement de l'activité se produit ailleurs que dans le pays d'origine (délocalisation « relative »).

Il existe ainsi des délocalisations « absolues », et d'autres « relatives », mais on peut aussi proposer une typologie plus détaillée, en distinguant les délocalisations :

- de survie ou de lutte (défensive),
- induites, forcées ou d'accompagnement des clients,
- de pure marge sans baisse des prix des biens vendus sur les marchés d'origine,
- d'efficacité et de rentabilité (offensive),
- de maquillage et de négoce international,
- organisationnelles et de recentrage sur le métier de base (offensive),
- de chantage à l'emploi.

Les délocalisations défensives sont liées au problème d'exacerbation de la concurrence internationale. Elles permettent de redresser la compétitivité prix en maintenant les activités de conception et de R&D dans le pays d'origine.



Les délocalisations induites, forcées ou d'accompagnement des clients, sont des délocalisations collatérales, délocalisations en cascade, indépendantes de la volonté de la firme qui les met en œuvre. C'est ainsi que des délocalisations dans le textile se sont produites à la fin des années 1990 alors même que lorsque l'on calcule les coûts de production par unité produite dans ce secteur, l'avantage est plutôt aux pays développés comme la France (production automatisée depuis la fin des années 1970). Les fournisseurs de fils et de coton ont alors délocalisé pour suivre leurs clients, des fabricants de l'habillement.

Ce type de délocalisation existe aussi dans le secteur de l'automobile, où des équipementiers suivent les constructeurs. Toutes les délocalisations ne sont donc pas liées à des motifs de différences de coûts salariaux purs. Dans certains cas, elles s'expliquent par des asymétries, ou des problèmes d'économies industrielles comme, par exemple, lorsque la taille des fabricants est trop petite par rapport à celle des distributeurs et/ou à celle des distributeurs. En France, de telles asymétries de taille ont conduit à des délocalisations en cascade dans des filières de biens de consommation. En Allemagne, des accords tacites ont été passés entre les fabricants et les distributeurs qui sont de taille relativement égale, obligeant les distributeurs à se fournir à plus de 60 % auprès de leurs fabricants d'origine.

Un troisième type de délocalisation existe qui consiste pour les firmes à délocaliser pour (re)conquérir des marges, mais à la différence des délocalisations défensives, dans ce cas, les firmes ne vont pas répercuter la baisse du coût de production sur le prix du produit final dans le pays de consommation.

Le fait que cette baisse des coûts de production liée à la délocalisation ne soit pas répercutée sur les prix de vente constitue un facteur de blocage de la compensation au niveau macro-économique de la destruction d'emplois entraînée par les délocalisations.

En quatrième lieu il existe aussi des délocalisations d'efficacité et de rentabilité (offensives) qui permettent de renforcer les avantages compétitifs des pays d'origine. C'est



ainsi notamment que des firmes allemandes de l'habillement ont délocalisé dans les années 1950-60 leurs segments d'assemblage dans des pays de l'ex-Union soviétique ce qui leur permettait de trouver de la main d'œuvre (non disponible en Allemagne) à un coût faible pour une productivité relativement élevée.

Enfin, il existe des délocalisations dérivées ou itinérantes, c'est-à-dire des délocalisations qui se déplacent d'un pays à l'autre, en quittant les pays où les salaires augmentent pour aller dans ceux où ces coûts sont encore très faibles, afin de toujours maintenir un avantage coûts. C'est ainsi que des mouvements se produisent aujourd'hui des pays d'Europe centrale et orientale vers la périphérie de ces pays.

Des relocalisations industrielles

Les délocalisations sont parfois réversibles, donnant lieu à des relocalisations. Celles-ci sont aujourd'hui marginales, néanmoins elles se sont produites dès le début des années 1980, notamment sous l'effet de la diffusion de l'automatisation de la production et des changements dans les caractéristiques de la demande. Nombre d'entreprises américaines ont ainsi, dès la fin des années 1970, et au début des années 1980, rapatrié leurs unités de production aux États-Unis. Des firmes allemandes ont fait de même dans les années 1980, en relocalisant des unités de production qu'elles avaient délocalisées dans des pays à bas salaires.

Au sens strict, les relocalisations peuvent se définir comme le rapatriement dans les pays industriels d'unités productives, d'assemblage ou de montage antérieurement délocalisées dans les pays à faibles coûts salariaux et à main-d'œuvre abondante. Au sens large, il s'agit du ralentissement du processus de délocalisation vers les pays à bas salaires ou de la relocalisation à proximité des marchés (mais pas nécessairement dans le pays d'origine) dans des secteurs dits traditionnels ou intensifs en travail non qualifié.



Les relations entre délocalisations et emplois, et les mécanismes des compensations

Les conséquences des délocalisations ne doivent pas être minimisées comme le font parfois certains économistes qui insistent sur les effets de compensation au niveau macro-économique. Dans un système efficace, et en simplifiant à l'extrême, les destructions d'emplois seraient compensées à l'échelle globale suivant une logique qui veut que les délocalisations permettent de gagner en compétitivité ; que, gagnant en compétitivité, les firmes sont plus fortes et qu'étant plus fortes, elles créent des marchés et des emplois, et qu'ainsi, les emplois perdus ici se retrouvent au niveau global. La compensation peut être vraie à long terme, et dans des conditions tout à fait particulières, c'est-à-dire théoriques.

En réalité, ces mécanismes de compensation ne s'opèrent pas, du fait de l'existence de comportements de marge, qui, quoique l'on en dise, existent bel et bien. Ce constat pose alors la question de l'existence d'un certain nombre d'aides publiques. Faut-il ou non continuer à créer des zones franches par exemple ?

Quoiqu'il en soit, les coûts de la délocalisation peuvent s'avérer plus élevés que ce que peuvent en penser les économistes dans leurs modèles qui préconisent la compensation au niveau macro-économique. Il y a donc tout lieu pour les pouvoirs publics à penser très finement leurs moyens d'intervention. ■

Emplois et travail dans la Bretagne de demain

Synthèse du FORUM « Prospective » du 22 juin 2006

Après le prolongement de son rapport "Perspectives du travail et de l'emploi en Bretagne, pour une volonté anticipatrice", le Conseil économique et social de Bretagne a organisé un Forum "Prospective" qui a permis d'approfondir les réflexions sur l'avenir du travail et de l'emploi. La présentation de l'étude du CESR par ses rapporteurs, MM. Jean HAMON et Joseph PENNORS, a ainsi été suivie d'une conférence prospective réalisée par Mme Christine AFRIAT et M. Marc-Antoine ESTRADÉ, Chargés de mission au Centre d'Analyse Stratégique.

Une donnée inéluctable : la hausse des départs en fin de carrière

Il convient en premier lieu de constater le caractère inéluctable et durable de la hausse du nombre de personnes en fin de carrière appelées à quitter leur emploi. Pendant 30 ans, la France a connu un nombre très important de naissances et ce sont ces générations très nombreuses (les "baby-boomers") qui vont sortir de l'emploi. Du fait de la réforme des retraites, l'âge de départ en fin de carrière va augmenter. D'après les estimations des intervenants, l'âge de départ de l'emploi (qui n'est pas l'âge de liquidation des droits à la retraite) serait retardé de 10,5 mois pour se fixer à 59 ans et demi. Ce recul devrait permettre de ralentir le rythme de la hausse des départs mais, à terme, cette hausse et son ampleur sont inéluctables. Dans les 10 ans qui viennent, les équilibres sur le marché du travail vont profondément se modifier : chaque année, il y avait 150 000 personnes supplémentaires en emploi ou à la recherche d'un emploi, on va très rapidement tendre vers zéro. Ces résultats sont à rapprocher de ceux présentés dans le rapport du CESR et qui mettent en évidence une baisse de 4,5 %

de la population d'âge actif de la Bretagne (20-59 ans) entre 2000 et 2030.

A l'horizon 2015, le nombre de postes à pourvoir sera de même ampleur qu'au moment de la forte croissance de l'emploi dans les années 1998-2001

Le nombre de postes "libérés" par les départs va ainsi fortement augmenter passant de 410 000 en moyenne chaque année dans les années 1990 à 630 000 entre 2010 et 2020. L'autre facteur qu'il convient de prendre en compte, pour déterminer le nombre de poste à pourvoir, est celui de la croissance de l'emploi. En retenant des créations nettes de 150 000 emplois supplémentaires chaque année (soit la moyenne observée sur les 20 dernières années), on arrive à un total de 750 000 postes à pourvoir annuellement, soit un niveau équivalent à celui des années de forte croissance de l'emploi, comme la période 1998-2001. Comme durant cette période, la hausse du nombre de postes à pourvoir devrait se traduire par des allongements des délais de recrutement temporaire ou durable, ce qui entraînerait des difficultés de recrutement. Toutefois, contrairement à la période 1999-2001, 80 % des postes à pourvoir seraient liés à des effets démographiques (notamment les fins de carrières des générations du baby-boom).



Un nombre de cadres et d'employés non qualifiés qui va continuer à croître

Les métiers en 2015				
Effectif en pourcentage	1982	1990	2000	2015
Agriculteurs, artisans, commerçants	10	7	5	4
Cadres	14	17	19	21
Professions Intermédiaires	14	15	17	17
Employés qualifiés	20	21	20	19
Employés non qualifiés	10	11	13	14
Ouvriers qualifiés	21	22	20	20
<i>Ensemble</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Sources : DARES, CGP

Note : les niveaux de qualification sont ré-agrégés à partir des 84 familles professionnelles. Les employés non qualifiés regroupent les familles

Les grandes tendances sectorielles des décennies passées devraient se poursuivre, à savoir la tertiarisation de l'économie et le maintien de l'industrie dans la production de richesses, mais avec moins d'emplois industriels et surtout moins d'emplois peu qualifiés dans l'industrie, du fait d'une spécialisation croissante sur les segments à haute valeur ajoutée requérant de la main-d'œuvre qualifiée. En matière de qualifications des postes de travail, on devrait assister à une polarisation croissante des qualifications, avec des emplois de cadres qui continueraient leur forte progression mais également des emplois peu qualifiés de service dont la proportion continuerait à augmenter.

Les postes à pourvoir seront probablement importants chez les cadres, notamment les cadres administratifs sur des fonctions d'expertise, les cadres commerciaux dans tous les secteurs d'activité, les informaticiens (sans atteindre le rythme de la fin des années 1990) et les enseignants (avec surtout des remplacements de postes).

D'une manière générale, les postes de cadres devraient porter sur des postes d'experts (conseil juridique, audits) et de moins en moins sur des missions d'encadrement de personnes, les fonctions commerciales se développant dans tous les secteurs d'activité dans un contexte de concurrence nécessitant de plus en plus de gagner ou de préserver des parts de marchés (60% de créations). Les métiers de l'informatique devraient se développer (70%

des postes à pourvoir seraient portés par la croissance de l'emploi). Mais cette croissance devrait se réaliser à un rythme moins important que dans la période faste de la fin des années 1990.

Dans la fonction publique, l'emploi ne devrait pas progresser et pourrait même baisser pour les fonctions administratives du fait du non remplacement d'une partie des départs. Les recrutements devraient néanmoins être nombreux, en particulier chez les enseignants où 97 % des postes à pourvoir seront liés au départ de l'emploi des générations du baby-boom.

La croissance des emplois dans l'aide aux personnes fragiles

Les postes à pourvoir seront aussi importants pour les emplois d'aides aux personnes fragiles. Les intervenants estiment ainsi que 675 000 postes à pourvoir résulteront des départs en fin de carrière et de la croissance du secteur, dont 375 000 pour les personnes âgées, 115 000 pour les handicapés et 205 000 pour la petite enfance. Ces métiers concernés s'effectueront à domicile (auxiliaires de vie par exemple), mais aussi en établissement (aides-soignants, personnels des maisons de retraite...). Les emplois seront peu qualifiés ou de qualification moyenne.

Le vieillissement de la population et la natalité relativement élevée en France devraient contribuer à entretenir la

demande sur ce plan. Pour assurer l'attractivité de ces emplois et améliorer la qualité du service, il conviendra d'élever la qualité de ces emplois. Cela passe par une meilleure structuration du secteur des services aux particuliers.

Une modification des emplois dans l'industrie et le BTP

Dans l'industrie, les départs ne seront pas remplacés sur les postes d'ouvriers non qualifiés. En revanche, l'industrie continuera à recruter sur les postes qualifiés liés à la production, celle-ci accroissant sans cesse davantage son niveau de valeur ajoutée. Les grands groupes développeront les métiers connexes et souvent tertiaires (liés à la commercialisation et au marketing, à la R & D). Dans les autres métiers, la hausse des départs sera presque partout absorbée pour les suppressions de poste.

Dans le BTP, à l'horizon 2015, les intervenants prévoient de fortes créations nettes d'emploi (116 000 en dix ans) mais aussi 413 000 départs en fin de carrière. Les postes à pourvoir seront donc très nombreux, surtout parmi les emplois d'ouvriers qualifiés. On peut s'attendre à une hausse de l'emploi qualifié notamment des techniciens et au développement plus prononcé du second œuvre. La filière devra relever un certain nombre de défis : la fidélisation des salariés, l'accueil des jeunes et l'amélioration du tutorat, la modification des profils de recrutement...

Une hausse du nombre de postes à pourvoir qui n'entraînera pas nécessairement une baisse du chômage

Le ralentissement de la population active avec la hausse des départs en fin de carrière crée un environnement plus favorable qui pourrait permettre une baisse du chômage, ce qui constituerait le principal effet positif du retournement démographique.

Toutefois, cette baisse du chômage est loin d'être assurée car si les difficultés de recrutement apparaissent et surtout perdurent, certaines entreprises pourraient renoncer à remplacer les partants ou à recruter, abandonnant certaines activités ou faute de pouvoir les développer en France, chercheraient à les délocaliser. La croissance serait alors limitée ainsi que les créations nettes d'emplois. De même, dans de nombreuses activités, des efforts de productivité ou des recrutements moins nombreux succéderont à des départs. Ainsi, pour les recrutements de remplacement, rien ne dit que les chômeurs seront privilégiés. De ce fait, un "scénario noir" de coexistence d'un chômage élevé et de difficultés de recrutement n'est pas à exclure. L'enjeu sur le plan de l'emploi est donc d'améliorer l'adaptation réciproque entre les postes à pourvoir et les personnes.

Les comportements possibles des entreprises pour faire face aux difficultés de recrutement

A court terme, le risque d'une forte concurrence entre entreprises pour attirer de la main d'œuvre déjà expérimentée est non négligeable. Outre une menace éventuelle pour la croissance, de telles pratiques conduiraient à de fortes tensions salariales qui pénaliseraient tout particulièrement les petites entreprises et réduiraient les possibilités de construire des filières de mobilité interne. A l'opposé, dans les grandes entreprises, les marges de manœuvre existeront pour créer des opportunités de promotion interne et donc pourvoir en interne les très nombreux postes de cadres administratifs et commerciaux,

en reportant donc les besoins de recrutement externe vers des niveaux moins qualifiés de main-d'œuvre. Cette évolution se combinerait avec des évolutions importantes des métiers... Dans le même temps, cette ouverture de perspectives de carrière dans certaines grandes entreprises pourrait accélérer les mécanismes de fuite dans des métiers qui ont d'ores et déjà du mal à conserver leurs actifs. Ainsi, dans des métiers comme l'hôtellerie-restauration, voire à l'avenir dans les services à la personne, les mauvaises conditions de travail et les faibles perspectives de carrière risqueraient de conduire à des difficultés structurelles de recrutement, qui pourraient ainsi s'amplifier si ces éléments ne s'amélioraient pas et si, à l'avenir, ces métiers n'arrivaient pas à fidéliser les personnes.

A plus long terme, les comportements des entreprises face aux difficultés de recrutement passeront aussi par une modification des organisations du travail et des profils de recrutement. Il est ainsi possible d'identifier deux grands types d'organisation du travail, tous deux permettant d'offrir une gamme complète de prestations personnalisées à leurs clients ou usagers :

- la première mise sur la polyvalence des salariés afin de permettre à chacun d'entre eux d'adapter, de manière autonome, son travail aux contraintes et demandes du client. Une très grande réactivité par rapport aux attentes des clients est ainsi recherchée. Le risque de ce type d'organisation du travail est de privilégier les profils très rares et de rendre les critères de recrutement très élitistes. Dans ce cadre, le retour en emploi des actifs les moins qualifiés sera rendu difficile, ce qui limitera l'ampleur de la baisse du chômage. L'enjeu dans ce type d'organisation est alors de trouver les mécanismes permettant de recruter sur des profils moins pointus et d'ouvrir des espaces autorisant la formation sur le tas.

- le second type d'organisation qui se met en place, y compris dans les services, vise à rationaliser fortement les tâches des différents salariés, ce qui permet de reconstituer des espaces de recrutement pour des personnes éloi-

gnées du marché du travail. La difficulté de ce type d'organisation du travail est de trouver les mécanismes de reconnaissance des tâches effectuées sur ces postes peu qualifiés afin d'ouvrir des perspectives de carrière pour les salariés qui les occupent.

Priorités stratégiques pour les entreprises

Pour lutter efficacement contre le chômage, les stratégies collectives des acteurs doivent être encouragées, tant au niveau des branches que des territoires. Ces stratégies, qui doivent permettre aux entreprises d'anticiper et de s'adapter aux évolutions futures, sont de quatre ordres :

- organiser les mobilités professionnelles en interne pour pourvoir aux postes qualifiés ou en inter-professionnel pour faciliter les reconversions ;
- améliorer les conditions de travail et les perspectives de carrière dans les métiers peu attractifs ;
- élargir les profils de recrutement en repensant le rôle de la formation initiale dans les parcours des individus ;
- mieux articuler développement économique, évolutions des organisations du travail et besoins de compétences.

Priorités stratégiques pour les acteurs publics

Les acteurs publics devront mettre en place des actions de conseil et d'accompagnement des entreprises destinées à favoriser l'utilisation de démarches et des outils permettant d'anticiper les évolutions de l'emploi, des activités et des compétences (GPEC, méthode des habiletés pour l'ANPE...).

Au niveau des territoires, les acteurs publics devront chercher à mieux travailler ensemble afin d'élaborer un diagnostic partagé. Les décideurs pourront ainsi coordonner les politiques de développement. L'anticipation sera, de ce fait, un élément-clé du projet de développement. ■

e ti loge ent es eunes

AVIS adopté lors de la session plénière d'octobre 2006

Les initiatives du Conseil régional

L'accès à un logement de qualité constitue un enjeu majeur pour la Bretagne.

Le rapport d'orientation sur le logement adopté par l'Assemblée régionale au mois d'avril 2005 comportait 3 volets d'intervention :

- le développement de l'offre de logements sociaux,
- la maîtrise des charges locatives pour améliorer la qualité des logements,
- le soutien à l'accès aux logements de temporalité pour les publics en situation de précarité.

Les deux premiers volets sont opérationnels.

S'agissant du 3^{ème}, la Région prenant appui sur les orientations du CESR dans son rapport intitulé "Les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne" a souhaité présenter un rapport spécifique, fait d'une réflexion collective et d'une large concertation.

Les difficultés d'accès au logement sont en effet accrues pour les étudiants, les apprentis, les stagiaires de la

formation professionnelle, les jeunes travailleurs et les saisonniers.

Face à ces enjeux, la Région met en œuvre une politique incitative fondée sur les principes d'action suivant :

- une démarche partenariale,
- des interventions concertées avec les collectivités compétentes en matière d'habitat,
- une coordination entre les nombreux acteurs,
- une valorisation des actions et expériences innovantes.

Après avoir établi un diagnostic et défini les caractéristiques des besoins en logement de temporalité en Bretagne, le Conseil régional a précisé les objectifs et les modalités d'intervention de sa politique en faveur du logement de temporalité.

D'emblée sont écartées la mise en œuvre d'un fonds de cautionnement ou la mise en place d'un prêt à taux zéro pour prendre en charge le paiement du dépôt de garantie en cas de double loyer. Il est en



effet apparu qu'ils se superposaient à des dispositifs déjà existants qui, par contre, mériteraient d'être mieux connus.

Les objectifs retenus pour le logement de temporalité s'organisent autour de 4 axes :

Rendre plus visible et lisible l'existant pour un meilleur accès à l'offre ; Inciter à la production de logements à destination des jeunes et des travailleurs mobiles ; Soutenir les actions locales de diagnostics et la pratique de la sous-location ; Participer à la modernisation des cités universitaires bretonnes.

Ceux-ci se déclinent en actions dont les modalités d'intervention sont les suivantes :

Objectif 1

- Rendre plus visible et plus lisible l'existant pour un meilleur accès à l'offre ;
- Constituer un pôle ressources de logement des jeunes et des travailleurs mobiles en partenariat avec le CRIJ ;
- Rendre plus lisibles les dispositifs de garanties et fonds de cautionnement existants ;
- Organiser une campagne de communication pour inciter les propriétaires de logements à louer leur appartement à des jeunes et des travailleurs mobiles.

Objectif 2

- Inciter, par l'expérimentation, à la production de logements à destination des jeunes et des travailleurs mobiles.



- Lancer un appel à projets pour inciter à l'innovation en matière de logement des saisonniers, des apprentis, des stagiaires de la formation professionnelle et des travailleurs mobiles ;
- Compléter l'aide régionale aux propriétaires bailleurs dans le cadre de travaux d'amélioration de l'habitat financés par l'ANAH.

Objectif 3

- Soutenir les actions locales de diagnostic et la pratique de la sous-location.
- Inciter la réalisation d'études et de diagnostics locaux ;
- Aider au fonctionnement des associations qui pratiquent la sous-location.

Objectif 4

- Participer à la modernisation des cités universitaires bretonnes.

Le Président du Conseil régional nous propose en conclusion :

- d'adopter les modalités générales d'intervention en faveur du logement des jeunes et des travailleurs mobiles qui sont proposées ;
- de l'autoriser à signer les conventions de partenariat nécessaires à sa mise en œuvre ;
- de donner délégation à la commission permanente pour mettre en œuvre le présent dispositif.

Le CESR approuve les actions qui vont dans le sens des propositions de son rapport sur les jeunes en Bretagne

D'une manière générale, le CESR exprime sa satisfaction sur le rapport présenté par le Président du Conseil régional et considère qu'il s'agit d'une bonne initiative pour favoriser le logement des jeunes en Bretagne.

La plupart des constats et propositions d'action formulés sont tout à fait en phase avec le rapport du



CESR « Les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne » adopté en novembre 2003.

Toutefois, sous réserve des compétences et responsabilités importantes relevant de l'Etat ou d'autres collectivités, il souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur **quelques points particuliers**, dont certains sont d'ailleurs déjà pris en compte dans son rapport :

- Si la situation du logement des jeunes en Foyers de Jeunes Travailleurs est prise en considération, en revanche la volonté du Conseil régional de contribuer fortement à l'augmentation du nombre de places offertes dans ces structures n'apparaît pas assez clairement à ce stade ;
- Si la Région entend participer aux programmes de réhabilitation et de modernisation des Cités Universitaires en Bretagne, le CESR regrette sa décision de ne pas s'impliquer davantage dans l'augmentation de l'offre de places en Cités Universitaires. Le CESR rappelle que dans son rapport « Les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne », il avait préconisé le doublement des places en Cité U dans le cadre du prochain Contrat de Projet Etat-Région, les besoins des étudiants étant largement insatisfaits dans ce domaine, au détriment des moins favorisés ;

- Si les compétences des associations pour développer la médiation entre les propriétaires bailleurs et les jeunes locataires sont reconnues, le CESR s'interroge toutefois sur le transfert de certains risques, en particulier financiers, de la Région vers ses futurs partenaires associatifs ;

- Le CESR souhaite que la Région, comme elle l'annonce, s'engage très rapidement pour faciliter la mobilité et l'accès aux logements de certains jeunes : jeunes apprentis et en alternance, jeunes recrutés sur des emplois saisonniers dans des zones fortement touristiques...

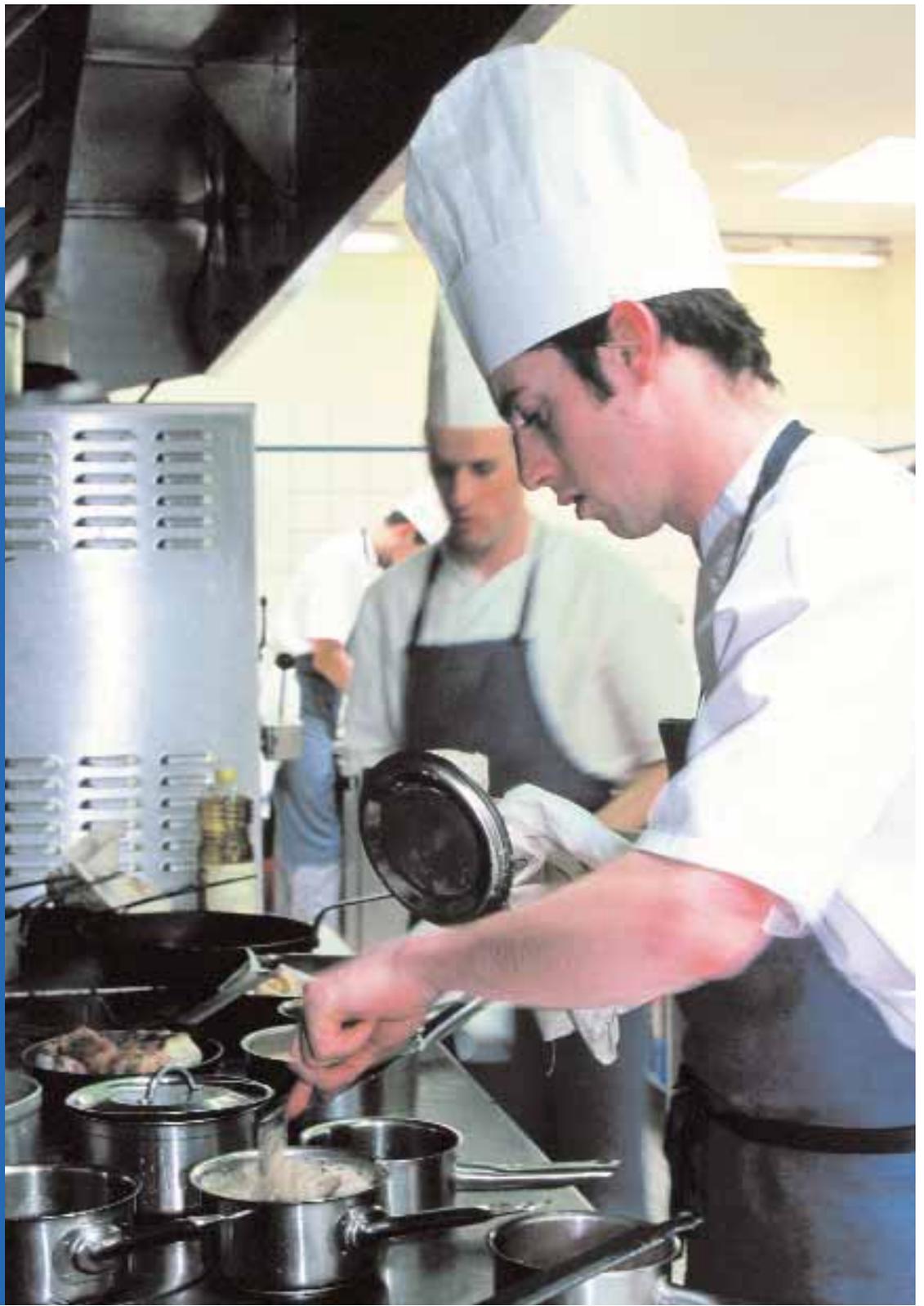
- Il souhaite également que la Région s'engage plus fortement pour développer l'offre de places en internat scolaire, facteur d'une plus grande égalité des chances en matière économique, sociale et éducative ;

- Il souligne l'importance de mieux coordonner l'action des acteurs territoriaux en faveur du logement des jeunes afin d'être en mesure de répondre à une grande diversité de besoins ;

- Enfin, il souhaite que la Région accorde une attention particulière à la situation du logement des jeunes en milieu rural, notamment par le développement de politiques publiques territorialisées permettant d'améliorer l'information des jeunes sur les aides existantes en matière de logement (ex : Locapass). ■

Se or er

*Former les citoyens
et les acteurs économiques et sociaux
tout au long de leur vie*



L'AMBITION

Former les citoyens tout au long de leur vie, c'est assurer à tous, sur l'ensemble des territoires, les meilleures chances de formation initiale, générale et professionnelle, et mettre sur un plan d'égalité garçons et filles afin qu'ils trouvent un emploi et un plein épanouissement personnel. C'est mettre à leur disposition l'apprentissage des nouvelles technologies qui feront partie des savoir-faire de base de demain et du quotidien de tout un chacun. C'est développer en Bretagne un appareil de formation et de recherche puissant contribuant au développement des per-

sonnes, de leur créativité, ainsi que des entreprises et de l'économie régionale. C'est associer chacun, depuis l'école, à la prise en charge des responsabilités, à l'initiative, à la créativité, en favorisant l'apprentissage de la citoyenneté.

Former les acteurs économiques tout au long de leur vie, c'est assurer l'orientation dans tous les domaines de métiers vers une polyvalence des fonctions pour laquelle le recyclage permanent des connaissances et la mise en valeur du savoir-être sont les communs dénominateurs. Ils font de la for-



mation tout au long de la vie et de la valorisation de toutes les formes d'acquis la source prédominante de la réalisation individuelle, de l'efficacité économique des entreprises, mais aussi de la cohésion sociale en permettant la création des emplois, l'autonomie des personnes et la diminution des risques d'exclusion.

POURQUOI LE FAIRE ?

112

Dans une économie de l'intelligence, la maîtrise de l'information, la faculté d'innovation, la capacité de réaction aux mutations économiques et technologiques dépendent directement de la valorisation des aptitudes personnelles, et du niveau de qualifications des hommes.

La Bretagne dispose d'atouts indéniables sur ce plan. Néanmoins, aucune situation n'est définitivement acquise, et cette situation doit être confortée et renforcée,

dans un souci d'amélioration et d'adaptation constante, et d'épanouissement des personnes.

La part de la population active régionale sortant du système éducatif sans qualification est faible. Néanmoins, cette population apparaît particulièrement vulnérables face au chômage, à la précarité ou aux restructurations d'entreprises. Il est donc nécessaire d'apporter des solutions assurant le soutien et la promotion à ces personnes : réorientation, formation qualifiantes, reconversion, accompagnement personnalisé ...

Une région telle que la Bretagne se doit également de former ses habitants à la citoyenneté, à la vie en société. Elle doit favoriser l'accès à la culture et répondre à la volonté de chacun d'atteindre un accomplissement personnel et professionnel par une actualisation régulière des connaissances, des savoirs et de la culture.

La sensibilisation des personnes mais aussi des entreprises aux atouts offerts par la formation qui accroît



les compétences et la capacité d'adaptation à des activités qui se transforment, apparaît également incontournable.

Atteindre de tels objectifs suppose de déployer et de soutenir un dispositif de formation complet, performant, facilement accessible en fonction des besoins et attentes des personnes. La Région dispose de compétences essentielles en la matière, pour la formation professionnelle et continue, l'apprentissage, les formations sanitaires, sociales et culturelles mais aussi par ses actions à destination des lycées et de l'enseignement supérieur.



COMMENT LE FAIRE ?

Dans une économie de l'intelligence où les connaissances, les expertises, l'adaptabilité, la polyvalence sont des facteurs clés, le développement et l'amélioration constante de la formation apparaissent obligatoires.

Toutefois, cet impératif de la formation et de l'accroissement des qualifications des personnes a de multiples implications.

Comme y insiste fréquemment le Conseil économique et social de Bretagne, la formation concerne toutes les personnes et toutes les périodes de l'existence. La « formation tout au long de la vie » permet ainsi une adaptation constante aux changements techniques, organisationnels et économiques. Les mesures et politiques favorisant un tel objectif doivent de ce fait être soutenues (Synthèse de l'avis sur la mise en place de la stratégie régionale Emploi-Formation, juin 2006). Voir également (« Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne », septembre 2007 - priorité 2 Innover)

Mais, au-delà de cette nécessité, la formation doit être considérée dans

toutes ses dimensions. L'expérience, qu'elle provienne de stages et de l'alternance ou qu'elle soit reconnue par la VAE (validation des acquis de l'expérience), est une source indéniable de compétences cruciales pour l'économie bretonne (Forum « L'expérience formatrice en Bretagne », mai 2005).

De même, la formation doit de plus en plus à s'attacher à intégrer efficacement les technologies modernes aussi bien en tant que matière enseignée que dans les supports pédagogiques (Autosaisine « Les technologies de l'information et de la communication dans les lycées en Bretagne », septembre 2007).

L'inadéquation entre l'offre de formation d'une part, les attentes des entreprises et celles des personnes d'autre part est fréquente. La discordance entre les temps éducatifs et les temps de l'économie, des variations dans l'attractivité des métiers expliquent notamment ces divergences. Outre l'importance d'un bon niveau de formation initiale, qui favorise les mises à niveau et les adaptations ultérieures), il est dès lors indispensable

de favoriser le développement et le financement de formations destinés à des secteurs à fort potentiel de recrutement (Vœu « Le manque de place dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les Lycées professionnels, notamment pour les formations aux métiers du bâtiment », octobre 2006 et Vœu « Le financement du transfert à la Région des formations sanitaires, sociales et artistiques », mars 2006). Sur ce plan également, l'orientation des jeunes doit être optimisée en améliorant l'information des personnes, en valorisant les formations professionnelles et technologiques, en permettant la réorientation des individus en échec scolaire... (Autosaisine « Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis », septembre 2006).



Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

- **Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections**
 - Autosaisine « Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis », 2006
 - Autosaisine « Les technologies de l'information et de la communication dans les lycées en Bretagne », 2007
- **Vœux, motions, communiqués, déclarations communes**
 - Vœu « Le financement du transfert à la Région des formations sanitaires, sociales et artistiques », mars 2006
 - Vœu « Le manque de place dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les Lycées professionnels, notamment pour les formations aux métiers du bâtiment », octobre 2006
- **Forums**
 - « L'expérience formatrice en Bretagne », mai 2005
 - « L'orientation des jeunes en Bretagne », février 2007
- **Quelques avis importants**
 - Synthèse de l'avis sur la mise en place de la stratégie régionale Emploi-Formation, juin 2006

Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne

Synthèse de l'AUTOSAISINE adoptée lors de la Session plénière d'octobre 2006
Rapporteurs : MM Michel PERON et Jean-Yves SAVIDAN

Comment faire en sorte que les choix d'orientation des jeunes ne conduisent pas à la reproduction des inégalités existant dans la société ? De quelle manière l'institution scolaire peut-elle contribuer à libérer les décisions d'orientation de ces derniers ?

Le CESR de Bretagne a souhaité étudier les différents facteurs intervenant sur les processus d'orienta-

tion des jeunes Bretons et, sur la base de ce diagnostic, définir des préconisations adressées au Conseil régional de Bretagne et aux autorités académiques, mais également aux autres acteurs impliqués dans le processus d'orientation, notamment les autres collectivités territoriales, les chefs d'établissements, les professionnels de l'orientation, les équipes pédagogiques, les entreprises,...



Une académie de "toutes les réussites", où l'orientation des jeunes reste soumise à des facteurs socio-économiques et culturels

114

L'académie de Rennes se distingue depuis une vingtaine d'années par ses bonnes performances en terme de scolarisation et de qualification des jeunes, mais aussi par le faible nombre de sorties d'élèves sans qualifications. L'offre de formation y est particulièrement diversifiée (enseignement agricole, maritime, privé) et est répartie de manière relativement homogène sur le territoire. Cependant la réussite affichée par l'académie de Rennes n'est pas la

"réussite de tous" : des facteurs extérieurs à l'école agissent sur l'orientation des jeunes et compromettent l'égalité des chances.

Comme dans les autres académies françaises, on y constate des différences notables de parcours scolaires entre les garçons et les filles, ces dernières semblant trop souvent se cantonner à des filières traditionnellement reconnues comme « féminines ». L'origine sociale des

jeunes influence également sur leur orientation : les inégalités matérielles et culturelles de départ pèsent sur leur réussite scolaire et l'école ne semble pas les contrecarrer.

Des disparités de parcours existent également entre les territoires, en fonction de leur structure socio-économique et donc de l'offre de formation disponible localement. Cette offre ne doit pas être conçue dans une logique strictement adéquationniste par rapport à l'emploi. L'environnement social et pré-professionnel (les amis et la famille, les stages, les emplois occasionnels, les expériences associatives, etc.) des jeunes est un paramètre important dans les décisions d'orientation, qu'il conviendrait de mieux prendre en compte.

A l'issue de ses réflexions, le CESR propose notamment, dans le but d'améliorer le contexte d'égalité des chances dans l'orientation des jeunes, de :

- Renforcer systématiquement la formation des enseignants sur le



thème de l'égalité femme - homme et améliorer la mixité dans les formations et les entreprises.

- Soutenir la réussite scolaire des jeunes issus des familles les moins favorisées, en leur fournissant une meilleure information et en améliorant les conditions matérielles de leurs études.

- Adopter en région une approche territorialisée et cohérente de l'orientation, tout en veillant à conserver la diversité de l'offre de formation.

- Valoriser, dans le processus d'orientation, les compétences acquises par les jeunes dans leurs diverses expériences : stages, activités saisonnières et associatives, etc.

Un système éducatif en évolution, qui favorise encore les inégalités et peine à placer le jeune au cœur de son orientation

Si les inégalités à l'école sont souvent le reflet des inégalités présentes dans la société, les politiques de l'orientation ont évolué au cours du XX^{ème} siècle ; passant d'une vision déterministe au concept d'orientation éducative et de formation tout au long de la vie, elles ont entraîné une multiplication des acteurs concernés, à tous les échelons. Mais l'intégration de cette politique par les établissements secondaires et universitaires est inégale, à cause de divers facteurs : le manque de temps, de formation et l'insuffisance des moyens humains pour les professionnels de l'orientation, ou encore la trop faible association des parents au projet éducatif.

De la même manière, la complexité du système éducatif (nombre et dénomination des formations) ne facilite pas la mise en œuvre de

l'éducation à l'orientation, qui implique de rendre les jeunes acteurs de leur parcours. Les choix d'orientation restent fortement pré-déterminés par les résultats scolaires, ce qui conduit à stigmatiser les situations d'échec scolaire, dans une académie où le redoublement et le décrochage sont des phénomènes présents. La conception de la réussite, telle qu'elle est véhiculée notamment dans l'institution scolaire, dévalorise les parcours atypiques et la voie professionnelle, cette dernière souffrant notamment d'un problème d'image.

L'information est indispensable pour que les élèves et étudiants puissent être placés au cœur de leur orientation et réaliser des choix éclairés. La diversité des sources d'information, des supports et des thèmes (connaissance de soi, des métiers, etc.) implique un travail d'accompagnement à la sélection de l'information, précédé d'une démarche visant à élargir pour chaque jeune l'"horizon des possibles". En outre, la mise en place d'une politique d'orientation nécessiterait de disposer d'une information précise sur le suivi des parcours scolaires des jeunes, ce qui est rendu difficile du fait de la diversité des formations, de l'absence de coordination entre les bases de données des différents ministères, etc.

A l'issue de ce diagnostic pointant les faiblesses du fonctionnement de l'institution scolaire concernant l'orientation des jeunes, le CESR propose notamment de :

- Inclure systématiquement le thème de l'orientation dans les projets d'établissements et dans la formation des enseignants et des formateurs, en favorisant une meilleure connaissance mutuelle avec les milieux professionnels.

- Valoriser les actions permettant aux élèves et à leur famille de mieux connaître le système de formation et développer des outils (passeport orientation-formation,



bilan-perspectives) permettant la construction progressive d'un parcours personnalisé.

- Optimiser les outils d'information disponibles sur l'orientation et accompagner les jeunes et leur famille dans le tri et la prise de distance par rapport à l'information.

- Améliorer le suivi statistique des parcours des jeunes dans toutes les formations.

- Introduire plus de souplesse dans le parcours des jeunes en difficulté scolaire ou/et ayant un parcours atypique et renforcer les liens entre les collèges, les lycées et l'enseignement supérieur.

- Faciliter la réorientation des jeunes sortis sans qualification du système scolaire

- Valoriser la formation professionnelle et technologique, notamment par le biais des médias

Cette étude invite chacun à remettre en cause les représentations sociales de la réussite à l'œuvre dans la société et à repenser les processus d'orientation à la lumière des évolutions contemporaines de l'emploi, qui impliquent une "formation tout au long de la vie". ■

Les technologies de l'information et de la communication dans les lycées en Bretagne

Synthèse de l'AUTOSAISINE adoptée lors de la Session plénière d'octobre 2007
Rapporteurs : MM. Jean-Luc LE GUELLEC et Claude LABIT

Depuis les années 1980, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont connu un essor d'une ampleur difficilement prévisible. Toutefois, face à cette évolution de la société, le système éducatif s'est progressivement retrouvé en décalage.

Dans ce contexte, le rapport s'interroge sur les objectifs à fixer et les actions prioritaires à mener, en région, pour permettre le développement des TIC dans les lycées bretons.

usages, les ressources et les supports pédagogiques. Toutefois, en pratique, cela s'avère bien plus compliqué. En effet, la plupart des initiatives en matière d'équipement informatique soulèvent des enjeux en termes de pédagogie et ne peuvent être traitées séparément par la Région et les autorités académiques. Cette confusion qui entoure la répartition des compétences dans le domaine des TIC peut être préjudiciable à leur développement, s'il n'y a pas une forte concertation entre les actions menées par les différents acteurs impliqués.



niveau) que dans l'appropriation des techniques (fracture numérique de second niveau). Il est donc important de mettre en place un inventaire systématique des équipements des établissements et de leur utilisation. A partir de ce bilan, la Région devrait, selon le CESR, mettre en place une politique volontariste dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, définie en concertation avec les autorités académiques et les établissements. En outre, promouvoir l'enseignement d'une culture de base sur les concepts généraux de l'informatique, mais aussi éduquer plus généralement les jeunes aux médias doit constituer une priorité pour réduire la fracture numérique de second niveau.

- Rechercher une plus grande efficacité pédagogique. Elle passe tout d'abord par la nécessité d'aider les enseignants, à travers des formations adaptées, à mieux comprendre la nouvelle culture adolescente qui émerge actuellement avec le numérique. En outre, des initiatives tels que les espaces numériques de travail devraient permettre aux enseignants les moins à l'aise avec les outils informatiques de progressivement s'initier

116

Une répartition des compétences entre l'Etat et les Régions, instable et manquant de coordination

L'arrivée du numérique a brouillé les frontières dans la répartition des compétences dans le domaine de l'Education. *A priori*, elles paraissent claires : aux collectivités territoriales, l'équipement en matériel informatique et en réseaux locaux; à l'Etat, les

Quelle intervention régionale pour développer les usages des TIC dans les lycées de Bretagne ?

Différentes motivations doivent inciter la Région Bretagne à investir dans les TIC

- Réduire la fracture numérique tant dans l'accès aux équipements (fracture numérique de premier

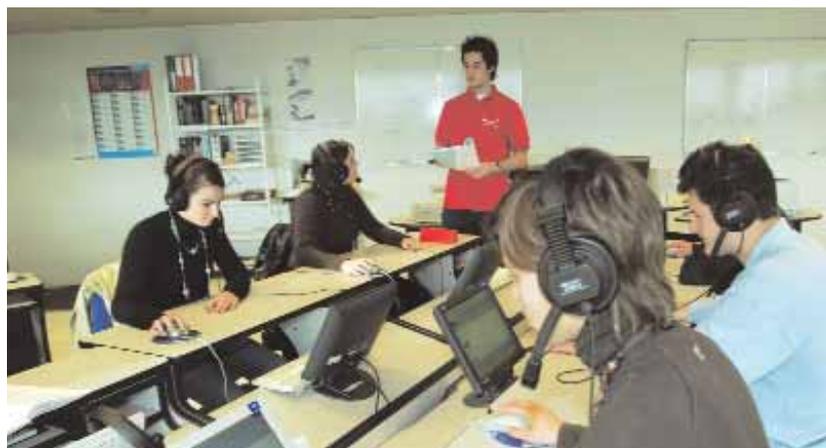


et d'entrer dans un automatisme d'usage. Pour les enseignants qui se sont déjà fortement investis dans les nouvelles technologies, il convient de valoriser leurs initiatives et encourager la mutualisation des travaux réalisés. L'apport pédagogique capital des nouvelles technologies pour les élèves en situation de handicap doit également être souligné et soutenu par des actions de formation des enseignants et une recherche active sur des matériels.

Toutefois des freins restent encore à lever pour atteindre ces objectifs

- Faciliter l'accès aux équipements dans les lycées : il est important de mettre les TICE à "portée de la main" en développant à la fois les équipements fixes prévus dans le Programme Prévisionnel des Investissements 2005-2009 (PPI) élaboré par la Région Bretagne et les équipements mobiles (type chariot mobile ou classe nomade).

- Déployer les ressources matérielles et humaines nécessaires garantissant un usage optimal des investissements TICE réalisés : le manque de réactivité lorsqu'une panne surgit, peut décourager les enseignants. Différents niveaux de compétences sont requis pour faire face aux difficultés actuellement rencontrées. Elles ne peuvent être assurées par une même personne au sein de l'établissement. Il est donc nécessaire de définir les profils, les compétences requises et les niveaux d'inter-



ventions des différents acteurs en étroite concertation entre les collectivités territoriales et les autorités académiques. Une coordination locale de ces dispositifs (Rectorat et trois niveaux de collectivités territoriales), par nature de fonction, de support, en mettant en place des réseaux d'acteurs pour partage d'expériences et mutualisation, pourrait être mise en place.

- Mobiliser et former les personnels de l'enseignement : il est important qu'un volet TICE soit intégré dans les projets d'établissement en concertation avec la communauté éducative. Le personnel doit pouvoir bénéficier de formations qui associent la maîtrise technique des TICE et la pédagogie.

- Soutenir le développement des ressources numériques pédagogiques : le marché des ressources pédagogiques numériques est atomisé et la communication sur les produits existants est insuffisante. Il est donc

important qu'une veille soit organisée sur les produits disponibles, afin que les enseignants puissent être conseillés sur ceux pouvant le mieux répondre à leurs besoins.

- Assurer la sécurité des utilisateurs et des données personnelles : il est nécessaire d'améliorer les systèmes de filtrage pour protéger la navigation sur Internet des adolescents, sans toutefois trop en restreindre les accès et de faire preuve d'une grande vigilance quant au respect des droits et libertés pour la conservation informatique des données personnelles.

- Etablir des partenariats territoriaux : une plus grande collaboration doit s'instaurer entre les collectivités territoriales et les autorités académiques, mais également entre la Région, les Départements et les Communes.

Le CESR propose que la Région Bretagne, de longue date territoire d'innovation dans le domaine des TIC, s'engage dans une politique plus volontariste de développement des TICE dans les lycées dont elle a la charge. Cette dynamique doit être accompagnée d'une collaboration encore plus étroite avec les autorités académiques. Le développement pérenne et efficace des usages dans les lycées publics et privés sous contrat ne pourra se réaliser que si les nombreuses préconisations suggérées au sein de ce rapport sont positivement considérées par l'ensemble des acteurs concernés. ■



Le caractère pervers des dispositions légales relatives à la formation professionnelle dans les formations sanitaires, sociales et artistiques

VCEU adopté lors de la Session plénière de mars 2005

Le CESR tient à souligner le caractère pervers des dispositions légales qui aboutissent à la mise en œuvre de programmes dont ceux de la formation en matière de santé, de formation sociale et de formation artistique à la T.I.P.P.

Il y a incohérence et risque à chercher à financer des dépenses pérennes par des recettes de caractère aléatoire et qui, par ailleurs, ne sont pas nécessairement proportionnées aux besoins.

Pour justifier ces points de vue, il convient de rappeler un certain nombre de réalités : notre pays est confronté à la nécessité de réduire les émanations de gaz à effet de serre pour répondre aux engagements auxquels il a souscrit en signant les accords de Kyoto. Il devra, de ce fait, réduire ses consommations de produits pétroliers en ayant recours :

- à la Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) dans les programmes de construction et de rénovation ;
- à la promotion de la Haute Performance Énergétique (H.P.E.) en particulier dans le transport et l'industrie ;
- à la promotion des énergies renouvelables.

Pour ces raisons, mais aussi pour tenir compte de l'occurrence de plus en plus fréquente des phénomènes dits de "pics d'ozone" dans les agglomérations, - avec toutes les conséquences sanitaires qu'ils génèrent - il se devra d'assurer, de manière énergique, la promotion des transports en commun :

- moins consommateurs d'énergie et d'espaces,
- moins bruyants,
- plus conformes aux besoins des populations les moins favorisées.

Enfin, il convient de souligner que l'augmentation probable du prix du baril de pétrole avec toutes les conséquences que cela implique sur notre balance des paiements est un argument supplémentaire qui conduira à des politiques volontaristes de réduction des consommations de produits pétroliers.

Cette énumération de rappels justifie les réserves que formule le CESR ; il considère que la nature et la variabilité des recettes de la T.I.P.P. pour le financement de programmes tels que la formation est antinomique d'une véritable politique du développement durable dans laquelle la Région a décidé de s'inscrire, et peu compatible avec la Formation.

Pour ces raisons, le Conseil économique et social de Bretagne demande instamment à l'État de revoir les dispositions de ces transferts de charges de formation. ■

Le manque de places dans les lycées professionnels notamment pour les formations artistiques

VCEU adopté lors de la Session plénière d'octobre 2006

Depuis le mois de mai 2006, plusieurs dizaines de jeunes bretons sortant de collège ou suivi par la Mission Locale ne peuvent intégrer un CFA, faute de place. De ce fait, ils ne peuvent obtenir un contrat d'apprentissage alors qu'ils ont choisi ce type de formation et qu'un maître d'apprentissage est prêt à les accueillir.

Cette situation est surtout concentrée sur les métiers du bâtiment

(CAP et BEP), qui sont devenus très attractifs pour les jeunes. De même, les lycées professionnels "bâtiment" connaissent le même engouement.

Face à ces situations inquiétantes et paradoxales, le Conseil économique et social de Bretagne souhaite alerter les instances compétentes et forme le vœu que des solutions rapides soient mises en œuvre. ■



e p rien e or atri e en Bretagne

Synthèse du FORUM « Prospective » du 26 mai 2005

près une présentation de la synthèse du rapport du C.E.S.R de Bretagne sur « Les stages en milieu professionnel en Bretagne » par Mme Annyvonne ERHEL et M. Robert LE GOUGUEC, rapporteurs, les participants ont ensuite pu entendre le sociologue Michel Villette sur le thème « Apprendre en travaillant ? ». Enfin, pour élargir la question des stages à celle de l'expérience en général, le GREF Bretagne a présenté les grandes caractéristiques de la Validation des Acquis et de l'Expérience et sa démarche qui permet de révéler et de certifier la dimension formatrice des expériences individuelles tout au long de la vie.

« Apprendre en travaillant ? »

Synthèse de l'intervention

de M. Michel VILLETTE, sociologue

Le sociologue Michel Villette, Professeur à l'ENSIA et auteur de l'ouvrage « Le guide du stage en entreprise » (La Découverte, 2004), est intervenu sur le thème « Apprendre en travaillant ? ». Pour lui il s'agit d'aller du geste à la parole, de l'expérience à la représentation de l'expérience est la voie royale pour apprendre, innover, inventer, devenir responsable et réfléchir sur ce que l'on fait... Rien n'est plus formateur si les conditions minimums sont remplies. Quelles sont ces conditions qui permettent de faire du stage en entreprise un moment d'apprentissage fort ?

La démarche de l'accueillant

Alors que dans les pays anglo-saxons les employeurs paraissent à première vue plus exigeants avec les salariés débutants, les « stages à la française » peuvent apparaître comme un compromis permettant de rechercher une meilleure correspon-

dance entre les enseignements et les attentes des entreprises. Pour certaines écoles, il peut à la fois être un gage de « professionnalisation » de la formation, un dispositif de réduction des coûts de formation et parfois une excuse pour ne pas modifier les programmes et la pédagogie. Pour quelques employeurs, les stagiaires peuvent représenter une main d'œuvre bon marché, une voie de recrutement et un moyen de promouvoir la culture d'entreprise. Il y a donc bien une ambiguïté dans la formule des stages.

La recherche du stage

Pour l'étudiant, la recherche du stage constitue souvent la première expérience de la compétition sur le marché du travail. Exercice parfois ennuyeux et formel que le rapport auquel il donne lieu, le stage peut aussi, lorsqu'il se passe mal, être une source d'isolement, de méfiance, voire dans certains cas extrêmes, de souffrance chez le stagiaire. Il lui est demandé d'atteindre des objectifs, d'accomplir une mission tout en observant et en décrivant la situation de travail. Entre ces deux exigences, l'expérience de l'étudiant se caractérise par de la tension, de l'incompréhension et de la recherche. Il s'agit de « faire, décrire, analyser, discuter et comparer ». Placé en stage dans cette situation de tension, il peut apprendre en travaillant. Il peut ainsi apprendre par lui-même plutôt que par oui-dire, aller du geste à la parole plutôt que de la parole au geste. Enfin, cet écart entre l'activité et sa représentation peut être source d'invention chez le stagiaire.

Faire du stage un succès

Quelles sont les conditions institutionnelles de la réussite du stage ? En premier lieu, il faut disposer d'enseignants rompus à ce genre d'exercice et dont le travail pour le stage est comptabilisé. En second lieu, il faut augmenter l'offre de



stages et autant que possible, lier stages et recherches des enseignants en limitant au maximum les exigences de confidentialité. En troisième lieu, la rémunération des stagiaires devrait être revalorisée en recherchant l'équilibre entre services rendus à l'entreprise et apport pédagogique.

La réussite du rapport de stage

Michel Villette est ensuite revenu sur les méthodes nécessaires à la réussite du rapport de stage, tout en pointant les phénomènes de censure et d'autocensure du stagiaire : si sa préparation pédagogique est négligée, « le stage peut être une école de conformisme et de la paresse intellectuelle ».

L'acquisition de « savoir-pratique »

Toutefois, le savoir pratique acquis en stage peut être un bon antidote aux « idées générales » trop envahissantes dans certaines formations. A partir de la tension existant entre les connaissances scolaire et l'action en stage, l'étudiant devient un producteur potentiel de savoir dont les apports doivent être respectés. Ce savoir pratique acquis dans l'action du stage fait naître des compétences, des savoir-faire et des savoir-être. Il permet l'apprentissage du travail avec les autres, de la division des tâches, de la coopération, de la répartition des fruits du travail en commun, du sens de l'action : c'est là tout « l'art du stage ».

« L'expérience formatrice : valider l'expérience en Bretagne »

Synthèse des interventions de M. Yves MENS, Directeur du GREF Bretagne et de Mme Françoise GAUDEL, chargée de la Validation des Acquis et de l'Expérience au GREF Bretagne.

La reconnaissance institutionnelle et professionnelle s'appuyait, jusqu'en 2002, sur deux logiques complémentaires.

La première, et sans doute celle qui avait le plus de poids, était celle de la formation - surtout initiale et parfois continue - posant le diplôme comme sésame d'entrée dans la vie professionnelle, et dont l'importance était sans cesse renforcée dans la définition des hiérarchies en entreprise.

La seconde était celle des acquis des compétences dans l'exercice d'un métier, valorisant l'apprentissage par transmission des savoir-faire, et dont l'image renvoie à celle, plus ancienne, des Compagnons, dont l'expérience accumulée accrédite une reconnaissance d'expertise dans l'exercice d'un métier.

Avec la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) et le Droit Individuel à la Formation (DIF), l'individu devient acteur de son évolution

La Validation des Acquis Professionnels de 1992 avait peu changé cette logique, même si une porte s'était ouverte sur la reconnaissance de l'expérience dans le travail. La Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a créé un nouveau droit individuel, celui

de valider ses expériences en vue de l'obtention d'un titre, d'un diplôme, ou d'une certification. La réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie a inscrit deux ans plus tard le droit individuel à la formation.

Un double dispositif existe donc, permettant la reconnaissance de l'expérience au sens large du terme, et faisant appel à la capacité de l'individu à se projeter dans l'avenir en étant l'acteur de son évolution.

Ainsi, VAE et DIF posent deux voies d'accès à une qualification, l'un certifiant l'expérience, l'autre permettant la formation.

Analyser l'expérience dans sa globalité et la faire correspondre à des référentiels

La globalité des savoir faire, l'ensemble des temps de la vie peuvent être pris en compte, reconnus, et attestés. Il n'est pas facile d'analyser l'expérience dans sa globalité (professionnelle, citoyenne, associative, syndicale, bénévole...) et de la mettre en correspondance avec les référentiels de diplômes ou de titres professionnels. Cet exercice a pour fondement la reconnaissance des actes d'expérience comme actes de formation, et doit se donner les moyens d'approcher au plus juste la dimension for-



matrice de l'expérience.

Pour reconnaître que l'on peut apprendre en dehors de situations formelles d'études ou de formation professionnelle, il faut que l'expérience possède des vertus formatrices, c'est-à-dire qu'elle crée des savoirs implicites.

Pour admettre que ces savoirs acquis de l'expérience soient équivalents - dans le sens strict du terme - de savoirs académiques, il faut pouvoir les mesurer, les évaluer, et qu'ils émergent du corpus expérientiel de l'individu.

C'est tout l'enjeu de la Validation des Acquis de l'Expérience, dont le sens résonne particulièrement en Bretagne, région où le diplôme est culturellement important et signifiant.

Quand l'expérience devient formatrice

S'interroger sur la fonction formative de l'expérience renvoie à une question centrale : comment fait-on parler cette expérience, dans sa diversité ? Pour faire parler l'expérience, et donc la reconnaître, il faut comprendre ce qui la constitue et en quoi elle peut produire des savoirs.

Si l'expérience est communément définie comme « toute activité développée par un individu dans un contexte particulier » (Le Robert), la validation de cette expérience, pour la reconnaître dans sa dimension formative, passe par l'émergence et la preuve des activités, réalisées par des



personnes singulières, dans une trajectoire faite de rencontres sociales, techniques, humaines.

Il est nécessaire de faire émerger l'ensemble des compétences acquises et des connaissances implicites liées à ces compétences. L'individu doit, pour faire valoir qu'il a appris « autant qu'à l'école », détailler son expérience et en extraire l'ensemble des aptitudes mobilisées pour les rendre généralisables et reproductibles.

C'est cette approche réflexive de l'expérience, par la mise à distance et l'explicitation des savoirs investis, qui permet la comparaison entre les acquis expérimentiels et académiques. L'expérience ne devient formative qu'à cette condition, car pouvant être alors attestée formellement par un « parcours ».

La VAE pour attester l'expérience formatrice dans une dynamique de développement personnel

Dans le dossier de VAE, support privilégié du dispositif, l'activité est moins décrite que représentée dans la perspective de sa communication au jury de validation, chargé d'évaluer le « taux de saturation » de l'expérience en relation avec un référentiel de certification, mais aussi le cheminement, la motivation et le projet du candidat.



D'une image statique de la compétence, que l'on peut qualifier de validation « constat », la VAE implique une « validation prospective », dans la mesure où le travail d'énonciation des compétences engage l'individu dans une dynamique de développement.

« Conscientiser » la dimension formatrice de l'expérience par l'accompagnement

Outre la capacité du candidat, aidé par les Points Relais Conseil et les certificateurs, à se repérer parmi les environ 15 000 certifications (dont 11 000 pour l'enseignement supérieur), l'acte d'accompagnement dans la VAE est posé par le législateur comme une action de formation. Il s'agit bien ici d'amener le candidat à exprimer au mieux son expérience - ses expériences.

Tout d'abord, ce travail d'accompagnement a pour but la conscientisation des savoir faire. L'expérience n'est pas seulement décrite, elle est traduite en compétences, elle est analysée pour en extraire l'ensemble des savoirs implicites dans la mise en œuvre des compétences.

L'acte d'accompagnement du candidat vise aussi à donner du sens à cette expérience, aux savoirs faire qui y sont attachés.

L'accompagnement du candidat amène à un réel positionnement d'éléments extraits de l'expérience dans les exigences de savoir d'un diplôme, titre ou certification.

L'expérience ainsi révélée, analysée, mise en lien avec un référentiel de certification devient expérience formatrice, car attestant d'un ensemble d'acquis.

La confrontation avec les professionnels (Ministère du Travail) ou l'enseignant référent appuie et conforte ce passage de l'expérience de l'individu à l'expérience reconnue comme ayant eu valeur de formation.

Enfin, en dehors de la démarche introspective accompagnée du candidat, sa capacité à rendre explicite ses compétences et à en déduire des connaissances, la VAE reste la rencontre entre le candidat et un jury, composé d'enseignants et de professionnels (ou uniquement de professionnels).

La VAE, de par son appui au candidat à s'approprier les acquis de son expérience, se pose, par l'attestation officielle d'un savoir, comme la reconnaissance de la valeur formatrice de l'expérience. ■

orientation des jeunes en Bretagne

Synthèse du FORUM « Prospective » du 27 février 2007

Après une présentation de l'étude du CESR « Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis », M. Bertrand BERGIER, Sociologue, Professeur à l'université catholique d'Angers et Directeur de l'institut des sciences de l'éducation et de la communication d'Angers (ISCEA) est intervenu sur le thème "Relégués, multi-redoublants devenus super diplômés : quelles secondes chances ?"

M. Bertrand BERGIER s'est intéressé dans le cadre de sa recherche aux parcours de multi redoublants qui ont réussi à s'élever "jusqu'au sommet du système". Il a pour cela auditionné 322 individus dont 111 avaient suivi un parcours atypique (relégation, puis ascension scolaire), 107 multiredoublants n'ayant pas accédé au supérieur et 104 ayant suivi un parcours typique. Même si ces parcours sont statistiquement peu significatifs, ils n'en restent pas moins très instructifs.

De l'importance d'éviter certaines fausses pistes

Pour essayer de comprendre les parcours atypiques de certains élèves, M. Bertrand BERGIER a dû faire attention à ne pas suivre quelques fausses pistes. Par exemple, l'intérêt manifesté en classe n'est pas selon lui un critère pertinent permettant de distinguer les jeunes aux parcours atypiques. En effet, les jeunes manifestant le plus cet intérêt, seraient ceux qui présenteraient les carrières scolaires les plus courtes. L'intérêt ne garantit ainsi en rien la performance et la longévité scolaire. De même, la piste des affects ne permet pas d'expliquer la relance des parcours. Ce sont les jeunes aux carrières scolaires les plus courtes qui ont tendance à évoquer l'importance



de la relation avec le professeur, mais justement parce qu'ils sont en situation d'échec. Pour les autres élèves, ils vont davantage insister sur la compétence du professeur "c'est une pointure !", plutôt que sur une relation "affective" avec eux.

Des possibilités d'ascension qui dépendent de critères sociaux, du genre, de caractéristiques de l'institution éducative et du jeune lui-même

Concernant les rapports sociaux, les élèves vont incarner les standards scolaires de leur milieu, puis s'en écarter. Dans un premier temps, ils vont s'inscrire dans une logique de trajectoire avec le sens des limites. Par exemple, les enfants d'ouvriers auront tendance à privilégier des études courtes avec des débouchés professionnels plus évidents, à des études longues paraissant plus incertaines. Puis, ils vont s'en distancier. Cela signifie pour un enfant d'ouvrier, privilégier en BEP, les matières générales aux matières tech-

niques, envisager une première d'adaptation.

En outre, à l'intérieur d'un milieu social donné, il n'y a pas un rapport d'homogénéité à la scolarité. Pour un même niveau de vie, pour un même niveau de diplôme des parents, il existe des différences secondaires. Ces différences secondaires tiennent à l'implication des parents aux yeux de l'enfant dans le déroulement de son cursus. Des familles ouvrières, pourtant sans projet pour leur enfant, vont participer néanmoins à leur ascension sociale en leur transmettant des comportements qui vont recevoir un prolongement dans les standards sociaux de l'école (par exemple, à travers la ponctualité, la politesse, l'écoute, l'application, ...) et que ne possèdent pas forcément les autres jeunes.

Les rapports de sexe et d'âge sont également des facteurs importants à prendre en compte. Ainsi, parmi la population atypique, on retrouve 63 % de garçons. Comment expliquer ce chiffre ? Il est vrai que les jeunes filles qui n'ont pas accumulé de retard par

rapport à l'âge académique réussissent mieux. Toutefois, les filles sont "condamnées" au parcours sans faute.

Lorsque les injonctions intériorisées en matière d'indépendance économique et affective, vis à-vis des parents, entrent en concurrence avec les objectifs d'étude, les jeunes filles revoient à la baisse leurs ambitions culturelles. Avoir 22 ans à la fin d'un BTS ne signifie ainsi pas la même chose pour une fille et pour un garçon. Un garçon envisagera sans problème de rester dépendant financièrement de ses parents, ce qu'une fille concevra plus difficilement. On observe ainsi souvent qu'elles quittent l'Université en 1^{er} cycle.

Le rôle de l'institution éducative est également important car les possibilités de relancer une carrière scolaire sont construites dans ce système scolaire. M. Bertrand BERGIER a constaté que les 111 jeunes en parcours atypiques n'ont pas utilisé les "autoroutes" de l'enseignement général ou professionnel. Ils ont utilisé des chemins vicinaux, tels les maisons familiales rurales, des lycées professionnels alternatifs, des classes passe-relles, ... Le système peut donner de la souplesse dans l'accès à des filières sélectives et ainsi permettre d'augmenter l'espérance scolaire.

Pourquoi des élèves présentant les mêmes caractéristiques sociales face à ces opportunités n'adoptent pas ces voies et abandonnent ? Il est important de s'appuyer sur l'histoire personnelle des élèves qui va leur permettre de se fabriquer de l'ambition culturelle. Pour cela, le jeune va s'appuyer sur deux types d'expériences :

- L'expérience de la bonne note : par exemple lecture de la copie devant la classe, pièce fabriquée mise en évidence lors d'une journée portes-ouvertes. Cette valorisation de l'élève augmente la probabilité de franchir l'obstacle scolaire suivant. La réussite appelle la réussite.

Comment appeler le surgissement de la bonne note ? Il est en lien avec deux éléments : l'apparition d'une nouvelle



donne, liée très souvent à de la mobilité (changement d'établissement, changement de filière). C'est la possibilité d'une rupture avec un "passé passif". Le surgissement de la bonne note est également souvent en lien avec la rencontre d'un professeur qui va concevoir et réaliser des évaluations qui visent à mettre en exergue ses compétences.

- L'expérience du choc culturel : c'est une situation qui sort l'élève de son ordinaire culturel et l'autorise à se rendre semblable à d'autres jeunes qui font des études. C'est une offre d'identification scolaire, à la condition que cela se réalise dans des activités où le jeune est en situation de meilleure maîtrise des apprentissages que ces étudiants (par exemple dans la pratique du football). Il se dira pourquoi pas moi après tout ? Ce qui favorise cette expérience c'est la décohabitation parentale, mais aussi que ces espaces de mixité culturelle soient hors de l'espace scolaire.

S'appuyer sur l'expérience de la bonne note, de la mixité des espaces culturels n'est pas suffisant pour comprendre ces parcours d'ascension scolaire. Ils vont avoir besoin de "se mobiliser contre", contre le déclassement scolaire par



exemple. Le jeune réalise que ses aspirations ne sont pas partagées par la communauté éducative et cela réveille son ambition.

De même, l'expérience des prophéties blessantes, humiliantes vont être vécues sous le mode de l'injustice, comme une agression. L'élève cherchera donc à prendre sa revanche. Il entre en lutte sur le terrain de l'offense, le terrain scolaire. Il développera ainsi un surinvestissement scolaire afin d'appartenir à la catégorie des bons, de ceux qui auront la moyenne, de ceux qui peuvent aller loin. C'est une lutte pour la reconnaissance. Chaque petit succès scolaire engrangé vient lui rendre justice.

Toutefois jamais ces jeunes n'auraient pu y arriver sans des complicités de l'intérieur. Ce sont des élus, des personnes du sérail. Ils connaissent les règles formelles et informelles, les opportunités de bourses, les impasses à éviter. Ils vont faire bénéficier à ces jeunes de leur sens du placement.

Le cas particulier des enfants bien nés

Ce sont des enfants qui ont redoublé de multiples fois, mais à aucun moment ils ne vont être orientés dans des filières courtes. Ils vont être maintenus sur les autoroutes de l'enseignement général. Les parents exercent une forte pression afin de permettre la transmission d'un statut ou d'une ambition. La famille va ainsi investir dans du capital relationnel (changement d'établissement), dans du capital financier (cours particuliers, linguistiques). Cette batterie de moyens mise en place révèle une puissance culturelle qui s'exerce sur les parcours. Elle agira dans les conseils de classe car les enseignants estimeront qu'il y a un milieu porteur qui implique qu'on peut laisser sa chance à l'élève, plus qu'à un autre moins favorisé. Dans ce contexte, pour les parents, c'est la logique de la trajectoire qui prévaut : peu importe le temps passé, il faut atteindre l'objectif fixé. C'est lorsque les jeunes s'émancipent, qu'ils sortent de la trajectoire, qu'ils retrouvent leur motivation. ■

la stratégie régionale de formation

Synthèse de l'Avis adopté lors de la Session plénière de juin 2006

Les orientations stratégiques et la gouvernance

La volonté politique très affirmée du Conseil régional de construire une stratégie rassemblant l'ensemble des acteurs, la concertation mise en œuvre, la recherche de cohérence, les axes forts dégagés, la dynamique enclenchée, entraînent l'adhésion du CESR.

Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF)

Plan de développement de la préqualification

La CESR partage l'objectif du Conseil régional de permettre à chacun de définir un projet, de préparer son entrée en qualification et de choisir une filière de formation qualifiante.

L'information sur les différents dispositifs et un accompagnement spécifique des organismes de formation doit permettre un choix réfléchi et adapté aux situations personnelles.

Les passerelles qui seront mises en place entre les MGI, MIJEC, les Missions locales et le dispositif pré-

qualifiant de la Région doivent permettre d'optimiser ce travail d'orientation.

L'ouverture des prestations du dispositif pré-qualifiant aux adultes permettra de répondre aux besoins de réorientation professionnelle des salariés contraints à une reconversion. Le principe retenu d'entrées et de sorties régulières doit être activé au plus vite pour répondre aux besoins.

Plan de développement de l'enseignement professionnel initial

Les propositions du Conseil régional tiennent compte de la diversité des acteurs de l'enseignement professionnel initial en Bretagne et d'une nécessaire valorisation de cet enseignement en Bretagne.

Le CESR souhaite que soient mises en œuvre des actions de promotion de toutes les filières de la formation professionnelle.

Le CESR approuve la position du Conseil régional précisant que la qualité des formations par alternance sera systématiquement recherchée avec notamment la formation des formateurs, l'amélioration du lien entre centres de formation des apprentis (CFA) et employeurs. Cette exigence de qualité souligne le caractère inacceptable du projet de réduction de l'âge d'entrée en apprentissage.

Plan de développement de la formation continue professionnelle qualifiante

Le Conseil régional affiche la volonté de réduire les délais d'accès des demandeurs d'emploi à la formation dans le cadre d'une convention entre la Région, l'Etat et l'Assedic. Le CESR souhaite que le Conseil régional veille à une complémentarité de

l'offre de formation des différents financeurs et à une cohérence territoriale notamment dans le cadre des expérimentations.

L'ouverture des formations à de nouveaux publics dans le cadre de partenariats rend nécessaire la création de la conférence des financeurs qui devra réunir la Région, l'Etat, les Conseils généraux et aussi les partenaires sociaux financeurs de la formation par leurs outils paritaires (Assedic, OPCA). La conférence devra s'attacher à une sécurisation des parcours notamment en cas de changement de statut de la personne et aussi en aidant à la mobilité.

La validation des acquis de l'expérience, reste un processus difficilement accessible notamment pour les personnes ayant un faible niveau de formation initiale. Le CESR souhaite que la mission VAE du GREF réalise, au-delà de la charte qualité mise en place, une évaluation des pratiques d'accompagnement sur la région Bretagne. La formation des jurys est aussi un élément essentiel pour une meilleure réussite de la VAE.

Une articulation entre les différents financeurs de la formation professionnelle est absolument indispensable pour la prise en charge des actions de formation pour les salariés en situation de reclassement. La proposition du Conseil régional de prendre en charge les frais de formation sans prise en charge des rémunérations nécessite la conclusion de conventions avec les OPCA, OPACIF et l'Assedic afin de sécuriser les parcours de ces salariés.

Le transfert de la commande publique de l'AFPA, doit se faire dans les meilleures conditions en respectant une harmonisation de l'offre globale de formation sur la région et des formations proposées par l'AFPA dans les





autres régions, le maintien du volume des formations proposées par cet organisme sur la région sans oublier les prestations spécifiques d'orientation et de positionnement professionnel.

Plan de développement des formations sanitaires et sociales

Le CESR approuve les propositions faites pour faciliter l'accès aux formations. Il s'interroge sur les modalités et les modifications réglementaires à mettre en place pour les passerelles entre les formations sanitaires et sociales et les formations universitaires.

Il approuve également les actions proposées pour la recherche de terrains de stage, l'aide aux stages à l'étranger, la mise en place du tutorat, le développement des formations à distance et le programme d'investissement pour les établissements.

Les travaux du GREF, du Comité régional du Travail Social en Bretagne et les travaux des contrats d'objectifs doivent permettre d'évaluer les besoins en formation et la diversification des filières de formation, notamment en développant l'offre de formation de l'Education nationale et de l'Enseignement agricole pour la filière sanitaire et sociale, les passerelles avec les diplômes d'Etat et les formations en alternance. Ceci doit se faire en respectant un équilibre avec les centres de formation existants et les besoins réels de formation.

Le CESR approuve la demande du Conseil régional pour une augmentation des capacités de formation des infirmier(e)s et sa décision de renouveler la charte de qualification de l'aide à domicile sur la période 2007-2010 en l'étendant aux autres emplois à domicile.

Schéma des collèges et des lycées

Le CESR partage l'objectif d'élévation du niveau de qualification ainsi que la volonté de tarir les sorties sans qualification du système éducatif. En se fixant l'objectif de 80 % de bacheliers dans une génération, la Région se situe au-delà de l'objectif de la loi d'Orientation sur l'Ecole, le CESR approuve cette ambition. Le CESR constate que ce Schéma intègre de nombreux éléments de la Loi Fillon sur l'Ecole. Au delà de l'appréciation

sur cette loi, sa mise en œuvre relève de la compétence de l'Etat, le CESR s'interroge sur la confusion qui peut résulter de l'intégration des objectifs et modalités de cette loi dans un document du Conseil régional.

Le CESR est en accord avec la volonté d'améliorer la connaissance des « sorties prématurées » des établissements, de mieux prendre en compte les inégalités sociales, d'accompagner les parents en difficulté sociale, de mobiliser la Charte Karta, de favoriser l'intégration des personnes handicapées ou de soutenir les actions citoyennes organisées pour les jeunes...

La Région se propose d'aider à l'accompagnement scolaire à but non lucratif et au développement de l'éducation artistique et sportive. Le CESR considère qu'il faut préciser la nature de cette intervention car l'Education nationale doit être dans ce domaine son propre recours. Cette remarque vaut, aussi, pour les partenariats de l'Education nationale avec les collectivités locales et le monde associatif qui doivent se faire dans une logique de complémentarité et non de substitution aux enseignements artistiques et d'éducation physique et sportive. Par ailleurs, les CDI ne peuvent bien fonctionner qu'en présence des personnels qualifiés que sont les documentalistes, il n'est pas sûr que la formulation « utilisation optimisée des CDI » intègre cette exigence.

Alors qu'à l'Université on s'interroge sur la pertinence des enseignements



en amphithéâtre, la proposition d'y recourir au lycée surprend le CESR pour deux raisons : la première, c'est que les modalités d'enseignement ne relèvent pas de la compétence de la Région, la seconde, est la contradiction de cette proposition avec l'idée d'individualiser les pratiques pédagogiques.

Concernant l'enseignement du breton, le CESR s'étonne que les objectifs en matière linguistique de la région ne soient pas repris. L'objectif de la Région est « de parvenir à 20 000 élèves dans les filières bilingues », or, ici, confusion est faite entre l'enseignement bilingue et l'enseignement d'initiation et optionnel.

Démarche de développement de l'Enseignement supérieur

Dans l'ensemble, les propositions formulées s'inscrivent dans une forte continuité avec les démarches initiées depuis de nombreuses années et révélatrices de la volonté des établissements de collaborer de façon ouverte. Les objectifs sont clairement définis, cohérents et relativement ambitieux. L'approche traduit une ouverture réaliste aux problématiques de l'enseignement supérieur breton. Toutefois, il est permis de noter que le pré-projet, daté d'avril 2006, s'avérait plus volontariste en matière de soutien au rapprochement des établissements d'enseignement supérieur. Quelques réserves méritent aussi



d'être formulées, par exemple relativement à la composition du comité de pilotage qui sera créé pour promouvoir les salons d'information, dans lequel les établissements n'apparaissent pas. En outre, il aurait été intéressant de rappeler que les activités de recherche sont à la base de la validation nationale de l'offre de formation.

Plan de développement de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement

La mise en réseau des différentes structures d'AIOA dans le cadre des Maisons de la Formation Professionnelle répond à une nécessité, elle suppose le respect des compétences propres à chaque structure. En effet, les usagers sont divers et les réponses doivent être spécifiques. Si une meilleure lisibilité des politiques publiques d'orientation et une meilleure visibilité des acteurs sont nécessaires, une

confusion des missions est dangereuse. Concernant la mise en œuvre du premier accueil, il ne faudrait pas le concevoir seulement comme acte rapide de « triage » vers l'opérateur le plus compétent. C'est lors du premier accueil que l'analyse de la demande exprimée doit se faire, il s'agit d'un acte professionnel important et le niveau de qualification du professionnel qui conseillera l'utilisateur est déterminant.

Le CESR se retrouve dans les objectifs et modalités liés à l'information sur les professions et les métiers : favoriser la découverte des métiers, la visibilité de la mixité femmes / hommes, conforter le site Nadoz. Il partage la volonté d'accompagner les orientations non traditionnelles, de prescrire des parcours qualifiants, d'aller au devant des publics les plus fragiles. Concernant le comité de pilotage sur les actions d'information sur les métiers, le CESR note que les branches professionnelles et l'Université de Bretagne y seront associées, il s'interroge sur la place qui sera faite aux autres partenaires, syndicaux et usagers en particulier. Le CESR insiste sur la nécessité d'assurer la neutralité de l'information dispensée, si l'opérateur qui accueille la personne dispose en même temps d'un appareil de formation, il peut avoir tendance à orienter vers ses propres formations.

L'étude du CESR sur « le processus d'orientation des jeunes en Bretagne » traduit la complexité de cet objet d'étude.

Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait

Les 5 fiches actions proposées visent à concrétiser une politique affirmée comme prioritaire. Le CESR ne peut que se réjouir de cette volonté de vouloir faire passer dans les faits l'égalité femmes/hommes.

Au travers de ces 5 fiches actions est mis en place un dispositif global touchant l'ensemble des secteurs (éduca-





tion/formation, monde économique, société, lieux de concertation...). Cela est bien évidemment nécessaire.

A l'interne, un rapport sur l'égalité femme/homme au Conseil régional pourrait être programmé afin, si besoin était de faire évoluer la situation.

Pour les instances de concertation, le CESR est bien évidemment concerné et se doit de tout mettre en œuvre pour que sa composition évolue vers la parité notamment dans la perspective de son prochain renouvellement.

Développer une politique de solidarité

La problématique du logement des jeunes est cruciale en Bretagne, elle concerne notamment les étudiants, les stagiaires (jeunes et adultes) et les apprentis quand leurs lieux de stage et de formation sont distincts. Cette question « périphérique » à la formation de même que les conduites addictives ne doivent pas être dissociées des questions de formation.

Contribuer à l'emploi de qualité et à la dynamique des entreprises pour le développement durable du territoire

Contribuer à l'emploi de qualité et à la dynamique des entreprises

pour le développement durable du territoire.

Le CESR s'interroge sur l'emploi du terme "développement durable" dans le titre de ce document. Il y aurait lieu de préciser ce que recouvre le terme "développement durable" dans la formation.

Le CESR soutient la volonté exprimée de renforcer la prospective et la méthode partenariale envisagée ainsi que la nécessaire cohérence avec l'analyse économique et sociale. Il convient en effet de développer les "compétences", la "capabilité" des salariés afin d'anticiper les évolutions rapides et prévenir les crises.

La seconde action propose d'une part de favoriser la coopération et la mutualisation entre entreprises d'une même filière ou d'un même bassin pour augmenter le recours à la formation et d'autre part de soutenir par des actions dédiées la formation des salariés les plus âgés des secteurs fragiles. Le CESR soutient cette action et recommande

de s'appuyer sur les dispositifs professionnels déjà existants dans certaines branches et de porter l'effort sur la généralisation des bonnes pratiques.

Le CESR souhaite qu'un travail soit engagé concernant les employés saisonniers, en lien avec les partenaires sociaux, afin de construire des parcours de formation adaptés, leur permettant d'accéder à un emploi pérenne.

L'accompagnement des salariés lors des mutations économiques, est également une priorité du CESR, qu'il s'agisse de prospective sur ces mutations, de renforcement des formations qualifiantes tout au long de la vie et de la VAE, ou de l'accompagnement des reconversions.

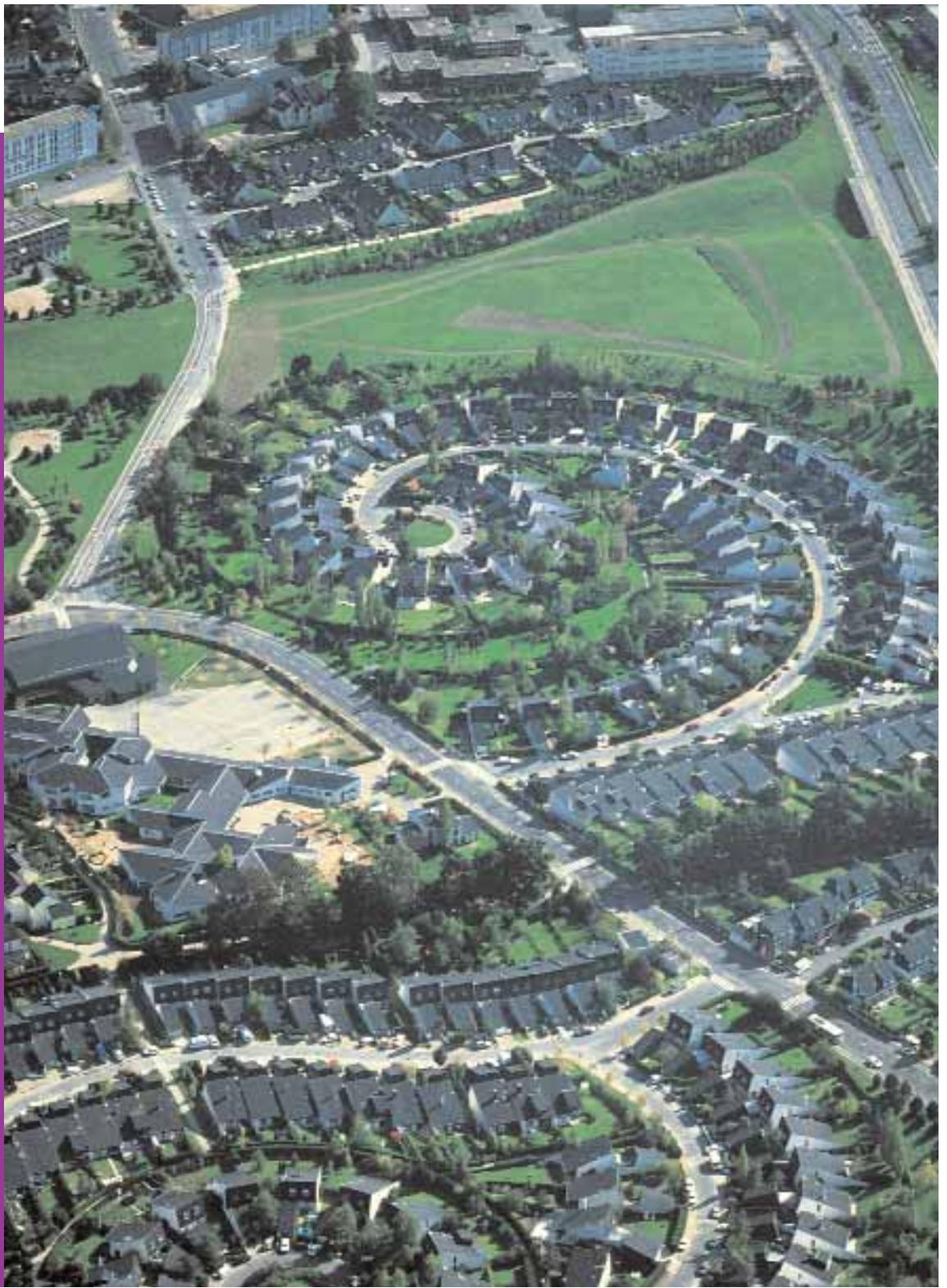
Concernant la formation au service de la création et de la reprise d'entreprise, le CESR soutient cet axe, qui est effectivement un enjeu majeur en Bretagne et souhaite que cette action soit menée en s'appuyant sur le réseau des acteurs déjà en place dans les filières et CCI.

Enfin, pour le soutien à l'économie sociale et solidaire le CESR partage le constat sur la richesse et le rôle de ce tissu en Bretagne, et sur la complémentarité des acteurs de ce domaine par rapport aux autres acteurs économiques. Les actions proposées concernant la formation des dirigeants bénévoles et la formation relative aux structures d'insertion par l'activité économique sont en adéquation avec l'objectif. ■



coop rer

*Renforcer les coopérations
des territoires et la démocratie locale
Organiser les territoires et assurer
la cohésion territoriale et sociale*



L'AMBITION

Renforcer les coopérations des territoires et la démocratie locale, organiser les territoires, c'est rendre plus simples et transparentes les options et stratégies territoriales en réduisant la distance entre la population et l'élaboration des projets. Cela suppose le renforcement de l'échelon local des Pays, lieu d'ancrage du projet de territoire, et la coordination des initiatives des collectivités dans un cadre cohérent. La Région doit y jouer le rôle de fédérateur permettant des économies d'échelle, une plus grande homogénéité, une efficacité accrue et une visibilité au niveau national, européen et mondial.

Assurer la cohésion territoriale et sociale, c'est multiplier les milieux locaux d'innovation à l'échelle des pays afin d'entraîner une dynamique de dévelop-



pement économique local. C'est valoriser les potentiels spécifiques par la mise en place de réseaux de coopération destinés à améliorer les dotations locales et par les externalités propices à l'activité des entreprises. C'est également mettre l'accent sur les services au public et aux entreprises constitutifs de la qualité et de l'attractivité.

L'ambition est également d'accroître les capacités d'influence des

acteurs par des mises en commun de moyens, d'expertises et d'expériences.

Coopérer et mutualiser vise aussi à améliorer le fonctionnement démocratique des institutions locales et régionales en associant les acteurs et populations dans le cadre d'une véritable démocratie participative permettant une réelle participation démocratique.

POURQUOI LE FAIRE ?

De plus en plus ouverte et exposée dans une Europe élargie et dans un monde où les échanges s'accroissent et se multiplient, la Bretagne conjugue aujourd'hui encore trois caractéristiques avec lesquels elle doit composer dans des politiques actives et volontaristes :

- sa position géographiquement excentrée et sa situation péninsulaire ;

- une polarisation croissante des activités économiques et de la population dans les zones en développement, le long des principaux axes de circulation et sur le littoral.

- des mutations économiques qui affectent les piliers principaux de son développement et font émerger de nouveaux vecteurs de développement.

L'inscription de la Bretagne dans la mondialisation rend particulièrement inappropriés un émiettement des stratégies locales et une dispersion des moyens et des énergies. La réponse doit donc être multiforme et coordonnée pour donner au tissu régional une dimension européenne et une visibilité qui ne peuvent être atteintes qu'à partir d'une certaine masse critique.



COMMENT LE FAIRE ?

La Bretagne est souvent considérée comme une région particulièrement avancée dans le domaine de la coopération. Celle-ci concerne à la fois les collaborations nouées en son sein par des collectivités infrarégionales (impliquant éventuellement la Région) et les actions conjointes

initiées avec d'autres collectivités régionales.

La coopération interrégionale peut se déployer sur des zones de proximité, les points communs des régions constituant les bases du travail conjoint. En réunissant plusieurs

acteurs majeurs, on parvient ainsi à constituer un intervenant d'un poids appréciable. C'est cas de l'Ouest de la France dans la filière laitière. En effet, le bassin laitier s'étendant sur la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et la Basse Normandie concentre plus de la moitié de la collecte nationale et les entreprises du secteur y ont des implantations multiples dans la zone. Dans ce contexte, le rapport des trois CESR, rédigé sur la saisine des trois Présidents de Conseils régionaux, avait pour objectif d'analyser les moyens de pérenniser et de développer une activité clé de la zone grâce à des actions communes

(Saisine « La filière laitière des trois régions de l'Ouest : Comment maintenir demain le plus grand nombre d'exploitations et d'actifs ? », CESR de Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, décembre 2006).

La coopération peut également avoir un champ plus large tant sur le plan géographique qu'en termes de thématiques. Le CESR a ainsi poursuivi ses coopérations avec des socio-professionnels de l'Arc Manche, en France (ARESE et Arc atlantique) et sur un plan transnational (RTA). Cette seconde concertation a permis la rédaction de trois

études sur l'innovation et le transfert de technologie, l'accessibilité et la sécurité maritime (« Le RTA et l'ARESE »). Ces travaux ont permis de rendre visible cette démarche de coopération auprès de la commission européenne et conforté le réseau européen des socio-professionnels.

Les collectivités infrarégionales collaborent également entre elles au sein des Pays (Synthèse des avis sur les Pays et la décentralisation) ou dans des structures de coopération communales (Autosaisine «La coopération territoriale : un outil de développement pour la Bretagne », 2005). Ces coopérations sont une dimension essentielle de la dynamique régionale qui doit s'appuyer en Bretagne sur le développement de tous ses territoires. Elles sont souvent l'occasion d'expérimenter de nouvelles voies de démocratie participative, notamment grâce aux Conseils de développement des 21 Pays de Bretagne. Signalons à cet égard que le Conseil économique et social de Bretagne, instance représentative de la participation démocratique au niveau régional, s'est rapproché, par plusieurs initiatives au cours de cette mandature, de ses homologues des territoires bretons (« De la démocratie participative à la participation démocratique : le rôle du CESR de Bretagne dans la démocratie régionale »). ■



Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

- **Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections**
 - Autosaisine «La coopération territoriale : un outil de développement pour la Bretagne », 2005
- **Etudes interrégionales**
 - Saisine «La filière laitière des trois régions de l'Ouest : Comment maintenir demain le plus grand nombre d'exploitations et d'actifs ? », CESR de Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, décembre 2006
- **Quelques avis importants**
 - Synthèse des avis sur les contrats de Pays
- **Le point sur**
 - « La coopération interrégionale»
 - « De la démocratie participative à la participation démocratique : le rôle du CESR de Bretagne dans la démocratie régionale »
 - « La coopération avec les Conseils de développement »

La coopération territoriale : un outil de développement pour la Bretagne

Synthèse de l'AUTOSAINÉ adoptée lors de la Session plénière de février 2005
Rapporteurs : MM. Alain EVEN et Guy JOURDEN

Le CESR analyse les pratiques de coopération intercommunales formalisées par les nouvelles structures juridiques que sont les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération et Communauté Urbaine) et les Pays.

Le rapport établit **un état des lieux et dresse un diagnostic de ces coopérations ainsi que de leur évolution dans le temps.**

132

Il analyse ensuite dans quelle mesure la Coopération est au service du développement de la Bretagne et tente de voir si l'offre de Coopération est adaptée aux attentes de la population.

Pour cela, le CESR est non seulement allé à la rencontre de nombreux acteurs, par l'intermédiaire d'auditions, mais a également réalisé une **enquête auprès de la totalité des maires de Bretagne.** Cette enquête avec un taux significatif de participa-

tion (près de 20 %) est venue nourrir les réflexions du rapport.

La démarche suivie par le CESR a révélé une lacune : l'absence d'un Observatoire Régional des Territoires de Bretagne.

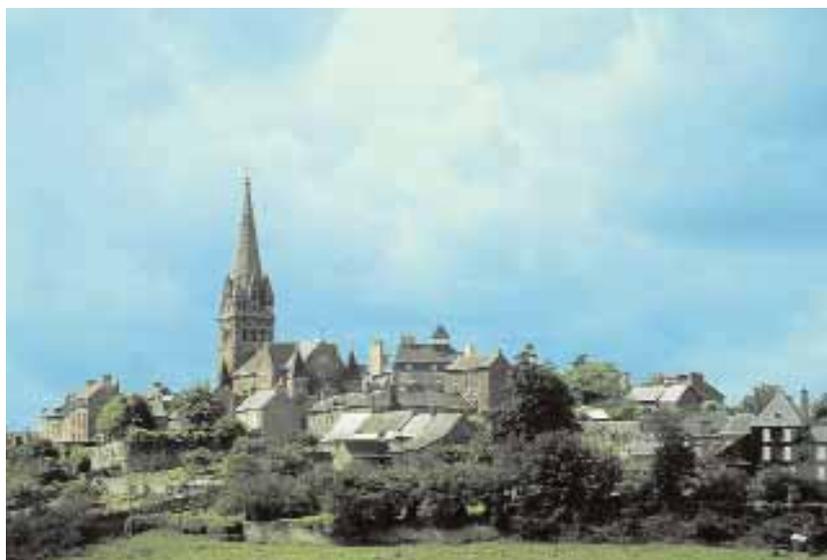
Le rapport rappelle que la Bretagne est une terre de coopération et que dans notre région la recherche de territoires pertinents pour le développement est une démarche ancienne notamment autour des Pays.

C'est ce qui explique sans doute la dynamique de Pays et le fait que notre région soit la seule en France à être couverte en totalité par 21 Pays qui ont tous contractualisé dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région.

La démarche de coopération intercommunale est également ancienne (la première communauté de communes à se créer en France a été celle du Val d'Oust et de Lanvaux en 1992).



Avance aussi en matière de Communauté d'agglomération puisque quasiment tous les territoires pouvant être couverts par ce type de communautés le sont aujourd'hui (en 2004, 96 % de la population bretonne, contre 82 % en France, résidait dans un territoire organisé par 115 EPCI à fiscalité propre - 105 communautés de communes - 9 communautés d'agglomération et 1 communauté urbaine). Seules 48 communes demeuraient encore en dehors d'un EPCI mais étaient le plus souvent membres de SIVU-SIVOM. L'intercommunalité a encore progressé en 2005 puisque, au 1^{er} janvier, on compte 116 EPCI, dont 106 Communautés de communes, suite à la création de la Communauté de communes des trois rivières (regroupant Crac'h, Saint-Philibert et Locmariaquer). Les communes isolées ne sont quant à elles plus 48 mais 43 suite à la création de cette communauté de communes et l'adhésion des communes de Miniac-Morvan et Le Tronchet à la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo.



La Région se distingue également par sa nette avance en matière du régime fiscal de la taxe professionnelle unique (TPU)

Plusieurs raisons rappelées dans l'étude et sa synthèse expliquent cet engouement régional pour l'intercommunalité.

Si nous pouvons considérer que cette intercommunalité a pour objectif de parvenir à un développement durable des territoires, un développement propre à chaque territoire (à la fois endogène et exogène) et à un développement différencié et équitable de ces territoires, le rapport indique que la coopération est un processus en perpétuel mouvement dans lequel les territoires se recomposent en fonction des acteurs, des modes de vie, de la démographie...

Il révèle également que certains EPCI voient poindre un certain « essoufflement » dans leur dynamique de développement. Il apparaît que la définition de « l'intérêt communautaire » insuffisamment pris en compte par le passé soit un moyen de relancer une dynamique en y associant plus fortement les citoyens.

Au niveau des Conseils de développement des Pays et communautés d'agglomération apparaît également une certaine démotivation qui peut s'expliquer par la difficulté à avancer des projets et le flou concernant le nouveau rôle de ces Conseils.

La dynamique là aussi pourrait être relancée par une reconnaissance du travail accompli, une re-précision des statuts et surtout par un renforcement des ponts entre le Conseil de Pays et le Conseil de développement.



La Coopération est elle aujourd'hui au service du développement durable du Territoire ?

Il apparaît clairement que certains acteurs ne peuvent plus aujourd'hui répondre seuls aux besoins nouveaux qui s'expriment et qu'ils se regroupent pour faire à plusieurs ce qu'ils ne peuvent plus faire seuls.

Dans une démarche de développement du territoire, ils sont également amenés de plus en plus à proposer et mettre en œuvre à leur échelle des projets de territoire.

L'élaboration de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) qui impactent plusieurs niveaux de coopération intercommunale implique également une cohérence des Projets de Territoire ; et la Région a sans doute un rôle à jouer à ce niveau.

Soulignant le déficit de participation des citoyens voire des élus, le rapport estime que seule une plus grande association et représentativité de ceux-ci, notamment par la mise en place de Conseils de Citoyens au niveau des communautés de communes et le renforcement des Conseils de développement des pays et agglomérations, permettraient à la dynamique de coopération territoriale de se pérenniser.

Le rapport constate également que si la coopération territoriale est un moyen d'assurer une plus grande solidarité spatiale et financière entre les territoires, il convient de s'interroger sur l'utilisation des ressources. Démarche uniquement redistributive vers les communes, ou collective autour de projets communautaires ? Une approche mixte basée sur la définition préalable de l'intérêt communautaire serait sans doute la solution.

Le rapport a également permis, par l'enquête réalisée auprès des maires de Bretagne, d'avoir une photographie de leur appréciation de la coopération intercommunale.

Ainsi s'ils jugent l'action communautaire positive pour le développement économique et pour l'environnement (sauf au niveau de la gestion de l'eau), ils portent un regard plus partagé en matière de services aux personnes.

Quant aux priorités d'action pour les prochaines années elles diffèrent suivant le type d'EPCI.

Pour conclure sur la Région Bretagne et la coopération territoriale, l'étude réitère l'intérêt que le CESR porte à la coopération territoriale et plus particulièrement dans les démarches de Pays et de communautés d'agglomération qui semblent des échelles particulièrement pertinentes pour, à la fois décliner la politique régionale, et faire remonter les problématiques locales ; avec, de plus, l'avantage de pouvoir associer élus et société civile par l'intermédiaire de leurs Conseils, qu'il conviendrait de conforter.

Enfin l'étude rappelle l'importance de la coopération inter-régionale dans un contexte d'élargissement et d'accélération des compétitions à l'échelle européenne et mondiale.

Dans un nombre croissant de domaines il devient impossible à une région d'agir seule, et encore moins d'agir en concurrence avec des régions limitrophes ; d'où la nécessité de multiplier et d'intensifier les coopérations et la mutualisation de leurs moyens. ■

La filière laitière des trois régions de l'Ouest doit maintenir et atteindre le plus grand nombre d'exploitations et d'actifs

Synthèse de la SAISINE INTERREGIONALE adoptée lors de la Session plénière de janvier 2007
Rapporteur : M. Pascal FERREY (CESR Basse-Normandie)

À la suite des accords de Marrakech de 1994 sur les échanges commerciaux et à l'application de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de 2003, les trois Présidents des Conseils régionaux de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire ont demandé conjointement aux trois Conseils économiques et sociaux régionaux de réaliser une étude commune sur la thématique suivante : « Comment maintenir demain le

plus grand nombre d'exploitations et d'actifs au sein de la filière laitière des trois régions de l'Ouest ? ».

Après avoir rappelé le poids de ce secteur d'activité dans l'économie des trois régions, le présent article aborde les principaux défis qui vont se poser à la filière et de là, propose un plan potentiel d'actions dont la plupart ont vocation à concerner tout ou partie des territoires de l'Ouest.



134

Un secteur fondamental pour l'économie de l'Ouest



La production : une place majeure en Europe

Avec une production de près de 11 milliards de litres de lait de vache, les trois régions de l'Ouest occupent une place majeure sur l'échiquier européen puisqu'elles produisent autant que les Pays-Bas et représentent plus de 46 % des volumes de lait produits en France. En 2004, les trois régions totalisaient 42,4 % des producteurs de lait livrant à l'industrie laitière au niveau national. Au cours des 25 der-

nières années, leur nombre a été plus que divisé par 4, l'évolution observée en valeur relative sur la zone Ouest étant de même niveau que celle constatée sur le plan national sur la même période.

Loin d'être une zone totalement homogène au niveau de la production laitière, les territoires de l'Ouest présentent des spécificités. On distingue ainsi à la fois des territoires où la production laitière est essentiellement le fait d'exploitations intensives

utilisant le maïs ensilage, des zones moins intensives qui ont davantage recours à l'herbe et des espaces où les conditions naturelles se prêtent à un assolement fourrager composé exclusivement d'herbe.

L'emploi : une prédominance du statut d'exploitant

Déterminer l'emploi au sein de la production laitière dans l'Ouest s'avère particulièrement complexe. L'approche retenue se base sur le nombre d'actifs au sein des exploitations dont l'orientation technique principale est l'élevage "bovins-lait". En 2004, on recensait ainsi 45 350 unités de travail annuel (UTA) dont plus de 42 000 UTA chefs d'exploitations et co-exploitants et 3 350 UTA salariés. Signalons que les études prospectives du Commissariat Général du Plan puis du Conseil d'Analyses Stratégiques envisagent un mouvement simultané de baisse du nombre d'exploitants et de croissance de celui des salariés agricoles.



La transformation : des spécificités régionales

Concernant la transformation, la Bretagne est la première région transformatrice en volumes de produits laitiers ; son industrie laitière est aujourd'hui orientée sur le triptyque fromage - beurre - poudres de lait. 40% du lait collecté sont principalement destinés à la fabrication de produits industriels.

La Basse-Normandie est orientée vers des produits à forte valorisation. En 2005, elle arrive en première position pour la fabrication de fromages frais et de fromages à pâte molle. La région est en outre confrontée à une trop forte production de matières grasses du lait et notamment de beurre.

La région Pays de la Loire se distingue par la part prépondérante réservée aux laits de consommation (60% des volumes produits dans l'Ouest) en 2005. Elle représente en outre au niveau national 27 % de la production française de crème conditionnée, un quart de la production de poudre de lait et 20% de la production de poudre de lactosérum. Autre fait majeur, la région Pays de la Loire se classe au premier rang national en volumes pour la production de fromages et de spécialités fromagères.

Le prix du lait : un résultat courant homogène entre les trois régions

S'agissant de l'évolution des prix du lait payé aux producteurs, force est de constater une assez forte diminu-

tion depuis 2000. Néanmoins, la baisse de prix du lait payé au producteur n'a pas atteint l'ampleur des baisses de prix institutionnels décidées à Luxembourg. La recette laitière s'est ainsi maintenue en moyenne sur les trois dernières années.

Malgré des conditions de productions et des spécificités propres à chacune des trois régions, l'analyse technico-économique des exploitations laitières révèle des résultats somme toute homogènes. Malgré des écarts de valorisation sensibles (prix du lait différent), le résultat courant par UTH (Unité de Travail Humain) moyen est quasiment identique pour les trois régions soit 16 500 euros en 2005, année certes exceptionnelle. En revanche, un tiers des exploitations laitières dégagent moins d'un SMIC par UTH et 40% dégagent plus de 1,5 SMIC. Les aides représentent 13% du produit et au moins 70% du résultat courant des exploitations laitières. L'analyse montre un effet taille indéniable pour l'augmentation du revenu cumulé avec le niveau de productivité de la main d'œuvre.

Une industrie fortement implantée dans l'Ouest

Au 31 décembre 2004, avec 162 unités de "fabrication de produits laitiers" l'industrie laitière dans les trois régions de l'Ouest regroupait près de 13 % des établissements de l'industrie laitière au niveau national et plus de 18 200 salariés. A cela se greffent les emplois des sièges administratifs des entreprises de l'industrie laitière estimés à environ 2 000 salariés. Une majorité des

industries laitières ont leur siège administratif dans l'Ouest ou tout du moins celui de leurs filiales, le plus important étant celui de LACTALIS, première entreprise nationale de transformation du lait et la plus représentée dans les trois régions de l'Ouest. Les plus grandes entreprises nationales, internationales et multinationales de transformation laitière sont présentes dans les trois régions de l'Ouest.

Depuis plusieurs années déjà, l'industrie laitière connaît des restructurations et accords entre sociétés ou groupes. La coopération laitière dont le rôle est important dans l'Ouest, s'associe de plus en plus aux entreprises privées du secteur pour affronter les grands enjeux à venir.

Parmi les spécificités et forces de l'Ouest, les trois régions contribuent à plus de la moitié de la production laitière biologique nationale (51,9 %). Les trois régions de l'Ouest sont les premières classées en France en volume de laits collectés. De même, 55,5 % des producteurs français de lait biologique sont localisés dans l'Ouest. Malgré le caractère encore confidentiel de cette production au plan national (à peine 1 % du total de la production laitière) et les difficultés du marché à absorber la production ces dernières années, ces fabrications représentent un créneau de valorisation pour l'Ouest, contribuant à assurer des débouchés et donc à générer des emplois.

Les effets de la réforme de la PAC et des ajustements des règles du commerce mondial



La filière laitière face aux grands enjeux actuels et à venir

Les effets de la réforme de la PAC et des ajustements des règles du commerce mondial

Les accords de Berlin (Agenda 2000) et de Luxembourg ont décidé une baisse des prix d'intervention de 25 % pour le beurre et de 15 % sur la poudre de lait étalée de 2004 à 2007, cette réduction supplémentaire devant être compensée à hauteur de 82 % par des aides directes. Le régime des quotas laitiers est maintenu jusqu'au 31 mars 2015. Pour compenser la baisse des prix du lait, il a été décidé d'augmenter les quotas de 1,5 % entre 2006 et 2008, ce qui représente environ 363 000 tonnes pour la France. L'accord de Luxembourg institue en outre le principe du découplage, total ou partiel, des aides directes du premier pilier de la PAC. Depuis 2006, les aides en production laitière sont totalement découplées, et s'appuient sur un dispositif de Droits à Paiement Unique (DPU). Le montant de cette prime unique est calculé sur la base des aides directes moyennes reçues pour les années 2000 à 2002 dite période de référence. Selon la Commission Européenne, ces DPU sont cessibles donc marchands.

Pour compenser partiellement la baisse des prix d'intervention, une Aide Directe Laitière (ADL) a été créée.

Le soutien européen au marché des produits laitiers via les restitutions n'est plus compatible avec les règles fixées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui oblige l'Europe à s'inscrire dans une logique de diminution des aides à l'export, de baisse des droits de douanes et du soutien interne. Les accords de Marrakech ont imposé une ouverture plus large du marché européen concernant quatre catégories de produits laitiers (beurre et butteroil, lait écrémé en poudre, fromages et autres produits laitiers). Six ans après leur application, on constatait au niveau national une réduction des contingents de 21 % en quantité et de 36 % en valeur par rapport au niveau moyen de la période antérieure.



Depuis 2001, se sont engagées les négociations dans le cadre du Cycle du Millénaire, lancé à Doha. Faute d'accord global tout particulièrement sur le dossier des subventions et droits de douanes dans le domaine agricole, les négociations dans le cadre du cycle de Doha qui auraient pu apporter de nouvelles contraintes de marché ont été ajournées à l'issue du sommet de juillet 2006 à Genève. De ce fait, seules sont applicables les mesures des accords de Marrakech.

Les mesures prises par la réforme de la PAC, entérinent ainsi la disparition d'outils de gestion publique de marchés. La baisse de parts de marché à l'exportation de certains produits industriels fragilise certains territoires de l'Ouest dont une grande partie de la production et de la transformation s'inscrivait dans le cadre de ces exportations aidées. Avec les difficultés de valorisation des produits industriels, des volumes de lait risquent de se retrouver sans débouchés. De même, la fermeture de laiteries ces derniers mois dans l'Ouest a eu pour conséquences des volumes de laits se retrouvant sur le marché sans débouchés dits "laits flottants". On estime la suppression des restitutions uniquement pour le secteur laitier à environ un milliard d'euros, équivalant en France à 300 000 tonnes de beurre nécessitant la recherche de nouveaux débouchés et/ou une meilleure valorisation des fabrications

Les produits laitiers confrontés aux nouveaux modes de vie et de consommation

Au cours de la dernière décennie, la part des produits laitiers s'est globalement érodée en volume au sein de la consommation des ménages au niveau national. En revanche, la situation apparaît très différenciée selon les types de produits. Ainsi, le beurre, à l'instar de tous les corps gras d'origine animale et les fromages à pâtes molles ont pâti des nouvelles habitudes alimentaires. A contrario, la crème, les laits fermentés ont connu les plus fortes progressions au cours des dernières années. Ces produits dont certaines gammes allégées ou enrichies dénommés alicaments bénéficient en général d'une bonne image santé auprès des consommateurs.

Par ailleurs, l'évolution des rythmes alimentaires de nos sociétés avec le phénomène de déstructuration des repas ou le développement de la restauration hors foyer modifie les habitudes de consommation et nécessite pour les industries de transformation de s'adapter aux nouveaux besoins. Pour infléchir ces tendances, le CIDIL (Centre Interprofessionnel de Documentation et d'Information Laitières) a toutefois fortement investi sur l'image favorable des produits laitiers. Il y a donc un défi à relever pour la filière en termes de communication et de recherche.

Le marché des produits laitiers apparaît de plus en plus segmenté, le consommateur-type achetant à la fois des produits au moindre coût et des produits de plus grande valeur sous signe de qualité ou de typicité ou mettant en avant le critère santé. Relevons que la transformation laitière biologique représente environ 2% des volumes commercialisés sachant que 44% des volumes de laits bio produits en 2005 ont été déclassés faute de marché suffisant. Toutefois, on constate une reprise des ventes au cours du dernier exercice allant de pair avec un engagement fort de la part de certains opérateurs.

Les scénarios pour l'avenir de la production laitière de l'Ouest

Le récent contexte agricole comme les nouveaux modes de vie vont obliger les exploitations laitières à s'adapter dans les années à venir pour rester compétitives. Au plan national, l'Institut de l'Élevage a réalisé, fin 2004, une analyse prospective des conséquences de la réforme de la PAC sur les exploitations laitières sur la base de scénarios. Deux principaux scénarios ont été privilégiés, basés essentiellement sur le niveau à venir du prix du lait, variable clé.

Le scénario le moins restructurant table sur une baisse modérée du prix du lait (-10 %) et un impact de la réforme de la PAC lui-même limité grâce aux compensations de l'aide directe laitière assurant la préservation de la rentabilité des exploitations laitières. Cette projection ne ferait en vérité que prolonger peu ou prou les tendances observées ces dernières décennies en matière de taux de départs et d'installations et conduirait à 75 000 exploitations laitières au niveau national en 2012 (contre moins de 100 000 en 2006). Si l'on applique le même rythme de baisse pour l'Ouest, le nombre de livreurs serait d'environ 32 800 à cette échéance (soit une baisse de près de 25 % par rapport à 2004). Selon ce scénario, le quota moyen de lait atteindrait alors 308 000 litres. Cette croissance correspond environ à un gain de productivité par vache et par an de l'ordre de 100 litres en moyenne, évolution

conforme à ce qui a été constaté au cours des dernières années.

Le second scénario, le plus pessimiste, retient l'hypothèse d'une baisse du prix du lait deux fois plus forte (20 %), partiellement compensée par l'aide directe laitière, situation qui ne préserve ni les revenus, ni la position privilégiée de la production laitière par rapport aux autres productions. Selon lui, on pourrait tendre, en 2012, vers 61 000 exploitations laitières en France avec un quota moyen d'environ 372 000 litres par unité. Si l'on applique la même baisse aux trois régions de l'Ouest, il ne resterait que 25 800 livreurs (- 41 %).

L'analyse de la répartition démographique à partir des statistiques de la MSA montre que plus de la moitié des chefs d'exploitations laitières de l'Ouest se situe dans la classe d'âge



35-50 ans. L'âge moyen des producteurs de lait en 2005 est de 45 ans pour la Bretagne et les Pays de la Loire et de 46 ans pour la Basse-Normandie. Ce résultat est assez conforme à la situation nationale en système laitier.

Pour l'ensemble des trois régions, dans la décennie à venir, près de 16 700 chefs d'exploitation sont directement concernés par une transmission voire une cessation d'activité au regard du seul critère démographique.

Selon l'Institut de l'Élevage, des volumes de lait pourraient se libérer sur certaines zones de polyculture élevage pour être mobilisés ailleurs. Des arrêts de production pourraient entraîner une possible perte de dynamique ou d'« ambiance laitière » localement posant la question du maintien de la collecte et des outils de transformation dans ces territoires. Notons que le "changement de main" du lait devrait concerner entre 35 et 50 % de la production laitière selon les régions. L'un des défis va être d'organiser ces mouvements à venir en optimisant la production de lait pour créer de la valeur ajoutée. Des études prospectives menées en région ont révélé qu'environ 41% des références laitières de l'année 2000 vont être en mouvement d'ici à 2012 (soit 1 milliard de litres de lait pour la Basse-Normandie, 1,11 pour la Bretagne et 1,35 pour les Pays de la Loire). ■

Les principales propositions des trois CESR pour l'avenir de la filière laitière de l'Ouest se résument ainsi :

- Assurer des conditions favorables à l'installation des jeunes et à la transmission des exploitations laitières de l'Ouest
- Poursuivre le soutien aux mises aux normes et modernisation des bâtiments d'élevage
- Conforter l'attractivité du métier d'éleveur laitier dans l'Ouest
- Assurer la valorisation des systèmes herbagers de l'Ouest
- Donner les moyens d'une diversification possible de la production laitière
- Maintenir dans l'Ouest des outils de transformation compétitifs et générateurs d'emplois
- Assurer l'avenir de la transformation par un effort ambitieux de recherche au plan interrégional
- Accompagner l'effort de la filière en termes d'image et valorisation des produits
- Rendre attractives les formations aux métiers du lait
- Développer un suivi homogène de la filière laitière dans l'Ouest

es ontrats e pa s

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières

- La nouvelle politique territoriale : les premiers Contrats de Pays 2006-2012 (juin 2006 ; rapporteur : M. Emmanuel LE BOLZER)
- La nouvelle politique territoriale : adoption de quatre Contrats de Pays (rapport complémentaire) (octobre 2006 ; rapporteur : M. Emmanuel LE BOLZER)
- La nouvelle politique territoriale : adoption de huit Contrats de Pays (rapport complémentaire) (décembre 2006 ; rapporteur : M. Jean-Claude PIERRE)

Les contrats de pays dans la politique territoriale du Conseil régional

Fin 2006, 21 Contrats de Pays ont été adoptés depuis la mise en place par le Conseil régional, en décembre 2005, de la nouvelle politique territoriale. Chaque Pays breton a donc son propre Contrat qui le lie à la Région pour la période 2006-2012.

Un outil de développement territorial

Ce Contrat de Pays lui permet de bénéficier des innovations de la nouvelle politique territoriale :

- réévaluation des dotations des Pays,
- restructuration du contrat lui-même, notamment avec la programmation, dès la signature de celui-ci, d'opérations identifiées ; mais également avec l'introduction d'une clause de révision à mi-Contrat (2009), la création d'une troisième enveloppe (permettant l'émergence de petits projets), ainsi que l'intégration d'un préambule comprenant une version synthétique et stratégique des chartes de Pays dans le Contrat lui-même (avec pour fonction d'explicitier le sens du contrat),
- élargissement du nombre de signataires des Contrats, la Région considérant qu'il est indispensable d'inclure non seulement le Pays mais également les EPCI aux négociations et à la signature du Contrat,
- redéfinition plus flexible des critères d'éligibilité des projets, afin que le temps de la négociation soit valorisé.



Les nouveaux Contrats de Pays concrétisent la volonté de la Région d'accompagner au mieux le développement des Pays. Ils reposent sur de véritables projets de territoire (précisant les priorités de développement de chaque Pays) et sont construits en cohérence avec la stratégie régionale de développement et ses dix chantiers fédérateurs (dans l'économie, la formation, la culture...).

Ils s'articulent autour de trois volets :

- le volet 1 rappelle pour mémoire les projets très structurants financés par la Région dans le Pays, hors contrat (transports, lycées...),
- le volet 2 regroupe les projets structurants d'intérêt régional, inscrits dans les dix chantiers proposés par la Région et co-décidés par la Région et les Pays,
- le volet 3 (20 % maximum du budget total) est réservé aux projets locaux (sous réserve de cohérence avec l'action régionale), présentés « au fil de l'eau ».

Au total, la Région consacre un budget de 260 millions d'euros sur six ans aux 21 Contrats de Pays (chacun est doté d'une enveloppe financière calculée selon un principe de péréquation).

Le bilan statistique des 21 Contrats de Pays adoptés

L'adoption des 21 Contrats de Pays s'est faite en trois temps dans l'année 2006 : lors des sessions de juin pour les neuf premiers, octobre pour les quatre suivants et décembre pour les huit derniers.

Il s'agit essentiellement de Contrats concernant des projets sur la deuxième enveloppe (projets co-décidés structurants « régional/local ») qui représentent environ 80 % de l'enveloppe générale. Les 20 % restants concernent la troisième enveloppe (projets structurants locaux).

Les Contrats de Pays concernent au total 628 projets, ce qui signifie que chaque Pays présente en moyenne une trentaine de projets, certains Pays étant cependant plus ou moins prolifiques que la moyenne (on peut constater que certains Pays ne présentent que 16 projets quand d'autres en ont fait adopter jusqu'à 46).

Le taux moyen de participation régional s'échelonne entre 8 % et 25 %, ce qui paraît relativement éloigné des 50 % maximum possibles.

Il est également à noter qu'environ 90 % des projets arrivent à échéance fin 2008.

a oop ration interr gionale

ans le cadre de la coopération interrégionale initiée au début des années 90, le conseil économique et social de Bretagne a poursuivi et développé une coopération active avec les CESR de la façade Atlantique. Regroupés au sein de l'ARESE les CESR d'Aquitaine, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, assistés d'une coordonnatrice, élaborent des avis sur des thèmes communs et des rapports concluant sur des préconisations (sécurité maritime, prospective des facteurs d'attractivité). L'activité de l'ARESE a été au cours de ces trois années centrée sur l'animation et la gestion du programme européen réalisé par le RTA.

En outre, au cours de cette demie-mandat le CESR de Bretagne a développé des liens avec ses homologues français de l'Arc-Manche, (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie) présentant avec eux plusieurs communiqués communs, sur des opérations relatives au tourisme, aux activités maritimes (pêche et aquaculture et au transport.

La coopération s'est également élargie aux régions d'autres pays de l'arc Atlantique : Espagne, Portugal, Grande-Bretagne... avec la constitution d'un réseau transnational atlantique des professionnels de l'Arc Atlantique (RTA) dans lequel les CESR de la façade atlantique jouent un rôle moteur.

De plus, Le CESR de Bretagne entretient des relations étroites avec ses homologues des autres régions de France en participant à l'association des Conseils économiques et sociaux régionaux de France (ACESRF) au sein de laquelle le président Alain Even assure l'animation de la Commission aménagement du territoire ainsi que la conduite d'un travail sur les pôles de compétitivité en relation avec le CES national. Le CESR de Bretagne a développé ses relations avec le Conseil économique et social national : participation à la préparation de forums nationaux sur la démocratie participative

et sur les jeunes, conduite de travaux sur des thématiques communes (accès de tous aux droits de tous, flexibilité et sécurisation des parcours professionnels...). En liaison avec les autres CESR et le CES national il a établi des relations avec le Conseil économique et social de l'Union européenne.

Le réseau transnational atlantique des partenaires économiques et sociaux (RTA)

Le réseau transnational atlantique des partenaires économiques et sociaux (RTA), constitué en septembre 2003 dans le cadre du programme européen Interreg III B, le RTA a pour vocation d'être :

Une plate forme de la société civile organisée

Le RTA constitue une plate-forme de la société civile organisée dans l'espace atlantique. Il est composé des Conseils économiques et sociaux de régions de l'espace atlantique ou d'organismes régionaux analogues.

Sa composition

- Grande-Bretagne : Forums économiques du Pays de Galles
- France : Conseils économiques et sociaux régionaux de Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine
- Espagne : Conseils économiques et sociaux du Pays basque, de Cantabrie, de Galice, des Canaries
- Portugal : AERLIS (Association d'entrepreneurs de la Région de Lisbonne), puis ISQ Lisbonne, USALGARVE / CGTP-IN (Union des syndicats de salariés de l'Algarve - CGTP Interprofessionnelle)
- Partenaire associé : CES de Ceuta
- Observateurs : CES des Asturies ; SDEA ; AGATE (AC3A)



Le bureau exécutif est en 2007 composé de :

- Président : Jao Paulo DUARTE (CTE Lisbonne)
- Vice Présidents : Pablo COTTO MILAN (CES Cantabrie) et Alain EVEN (CESR Bretagne)

Il a deux objectifs principaux

■ **Constituer une force de proposition** : par l'élaboration de politiques et de propositions de thématiques de coopération interrégionale au service de l'intégration de l'espace atlantique.

• *Développer des analyses et des propositions sectorielles, pour le moyen terme*
Les thèmes retenus sont les suivants :

- Le renforcement des systèmes productifs et de leur organisation ;
- L'accessibilité des régions de l'Espace atlantique ;
- Le tourisme et l'image des régions atlantiques ;
- La recherche, l'innovation, les transferts de technologie ;
- La mer et le littoral ;

- L'économie rurale ;
- La protection de l'environnement.

• *Défendre des positions ponctuelles sur des questions d'actualité*

Par exemple : une contribution commune a été rédigée à la suite du naufrage du Prestige, en décembre 2003

■ **Sensibiliser et animer :**

Le RTA vise à densifier beaucoup plus fortement les contacts entre les acteurs socioprofessionnels de l'espace atlantique. Plus précisément, il se donne pour objectif de sensibiliser et de mobiliser les acteurs socio-économiques régionaux aux enjeux de l'intégration de l'espace atlantique, et de les rendre acteurs d'échanges et de coopérations interrégionales, au service de la compétitivité économique et sociale de cet espace.

Réseau relais vers de nombreuses organisations socioprofessionnelles (syndicats, associations, organisations patronales, institutions d'enseignement...), il permettra une large sensibilisation des milieux économiques et sociaux.

Principaux résultats

- La création d'une force de propositions des instances socioprofessionnelles de l'espace atlantique
- Un outil de sensibilisation à la réflexion et à l'action interrégionale atlantique
- Un réseau relais vers de nombreux acteurs socioprofessionnels des régions de l'espace atlantique

- Le développement d'une culture de coopération interrégionale transnationale
- L'échange d'informations et d'expériences entre les institutions partenaires.

A travers son travail le RTA a visé à renforcer les liens et les propositions communes des socioprofessionnels de la façade atlantique à l'échelle européenne. Il a conduit trois groupes de travail internationaux qui se sont chacun réunis à plusieurs reprises entre 2003 et 2006 pour la réalisation de 3 études :

- Transfert de technologie et innovation : enjeux de coopération pour les régions de l'Arc atlantique
- La sécurité du transport et du trafic de marchandises
- L'intermodalité dans le transport de marchandises : ports et hinterlands, transport maritime y compris celui à courte distance.

Ces études ont donné lieu à une large publicité tant auprès des instances de la commission à l'occasion d'une conférence tenue à Bruxelles en septembre 2005, qu'auprès des partenaires de chacun des 13 partenaires du réseau ainsi que sur les sites internet du RTA et de ses partenaires.

Elles ont également été diffusées sous la forme d'un CDROM et dans la lettre du RTA.

Le bilan des travaux du RTA présente de nombreux aspects positifs. Il a permis de nouer des liens qu'il s'agit aujourd'hui de renforcer et de pérenniser. Il a permis de faire valoir une

expression européenne des socioprofessionnels régionaux qui est en voie d'être reconnue et qu'il faut conforter. Il a permis enfin l'implication concrète des membres du CESR de Bretagne dans cette démarche européenne qui, si elle s'avère bien souvent encore difficile à conduire, est également très encourageante et positive.

Le CESR de Bretagne est ainsi très attaché à la pérennisation du RTA et à des initiatives à l'échelle européenne pour conduire et diffuser des avis et des propositions communes des socioprofessionnels.

Le Green Atlantic for Sustainable Development (GASD)

En juillet 2006, l'ARESE s'est portée candidate pour être partenaire au sein du projet GASD (Green Atlantic for Sustainable Development), visant à constituer une plate-forme européenne d'expertises et d'actions de référence sur la question de la sécurité maritime et environnementale dans l'espace atlantique.

Ce projet, dont la première phase est une phase de réflexion sur l'objet de cette plate-forme et ses priorités prendra fin en juin 2008, est piloté par la fondation Europe+ et associe, outre l'ARESE (pour cette première phase), le Technopôle Brest-Iroise, Ouest Atlantique, Nantes Métropole, des partenaires irlandais, portugais, espagnols et anglais.

Un groupe de travail de l'ARESE constitué de trois conseillers économiques et sociaux par CESR a été constitué à cette occasion. Il prépare les avis et propositions de l'ARESE destinés au GASD. Il s'est réuni à Nantes au mois d'avril 2007 pour le lancement du programme, et à Poitiers en mai afin d'apporter sa contribution à la définition de grandes propositions pour la suite du programme, en valorisant principalement le travail du RTA sur la sécurité maritime. Il a par ailleurs apporté des éléments complémentaires utiles à la contribution, et émanant des travaux récents du RTA. ■



Le rôle du Conseil régional de Bretagne dans la démocratie participative

Synthèse des AUTOSAISINES adoptées lors des Sessions plénières d'octobre 2005, novembre 2006 et septembre 2007
Rapporteur : M. Alain LEMENN

Dans un contexte où est souvent évoqué le concept de « Démocratie Participative », le Conseil économique et social de la région Bretagne (CESR) s'est engagé dans une démarche de réflexion et de bilan d'étape sur sa place et son rôle dans la démocratie régionale. A cette fin, il a interrogé son fonctionnement interne et institutionnel, afin de mieux cerner sa capacité à remplir sa mission d'instance consultative représentant la société civile régionale auprès de l'assemblée politique, élue au suffrage universel, le Conseil régional.

Le rapport analyse les résultats des enquêtes réalisées, par questionnaires puis par entretiens individuels, auprès des membres du CESR et des élus régionaux entre 2005 et 2007. Ces enquêtes ont permis, d'une part, de mieux cerner les effets du CESR et de ses travaux sur le système décisionnel régional ainsi que sur les organisations représentées au CESR et, d'autre part, de mieux saisir ce qui permet au CESR de remplir sa mission de construction collective d'un consensus entre les différentes composantes de la société civile représentées en son sein.



142

Quelques rappels historiques et conceptuels préalables

De la Démocratie représentative à la Démocratie participative

La démocratie est le régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple. En pratique, un système de représentation des citoyens par des élus politiques est mis en place. On parle alors communément de « démocratie représentative » ou « démocratie élective ». Cette forme de représentation s'est imposée et a entraîné ce qu'on appelle une stricte division du travail politique entre les gouvernants et les gouvernés, ce qui suscite un certain nombre de débats. Ainsi, dans les années 80, semble s'imposer le concept de « démocratie participative », érigé en nouveau label symbolisant les formes de démocraties modernes souhaitables. Fondée sur une démarche de critique du

fonctionnement ordinaire de la démocratie représentative, lui reprochant de ne pas donner une place suffisante aux citoyens ordinaires, la démocratie participative se développe dans un contexte de crise du lien politique (de distance séparant les élus de leurs concitoyens), de montée en puissance des « individus » et de sophistication de nos sociétés. Cette notion, selon Loïc Blondiaux, renvoie essentiellement à l'idée « d'une offre institutionnelle de participation adressée aux citoyens et qui vise à les associer d'une manière indirecte à la discussion des choix collectifs, sous forme de dispositifs très variés allant du conseil de quartier à l'échelle locale, aux conférences de consensus à l'échelle nationale ». Dans cette perspective, il s'agit bien d'un complément à la démocratie représentative qui n'implique

pas nécessairement une délégation du pouvoir de décision politique.

Le CESR et la Démocratie consultative : la représentation sociale et économique des citoyens et l'expression des forces vives de la région

La représentation sociale et économique des citoyens, pris dans leurs statuts de travailleurs, militants ou autres, pose la question, délicate en France, du fait de l'histoire des institutions depuis la Révolution de 1789, des modalités de prise en compte des « corps intermédiaires » dans les dispositifs institutionnels et étatiques. La France a expérimenté plusieurs formes et degrés de « démocratie consultative », visant à éclairer les décisions des décideurs politiques par l'expression des différentes composantes de la société civile

organisée. A l'heure actuelle, la forme classique de la démocratie consultative se concrétise essentiellement à travers le Conseil économique et social de la République (CES), créé en 1958, et les Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR), au niveau régional.

Un premier constat émerge de ce cadrage conceptuel, celui de la différence entre le public participant aux dispositifs dits de « démocratie participative » (tout citoyen en principe) et au CESR (des représentants). Malgré cette différence fondamentale, il apparaît que l'idée commune au cœur de ces dispositifs est de constituer des espaces publics d'expression de la société civile : expression en priorité des citoyens « ordinaires » pour les dispositifs de « démocratie participative » et expression des corps intermédiaires pour le CESR. Il peut être souligné, toutefois, que les dispositifs dits de « démocratie participative » sont souvent composés de représentants d'associations et prennent souvent la forme de « forums hybrides » réunissant les élus, les administrations et le public (citoyens et associations). Ces espaces d'expression du public ont pour mission particulière d'organiser des débats « constructifs » entre les participants afin de porter « un avis de la société civile » devant les élus politiques, qu'il s'agisse du CESR ou des dispositifs dits de « démocratie participative », mais selon des modalités qui varient.

La pratique montre une forte variabilité et instabilité des dispositifs dits de « démocratie participative ». Les expériences de conseil de quartier illustrent bien le fait que ce sont les décideurs initiateurs de la démarche participative (les élus et les services administratifs responsables en général) qui façonnent, en fonction des objectifs qu'ils poursuivent, les règles assurant ou non la stabilité du dispositif, son autonomie, sa représentativité. Ainsi praticiens et chercheurs, qui sont confrontés à la mise en œuvre ou à l'évaluation de ce type de dispositifs, mettent en évidence un certain nombre de questionnements sur l'efficacité et la transparence des processus délibératifs qui s'y déroulent. Un besoin important en termes de clarification des procé-



dures et des règles du jeu participatif apparaît. Ainsi, une multitude de questions doivent trouver des réponses afin de bien qualifier chaque dispositif : à quel stade du processus décisionnel se situe la démarche participative (information, consultation, concertation, partage éventuel du pouvoir de décision) et quelles en sont les conséquences en termes de responsabilité et de légitimité ? A quel public s'adresse le dispositif ? Quels sont les critères de représentativité choisis concernant les participants ? Quel est le degré d'indépendance de l'instance participative par rapport aux décideurs ? Et enfin, les ressources et moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un débat pluraliste, contradictoire, éclairé sont-ils assurés (information et formation du public, appui d'une équipe administrative compétente, indemnisation des participants...) ? Ces questions sont primordiales dans le processus de reconnaissance des dispositifs consultatifs et permettent de cerner les fondements de la légitimité dont ils peuvent jouir tant auprès des décideurs qu'auprès du public participant aux débats.

Ce rapport aborde ces questions à travers l'exemple du CESR de Bretagne en présentant notamment ses caractéristiques essentielles fondant sa légitimité (son pluralisme et son institutionnalisation). Puis, il analyse les différentes facettes du CESR : lieu d'expression de la société civile, lieu de socialisation et lieu de délibération collective, engagé vers la construction d'un intérêt général régional. Enfin, il questionne l'utilité du CESR et de ses travaux tant pour ses membres que pour les élus régionaux.

Un espace public institutionnalisé de la société civile organisée régionale

Le pluralisme interne du CESR fait l'objet d'une reconnaissance et d'une valorisation importante. La singularité du CESR apparaît ici être la diversité des composantes représentées en son sein et le respect de quelques principes qui assurent au CESR, une certaine représentativité de la société civile régionale. C'est l'objet poursuivi par sa composition en quatre collèges : activités non salariées, syndicats de salariés, vie collective régionale et, enfin, personnalités qualifiées présentes au nom de leur compétence et de leur investissement régional. De plus, la composition du CESR étant définie par décret et fixée par arrêté préfectoral, il est assuré d'une certaine indépendance à l'égard du Président du Conseil régional, premier destinataire de ses travaux. Cette valorisation s'accompagne, toutefois, de critiques portant, notamment, sur l'absence de jeunes, la faible présence de femmes ou encore la sous ou sur-représentation de certains secteurs. De plus, c'est la question, plus générale, qui se pose aussi ailleurs qu'au CESR, de la représentativité des organismes eux-mêmes qui est régulièrement soulevée (syndicats de salariés, associations, activités professionnelles...). La composition du CESR demeure, malgré ces critiques, un atout essentiel qui en fait une instance territoriale unique dans les institutions françaises.

Un processus délibératif interne engagé vers la définition d'un intérêt général régional socialement construit et partagé

Un processus d'acculturation commune aux enjeux de l'action publique régionale

Les méthodes participatives de travail adoptées par le CESR permettent à tous les membres d'avoir accès à la même information (recherches documentaires et statistiques du Conseiller technique diffusées à tous, partage des expériences et connaissances de chacun, auditions d'intervenants extérieurs en Commission/Section, communications des élus et des administrations régionales...). Cette méthode est importante puisqu'elle organise le partage d'un savoir et d'une connaissance entre l'ensemble des composantes de la société civile organisée, qui peuvent, ensuite, confronter leurs points de vue et débattre en connaissance de cause et par étapes (diagnostic, enjeux, et préconisations). Les organisations membres apprécient cet espace pluraliste de confrontation qui leur permet d'exprimer leurs analyses et de les confronter à celles des autres et ainsi d'élargir leur champ de réflexion, de mieux comprendre les enjeux, de se tenir informées de l'actualité régionale, etc.

Les membres valorisent, par ailleurs, la qualité du travail et des débats au sein des Commissions et Sections du CESR en soulignant la différence entre le travail dans ces lieux de dialogue, en huis clos, et les expressions en Assemblée Plénière, lieu d'expression officielle, où se retrouvent parfois des postures tribuniennes plus classiques.

Des productions de qualité riches pour l'action publique régionale

La présentation des études, sous forme d'un état des lieux préalable de la question, suivi des enjeux soulevés et enfin des préconisations faites aux décideurs, permet de rassembler les éléments ayant permis la réflexion commune et de mettre en évidence les étapes de cette réflexion collective. Cela permet de mettre les rapports à la portée des lecteurs, tant des membres

n'appartenant pas à la Commission ou à la Section qui a rédigé le rapport d'étude, que des élus régionaux et autres acteurs. La dimension exhaustive des études produites par le CESR permet, aux membres et aux élus notamment, d'avoir des documents de référence offrant plusieurs types de lecture possible selon le lecteur et ayant vocation à une lecture sélective selon le domaine d'action du lecteur et ses priorités.

Le consensus élaboré ou les convergences mises en lumière au terme des échanges en Commission et en Section posent la question de savoir s'il s'agit d'un consensus « a minima », « mou » ou d'un consensus représentant le plus grand commun dénominateur entre les différentes composantes de la société civile régionale. A ce niveau, les membres expliquent qu'ils « se retrouvent bien » dans le fond des études puisqu'elles sont le fruit de débats entre eux et que les éléments pouvant heurter certaines organisations font souvent l'objet d'une reformulation négociée par les membres. En outre, chaque organisation peut toujours aller au-delà de l'avis du CESR et exprimer, de manière autonome, l'ensemble de sa pensée en Assemblée Plénière et dans les contributions spécifiques. Cette dimension « consensuelle » ne semble pas entamer la valeur des travaux et des avancées faites collectivement sur les thématiques traitées. En effet, les études sont des travaux élaborés en moyenne sur une durée de 12 à 16 mois ; ce temps de travail permet la maturation à la fois de la réflexion collective et des réflexions de chacun (évolution des positionnements et meilleure compréhension des enjeux et cela sur la base d'une information éclairée et de débats contradictoires). La durée du mandat (6 ans), la composition fixe de chaque Commission et Section, l'équipe technique de soutien, sont des éléments permettant à chaque membre de s'inscrire dans la temporalité nécessaire à la maturation de la réflexion. Ainsi, les méthodes d'élaboration semblent, en quelque sorte, jouer un rôle de garant d'une certai-



ne ambition et exigence dans l'élaboration du consensus et dans l'avancée de la réflexion collective qui y conduit. De plus, la valorisation, par les membres, de la qualité des travaux et la volonté qu'ils expriment de les voir pris en considération par les décideurs, montrent que les travaux réalisés représentent, à leurs yeux, des avancées appréciables et utiles et sont porteurs d'un « intérêt général » régional. La dimension collective et pluraliste de l'élaboration des Etudes et des Avis est également valorisée par les élus comme dotant les travaux du CESR d'une dimension « sociale » et d'une sorte d'aura « a-politique », sortant des clivages traditionnels, puisque l'ensemble des composantes se sont accordées sur une position commune.

Le CESR comme un outil d'aide à la décision politique

Les élus régionaux oscillent entre une valorisation symbolique forte et une exploitation effective des travaux du CESR essentiellement à des fins de légitimation politique. En effet, l'existence du CESR aux côtés de l'assemblée élue est largement valorisée par les élus qui y voient un lieu pluraliste riche pour la démocratie et un outil favorisant une meilleure compréhension des enjeux régionaux. Les Avis du CESR avant la session du Conseil régional remplissent la fonction de « baromètre social » qui permet aux élus de vérifier leurs choix et de leur donner plus de légitimité. Concernant les Etudes, il s'agit d'une recherche d'idées mais surtout, pour les membres de l'exécutif du Conseil régional, d'appuis directs pour mener leur poli-

tique grâce à un effet qualifié de « prise de conscience collective » permise par le CESR lorsque celui-ci confirme leur vision et leurs orientations politiques. Cet effet de « prise de conscience collective » des actions publiques à mener vise autant les élus régionaux (de la majorité mais aussi de l'opposition) que les différents acteurs régionaux (les organisations membres du CESR et les autres partenaires institutionnels, les administrations...), ou encore le grand public.

Un outil de connaissance à vocation « sociétale », potentiellement utile à tous

L'utilité plus sociétale du CESR et de ses travaux pose la question des modes de diffusion des travaux du CESR et de la communication du CESR. Cette question ne semble pas être du seul ressort du CESR, les organisations membres comme les élus régionaux, destinataires des travaux du CESR, ont leur rôle à jouer dans cette ambition plus sociétale du CESR. L'apport de connaissances permis par le CESR en fait, à l'égard du « grand public », une sorte d'outil pédagogique, plus que de participation directe des citoyens. Néanmoins, cette dimension semble importante comme préalable démocratique, en permettant de disposer d'une information élaborée (diffusée sur internet, lors de forums publics...) et relativement objective et équilibrée (non partisane puisqu'elle est issue d'une confrontation entre tous), mais aussi de connaître les positionnements de chacun et les points de convergence entre les différentes composantes de la société civile organisée.



Conclusion : le CESR, acteur du débat régional ou l'enjeu de la reconnaissance d'un espace public pluraliste producteur d'une expertise sociale unique



La socialisation et la délibération collective au sein du CESR apparaissent comme des facteurs favorisant l'évolution des représentations collectives sur les enjeux politiques de la Bretagne, vers une meilleure prise en compte de la complexité. De plus, elles contribuent à une meilleure connaissance des interlocuteurs régionaux et des enjeux. Le CESR se présente donc, à travers ce processus, comme un lieu pacifié de débats dans lequel une définition consensuelle et raisonnée de l'intérêt général régional peut se construire. Le CESR est ainsi largement valorisé, par les membres et les élus, dans une perspective d'expression démocratique de la société civile organisée.

Fort de sa longue expérience et de son institutionnalisation, le CESR de Bretagne a su, au fil des ans, construire et organiser une méthode de travail lui permettant de se poser en outil d'expertise sociale et intellectuelle utile au fonctionnement démocratique régional. Le CESR semble ainsi organiser « une participation démocratique » relativement efficace des acteurs de la société civile aux débats sur les enjeux sociaux et politiques de la région Bretagne. Les différents niveaux de contribution du CESR au processus démocratique (source d'informations et d'idées, expression de l'avis de la société civile dans son ensemble et de chacune de ses composantes, réflexion

collective, meilleure compréhension des enjeux, meilleure connaissance des partenaires, construction d'un intérêt général régional) constituent des éléments potentiellement utiles à l'ensemble de la société régionale (décideurs, élus et administratifs, représentants socio-professionnels, citoyens).

Dans le paysage institutionnel actuel des dispositifs organisant une participation démocratique, il semble bien que le CESR détienne un certain nombre d'atouts, notamment en terme de légitimité, de méthodes et de moyens. La différence fondamentale entre les dispositifs de « démocratie participative » et le CESR demeure la médiation, par des représentants, de l'expression des citoyens afin d'assurer, sur la durée, une certaine représentativité des participants¹. Au-delà de la discussion sur le qualificatif encore assez flou de « démocratie participative », la participation démocratique organisée au CESR donne l'exemple d'une méthode contribuant, dans la durée, à la construction collective de l'intérêt général utile aux décideurs politiques s'ils y sont attentifs. Cet exemple pourrait contribuer à donner un certain nombre de repères pour une meilleure mise en œuvre des processus actuellement qualifiés de « participatifs ». ■

¹ C'est le principe de représentation et les méthodes de travail en œuvre qui assurent au CESR une reconnaissance et une légitimité qui ne se retrouvent pas toujours dans les autres dispositifs.

la coopération avec les conseils de développement

marquant sa volonté de favoriser les diverses formes d'expression de la démocratie participative et de la participation démocratique au sein de la région, le CESR a engagé une action de coopération avec les Pays, agglomérations et Conseils de développement de Bretagne. A la suite d'une première rencontre, le 7 juin 2005 le CESR a proposé trois modalités pour la poursuite des échanges :

- La mise en place d'une rencontre annuelle d'échange sur les programmes de travail
- La programmation d'une journée de travail sur la prospective : expériences, méthodes de travail...
- Une association à la réflexion de la Commission "Développement économique et recherche" sur le thème de la mutation des activités, restructuration, reconversions, délocalisations.

Une deuxième rencontre avec les Pays et les Conseils de développement en septembre 2006 a permis de mieux préciser les axes de travail en commun.

Deux exemples de coopération

Les mutations économiques et les territoires

L'idée d'une étude sur les mutations économiques avait été lancée par des Conseils de développement présents lors de la réunion du 7 juin 2005. Cette proposition rejoignait un projet correspondant de la Commission



« Développement Économique et Recherche » du CESR. La réflexion finalement intitulée « Retour d'expérience sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à tirer pour mieux anticiper et agir » a donné lieu à plusieurs types d'association des Pays et Conseils de développement. Des représentants de ces derniers (Conseils de développement du Pays de Saint Brieuc, de Rennes...) ont été associés aux auditions réalisées pour l'élaboration de l'étude. De même, la Commission s'est appuyée directement sur des Pays pour organiser des auditions délocalisées à Lannion et Lorient (propositions de personnes à rencontrer et conseils logistiques). Enfin, la Commission a auditionné des représentants - membres et personnels administratifs - du Pays du Trégor-Goëlo (Lannion) et du CODESPAR (Conseil de Développement Économique et Social du Pays et de l'Agglomération de Rennes). A noter également que le Président du Conseil de développement du Pays de Vitré Porte de Bretagne, membre de la Commission du CESR, s'est exprimé sur un des cas étudiés, l'accompagnement de la fermeture de l'usine Mitsubishi d'Étrelles. Ces échanges ont contribué au rapport adopté en juin 2007.

La prospective des mobilités et les territoires

A la suite de la rencontre avec les Conseils de développement organisée par le CESR, le 7 juin 2005, s'est tenue, en réponse à la demande des Conseils de développement, le 19 septembre 2006, à Rennes, une deuxième

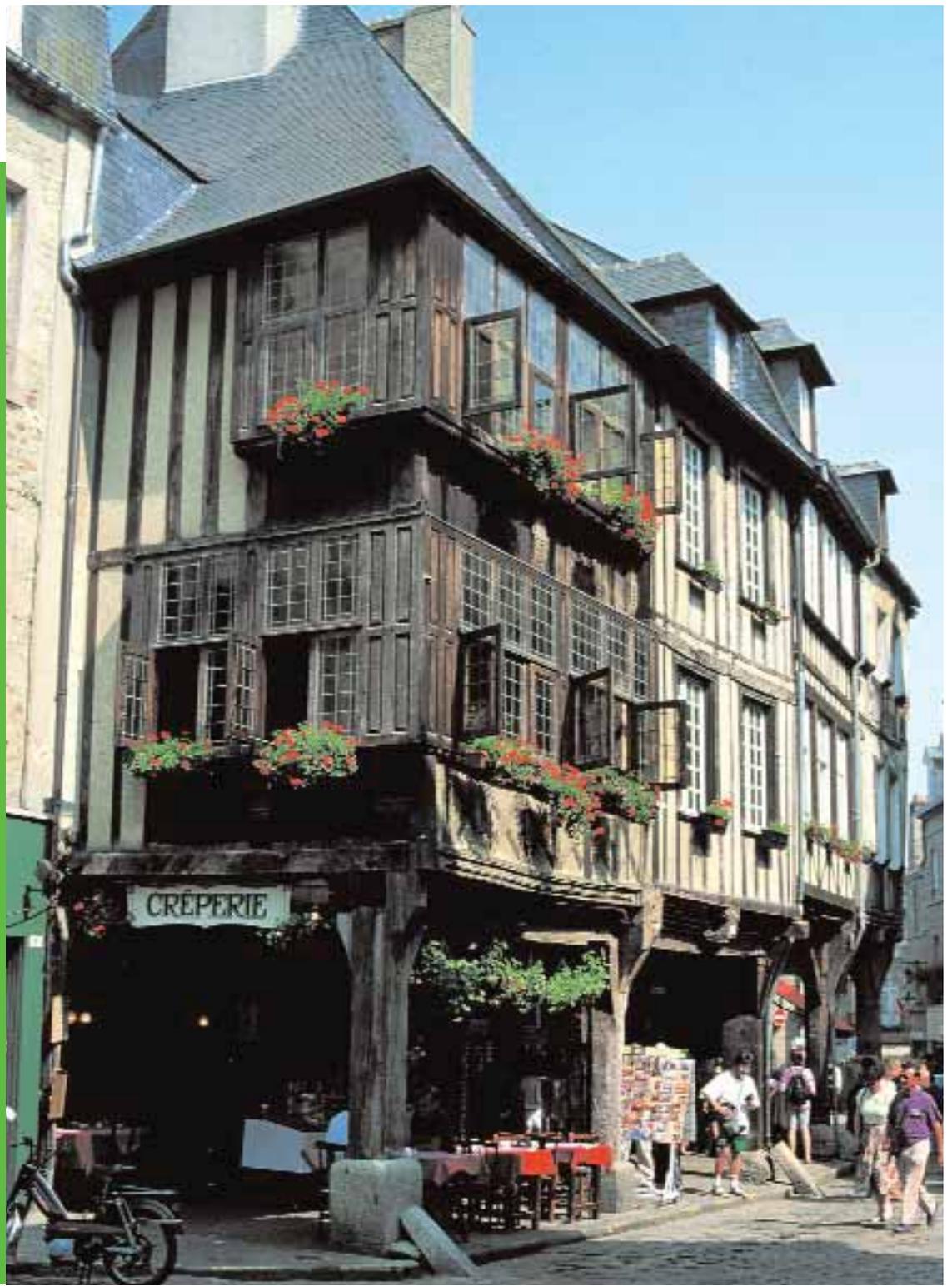
rencontre autour cette fois du thème de la prospective.

A la suite de cette rencontre, la Section prospective est intervenue auprès de la Commission « veille et prospective » du CODESPAR en juin 2006 pour l'éclairer dans sa démarche prospective sur l'avenir de la filière automobile rennaise à l'horizon 2030.

Par ailleurs, en 2007, la Section a été sollicitée par les Conseils de développement des Pays de Centre Bretagne et de Pontivy qui souhaitaient créer un groupe de travail, commun aux deux territoires, chargé de travaux prospectifs à l'échelle des deux territoires. La Section a accueilli la chargée de mission du Conseil de développement du Pays de Centre Bretagne. Un groupe de travail commun a été créé. Le thème de travail retenu par les deux Conseils de développement concernait la répartition de la population, des emplois et des services, ce qui rejoignait sur certains points le thème de travail de la Section sur la mobilité des personnes et des territoires à l'horizon 2030. Les échanges se sont poursuivis tout au long de l'année et la Section prospective s'est rendue à Loudéac, pour une réunion d'échanges-débat avec le groupe de travail commun, sur la prospective des mobilités. Lors de cette réunion, la section prospective a présenté l'état d'avancement de sa réflexion et échangé sur les implications que pourraient avoir ses scénarios sur les deux territoires. Cet échange a permis d'enrichir la Contribution de la Section adoptée par le CESR en septembre 2007. ■

S a i r e r

*Développer l'image de la Bretagne
en lien avec sa culture, son identité
et la qualité de vie,
pour s'ouvrir sur le monde*



L'AMBITION

Permettre à la Bretagne de s'affirmer suppose d'en valoriser l'image en lien avec sa culture, son identité et la qualité de vie qu'elle offre. Cela implique également de promouvoir la créativité et de tirer parti d'une dynamique culturelle bretonne synonyme de tradition mais aussi d'ouverture, d'échange, de coopération et d'emprunts.

La Bretagne qui a longtemps mis en avant les réussites de son modèle économique, doit être en mesure, dans le futur, d'afficher ses réussites sociales et culturelles.



POURQUOI LE FAIRE ?

Les populations, les activités, les touristes s'avèrent de plus en plus mobiles voire volatils. Il devient donc crucial non seulement de les attirer mais également de leur donner le désir de s'établir.

La Bretagne doit donc communiquer sur ses forces, ses richesses et ses potentialités tant vis-à-vis de l'extérieur qu'auprès de ses habitants.

Or, l'attractivité d'un territoire comme la Bretagne ne dépend pas uniquement de facteurs économiques mais est aussi conditionnée par l'image offerte sur le plan culturel, social et sociétal. De surcroît, il ne

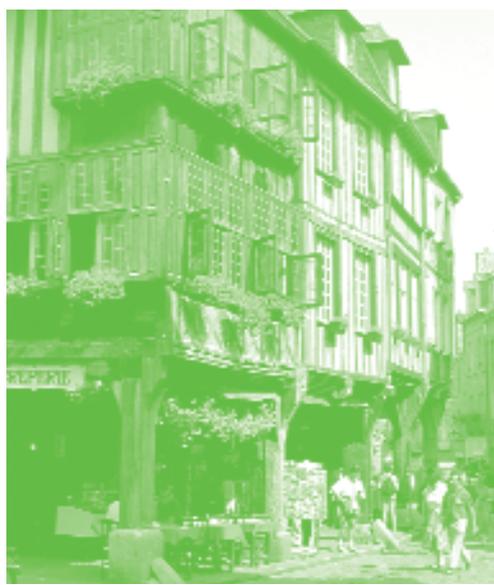
doit pas y avoir de décalage entre cette image donnée et la réalité concrète. L'attractivité, pour être durable, doit reposer sur des éléments tangibles et vérifiables.

Pour pouvoir revendiquer l'excellence de sa qualité de vie, la Bretagne doit garantir un égal accès de tous aux droits et services ainsi que garantir une solidarité et une harmonie entre les cultures, les genres, les âges et les territoires. Précarité et exclusion doivent ainsi être combattues et réduites.

La Bretagne doit également pouvoir proposer aux populations qu'elle attire et retient une grande variété de

loisirs, de pratiques culturelles et d'aménités... L'offre existante, déjà riche et diversifiée, doit être confortée et développée. Facteur de valorisation de la Bretagne à l'extérieur, elle est aussi un vecteur de lien social au sein de la population régionale.

Les récentes difficultés rencontrées par la Bretagne dans le domaine du tourisme, avec une nette érosion des séjours, montrent qu'aucune situation n'est définitivement acquise et qu'une compétition existe véritablement entre les territoires, chacun d'entre eux cherchant lui aussi à s'affirmer, à être identifié et à construire et entretenir une image valorisante.



COMMENT LE FAIRE ?

Le Conseil économique et social de Bretagne a eu l'occasion de réexaminer plusieurs années après des thématiques précédemment analysées. Les enseignements retirés sont éclairants sur la manière avec laquelle la Bretagne est parvenue ou non à s'affirmer.

Dix années après son autosaisine « vieillir en Bretagne », le CESR a cherché à centrer sa réflexion sur

les actions mises en place dans la région visant à favoriser la qualité de vie des personnes âgées vivant à domicile dont le nombre est croissant dans la région, les premiers effets du Plan national de développement des services à la personnes se faisant ressentir (*Autosaisine « Bien vieillir en Bretagne, Changer de regard et agir pour mieux vivre ensemble le vieillissement à domicile »*, octobre 2007).

De même, huit ans après son étude sur « les femmes en Bretagne », le CESR a étudié en 2004 la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le constat est relativement décevant sur ce plan. En effet, les femmes sont placées, sur le plan professionnel notamment, dans des situations moins favorables que leurs homologues masculins : rémunérations inférieures, moindres perspectives de carrière, situations professionnelles souvent plus subies que choisies... En revanche, la multiplication des initiatives (publiques ou associatives) en faveur de l'égalité des genres constitue un signe encourageant pour l'avenir (Saisine « Pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne », novembre 2004).

Depuis ce rapport de saisine du CESR, la Région Bretagne a mis en place une politique en matière d'égalité homme-femme : création d'instances spécialisées (le Conseil régional de l'égalité, l'Observatoire régional de la parité...), actions de lutte contre les violences faites aux femmes etc. Intéressé de longue date par ces questions, le CESR, qui a appuyé ces différentes initiatives, a apporté en complément des recommandations et préconisations (Synthèse des avis sur les femmes).

La Bretagne s'affirme également grâce à ses langues régionales (le breton et le gallo) et à sa culture. En matière de politique linguistique régionale, le Conseil économique et social a été

consulté sur le Plan du Conseil régional en faveur du breton et du gallo puis sur les différents bilans d'étape de l'application de cette politique (Synthèse des avis sur la politique linguistique). Il a également renouvelé son attachement aux programmes télévisés sur la région et en langue bretonne (Vœu sur « La situation de France 3 Ouest », février 2006). Sur le plan de la politique culturelle dans toutes ses dimensions, l'avis du CESR sur les nouvelles orientations du Conseil régional a mis en valeur les enjeux sociaux, sociétaux et d'aménagement du territoire impliqués : accès à l'offre culturelle pour toutes les populations et tous les territoires, transmission, valorisation... (Avis sur les grands axes de la politique culturelle du Conseil régional de Bretagne, novembre 2004).

La Bretagne apparaît également comme une région très avancée sur le plan sportif tant sur le plan des loisirs touristiques (randonnée, natation, nautisme), que du nombre de pratiquants et de la diversité des disciplines. La politique régionale initiée en 2006, qui avait pour objectif de conforter et de développer le sport en Bretagne, a été approuvée par le Conseil économique et social (« Avis du CESR sur la politique sportive régionale », juin 2006)

Avec toutes les autres dimensions de son patrimoine, la dynamique culturelle bretonne et l'offre de loisirs sportifs



figurent parmi les principaux facteurs d'attractivité de la Bretagne de même que sa façade maritime, son tourisme vert, ses sites naturels, ses attractions (aquariums, parcs de loisirs)... Néanmoins, la destination bretonne attire moins depuis quelques années. Aussi, dans le prolongement d'une étude du CESR de janvier 2004, le Conseil régional a proposé l'élaboration d'un Schéma régional du tourisme qui vise à renforcer la cohérence des actions et à professionnaliser les prestations proposées aux touristes (« Avis du CESR sur le schéma régional du tourisme, juin 2007).

Les principaux travaux et initiatives du CESR sur ces thèmes :

- **Autosaisines, saisines des commissions et contributions des sections**
 - Saisine « Pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne », 2004
 - Autosaisine « Bien vieillir en Bretagne, changer de regard et agir pour mieux vivre ensemble le vieillissement à domicile », 2007
- **Vœux, motions, communiqués, déclarations communes**
 - Vœu « La situation de France 3 Ouest », février 2006
- **Quelques avis importants**
 - Avis sur les grands axes de la politique culturelle du Conseil régional de Bretagne, novembre 2005
 - Synthèse des avis sur la politique linguistique
 - Synthèse des avis sur l'égalité entre les femmes et les hommes
 - « Avis du CESR sur la politique sportive régionale », juin 2006
 - « Avis du CESR sur le schéma régional du tourisme, juin 2007

Pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne

Synthèse de la SAISINE adoptée lors de la Session plénière de novembre 2004
Rapporteur : Mme Anne SAGLIO

Les avis sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes sont l'occasion de revenir sur quelques constats, 8 ans après l'étude du CESR « les femmes en Bretagne réflexions pour l'égalité des chances ».

Changer quelques unes de nos idées préconçues. L'égalité entre les femmes et les hommes est une question de justice. Elle ne progressera que si elle est le combat de tous les citoyens, les hommes comme les femmes, qui pour être efficace et porter des fruits a besoin du concours de tous : on ne peut l'isoler dans le seul domaine de la vie professionnelle, de la vie familiale ou autre. Au fond, c'est la question de l'égalité de dignité qui est posée. Egalement dignité entre les hommes et les femmes, égale dignité entre tous les citoyens qui suppose que tous accèdent aux droits de tous. Elle suppose que l'on reconnaisse que celles et ceux qui ont le plus de chemin à parcourir pour arriver à cette égalité ont besoin de moyens et de soutiens accrus de la part des citoyens et des politiques. Elle suppose que soient valorisés les instances et les outils permettant à chacun d'obtenir justice. L'égalité entre les hommes et les femmes, c'est aussi revoir nos schémas traditionnels de pensée, sur ce qui est



« typiquement masculin » ou « typiquement féminin », sur la manière dont se répartissent les rôles à la maison, sur la question de la garde des enfants quand un couple se sépare, sur la manière dont les garçons et les filles vivent ensemble à l'école, sur les choix d'orientation scolaire des jeunes filles.

Une volonté convergente de nombreux acteurs régionaux. Des exemples, développés dans l'étude, existent déjà de collectivités et associations engagées dans des politiques visant à plus d'égalité entre les hommes et les femmes. Les entreprises et syndicats de salariés s'engagent aussi dans des accords négociés sur cette question. L'action de l'État en faveur de l'égalité, et en particulier de l'égalité professionnelle manifeste clairement une volonté de faire avancer cette question dans tous les domaines de compétences qui sont les siens. La réflexion des élus du Conseil régional sur cette question crée un contexte opportun pour faciliter la convergence des initiatives prises ou à prendre sur cette question en Bretagne. Le partenariat de l'État, la Région et les collectivités territoriales et des associations ne peut qu'être un gage de plus d'efficacité.

Mais les inégalités au détriment des femmes restent toujours effectives et importantes, leurs droits à l'égalité, à la liberté et à la dignité ne sont pas totalement appliqués. Ainsi les femmes disposent en moyenne dans leur vie professionnelle d'une moindre rémunération, d'évolutions de carrières moins importantes, elles sont plus largement représentées dans les temps partiels non choisis et les emplois précaires, et sont parfois l'objet de discriminations sexistes. Dans la vie



familiale et domestique l'équilibre est rarement réalisé entre la charge qui pèse sur les femmes et celle des hommes, dans la vie politique elles accèdent trop peu aux responsabilités, et dans le quotidien elles sont souvent victimes de violences. Bien des obstacles résident encore dans l'insuffisance de remise en question des stéréotypes et des images traditionnelles concernant les rôles sociaux.

L'action publique régionale et la mutualisation des initiatives sont indispensables

L'intégration de l'égalité dans toutes les politiques publiques de l'État annoncée par la Préfète de région est un point positif, mais il faut développer aussi une mutualisation et une coordination des moyens des associations et l'intégration des politiques du Conseil régional au prisme de l'égalité. Cette question doit être abordée de manière transversale et intégrée, dans toutes les politiques, afin de revoir les politiques en vigueur ou de créer toute politique nouvelle à la lumière de cet éclairage.

Le volontarisme est nécessaire sur cette question car les changements sont très lents, et tous les partenaires de l'égalité auditionnés ont considéré comme indispensable une forte impulsion régionale et un soutien à la mutualisation. Dans ce contexte opportun une initiative efficace du Conseil régional doit viser à fédérer l'existant.

Les préconisations

Le CESR considère que trois besoins actuels appellent de nouvelles réponses : un besoin de connaissance de la situation, un besoin de coordination des acteurs, un besoin d'implantation et promotion de politiques régionales de l'égalité. Il préconise à cet effet trois lieux ou moments regroupant les acteurs régionaux et qui seraient créés en association par la Région et l'Etat : un réseau observatoire de l'égalité (connaissance), une plate-forme régionale des acteurs de l'égalité (mutualisation et action), un Conseil pour l'égalité en Bretagne (impulsion et actions concertées de la Région et de l'Etat).

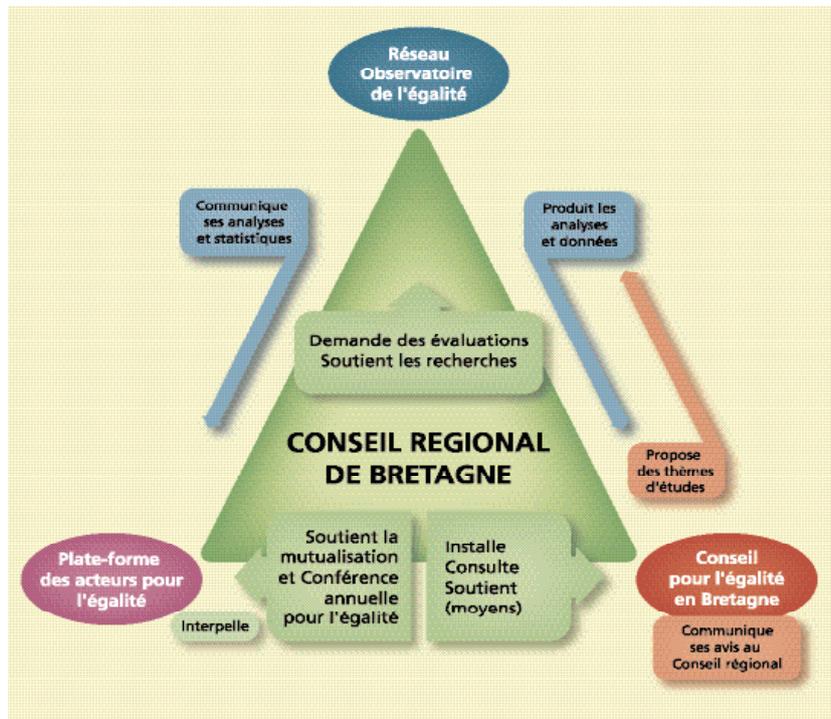
Propositions du CESR pour la création d'un Conseil pour l'égalité en Bretagne. La Région devrait entamer deux démarches parallèles pour fédérer les initiatives régionales.

D'une part, mettre en œuvre l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes ses politiques régionales comme fil conducteur, dimension sociale de l'Agenda 21 régional, en s'appuyant en interne sur un « Conseil régional de l'égalité ». D'autre part, impulser avec ses partenaires un « dispositif régional pour l'égalité » avec trois aspects complémentaires.

■ Un lieu assurant une fonction du type « Réseau-Observatoire de l'égalité en Bretagne » répondant au besoin de connaissances, recherche et évaluation. Il prendrait en compte la relance de l'observatoire de la parité de



Dispositif régional pour l'égalité : le fonctionnement en réseau régional



Source : CESR de Bretagne

l'Etat sur ses propres politiques. Le CESR souhaiterait donc qu'une concertation entre l'Etat et la Région permette d'évaluer s'il est possible d'installer en commun un véritable Réseau-Observatoire régional traitant de l'égalité et évaluant l'ensemble des actions et politiques conduites par les acteurs régionaux.

■ Un lieu ou moment du type « Plate-forme régionale des acteurs pour l'égalité », répondant au besoin de coordination des acteurs, de mise en commun des expériences, des problèmes et des solutions à l'échelle régionale. Cette Plate-forme réunie à l'initiative du Conseil régional, en partenariat avec l'Etat, les Conseils généraux, les grandes villes...serait un lieu de rencontre et d'échange pour les acteurs de l'égalité. Elle pourrait être complétée par Une Conférence régionale annuelle (ou des assises) de l'égalité

■ Un autre lieu, politique celui-ci, « Conseil pour l'égalité en Bretagne », répondant au besoin d'impulsion et de promotion des politiques régionales de l'égalité, qui rende visible cette thématique de

façon à la développer et à inciter chacun à s'en emparer. Ce Conseil serait installé soit conjointement par le Conseil régional et l'Etat, soit par le seul Conseil régional et composé de membres désignés par l'exécutif régional appartenant à l'ensemble de la société (hors élus du Conseil régional), présidé par une ou deux personnalités reconnues pour leur indépendance et leurs compétences. Cette assemblée consultative aurait une mission de veille et de proposition pour des politiques régionales de l'égalité, et nourrir la réflexion de préparation des Contrats de Plan Etat-Région, pour y insuffler une dynamique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il se réunirait en assemblée et en commissions autour des thématiques essentielles de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les propositions de politiques à conduire en Bretagne sur ces sujets, adoptées par ce Conseil consultatif, seraient présentées devant le Conseil régional et devant la conférence régionale territoriale, réunie par le Conseil régional, élargie à l'Etat en Région pour cette occasion. ■

Bien vieillir en Bretagne

Changer de regard et agir pour mieux vivre ensemble le vieillissement à domicile

Synthèse de l'AUTOSAISINE adoptée lors de la Session plénière d'octobre 2007
Rapporteurs : Mme Nicole FRANÇOIS et M. Bernard PIVETTE



Changer de regard sur le vieillissement

Qu'est ce que "vieillir" ?
Qu'est-ce que "bien vieillir" ?

Les réponses à ces questionnements relèvent autant de choix individuels que collectifs. Elles devraient donc faire l'objet d'un débat démocratique sans cesse renouvelé. En effet, *la définition de la vieillesse* est un acte éminemment politique au sens où elle a des conséquences importantes sur les représentations, l'organisation et le sens du vivre ensemble aux différents âges de la vie.

Si la vieillesse renvoie à des réalités objectives, elle est aussi une notion à relativiser. Ainsi, il n'y a pas *une* mais *des* vieillesse dont le sens évolue selon les temps, les lieux, les sociétés, les personnes et surtout selon le regard porté sur les personnes vieillissantes. De même la catégorie usuelle de « *personne âgée* » et l'âge à partir duquel on le deviendrait paraissent de plus en plus incertains. Un profond mouvement de reconfiguration des âges de la vie est en effet à l'œuvre.

Les anciens sont souvent le miroir de ce que l'on a peur de devenir et qui, parfois, nous semble insupportable : peur de la mort, de la déchéance, de la solitude... De nos jours, le regard social porté sur la vieillesse est presque systématiquement associé à un phénomène de dramatisation focalisé sur les risques sanitaires et économiques associés au vieillissement. Si

ces grands défis sont effectivement majeurs, les réponses actuellement apportées sont-elles - et seront-elles - pour autant suffisantes pour prendre aussi en compte l'accès de toutes les personnes vieillissantes à la qualité de la vie ? En d'autres termes, après avoir réussi à ajouter des années à la vie, comment parvenir à ajouter de la vie aux années ?

La qualité de vie de la personne âgée dépend aussi de la qualité du regard porté sur elle en tant qu'autre et que semblable qui compte pour quelqu'un et qui vaut la peine de vivre. Ce sont tous ces paramètres, tout autant que les ressources, le confort, l'hygiène, la santé qui contribuent à sa qualité de vie. Pour « bien vieillir », il faut donc d'abord relever le défi individuel et collectif d'une nouvelle éthique du regard sur le vieillissement.



Agir pour mieux vivre ensemble dans une Bretagne pour tous les âges

En s'appuyant sur l'analyse d'une trentaine d'initiatives locales, le plus souvent innovantes et exemplaires, le CESR a étudié, de manière non exhaustive, six grandes thématiques interdépendantes de qualité de vie : *l'habitat, la mobilité, les services, la santé, le vivre ensemble et la culture*. De ce travail résultent, pour chacune des thématiques, plusieurs enseignements et notamment que :

- pour favoriser la qualité de la vie des personnes âgées vivant à domicile, *l'habitat* doit être inclusif, évolutif et durable tout au long de la vie ;
- agir pour la *mobilité* des personnes vieillissantes, c'est autant contribuer à la possibilité d'une prolongation de leur vie à domicile qu'à celle de leur inclusion sociale ;

■ s’agissant de l’accès aux services de qualité de vie, il faut souligner les fortes inégalités socioéconomiques existantes entre les personnes vieillissantes. Par ailleurs, ces services devraient systématiquement accorder autant d’importance à l’« être » qu’au « faire » en mobilisant, chaque fois que possible, les capacités des personnes elles-mêmes et en valorisant leurs contributions sociétales ;

■ concernant la santé, dès lors que l’on fonde une politique de santé publique sur une approche « bio-psycho-sociale » et sur une logique de prévention, la prise en compte de la qualité de la vie des personnes âgées devient aussi importante que celle de leur état physiologique ;

■ alors que la probabilité d’être isolé socialement augmente avec l’âge, il faut insister sur l’importance de cultiver l’art et le plaisir de vivre ensemble pour « bien vieillir ». En effet, la solitude, aggravée par les accidents de la vie, peut être source



de souffrance, voire, à l’extrême, accroître le risque suicidaire chez le sujet âgé ;

■ la vie culturelle, sous toutes ses formes, favorise le « bien vieillir » et l’inclusion citoyenne et sociale : d’une part, chaque être humain est porteur d’un patrimoine culturel à transmettre, d’autre part, il s’inscrit aussi, à tout âge, dans une dynamique d’apprentissage et de création culturelle qui regarde vers l’avenir.

Au terme de sa réflexion, le CESR observe qu’au-delà de l’importance cruciale d’un changement du regard social porté sur la vieillesse, c’est bien la question de la représentation collective du cheminement des âges de la vie qui est en jeu. Alors qu’en ce début de vingt-et-unième siècle se poursuivent la révolution de la longévité et la mutation des âges, bien vieillir à domicile -ou ailleurs- c’est d’abord relever le défi d’un bien vivre ensemble dans une Bretagne pour tous les âges. ■

Principales préconisations du CESR

- **Changer de regard sur le vieillissement** : vieillir n’est pas un processus pathologique en soi, c’est le parachèvement de la vie qui continue.
- Par la mobilisation de tous, avec celle des personnes vieillissantes elles-mêmes, **renforcer les politiques de prévention, d’information et de formation** sur les conséquences individuelles et collectives du vieillissement, ainsi que sur les aides et dispositifs existants.
- **Mieux reconnaître le droit de la personne vieillissante à demeurer le principal auteur et acteur de sa vie** et, pour ce faire, autant que possible, privilégier la mobilisation de ses capacités personnelles et la prise en considération de sa parole, de ses désirs, de sa liberté de choix et de sa qualité de citoyen à part entière.
- A partir de l’articulation dynamique et ouverte d’approches à la fois globales et spécialisées, **développer la coopération, la coordination, le travail en réseau de l’ensemble des acteurs** susceptibles d’améliorer la qualité de la vie des personnes vieillissantes. Les Centres Locaux d’Information et de Coordination (CLIC), en développant leurs relais de proximité sur tous les territoires, ont ici un rôle éminent à jouer.
- **Concevoir et adapter toutes les politiques publiques** en prenant en compte la reconfiguration des âges de la vie et en recherchant systématiquement le « mieux vivre ensemble » dans une Bretagne pour tous les âges.
- **Soutenir et valoriser l’ensemble des initiatives locales** allant dans le sens des préconisations du CESR.
- **Habitat** : Penser l’habitat tout au long de la vie de manière inclusive, évolutive et durable
- **Mobilité** : Agir pour favoriser la mobilité des personnes vieillissantes, dans et entre tous les territoires
- **Services** : privilégier l’écoute, mobiliser les capacités et développer l’accessibilité
- **Santé** : favoriser la prévention et la mise en œuvre d’une qualité de vie
- **Vivre ensemble** : cultiver le lien social, la solidarité et lutter contre l’isolement
- **Culture** : Favoriser le rôle de transmission des anciens, mieux reconnaître leur capacité à créer et se cultiver et développer l’accessibilité matérielle, sensorielle et économique des lieux et supports culturels dans toute leur diversité.

a situation e ran e uest

VCEU adopté lors du Bureau de février 2006

près les remises en cause des éditions locales, France télévisions décide de supprimer le 10 février 2006 le 12/14 Ouest.

Déjà, depuis le mois de septembre dernier, les diffusions des documentaires et des soirées débats, à caractère régional, le mercredi soir sont devenues aléatoires.

La contribution régionale de France 3 à l'information sur les réalités et les enjeux régionaux, son ancrage dans la proximité et la bonne connaissance du tissu régional et local sont des contributions importantes et indispensables qui remplissent une mission de service public d'information, en faveur de la cohésion sociale et territoriale. Elles offrent à l'ensemble du public régional qui peut

ainsi le partager et en bénéficier, un regard indispensable, ouvert et instructif sur la diversité régionale et sur le développement de la Bretagne.

Alors que France 3 Ouest avait su développer une complémentarité subtile et appréciée de la population entre des programmes nationaux et régionaux, la nouvelle direction France télévisions revient en arrière en centralisant à nouveau l'information.

Les émissions en langue bretonne sont également menacées.

Le CESR, attaché à l'information de proximité, à la diversité culturelle et à sa pleine expression en Bretagne, estime important de maintenir le niveau actuel des informations régionales et locales dans le cadre de la



mission de service public de France Télévision-France3 Ouest.

Le CESR demande à Monsieur le Directeur de France 3 Ouest, à Mme la Préfète de région, à M le Président du Conseil régional, ainsi qu'aux parlementaires bretons d'intervenir dans ce sens auprès de la Direction de France Télévision et de son autorité ministérielle de tutelle. ■

es gran s a es e la politi ue ulturelle u onseil r gional e Bretagne

AVIS adopté lors de la Session plénière de novembre 2005

près une évocation du contexte politique général et un état des lieux concernant les pratiques culturelles en Région Bretagne, le document du Conseil régional présente trois visées prioritaires :

- Présence artistique et sa démarche au cœur de la Cité, dans la durée et le partage
- Conservation, valorisation, transmission
- Circulation des projets, des expériences, de la connaissance, des artistes et des œuvres

Ces visées reposent sur deux pré-supposés :

- La dimension transversale de la culture
- L'approche territoriale de la culture

Le document traite ensuite des ressources mais également des modalités grâce auxquelles cette politique culturelle doit être mise en place.

Si on laisse de côté le fait que certains membres de notre Assemblée ont pu, dans un premier temps, être déroutés par la lecture de ce document, l'ensemble de notre assemblée lui a réservé

à travers ses quatre commissions un accueil largement favorable car une telle initiative était attendue.

A ce propos, le CESR rappelle qu'il a adopté en 2000 un rapport portant sur une des dimensions de la culture en Bretagne, « La Dynamique culturelle bretonne », rapport assorti de 24 préconisations, dont plusieurs peuvent ici trouver des éléments de prise en compte voire de réponse (état des lieux approfondi, soutien aux lieux de diffusion culturelle et à l'industrie culturelle, établissement du 1 % de commandes publiques...).

Une volonté d’appréhender le fait culturel dans sa globalité

Le fait que le Conseil Régional veuille appréhender le fait culturel dans sa globalité et dans un souci affiché de transversalité et d’inscription dans le territoire doit également être salué.

Le Conseil Régional prend cependant le soin de souligner la difficulté à se donner les moyens de cette politique alors que le budget régional voire le budget de l’Etat en région sont restreints ; parallèlement à ces limites de type budgétaire, le document semble également vouloir rester dans une ligne de conduite volontariste médiane, également éloignée d’une tentation « dirigiste » comme d’une propension à ne pas intervenir.

Enfin, le document prend en compte la dimension culturelle dans son ensemble et dans la complexité de son fonctionnement, à savoir par le biais de l’implication financière des collectivités (avec rappel du cadre légal) autant que par l’engagement des professionnels ou celui des bénévoles. Un dialogue certain a prélué à l’élaboration de ce travail et le dialogue reste non seulement l’un des moyens mais l’un des objectifs de la politique culturelle telle qu’elle est ici définie.

Le CESR souhaiterait néanmoins que les questions d’accessibilité à la culture soient abordées de façon plus visible et constituent en elles-mêmes une priorité. Ces questions d’accessibilité peuvent concerner des personnes de tranches d’âge spécifiques (jeunes, personnes âgées) et/ou en situation sociale difficile, que cette situation soit liée ou non aux territoires, etc. A ce propos, le CESR attire l’attention sur l’importance d’une mise en œuvre rapide du « pass culture » concernant l’ensemble des jeunes, dans la continuité de ce qui a été proposé dans le rapport sur la gratuité des manuels scolaires et celui sur les jeunes en Bretagne.

Par ailleurs, on peut déduire du recensement des activités culturelles telles qu’elles sont présentées principalement dans le texte, que la culture acadé-

mique, souvent considérée comme plus prestigieuse, semble parfois plus visible que la culture traditionnelle vivante ou populaire voire la culture scientifique, technique ou industrielle. Sans compter que l’assimilation de la culture à un mode de vie permettrait encore d’englober le patrimoine gastronomique et culinaire autant que les arts vestimentaires et l’habitat, notamment pour celui-ci l’intégration de l’habitat ou de l’industrie dans le paysage.

A cet égard, si nous comprenons les raisons qui n’ont pas permis de prendre en compte dans le document le patrimoine bâti comme tel, nous entendons rappeler, suite à la récente publication par le CESR du rapport sur « Le Patrimoine bâti en Bretagne », la nécessité de l’interaction entre les sites, les « pierres », et les activités humaines qui s’y sont déroulées et peuvent aujourd’hui y prendre place.

Pour aborder cette fois le patrimoine immatériel ; tout en notant bien l’engagement régional en faveur d’une politique linguistique précédemment approuvée par notre assemblée, des efforts auraient pu être envisagés sur le plan linguistique pour employer un peu plus de breton ou de gallo dans le document, de même que plus généralement une approche multilingue permettrait de mieux faire connaître notre patrimoine aux différents publics.



Lier culture et territoires

Par ailleurs, la lecture des cartes du document montre que la répartition territoriale de certains lieux et manifestations culturels (Enseignements artistiques, Musées de France, Lieux de diffusion d’art contemporains, Musiques actuelles, et Labels du ministère de la culture) est plus concentrée sur le territoire de la Région Bretagne, que ne le sont d’autres formes d’expression (Lieux de diffusion des spectacles vivants, Cinémas d’art et d’essai, Cercles celtiques et Bagadous). Une volonté de lier culture et territoire doit logiquement tenir compte de cette réalité et favoriser le développement dans tous les territoires des différents types de diffusion et de pratiques culturelles. Le rapport publié par le CESR en 2000 avait par exemple demandé d’établir un meilleur équilibre en matière d’enseignement entre musiques et danses du répertoire traditionnel et du répertoire plus académique.

Pour les pays à dominante rurale, le rôle de la culture, par le biais de rencontres, de fêtes locales, de veillées (importance de l’oralité, du conte, etc.) est capital en ce qu’il permet à une population travaillant à l’extérieur des communes de réinvestir un habitat qui redevient dès lors un lieu de vie, et d’y créer ou d’y renforcer le lien social (lien intergénérationnel, intégration de nouveaux arrivants, mise en confiance et rôle structurant, établissement de repères pour les jeunes...). Par le passé, on s’attendait davantage à ce que ces populations gagnent les centres urbains pour les activités culturelles ou de loisirs. Aujourd’hui, cet effet de proximité et les retombées positives sur le plan social ont conduit le CESR, en 2000, à demander de « reconnaître l’utilité publique d’associations du mouvement associatif culturel breton ».

Cet équilibre de la diffusion de l’ensemble des pratiques culturelles sur l’ensemble du territoire régional mériterait que l’on se penchât davantage sur la situation du Centre Bretagne, où la vitalité culturelle est patente mais où l’on peut déplorer une sorte de vide

structurel, l’activité de certains équipements ayant besoin d’y être pérennisée. Une réflexion sur la circulation, l’équilibre territorial et l’accès à la culture peut également conduire à envisager des déplacements de spectacles ou expositions comme alternative au seul déplacement des publics. Ce déplacement peut concerner l’ensemble des types de pratiques culturelles et artistiques. Un meilleur accès à Internet, dans les îles notamment, peut également aider à une plus grande circulation, voire mutualisation des savoirs.

Bien entendu, tout ce qui est évoqué sur les déséquilibres entre territoires concerne également au premier chef les quartiers urbains ou suburbains particulièrement défavorisés sur le plan culturel et auxquels il est urgent de consacrer une réflexion sérieuse.

Concernant la culture scientifique et technique dans toutes ses dimensions, il ne faut pas considérer que la science serait exclusivement réservée aux « savants » : n’est-ce pas en fréquentant des activités de ce type que peuvent naître la curiosité voire des vocations scientifiques chez les jeunes ?

Cette remarque vaut également pour toutes les activités artistiques : s’il est intéressant de renforcer les contacts, les échanges et les pratiques partagées entre les artistes et leur public, il conviendrait dans cette démarche de prendre en compte également la dimension créatrice présente en chacun de nous et d’en profiter pour l’encourager. Les nouvelles technologies permettent à ce titre une réelle avancée dans le domaine du son et de l’image.

L’importance de la formation

Autre aspect essentiel de l’accessibilité, l’importance de la formation et plus largement de l’accompagnement mérite d’être soulignée et confortée.

Un véritable effort de démocratisation culturelle passe par un renforcement des liens entre la Région, les autres collectivités d’une part et le Rectorat et les autres instances pédagogiques, de l’autre. Il faut en effet faire commencer tôt la référence à une culture commune.

Mais cette facilitation de l’accès à la culture doit également constituer un droit tout au long de la vie. Le rôle des Universités du Temps Libre, Universités du troisième âge devrait ici être mentionné.

Ces remarques amènent naturellement à accorder toute son attention à l’emploi dans le domaine culturel, qu’il s’agisse des légitimes inquiétudes concernant le statut des artistes ou de l’emploi associatif. Concernant ce dernier, il faisait l’objet de deux préconisations dans le rapport publié par le CESR en 2000.

Soutenir l’emploi dans le domaine des industries culturelles nécessite par ailleurs des garanties d’ordre éthique, notamment par l’établissement d’un cahier des charges. Mais là encore, les enjeux sont essentiels, non seulement en termes économiques et culturels mais également sociaux. Face à la prégnance d’un modèle unique, la recherche d’authenticité, d’identité constitue une valeur ajoutée certaine pour la culture en Bretagne mais également dans ses possibilités de diffusion nationale et internationale.

Les prolongements de cette réflexion s’appliquent au tourisme, lequel est aujourd’hui en recherche de découverte et de valorisation des différences.

Le document, enfin, va très loin dans la déclinaison de la notion de culture, puisque les questions liées au transport, à la santé y sont abordées.

On s’étonne donc que la création et la diffusion culturelle via les radios ou la télévision (qui faisaient l’objet de trois préconisations dans le rapport de 2000) ne soient pas évoquées.

On regrette également que la dimension maritime du patrimoine de la Bretagne n’ait pas été mentionnée en tant que telle.

On constate pareillement l’absence de référence au mécénat, lequel joue une part non négligeable dans la dynamique culturelle en Bretagne.

Enfin, le rôle joué par le CESR est reconnu d’emblée par l’intégration dans le document d’éléments de la contribution prospective du CESR. « Prospective des modes de vie en Bretagne ».

A ce titre, puisque dans la politique culturelle proposée pour la Bretagne la culture est, comme le souhaite le CESR, envisagée dans sa dimension fondamentale et globale, le CESR se sent interpellé dans son rôle consultatif par la proposition d’association au suivi de la politique culturelle du Conseil régional. Il est favorable à ce qu’une réflexion s’engage sur ses modalités, dans le respect des attributions de chacun, et notamment de la mission consultative qui est celle du CESR, ainsi que celle des autres structures et instances.

Le CESR se félicite de la qualité du dialogue mené à l’occasion de ce rapport. ■



a politi ue linguisti ue

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières

- Politique linguistique en faveur du breton et du gallo en Bretagne (décembre 2004 ; rapporteurs : MM. Jean-Luc LE GUELLEC et Alain MONNIER)
- Bilan de la politique linguistique du Conseil régional - Mission VII - Orientation stratégique VII-2 (octobre 2006 ; rapporteurs : M. Jean-Yves SAVIDAN, Mme Colette PERRODO et M. Alain MONNIER)
- Bilan de la politique linguistique de la Région Bretagne - année 2006 (mai 2007 ; rapporteurs : M. Jean-Yves SAVIDAN, Mme Colette PERRODO et M. Alain MONNIER)
- Adhésion de la Région au Réseau européen pour « promouvoir la diversité linguistique » (mai 2007 ; rapporteurs : Mme. Colette PERRODO et M. Alain MONNIER)
- Protocole de partenariat entre la Région, Microsoft France et l’Office de la langue bretonne (mai 2007 ; rapporteurs : M. Jean-Yves SAVIDAN, Mme Colette PERRODO et M. Alain MONNIER)

es lois décentralisatrices de 1982, ont marqué le début de la véritable prise en considération de la diversité régionale dans les politiques publiques et de la variété des réalités culturelles. La création des Régions impliquait, de facto, la reconnaissance de leurs cultures propres.

Dès lors, le breton (ainsi que le gallo à un degré moindre) en tant que moyen de communication et vecteur symbolique de culture, et du patrimoine régional ont trouvé un contexte plus favorable à leur promotion.

Mener une politique linguistique nécessite une grande précaution : il ne s’agit pas de promouvoir l’enseignement du « breton pour le breton », mais de favoriser l’expression du plurilinguisme comme partie intégrante d’un projet de société. Le breton et le gallo comme instrument et vecteur de lien social. C’est dans ce sens que s’inscrit l’action de la Région en faveur du breton et du gallo.

Le Plan de Politique Linguistique pour la Bretagne élaboré par le Conseil régional

Le Conseil régional a adopté à l’unanimité, en décembre 2004, un Plan de Politique Linguistique pour la Bretagne ; cette approbation marque la volonté de la Région d’agir pour une plus grande reconnaissance du breton.

Basé sur une série de constats (et notamment la disparition progressive



mais inéluctable de la langue et de la culture si rien n’est fait) et de principes (la promotion de la langue bretonne comme celle du gallo n’est pas dirigée contre la langue française, et repose non pas sur la contrainte mais l’encouragement), et se référant aux grands textes des engagements internationaux (tels que la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme), le Conseil régional a souhaité présenter un ensemble de mesures sous la forme d’un Plan de Politique Linguistique pour la Bretagne.

Le CESR a émis plusieurs observations, rappelant que les objectifs dans l’enseignement du breton n’avaient pas été atteints par l’Etat, celui-ci n’assumant pas complètement sa mission de service public. Il rappelle qu’elle doit être conduite dans le respect de l’article 2 de la constitution qui dispose que « la

langue de la République est le français » ainsi que des textes fondamentaux en vigueur relatifs au respect des langues régionales.

Il souhaite également que le recrutement de suppléants soit mieux géré, et que la Région puisse exercer sa vigilance auprès du Rectorat sur la continuité sans rupture de la filière bilingue au niveau du second degré, afin que les élèves ayant entamé un cursus bilingue ne soient pas contraints de l’abandonner dans la suite de leurs études.

Le CESR rappelle également combien les actions envisagées sont urgentes, qu’elles correspondent aux choix exprimés par les Bretonnes et les Bretons et que la Région dispose dans le cadre de la décentralisation d’un droit à l’expérimentation qu’elle souhaite utiliser dans le champ de la culture.

Des avancées et des limites

A la suite de l’adoption de ce Plan Linguistique, des avancées significatives ont été réalisées : le budget consacré à la politique linguistique étant, en 2006, de 55% supérieur à celui de 2002 ; des aides financières ont notamment été allouées aux différentes formes d’enseignement, à la formation et à la mise en place d’une convention entre le Conseil régional et DIWAN. Le Conseil régional a également reconnu officiellement l’existence du breton et du gallo comme langues de Bretagne.

Cependant, des obstacles conséquents limitent les actions et la politique de la Région. Les compétences du Conseil régional sont réduites, ses marges de manœuvre financières limitées car beaucoup de décisions relèvent de la politique nationale et la Loi du 2 août 2004 n’a pas clarifié les responsabilités dans ce domaine.

Le principal levier de la Région est donc sa détermination collective et sa volonté affirmée de poursuivre le travail fructueux engagé avec l’ensemble des forces vives concernées.



Qui n’empêche pas une action volontaire

Le bilan à mi-parcours réalisé par la Commission Mixte

Une Commission Mixte du Conseil régional a réalisé une évaluation à mi-parcours du Plan de Politique Linguistique pour la Bretagne. Si, comme il a été souligné plus haut, des réelles avancées ont eu lieu, ce bilan aussi met en lumière l’ensemble des initiatives prises par la société civile, soutenues par le Conseil régional entre autres.

Ce projet linguistique breton s’inscrit dans le cadre d’une société multilingue, et la maîtrise par chaque Bretonne et Breton de 3 ou 4 langues est un objectif correspondant aux standards du monde actuel. La Commission Mixte considère que ce progrès pourra se réaliser quand la compétence culturelle de la Région sera assumée pleinement. Il est impératif que la Région

obtienne, tant pour la culture que pour l’enseignement, les moyens d’une véritable maîtrise de sa politique linguistique et culturelle, afin d’éviter tous les blocages rencontrés depuis 2004, notamment dans les relations avec l’Etat.

Le CESR donne acte de cette évaluation à mi-parcours, qui mentionne les difficultés rencontrées par l’application de ce plan, et les réussites de l’action du Conseil régional et l’action du Président du Conseil régional auprès des instances nationales et pour une évolution de la politique européenne, ainsi que le rôle moteur de la Région au sein de l’Association des Régions de France pour la mise en place d’une Commission « Langues et Cultures Régionales ».

Au niveau de l’enseignement et de la formation, des évolutions nette-

ment positives ont été relevées par la Commission Mixte : progression des aides financières, aides spéciales aux lycées (150 euros par élève suivant des cours de breton ou en breton), convention avec DIWAN, soutien au BTP pour la formation de salariés bilingues breton-français. Toutefois, la progression des effectifs semble marquer le pas. Le CESR aurait cependant souhaité disposer d’un bilan chiffré concernant la formation des jeunes et des adultes.

Des campagnes d’information et de promotion sont donc nécessaires pour éclairer les parents, valoriser le bilinguisme précoce, susciter des vocations d’enseignants, etc.

Concernant les médias, l’année 2005 est qualifiée par la Commission Mixte « d’année noire » pour l’audiovisuel, avec une régression considérable du breton, alors qu’il est en progrès dans la presse écrite.

Le CESR en saluant le travail effectué donne donc acte de ce bilan de mi-parcours dans un contexte de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles.

Enfin, les Conseillers économiques et sociaux préconisent une politique forte de communication multiforme pour atteindre toute la société bretonne.



Le bilan de l'année 2006

Le bilan de la politique linguistique de la Région Bretagne de l'année 2006 a ensuite été remis par cette même Commission Mixte.

Le CESR remarque que ce bilan présente non seulement des informations chiffrées mais fait également ressortir la cohérence qui préside à la mise en place, sur le long terme, de cette politique et présente des recommandations utiles de la commission tant vis-à-vis de la langue bretonne que du gallo.

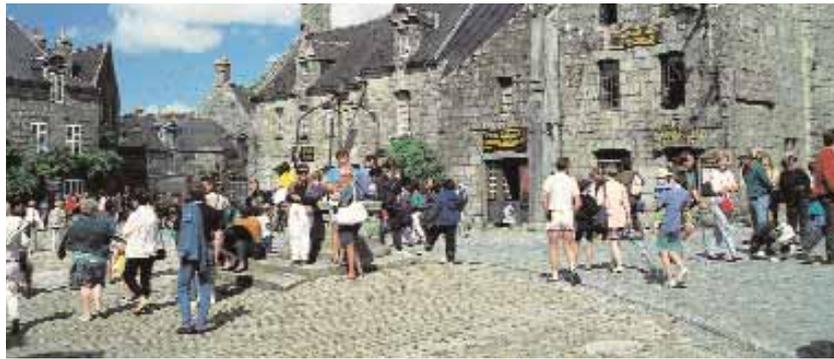
Il suggère qu'un agenda pour les membres des assemblées régionales (tel que celui proposé en 2005) soit réalisé.

Il apparaît au CESR très positif que la Commission Mixte ait une existence pérenne et organisée, et il note que la convention additionnelle au contrat de projets 2007-2013 constitue un autre levier essentiel de cette politique et indique également que l'actualité juridique internationale apporte de nouveaux éléments et de nouveaux outils pour la protection, la promotion et la reconnaissance du multilinguisme, de la diversité des expressions culturelles et de la spécificité des biens et services culturels dans la politique des Etats et des instances internationales (mesures prises au Parlement européen, à l'Unesco...).

Le CESR prend note des efforts du Conseil régional concernant la transmission de la langue, mais constate que les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances et des objectifs, les effectifs bilingues ralentissant à la rentrée 2006. (+6,6%, alors que la croissance espérée était de 14%)

De plus, les données du bilan concernant l'enseignement du bilinguisme en Bretagne sont jugées insuffisantes (répartition par niveau, par département, par pôle).

Insuffisants sont également les postes attribués aux concours ; la formation des enseignants doit pouvoir bénéficier de moyens parfaitement définis



et à la disposition de tous les acteurs de cette formation.

Le CESR souligne en revanche la grande qualité ainsi que la production soutenue des nouveaux outils pédagogiques, tel que *Ti Embann Ar Skoliou*.

De même, le développement du breton dans l'apprentissage, particulièrement dans les métiers du bâtiment, est une opération significative et originale.

De manière plus générale, le CESR en donnant acte de ce bilan considère que l'efficacité de la politique linguistique s'accroît avec une relation et des actions partagées avec tous les autres acteurs et domaines de la culture bretonne sous toutes ses formes où se déploie aussi nettement la politique du Conseil régional : territoires, réseaux, médias, édition, théâtre, musique, chants.

Un partenariat avec Microsoft et l'Office de la langue bretonne

Le CESR se félicite de la signature d'un protocole de partenariat pour la réalisation d'une version des logiciels Microsoft Windows® et Office® en langue bretonne.

Il note que le document stipule clairement que ce partenariat n'implique aucune exclusivité. Cependant, celui-ci constitue une étape importante dans le projet d'accorder langue bretonne et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), l'opportunité offerte par l'entreprise - leader mondial - permettant à la Bretagne de rejoindre le programme spécifique Local Language

Program (LLP), opportunité qui, il y a peu, semblait réservée à la langue alsacienne.

Le CESR remarque que cet accord n'aura pas des retombées seulement sur le plan de la langue, mais qu'il s'inscrit aussi dans le cadre d'ambitions technologiques avancées et dans le cadre de préoccupations concernant l'emploi.

Le CESR souligne qu'il y a avec cet accord une démarche forte d'intégration sociale et culturelle de la population bretonne.

Enfin, considérant que l'utilisation de ces logiciels ne peut qu'être gratuite pour tous les Bretons, le CESR a émis le souhait de connaître le budget prévisionnel de cette opération pour la Région et le coût éventuel pour l'utilisateur.

Coopérer au niveau européen

Le CESR a approuvé l'adhésion de la Bretagne au Réseau européen pour « promouvoir la diversité linguistique », qui comprend déjà plusieurs dizaines d'autres régions européennes.

Cette démarche s'inscrit en effet dans la droite ligne de l'adoption du Plan de Politique Linguistique ; elle permettra de donner une plus grande lisibilité, à l'échelle de l'Europe, aux efforts entrepris en région Bretagne pour le développement de la pratique du breton et du gallo et assurera sans doute plus d'efficacité à ceux-ci.

Le CESR espère être tenu régulièrement informé des aspects pratiques de cette adhésion et des résultats engendrés. ■

galit entre les e es et les o es

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières

- Création d'un Conseil régional de l'égalité entre les femmes et les hommes (décembre 2004 ; rapporteur : Mme Anne SAGLIO)
- Communication relative à la création de l'observatoire régional de la parité (mars 2005 ; rapporteur : Mme Anne SAGLIO)
- Adhésion de la Région Bretagne à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (octobre 2006 ; rapporteur : Mme Anne SAGLIO)
- La Région Bretagne contre les violences faites aux femmes (juin 2007 ; rapporteur : Mme Anne SAGLIO)

Bien que la place des femmes dans la société soit depuis longtemps une revendication sociale forte, il existe encore aujourd'hui de fortes inégalités entre hommes et femmes dans de nombreux domaines, et notamment dans celui du travail. Cependant, la place des femmes dans la société fait depuis quelques années l'objet d'un travail législatif croissant.

Alors que jamais la question de l'égalité professionnelle entre sexes en termes de niveaux de poste, de promotion, de responsabilité ou encore de salaire n'a occupé une place si grande dans le débat public et médiatique, il apparaît illusoire de compter sur la seule évolution naturelle des mentalités et des pratiques pour voir progresser la mixité et la parité ; à cet égard, la montée en puissance de la prise en considération de la place des femmes dans la société au niveau législatif constitue une évolution importante.

C'est notamment le cas à l'échelle européenne et nationale. Mais il existe également des avancées du point de vue local et régional.

Ainsi, depuis 2004 et le rapport « Pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne » qu'il avait sollicité auprès du CESR, le Conseil régional impulse une dynamique volontaire pour aller dans le sens d'une plus grande parité entre les sexes ; il se positionne également fortement sur ce qui reste aujourd'hui un des grands maux de notre société, les violences faites aux femmes.

Créer les conditions de l'égalité à l'échelle locale

Du Conseil régional de l'égalité à l'Observatoire régional de la parité

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et suivant les propositions du CESR, le Conseil régional a mis en place, en décembre 2004, un Conseil régional de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le but de fédérer, de mutualiser les actions existantes et d'en développer de nouvelles.

Puis le Conseil régional a créé en mars 2005 un Observatoire régional de la parité. Celui-ci a pour but de promouvoir l'égalité participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique, économique et sociale et de développer l'application du principe d'égalité dans toutes les politiques publiques.

Le CESR s'est réjoui de cette création, tout en rappelant qu'il avait préconisé la mise en place d'une telle structure dans son rapport.

La Bretagne adhérente de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Depuis l'année 2004, la Région Bretagne affiche sa volonté de faire de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité dans toutes les politiques qu'elle mène ; elle a déjà concrétisé cette volonté par plusieurs décisions : création du Conseil pour l'égalité, organisation de la 1^{ère} biennale de l'égalité en Bretagne, inscription de l'égalité



dans la Stratégie régionale emploi-formation (SREF).

Pour aller plus loin dans cette direction, le Conseil régional a souhaité donner une ampleur plus grande à cet engagement, en faisant adhérer la Région Bretagne en octobre 2006 à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, adoptée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) cinq mois plus tôt. Cette Charte vise à faire prendre en considération la question de l'égalité dans toutes les politiques publiques et à tous les niveaux (notamment locaux et régionaux).

Le CESR se félicite que la Région marque encore un peu plus officiellement son engagement en signant cette Charte ; elle signifie que la Bretagne met toujours plus cette question de l'égalité des sexes au cœur de l'ensemble de ses politiques.

Lutter contre les violences faites aux femmes

A côté de la nécessité de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, il est également important d'établir un plan de lutte contre les violences faites aux femmes. Si la question de la parité occupe une forte place médiatique, les violences faites aux femmes sont encore trop souvent soumises à la loi du silence. Il convient donc de briser ce tabou pour agir efficacement contre ce mal qui ronge les sociétés.

Bien que la Bretagne ne soit pas plus touchée qu'une autre région par les violences faites aux femmes, la Région a souhaité mettre en place des actions pour concrétiser sa volonté de faire de « la lutte contre les violences faites aux femmes » une de ses priorités en affirmant les nécessités d'une prise de conscience politique, de l'affirmation d'une responsabilité publique sur cette question et de l'urgence de lutter contre ce fléau.

La Région s'est donc engagée dans ce combat en développant son action autour de 6 axes :

- l'information et la sensibilisation des partenaires, des élus et du grand public (par des campagnes d'affichage et l'organisation de manifestations culturelles par exemple), des lycéens et apprentis (par le biais des projets Karta contre les stéréotypes persistants et les comportements sexistes), et du monde du travail (en s'engageant à promouvoir l'égalité professionnelle)
- l'enrichissement de la formation, en direction des bénévoles d'associations et des professionnels
- la mobilisation en interne (agents du Conseil régional et élus)
- la promotion d'une politique solidaire en matière de logement, de santé publique et d'insertion professionnelle pour les femmes victimes de violences (en encourageant un

projet expérimental d'hébergement dans des familles d'accueil notamment).

- la coopération au plan régional, national, européen et international

Le CESR approuve naturellement ces engagements du Conseil régional. Il tient à rappeler que les violences envers les femmes sont massives, de toutes formes, et concernent des femmes de tous âges et de tous milieux.

Il fait remarquer que, malheureusement, la grande majorité des femmes victimes de violences ne se déplacent pas dans les associations, ne portent pas plainte, et ne se manifestent pas non plus auprès des services sociaux. La première des actions à mener est donc de briser la loi du silence qui s'impose trop souvent, afin que les femmes victimes puissent faire valoir leurs droits.

Le CESR estime que les seules chances de faire diminuer ces actes de violences naissent de la capacité de tous et de toutes à s'inscrire dans une démarche partenariale, concertée, de complémentarité et de mise en réseaux des données, des connaissances, des compétences et des savoir-faire.

Il souligne que la question de l'hébergement des femmes victimes de violence est cruciale car beaucoup d'entre elles n'ont d'autre solution que de rester ou de retourner au domicile conjugal, même si elles ont dû recourir aux services d'urgences pour cause de coups et blessures.

Il conviendrait à cet égard que la Région soutienne les structures d'hébergement déjà existantes, qu'elles soient publiques ou privées, pour conforter l'offre qui peut déjà exister pour ces femmes qui ont souvent avec des elles des enfants.

Une autre question essentielle que le CESR souhaite mettre en lumière est celle de la formation des gens amenés à intervenir auprès des femmes victimes de violences, en particulier les acteurs des services judiciaires, des services de police et de gendarmerie, les médecins ou les responsables des services sociaux.

Enfin, il semble important que la Région élargisse son action d'impulsion à tout le monde professionnel, que ce soient les entreprises privées, les entreprises publiques ou encore les administrations : le monde du travail dans son ensemble est concerné par cette question des violences faites aux femmes. ■



a politi ue sporti e r gionale

AVIS adopté lors de la session plénière de juin 2006

La politique sportive proposée par le Conseil régional

La Bretagne est une région sportive au sein de laquelle le sport est un secteur important de la vie sociale et économique de la Région. Si le sport n’est pas une compétence dédiée du Conseil régional, il n’en demeure pas moins que ce dernier a la volonté de contribuer à la promotion du sport et des activités sportives.

Pour que les propositions du Conseil régional existent, il a fallu que ce dernier mène une véritable politique de concertation avec les institutions régionales, départementales, ainsi qu’avec l’ensemble du mouvement sportif et tout particulièrement avec le CROS de Bretagne qui fédère l’ensemble des Ligues et Comités régionaux.

S’agissant des aides aux Ligues et Comités régionaux, elles ne sont attribuées qu’après une contractualisation annuelle discutée à partir d’un plan d’action et de priorités d’actions particulières. En 2005, 43 Ligues ou Comités régionaux ont bénéficié d’un soutien.



Avec les aides aux acteurs régionaux du sport, et en accord avec leurs représentants, le Conseil régional a aussi attribué une priorité aux aides qu’il comptait accorder en matière d’équipements :

- L’aide aux grands équipements d’envergure interrégionale
- L’aide aux équipements d’intérêt régional
- L’aide aux installations et équipements structurants des PAYS (niveau 3)
- La poursuite de la rénovation des installations sportives des lycéens
- L’aide aux équipements spécifiques tels que le CREPS de DINARD prestataire de service en matière de formation régionale aux métiers du sport.

A ce même niveau, le Conseil régional envisage de mettre tout en œuvre afin de permettre aux Ligues et Comités Régionaux d’installer leur siège social dans un site qui leur sera propre.

Par ailleurs, le Conseil régional envisage d’accomplir un effort tout particulier en direction de ce qu’on appelle le sport pour tous. Pour ce faire il envisage une aide financière directe à la licence sportive, à l’achat de petit matériel d’équipement sportif individuel pour les familles dont le coût de la pratique sportive est un frein à la signature d’une licence.

Une aide renforcée est également prévue pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Une attention toute particulière sera apportée à la formation, celle des bénévoles comme des professionnels, car les emplois induits directement par la pratique sportive dépassent les 5000. Une démarche particulière avec le GREF



est envisagée pour la formation aux métiers du sport.

Il faut par ailleurs souligner les aides de la Région en matière d’emploi sportif, en particulier les emplois associatifs régionaux et l’aide à la pérennisation des postes emplois-jeunes.

Le domaine des sports de nature va être développé. La création du Centre Régional d’Expertise et de Ressource au sein du CROS de Bretagne en est déjà un exemple comme l’attachement du Conseil régional à développer les bases de plein-air.

L’aide particulière accordée aux sports traditionnels bretons sera conservée.

Une pratique pour tous comme pour l’élite ne peut s’envisager sans le respect d’une éthique certaine. C’est pourquoi le Conseil régional aidera toutes les actions qui seront menées en faveur d’un sport propre, celui où l’intégrité de l’individu sera respectée et où le dopage sera absent.

C’est pourquoi un effort sera également consenti pour la médecine du sport. L’aide aux plateaux techniques des hôpitaux comme aux Centres Médico-sportifs (CMS) sera accentuée.

Certaines pratiques sportives, en particulier celles qui relèvent des sports de nature, favorisent le développement

touristique (voile, randonnée, cyclo-tourisme...). Cette pratique relève plus de loisirs sportifs. Notre région est capable d’en offrir un panel important. C’est pourquoi le Conseil régional entend bien mener une action prépondérante dans ce domaine.

Le nautisme, dans sa dimension sportive retient aussi l’attention particulière du Conseil régional. Il entend mener avec les responsables du secteur sportif une politique de développement vers le haut niveau.

La communication est essentielle pour une région. Le secteur sportif en est un vecteur non négligeable. C’est pourquoi le Conseil régional a investi dans deux disciplines emblématiques de notre région afin de porter à l’extérieur une bonne image dynamique d’elle-même. La voile et le cyclisme sont les disciplines choisies et traitées de disciplines « identitaires ».

Le sport s’il est vecteur de communication est aussi vecteur de cohésion sociale. En ce sens il est éducatif. Pour renforcer le caractère éducatif du sport, la Région entend bien développer les échanges internationaux en favorisant les déplacements des jeunes à l’étranger dans le cadre d’échanges sportifs.

Il est également une dimension éducative dans le fait de pouvoir offrir à la population, en particulier aux plus jeunes, des spectacles de qualité ainsi que des compétitions sportives de haut niveau. La Région s’est engagée dans ce sens en aidant déjà de grandes compétitions de niveau mondial.



L’avis du CESR

Le CESR note que c’est la première fois qu’une politique sportive régionale d’ensemble est débattue au sein de son assemblée. C’est un signe certain d’une volonté de prendre en considération le développement et la pratique du sport dans notre région. Par rapport à un passé relativement récent, c’est un changement de cap majeur, les sommes engagées et prévues en sont un témoin évident.

Cependant, le CESR souhaite attirer l’attention du Conseil régional sur trois points : les anneaux cyclistes, l’aide individuelle à la licence sportive et le soutien à l’emploi sportif.

Si, d’une manière générale, le CESR est favorable au développement ou la rénovation des équipements d’intérêt régional, elle s’interroge en revanche sur l’opportunité de construire de nouveaux anneaux cyclistes en Bretagne. En effet, le nombre d’installations de ce type est déjà important dans notre région et il n’est pas certain qu’ils soient fréquentés par un nombre croissant de pratiquants. Par contre, s’agissant du vélodrome couvert, il est plus que temps de passer du souhait à la réalisation. Il est donc urgent de trouver un maître d’ouvrage pour cette installation qui constituera un bel outil de travail et d’éducation. Toutefois, au vu de l’usage souvent limité de ce type d’équipement, il ne paraît pas souhaitable qu’il soit de conception « luxueuse » comme cela peut être le cas dans d’autres régions.

La seconde observation concerne la création d’une aide individuelle à la licence sportive. Si cette action est de nature à favoriser l’égal accès de tous à la pratique sportive, le CESR attire toutefois l’attention du Conseil régional sur l’intérêt de créer un organe de coordination régionale des différentes aides individuelles attribuées par les collectivités publiques : « coupons-sport » de l’Etat, services sociaux des Communes, aides des Conseils généraux... En outre, elle observe que ces aides individuelles, pour être vraiment effectives et équitables, ne devraient pas être cantonnées à la prise en charge de la licence sportive, de l’adhésion ou de la cotisation à un club, mais devraient également inclure tous les moyens périphériques nécessaires aux bonnes conditions de la pratique de la discipline sportive choisie : équipements, transports, information des familles, articulation avec le temps scolaire...

Enfin, le CESR souligne que l’expérience en cours des emplois associatifs fait apparaître un nombre réduit de bénéficiaires de ce dispositif dans le domaine sportif. Il émet l’hypothèse que de nombreux employeurs associatifs ont été échaudés par les sorties parfois difficiles du dispositif Emploi-jeunes, en particulier sur le plan humain. C’est pourquoi il pense que le Conseil régional devrait être aussi attentif à la pérennisation des emplois associatifs existants qu’à la création de nouveaux emplois. En ce sens, il souligne tout l’intérêt de favoriser la création de groupements d’employeurs associatifs afin de sécuriser les parcours professionnels des salariés concernés. ■

e s a r g i o n a l u t o u r i s e

AVIS adopté lors de la session plénière de juin 2007

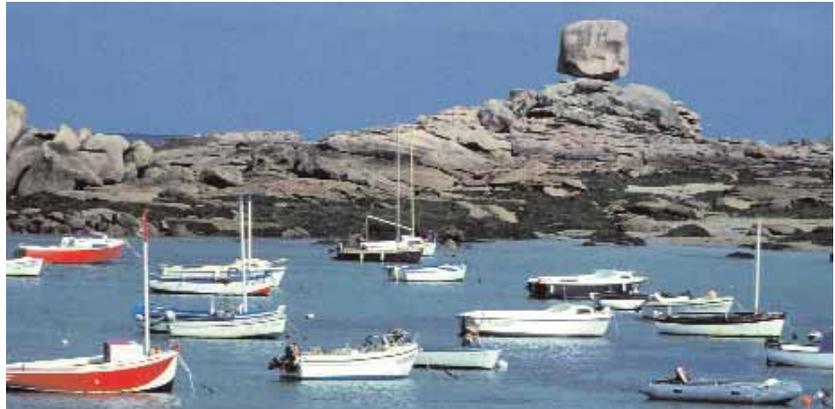
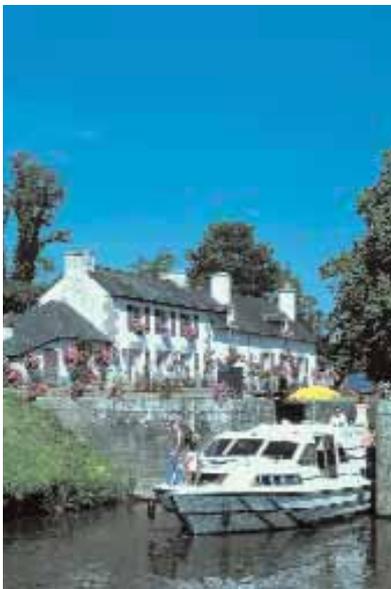
Le schéma présenté par la Région Bretagne

Prévue par la loi du 3 janvier 1987, l'élaboration d'un schéma régional du tourisme n'avait jusqu'à présent jamais été entreprise en Bretagne, pourtant une des toutes premières régions touristiques de France, à la place remarquable dans le bilan économique régional (8 % du PIB, 6 % de l'emploi salarié notamment en saison).

Lancée par le Conseil régional en Juillet 2004, au moment où le tourisme breton perdait des parts significatives de marché en raison de l'internationalisation du secteur, son élaboration s'est déroulée sur trois ans, mobilisant des centaines d'acteurs, consultant des milliers de personnes, pour aboutir à des orientations permettant de passer d'un tourisme de cueillette à un tourisme pensé dans une perspective de développement durable.

Pour une meilleure lisibilité et efficacité, ce schéma est composé actuellement de trois documents distincts :

- le « mode d'emploi » qui donne les clés de lecture du schéma ;



- le « document cadre » ou référentiel qui donne les ambitions du schéma régional et présente ses axes stratégiques ;

- la « consultation », base de données, réunissant, sous forme de CD, la somme des documents rassemblés au cours des phases de préparation, de consultation et de restitution et, bien entendu, le rapport réalisé en 2004 par le CESR (« Impacts en Bretagne des nouvelles demandes touristiques »).

Le premier a pour but d'aider le lecteur à appréhender le schéma dans sa globalité : pourquoi le schéma ? En quoi consiste-t-il ? Comment est-il élaboré ? Pour quoi faire ?

Le second, en tant que document de référence, présente :

Les 5 ambitions de la Région - attractivité, compétitivité, solidarité, efficacité et accessibilité et leurs enjeux pour un développement durable dans le secteur du tourisme ;

Les 25 chantiers à engager pour concrétiser le schéma, déclinés en objectifs et pistes d'actions.

- pour l'ambition attractivité, 6 chantiers : positionnement identité, marque ; marketing stratégique ; stratégie de communication ; patrimoine et culture ; sites naturels, stations littorales, qualité des espaces ; innovation, écotourisme.

- pour l'ambition Compétitivité, 6 chantiers : allongement de la saison ; renforcement de l'offre touristique et des filières ; amélioration de la qualité ; filière intérieure ; emploi formation ; veille, observation, évaluation, développement.

- pour l'ambition Solidarité, 4 chantiers : Rééquilibrage des territoires ; tourisme social et associatif ; tourisme et handicap ; insertion et logement des saisonniers.

- pour l'ambition Efficacité, 4 chantiers : Organisation des acteurs régionaux ; organisation des acteurs institutionnels ; organisation des filières et des réseaux ; partenariat transversaux, structuration des acteurs professionnels.

- pour l'ambition Accessibilité, 5 chantiers : Intermodalité et connexion aérien/ferré/routier ; ferré ; routier ; politique aéroportuaire régionale ; dessertes maritimes et croisières.

Le rôle que la Région entend jouer pour concrétiser le schéma, notamment par une nouvelle gouvernance du tourisme breton autour de 10 principes ; par la réorganisation des structures régionales autour de 3 pôles de compétences - stratégie, recherche et développement, promotion, communication et commercialisation - et la contractualisation du développement des territoires et des filières autour de 3 autres pôles - organisation de l'offre, développement local et opérationnel, accueil et information.

L'avis du CESR

Sur le plan de la forme, le schéma régional du tourisme de Bretagne présente, par rapport aux autres travaux du même type, l'avantage d'être clair, lisible et accessible, même pour les non initiés, et ce, tout en étant exhaustif. Cela est dû à son parti de présentation et de restitution, sous forme de 3 supports différents dont un audiovisuel.

Sur le fond, la démarche suivie pour élaborer ce schéma régional du tourisme apparaît exemplaire par la dynamique qu'elle a su susciter, par son caractère participatif, tant auprès des acteurs locaux du tourisme que de la population locale, par sa volonté de repositionner et renouveler le tourisme breton dans une perspective de développement durable et celle d'installer une nouvelle gouvernance, une nouvelle organisation du développement touristique en Bretagne.

Dans cet environnement positif, le CESR s'étonne de l'absence de consultation des syndicats de salariés dans une activité ou la nature de celle-ci (activité attachée à l'économie du temps libéré) et son caractère encore souvent saisonnier engendrent des conditions de travail différentes, spécifiques et souvent précaires ou, pour le moins, décalées par rapport à la plupart des autres activités professionnelles y compris celles du commerce et des services.

Cette démarche a permis globalement de réaliser une bonne synthèse, un consensus même entre les cinq ambitions affichées par la Région pour ce secteur de l'activité économique et leurs appréhensions et développement par ses acteurs en vingt-cinq grands chantiers opérationnels.

Il reste maintenant à voir comment cette politique va s'incarner dans le plan d'actions en cours de préparation et qu'il aurait fallu présenter simultanément, ne serait-ce que pour mesurer concrètement les priorités et les moyens financiers qui seront avancés par la Région et ses partenaires pour accompagner et stimuler ce secteur en crise larvée depuis une dizaine d'an-

nées. Ce plan d'actions, sur lequel le Conseil économique et social aura à se prononcer dans les prochains mois, sera de ce point de vue éclairant mais aussi déterminant dans la réussite du schéma, car il sera le nouveau levier opérationnel de la politique régionale, celui qui remplacera l'ancien dispositif d'aides.

La dissociation de la présentation du schéma de celle de son plan d'actions, à l'inverse, permet aussi de prendre plus de temps de réflexion et de réaction pour valider les ambitions, les objectifs et les chantiers retenus pour redéployer le tourisme breton dans le contexte actuel et futur des marchés et de la concurrence.

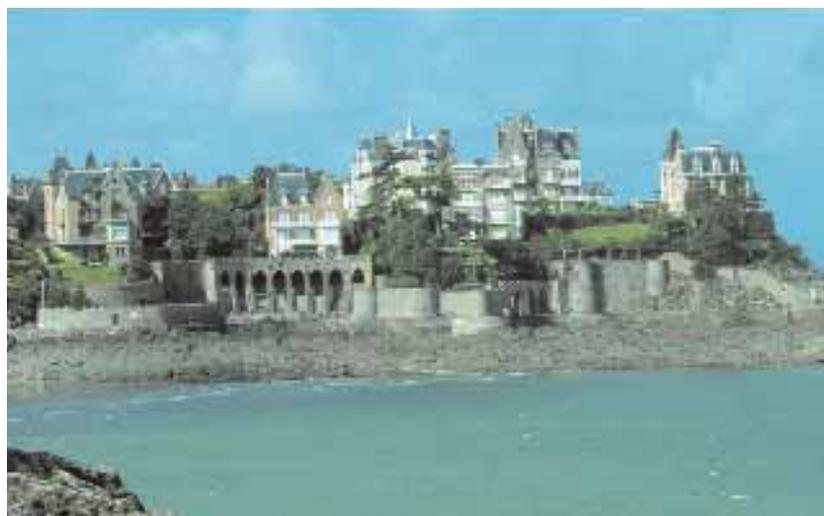
De ce point de vue, il aurait été souhaitable de mettre davantage l'accent sur :

- l'importante mutation à laquelle est confronté le tourisme breton - comme celui des autres rivages atlantiques européens - face à la volatilité de plus en plus forte de sa clientèle balnéaire traditionnelle attirée par les destinations du soleil et de l'eau chaude assurée, aux rapports qualité - prix imbattables (voyage compris) ;
- la nécessité absolue de rechercher de nouveaux segments de clientèles, de nouveaux marchés, plus stables liés à la proximité et aux courts séjours inhérents, toute l'année (marchés captifs) ou, pour les marchés plus lointains, ceux susceptibles d'être attirés en toutes saisons par l'identité, la différen-



ce bretonne, comme ont su le faire déjà plusieurs filières du tourisme en Bretagne : agro-tourisme et tourisme rural, tourisme urbain et tourisme culturel, tourisme de randonnée ou de glisse, tourisme nature et tourisme scientifique et technique, tourisme d'affaires et de congrès, tourisme et loisirs nautiques...

Les chantiers du schéma proposés et le plan d'actions ne sont que les moyens nécessaires à la réussite de la priorité que représente cette mutation du tourisme breton. Toutefois, celle-ci est aussi conditionnée par la mise en place d'une offre adaptée à cet enjeu et l'évolution du comportement des acteurs du tourisme vis-à-vis de la qualité de l'accueil, des services proposés et bien entendu des prix. Ceci passe par une amélioration des compétences (formation) et de la sécurisation professionnelle des salariés. ■



La vie et les activités du CESR



Les ont si g au sein e l asse l e u onseil onno i ue et So ial gional e Bretagne entre et

Catégorie I

Entreprises et activités professionnelles non salariées

Chambre régionale de commerce et d'industrie

- M. Pierre Budet
- M. Jean-Claude Crocq, puis M. Guy Canu
- M. Gérard Drenou puis M. Jean-François Garrec, puis M. Jacques Kuhn
- M. Jacques Kuhn, puis M. Jacques Feunteuna
- M. Youenn Le Boulc'h
- M. Jean-François Le Tallec

Union patronale interprofessionnelle de Bretagne

- M. Patrick Caré

Industries agro-alimentaires

- M. Jean Clanchin

Bâtiment et travaux publics

- M. Jean-Pierre Barthélémy

Industries métallurgiques

- M. Jean Hamon

ADIT, AFEIT, GRANIT

- M. Hervé Moulinier

Chambre régionale d'agriculture

- M. Jean Salmon
- M. Michel David
- M. Yves Le Gourrierec
- M. Jacques Jaouen

FRSEA - CRJA

- M. Joseph Ménard
- M. René Aribart
- M. David Buan, puis M. Frédéric Chevalier

Confédération Paysanne de l'Ouest

- M. Joseph Aubin
- M. Guy Le Fur, puis M. René Louail

Fruits et Légumes, Producteurs de viande et Centre interprofessionnel laitier

- M. Thierry Merret

Coopératives agricoles de l'Ouest

- M. Pierre Marquet

Chambre régionale des métiers

- M. Noël Binois, puis M. Ange Brière
- M. Raymond Quintin
- M. Jean-Claude Moy
- M. Daniel Roussel

Artisanat

- M. Emile Legavre
- M. Marcel Etiemble

Fédération bancaire française

- M. Philippe Queuille, puis M. Claude Vouillot

Crédit Agricole

- M. Alexis Guehenneux, puis M. Alain David

Crédit mutuel de Bretagne

- M. Georges Coudray

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

- M. André Le Berre

Union des armateurs à la pêche

- M. Jean-Yves Labbé

Sections conchylicoles

- M. Marcel Le Moal

Professions libérales

- Jean-Marie Zeller

Professions libérales, conseil de l'ordre : médecins, chirurgiens, dentistes, pharmaciens, vétérinaires

- Mme Joëlle Deguillaume

Professions libérales, conseil de l'ordre : bâtonniers, notaires, experts-comptables, commissaires aux comptes, architectes

- M. Etienne Rehel

Entreprises publiques

- M. Bernard Maillard, puis M. Patrick Couderc, puis M. Patrick Guillemot

Catégorie II

Syndicats de salariés

CGT

- Mme Martine Bilien, puis M. Guy Jourden
- M. Jacques Colin
- Mme Annie Gaultier
- M. Patrick Guyomard, puis M. Patrice Boudet
- M. Olivier Le Pichon
- Mme Colette Perrodo
- M. Rémy Quenet, puis M. Thierry Leneveu
- M. Robert Sanquert, puis M. Jean-Edmond Coatrieux
- M. Louis René Siffert

CFDT

- M. Maxime Bayet, puis M. Sylvain Britel
- M. François Bouille
- Mme Annyvonne Erhel
- Mme Maryvonne Guiavarc'h
- Mme Monique Herrou
- Mme Evelyne Huaumé
- M. François Le Foll
- M. Alain Le Menn
- M. Joseph Pennors
- M. Michel Péron
- Mme Marie-Pierre Sinou
- M. Jacques Uguen

FO

- M. Alain Barbier, puis M. Claude Chaigneau
- M. Marc Hébert
- M. Pierre Jamet
- M. Joël Josselin
- Mme Annie Kerhaignon
- M. Pierre-Jean Lambert
- M. Jean Thirland

CFTC

- Mme Christine Divay
- M. Pierre Euzenes
- M. Emmanuel Le Bolzer
- M. Pierre-Yves Royer

CFE - CGC

- Mme Andrée Cario
- M. Michel Seydoux

UNSA

- M. Dominique Bottier, puis M. Yannick Martin
- M. Jean-Paul Martin

FSU

- M. Jean-Luc Le Guellec
- M. Robert Le Fanic

Catégorie III*Vie collective***Associations familiales**

- Mme Yvette Demay

CRAM, CAF, CMR

- M. Paul Audren, puis M. Jacques Gautier, puis M. Bernard Pivette

Œuvres privées sanitaires et sociales

- M. Daniel Hardy

Office des personnes âgées et retraitées

- Mme Nicole François

Association des parents d'enfants inadaptés, CREAI

- M. Claude Laurent

Caisses de mutualité sociale agricole

- Mme Marie-Thérèse Le Pottier, puis Mme Marie-France Marchal

Chambre régionale de l'économie sociale

- M. Yannick Barbançon

Mutualité française

- M. Alain Even

Universités de Bretagne

- M. Jean-Claude Bodéré
- M. Bertrand Fortin
- M. François Mouret, puis M. Marc Gontard
- M. Gilles Prado, puis M. Eric Martin

Grandes écoles

- M. Michel Nusimovici

INRA, IFREMER

- M. Gérard Maisse

CRITT et Centres techniques

- M. Gilbert Blanchard

MEITO et Collège recherche

- M. Claude Labit

Incubateur Emergys, PFIL et SDR

- M. Jacques De Certaines, puis M. Bernard Joubrel

Institut français de la mer

- M. Jacques Grossi, puis M. Gustave Viala

Parents d'élèves des écoles publiques

- M. Gérard Le Cam, puis M. Denis Chevallier

Comité académique de l'enseignement privé

- M. Jean-Yves Savidan

Institut culturel et Conseil culturel de Bretagne

- M. Alain Monnier

Centre régional d'information jeunesse

- M. Jean Lemesle

Comité régional olympique et sportif

- M. Henri Perrot, puis M. Lucien Thomas

Comité régional du tourisme

- M. Jean-Bernard Vighetti

Organismes HLM et Union bretonne des Comités interprofessionnels du logement

- M. Noël Roudaut

PACT-ARIM, Habitat et développement

- M. Michel Morvant

Eaux et rivières de Bretagne

- M. Jean-Paul Guyomarc'h

Bretagne vivante, SEPNB

- M. Bernard Guillemot

Comité de promotion des canaux bretons

- M. Kader Benferhat

Centre technique régional de la consommation

- M. Bernard Février

Associations caritatives

- Mme Anne Saglio

Associations de tourisme et Union bretonne de tourisme rural

- Mme Huguette Legrand

Catégorie IV*Personnalités qualifiées*

- M. Jean Fleury
- M. Jean-Michel Lemetayer
- M. Yves Morvan
- M. Jean-Claude Pierre
- M. Loïc Richard

Is ont si g au Bureau e o e re to re

Président

- M. Alain Even

Vice-Présidents délégués

- M. Patrick Caré
- M. Alain Le Menn
- Mme Anne Saglio

Vice-Présidents

- M. Jean Salmon
- M. Emmanuel Le Bolzer
- M. Kader Benferhat
- M. Noël Binois (jusqu'au 01/06/2006)
- M. Jean-Claude Moy
- M. Jacques Colin
- M. Claude Bodéré
- M. Jean-Claude Crocq (jusqu'au 07/02/2005)
- M. Jean-François le Tallec
- M. Jean-Paul Martin

Membres

- M. Georges Coudray
- M. Michel Seydoux
- Mme Yvette Demay
- M. Joseph Ménard
- M. Jean-Luc Le Guellec
- M. Claude Pierre
- M. Marcel Le Moal
- M. Pierre-Jean Lambert
- M. Yannick Barbançon
- Mme Evelyne Huaumé
- M. Pierre Euzenes

Les Rapporteurs généraux

- M. Georges Coudray, Rapporteur général du budget
- M. Jean-Paul Martin, Rapporteur général pour les questions européennes

Les Présidents de Commissions

- Mme Annyvonne Erhel, Présidente de la Commission « Formations et enseignements supérieurs »
- M. Jean Hamon, Président de la Commission du « Développement économique et recherche »
- M. Yves Le Gourrierec, Président de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement ».
- M. Jean Lemesle, Président de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités ».

Les Présidents de Sections

- M. Yves Morvan, Président de la Section « Prospective »
- M. Jean-Yves Labbé, Président de la section « Mer littoral »

Is ont si g en tant ue personnalit uali i e au sein es Se tions et roupes e tra ail

Outre les douze membres du CESR, chaque section comprend 6 personnalités extérieures.

Section Prospective

- M. Daniel Darmon représentant la DIACT
- M. Bernard Le Calvez représentant L'INSEE Bretagne
- M. Laurent Sansoucy représentant Ouest Atlantique puis, Mme Anne Brossard représentant L'Institut atlantique d'aménagement des territoires
- M. Marc Wiel, urbaniste
- M. Catherine Maubert représentant le Commissariat Général au Plan
- Mme Catherine Guy, Professeur en Aménagement du territoire et Urbanisme, université de Rennes 2

Section "Mer-Littoral"

- M. Benoît Le Goaziou puis M. Cyriaque Garapin représentant la Préfecture maritime de l'Atlantique
- M. Loïc Laisné, représentant la Direction régionale des affaires maritimes
- M. Alain Gourmelen, représentant le comité régional du tourisme
- M. Christian Le Lamer, Chargé de mission
- M. Michel Glémarec, Professeur d'université
- M. Jean Boncoeur, Professeur d'université, Directeur du CEDEM

Groupe de travail

« Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels »

- M. Franck Héas, Maître de conférences, Université de Bretagne sud

e S la ren ontre es a teurs r gionau et nationau e

L'accueil des autorités régionales et nationales par l'assemblée

- Mme Gaëlle Abily, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, juin 2005, janvier 2006
- Mme Georgette Bréard, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, juin 2007
- M. Yves Calippe, rapporteur du CESR des Pays de la Loire, février 2005
- M. De Caqueray, représentant de Mme la Préfète de la région Bretagne, juin 2005
- M. Jean Daubigny, Préfet de la région Bretagne, octobre 2006 et mars 2007
- M. Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional de Bretagne, décembre 2005, décembre 2006 et janvier 2007
- Mme Marylise Lebranchu - Perrault, Première Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, décembre 2005
- M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, février, mars, juin, octobre, novembre 2005, janvier, juin, octobre, décembre 2006 et janvier, mars, mai, juin 2007
- Mme Bernadette Malgorn, Préfète de la région Bretagne, octobre 2005
- M. Jean-René Marsac, Conseiller régional de Bretagne, décembre 2006
- M. Pierrick Massiot, Vice-président du Conseil régional de Bretagne, février, décembre 2005 et janvier 2007
- Mme Janick Moriceau, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, janvier, décembre 2006 et juin 2007
- M. Michel Morin, Vice-président du Conseil régional de Bretagne, octobre 2006 et janvier 2007
- Mme Marie-Josèphe Perdereau, Secrétaire Générale de la Préfecture de la région Bretagne, juin 2006
- M. Gilles Ricono, Directeur Général des services de la région Bretagne, novembre 2006
- Mme Sylvie Robert, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, novembre 2005
- Mme Isabelle Thomas, Conseillère régionale de Bretagne, janvier 2006
- Mme Maria Vadillo, Conseillère régionale de Bretagne, mars 2005

Les auditions par le bureau des responsables régionaux

- M. Christian Guyonvarc'h, Vice-président du Conseil régional de Bretagne, avril 2007
- M. André Lespagnol, Vice-président du Conseil régional de Bretagne, chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, novembre 2005 et avril 2007
- M. Michel Morin, Vice-président du Conseil régional de Bretagne, chargé des formations initiales, professionnelles et de l'apprentissage, mars 2006
- Mme Sylvie Robert, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, chargée de la culture, novembre 2005
- M. Alain Pineau, Directeur régional de la Banque de France, mars 2007
- Mme Annie Podeur, Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, mai 2005
- Directeurs des centres de formation en travail social de Bretagne, octobre 2005
 - **IRTS** : M. Luc Vivier, Président de l'ARTSB et M. Vincent Trelu, Directeur général de l'IRTS
 - **AFPE** : M. Denis Hamayon, Président et M. Jérôme Wenz, Directeur Général
 - **GRIMES** : M. Lebreton, Président et Mme Lebatteux, Directrice
 - **ARCADES Formation** : Mme Prunty, Présidente et Mme Cervera, Directrice
 - **ITES** : M. Orhel, Président de la sauvegarde de l'enfance 29 et M. Marc Lantrin, Directeur

Les réunions délocalisées et thématiques du Bureau

Au cours de ses trois années de mandat, le Bureau du C.E.S.R, lors de réunions mensuelles et en d'autres occasions est allé à la rencontre des acteurs locaux, régionaux, nationaux et européens en organisant :

- Visite des installations exemplaires réalisées par les Collectivités sur Lorient dans une démarche de développement durable et d'agenda 21, à Lorient, mars 2005
- Présentation du projet pédagogique de l'établissement puis des équipements sportifs - Lycée Agricole de Kernilien à Plouisy - juin 2005
- Présentation de l'armée en Bretagne et visite des écoles - Ecoles de Coëtquidan à Guer - février 2006
- Visite de France 3 Ouest - Rennes - juillet 2006
- Visite du site de Canon-Bretagne à Liffré - juin 2007

Les réunions délocalisées des Commissions et des Sections

S'ajoutant aux auditions menées lors de chaque réalisation d'étude, les Commissions se rendent régulièrement sur le terrain, dans toute la Bretagne, pour étayer leurs travaux par la rencontre directe avec les acteurs régionaux :

Commission "Qualité de vie, culture et solidarités"

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan à Vannes en relation avec l'étude « L'économie sociale en Bretagne : pour une région compétitive et solidaire », en mars 2006
- Groupe de pilotage déplacements à Vannes, Quiberon, Ploërmel, Brest, Ploudaniel, Lamballe, Yffiniac, Saint-Brieuc, Loudéac, Vitré, Janzé et Fougères en relation avec l'étude « Bien vieillir », en avril et mai 2007

Commission "Formation, enseignement supérieur"

- Campus de Ker Lann à Bruz en relation avec l'étude « Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis », en mai 2005
- CIO et UBO de Brest en relation avec l'étude « Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis », en juin 2005
- Lycée général et technologique privé « Notre Dame », Lycée général et technologique public « Auguste Pavie » à Guingamp en relation avec l'étude « Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis », en octobre 2005
- Lycée professionnel « Jean Guéhenno » et « Saint-Joseph » à Fougères en relation avec l'étude « Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis », en octobre 2005
- Lycée Joliot-Curie à Rennes en relation avec l'étude « Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis », en Octobre 2006
- Lycée Keranna à Kervignac (56) en relation avec l'étude « Les technologies de l'information et de la com-

munication dans les lycées en Bretagne », en Mars 2007

Commission "aménagement du territoire, environnement"

- Chambre du Commerce et de l'Industrie de Quimper - Cornouaille en relation avec l'étude « Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne », en août 2006
- Château de Brest, Préfecture Maritime de l'Atlantique division « action de l'Etat en mer » en relation avec l'étude « Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne », en novembre 2006
- Centre de tri des colis du Rheu : réflexion de la commission sur les services à la population, en février 2007
- Mont Saint-Michel : invitation de la commission aménagement du CESR Basse-Normandie ; présentation des études « Foncier », et des travaux pour le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel, en juin 2007

Commission "Développement économique et recherche"

- Rencontre avec le Pays du Trégor-Goëlo au Golfhôtel à Pleumeur-Bodou en relation avec l'étude « Retour d'expérience sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à tirer pour mieux anticiper et agir », février 2006
- Rencontre avec les responsables de la Communauté d'Agglomération de Morlaix à la mairie de Plourin-Les-Morlaix en relation avec l'étude « Retour d'expérience sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à tirer pour mieux anticiper et agir », avril 2006
- Rencontre avec les responsables de la filière construction - réparation navale à Lorient en relation avec l'étude « Retour d'expérience sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à tirer pour mieux anticiper et agir », juin 2006

Section "Mer-littoral"

- Chambre du Commerce et de l'Industrie des Côtes d'Armor à Saint-Brieuc en relation avec l'étude « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime », en novembre 2004
- Chambre du Commerce et de l'Industrie du Pays de Saint-Malo en relation avec l'étude « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime », en décembre 2004
- Mairie de Redon en relation avec l'étude « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime », en mars 2005
- Château de Brest, Préfecture Maritime « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime », en avril 2005

Section "Prospective"

- Réunion d'échanges avec le Conseil de Développement des Pays de Pontivy à Loudéac, en juillet 2007

Les séminaires de rentrée du Bureau

- Ploërmel, septembre 2005
- Combrit Sainte Marie, septembre 2006
- Epiniac, le domaine des Ormes, septembre 2007

Et plusieurs réunions organisées en Bretagne

Notamment :

- Une réunion des bureaux des CESR de Bretagne et Pays de la Loire.
- Une réunion des bureaux des CESR Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire pour la validation de l'étude sur la filière laitière.
- Une réunion du bureau exécutif du Réseau transnational atlantique.
- Une réunion de l'Arc Manche à Cancale
- Des réunions de l'ARESE

Sessions pl ni res

Seize Sessions plnières ont permis au CESR d'exprimer ses avis, de présenter et adopter ses auto-saisines et d'exprimer ses vœux, au cours de cette demie-mandature.

2004

- 06 décembre : Orientations budgétaires

2005

- 14 février : Budget primitif
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, M. Pierrick Massiot, Vice-Président du Conseil régional de Bretagne, M. Yves Calippé, rapporteur du CESR des Pays de la Loire
- 29 mars : Session ordinaire
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, Mme Maria Vadillo, Conseillère régionale de Bretagne
- 20 juin : Session ordinaire
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, Mme De Caqueray, représentée de Mme la Préfète de la région Bretagne, Mme Gaëlle Abily, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne
- 03 octobre : Session ordinaire
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, Mme Bernadette Malgorn, Préfète de la région Bretagne
- 14 novembre : Session ordinaire
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, Mme Sylvie Robert, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne
- 05 décembre : Orientations budgétaires
 - En présence de : M. Pierrick Massiot, Vice-Président du Conseil régional de Bretagne, Mme Marylise LeBranchu - Perrault, Première Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne, M. Gérard Lahellec, Vice-Président du Conseil régional de Bretagne

2006

- 30 janvier : Budget primitif
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, Mme Gaëlle Abily, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne, Mme Janick Moriceau, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne, Mme Isabelle Thomas, Conseillère régionale de Bretagne
- 06 juin : Session ordinaire
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, Mme Marie-Josèphe Perdereau, Secrétaire Générale de la Préfecture de la région Bretagne
- 02 octobre : Session ordinaire
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, M. Jean Daubigny, Préfet de la région Bretagne, M. Michel Morin, Vice-Président du Conseil régional de Bretagne, M. Jean-Baptiste Carpentier, Recteur d'Académie de Bretagne
- 20 novembre : Session exceptionnelle
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, M. Gilles Ricono, Directeur Général des services de la région Bretagne
- 11 décembre : Orientations budgétaires
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, M. Gérard Lahellec, Vice-Président du Conseil régional de Bretagne, Mme Janick Moriceau, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne, M. Jean Daubigny, Préfet de la région Bretagne, M. Jean-René Marsac, Conseiller régional de Bretagne

2007

- 29 janvier : Budget primitif
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, M. Pierrick Massiot, Vice-Président du Conseil régional de Bretagne, M. Gérard Lahellec, Vice-Président du Conseil régional de Bretagne, M. Michel Morin, Vice-Président du Conseil régional de Bretagne
- 19 mars : CPER
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, M. Jean Daubigny, Préfet de la région Bretagne
- 14 mai : Session ordinaire
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne
- 25 juin : Session ordinaire
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, Mme Janick Moriceau, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne, Mme Georgette Bréard, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne
- 24 septembre : Session ordinaire
 - En présence de : M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, Mme Janick Moriceau, Vice-Présidente du Conseil régional
- 15 octobre : Session ordinaire
 - En présence de : Mme Maria Vadillo, Conseillère régionale et de Mme Marylise Lebranchu, Vice-Présidente du Conseil régional

Le conseil régional est présent dans la seconde assemblée régionale

Le CESR siège, en qualité dans les organismes suivants qui illustrent la grande diversité des sollicitations adressées aux représentations socio-professionnelles de la seconde assemblée régionale

- ADRIA de Quimper
- Agence Culturelle de Bretagne
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Association Bretagne Performance
- Association Bretonne des Relais et Itinéraires
- Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA)
- Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA)
- Association régionale du Travail Social de Bretagne - IRTS
- Biennale de l'Egalité et Ateliers de Travail (Conseil régional)
- Cellule Économique de Bretagne
- Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle
- Comité Bretagne Galice
- Comité Consultatif Régional du Développement et de la Recherche Technologique (CCRRDT)
- Comité d'Experts en vue de la constitution d'un centre de valorisation d'un patrimoine fluvial à Josselin
- Comité de Concertation du Schéma Multimodal des Déplacements et des Transports
- Comité de pilotage de l'étude régionale "La place de la démarche d'éducation populaire dans le développement de la vie associative" (Conseil régional)
- Comité de pilotage de recensement des équipements sportifs, sites et espaces de pratique en Bretagne
- Comité de pilotage pour les Personnes Agées
- Comité de pilotage sur les Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et d'Amélioration de ses Habitats (ORGFH)
- Comité de Promotion Touristique des Canaux Bretons
- Comité de suivi du Document Unique de Programmation Objectif 2 (DOCUP)
- Comité National du Tourisme
- Comité régional des Partenaires du Transport Public
- Comité régional des Programmes (politiques de santé) (DRASS)
- Comité régional du Tourisme
- Comité régional Technique de l'Eau
- Commission de concertation sur les Contrats d'Association des Etablissements Privés
- Commission régionale de l'Agriculture Raisonnée
- Commission régionale de la Forêt et des Produits Forestiers de Bretagne
- Commission régionale des Études Médicales
- Commission régionale des Études Pharmaceutiques
- Commission sur le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) (Conseil régional)
- Commission sur l'Enseignement des Langues (Rectorat)
- Conférence des Voies d'Eau bretonnes
- Conférence régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire (CRADT)
- Conférence régionale de la Santé
- Conférence régionale des Retraités et des Personnes Agées
- Conseil Culturel de Bretagne
- Conseil d'administration du Centre Eugène Marquis
- Conseil de l'Unité de Formation et de Recherche "Sciences de la Vie et de l'environnement" - Rennes 1
- Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'UHB (Rennes 2)
- Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université Bretagne Occidentale
- Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de Rennes 1
- Conseil d'Orientation de l'Europôle universitaire de Rennes
- Conseil Scientifique de l'Université de Rennes 1
- Délégation permanente Bretagne Europe
- Délégation régionale ONISEP Bretagne
- École Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Brest
- Groupe de travail "Plan Energie pour la Bretagne" (Conseil régional)
- Groupe de travail Sécurité Maritime (GASD)
- Groupe Mixte CR-CESR "Solidarité Internationale"
- Groupement relation Emploi Formation (ancien Arifope-Oref)
- Groupes de travail de la Conférence des Affaires Européenne (CRB)
- Institut Culturel de Bretagne
- Institut de Gestion de Rennes
- Institut National des Sciences Appliquées
- Musiques et Danses en Bretagne
- Observatoire du Démantèlement de la Centrale Nucléaire des Monts d'Arrée
- Observatoire régional de la Parité (Etat)
- Observatoire régional de la Santé de Bretagne (ORSB)
- Parc Naturel régional d'Armorique
- Plan régional pour la Qualité de l'Air (PROA)
- Plate-forme Sanitaire et Sociale (DRASS)
- SABEMEN
- Syndicat Mixte Brest Iroise
- Union régionale des Offices de Personnes Agées et Retraitées

e conseil régional de Bretagne

Les rapports, communications et contributions

L'intégralité des travaux du CESR est mise gratuitement à la disposition du public, sur simple demande.

L'Avis Régional

Publication trimestrielle, l'Avis régional a pour objectif de présenter, sous forme synthétique les principales propositions et réflexions contenues dans ses travaux.

Diffusé à 7 500 exemplaires, l'Avis régional s'adresse notamment aux principaux "acteurs régionaux" à savoir les élus bretons, les services de l'Etat en Région, les représentants des organismes publics et parapublics, les chefs d'entreprises.

Le Site Internet : www.region-bretagne.fr

Associé au site du Conseil régional, le site du CESR dans ses différentes rubriques (A quoi sert le CESR, Actualité et Coopération) retrace la vie du CESR notamment son actualité, sa composition, ses modalités de fonctionnement, la synthèse de toutes ses études et avis adoptés en séance plénière et les travaux menés en coopération avec d'autres organismes.

Extranet du CESR

La conception et mise en place d'un extranet au CESR vise à transformer les modalités d'échanges des documents entre les services et les conseillers au bénéfice d'une numérisation renforcée des échanges en offrant aux conseillers un espace de consultation des données d'actualité comprenant les archives de données, et un espace d'échange et de communication avec les services

Portail internet des CESR de France

Le CES national et l'ACERSF ont souhaité améliorer la communication électronique « grand public » des avis et rapports des CESR de France en créant un portail commun.

Le CESR de Bretagne a été retenu comme pilote avec quatre autres régions (Ile de France, Pays de la Loire, Franche Comté, Aquitaine et Poitou-Charentes) pour la mise en œuvre de ce portail.

Ce nouvel outil a pour but d'améliorer la notoriété individuelle et collective des CES en démultipliant les chances de chacun d'être découvert par l'internaute à la recherche d'une information. La plupart des grands moteurs de recherche sélectionnent leurs références en fonction du rythme de renouvellement des informations. Aujourd'hui en moyenne chaque CESR publie environ 18 documents par an et le CES national 200. Le portail des CESR de France réunit environ 600 nouveaux documents par an. Il bénéficie ainsi en permanence d'un bon référencement.

Le portail offre à chaque partenaire un espace synthétique de son actualité et de ses travaux. Il est doté d'un puissant moteur de recherche qui renvoie au site de chaque CESR pour lire, télécharger ou commander des documents.

Le site est consultable à l'adresse suivante : www.cesdefrance.fr

La présentation orale des études

L'ensemble des travaux du CESR est présenté à la presse écrite et audiovisuelle lors d'une conférence de presse avant chaque session plénière.

De plus, pour faire suite à la demande de certains organismes, les études du CESR peuvent également leur être présentées par les rapporteurs.

L'Avis Interne

Bulletin mensuel interne, cette publication retrace la vie "au quotidien" de l'assemblée et de ses membres. Organisé autour de plusieurs rubriques (les décisions du Bureau, les représentations extérieures, la vie des commissions et des sections, l'agenda du président, le planning des réunions ou encore les dernières publications des autres CESR), il est accompagné d'une revue de presse qui recense les articles parus sur le CESR.

Les forums « Prospective »

Afin de poursuivre sa réflexion sur une thématique d'intérêt régional, le CESR organise régulièrement des forums « prospective ». Ces conférences-débats accueillent une ou plusieurs personnalités expertes dans le domaine retenu.

a is r gional
epuis sa r ation



• N°1 - 1993



• N°2 - 1993



• N°3 - 1993



• N°4 - 1994



• N°5 - 1994



• N°6 - 1994



• N°7 - 1995



• N°8 - 1995



• N°9 - 1995



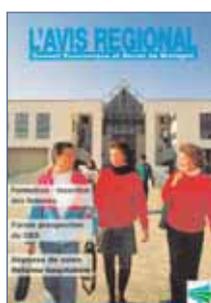
• N°10 - 1996



• N°11 - Mai 1996



• N°12 - Juil. 1996



• N°13 - Déc. 1996



• N°14 - Fév. 1997



• N°15 - Mai 1997



• N°16 - Sept. 1997



• N°17 - Déc. 1997



• N°18 - Mars 1997



• N°19 - Mai 1998



• N°20 - Juil. 1998



• N°21 - Oct. 1998



• 22 - Janv. 1999



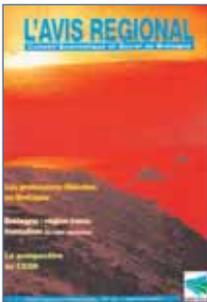
• N°23 - Mars 1999



• N°24 - Juin 1999



• N°25 - Oct. 1999



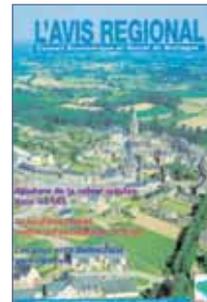
• N°26 - Janv. 2000



• N°27 - Avril 2000



• N°28 - Sept. 2000



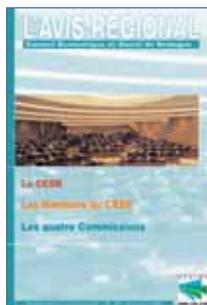
• N°29 - Janv. 2001



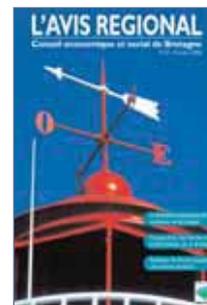
• N°30 - Juin 2001



• N°31 - Nov. 2001



• N°32 - Fév. 2002



• N°33 - Oct. 2002



• N°34 - Avril 2003



• N°35 - Oct 2003



• N°36 - Janv. 2004



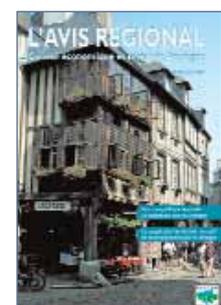
• N°37 - Avril 2004



• N°38 - Sept. 2004



• N°39 - Mars 2005



• N°40 - Juin 2005



• N°41 - Nov. 2005



• N°42 - Fév. 2006



• N°43 - Juin 2006



• N°44 - Nov. 2006



• N°45 - Mars 2007

Equipe du conseil économique et social de Bretagne

Ils ont travaillé dans les services du CESR entre 2004 et 2007

Directeur

- Pierre Le Foll

Directeur Adjoint

- Marc Pol Le Deunff

Secrétaires

- Solène Delépine
- Carole Magnen
- Anne-Marie Mathieux
- Sylvie Nouvel,
Puis, Cécile Guérin
- Valérie Planchais
- Stéphanie Vincent

Conseillers Techniques

En charge de la Commission « Aménagement du Territoire, environnement »

- Sébastien Hamard
- Puis, Olivier Coutand

En charge de la Commission « Qualité de la vie, culture et solidarités »

- Fabien Brissot

En charge de la Commission « Développement économique, recherche »

- Marc-Pol Le Deunff

En charge de la Commission « Formation et enseignement supérieur »

- Fabien Brissot
Puis Janick Bérel

En charge de la Section « Prospective »

- Virginie Gicquel

En charge de la Section « Mer-Littoral »

- Sébastien Hamard
Puis Fanny Tartarin

En charge de la Communication et de l'Assemblée

- Muriel Reymond

En charge des Coopérations internationales, régionales et européennes

- Jean-Luc Grosbois

n e t a t i u e

Le CESR

Mission	p. 6
De nouvelles priorités régionales dans un mode qui change	p. 9
La vie et les activités du CESR	p. 167
Ils ont siégé au sein de l'assemblée du CESR de Bretagne entre 2004 et 2007	p. 168
Ils ont siégé au bureau de novembre 2004 à octobre 2007	p. 170
Ils ont siégé en tant que personnalité qualifiée au sein des Sections et groupes de travail	p. 170
Le CESR à la rencontre des acteurs régionaux et nationaux de 2004 à 2007	p. 171
Sessions plénières 2004 - 2007	p. 173
Le CESR présent dans la vie régionale	p. 174
LE CESR communique	p. 175
L'avis régional depuis sa création (1993 - 2007)	p. 176
Les services	p. 178

Les transports

Les routes (synthèse des avis)	p. 36
L'avenir des trains corail : l'urgence d'une politique globale des transports (vœu)	p. 25
Signature du décret de déclaration d'utilité publique pour la desserte ferroviaire à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire (vœu)	p. 26
La LVG Ouest (synthèse des avis)	p. 31
Les aéroports (synthèse des avis)	p. 34
Soutenir le transport combiné en Bretagne (vœu)	p. 24

Ports et politique maritime

La sécurité du transport et du trafic maritime de marchandises.	
L'intermodalité dans les transports de marchandises (synthèse de deux autosaisines)	p. 29
Les ports de commerce (synthèse des avis)	p. 38
Quelle stratégie portuaire pour la Bretagne (synthèse du forum « prospective »)	p. 26
Pour une stratégie portuaire dans une région maritime (synthèse de la contribution)	p. 18
Pour une politique maritime en Bretagne (synthèse de la contribution, saisine)	p. 76

Economie

Emploi

Les conditions de travail en Bretagne (synthèse de la saisine)	p. 44
Perspectives de l'emploi et du travail en Bretagne, pour une volonté anticipatrice (synthèse de l'autosaisine)	p. 70
Quels emplois et quel travail dans la Bretagne de demain ? (synthèse du forum « prospective »)	p. 105

50 clés pour l'emploi en Bretagne (synthèse de l'autosaisine)	p. 46
Innover pour l'emploi en Bretagne (synthèse du forum « prospective »)	p. 64
Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne (synthèse de l'autosaisine)	p. 51
Le plan de suppression d'effectifs du groupe Alcatel-Lucent (vœu)	p. 91
CF Gomma (vœu)	p. 89
La situation de France 3 Ouest (vœu)	p. 154

Secteurs économiques

L'économie sociale en Bretagne pour une région compétitive, sociale et solidaire (synthèse de la saisine)	p. 49
L'économie sociale en Bretagne (synthèse du forum « prospective »)	p. 78
Les perspectives du secteur des télécommunications en France et en Europe (avis)	p. 60
Les évolutions des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021 : Réflexion prospective (synthèse de la contribution)	p. 72
Quel avenir pour l'industrie sur nos territoires ? (synthèse du forum « prospective »)	p. 101
Retours d'expériences sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à tirer pour mieux anticiper et agir (synthèse de l'autosaisine)	p. 97
Le schéma régional du tourisme (avis)	p. 164
La filière laitière des trois régions de l'Ouest : comment maintenir demain le plus grand nombre d'exploitations et d'actifs (synthèse de la saisine)	p. 134

Politiques économiques

Le transfert de technologie et l'innovation : enjeu de coopération pour les régions de l'Arc atlantique (synthèse de l'autosaisine)	p. 57
Les enjeux futurs des pôles de compétitivité en Bretagne (motion)	p. 90
La communication sur les pôles de compétitivité (avis)	p. 58
La labellisation des pôles de compétitivité (vœu)	p. 91
La stratégie régionale de développement économique (synthèse des avis)	p. 84
Création de l'agence économique de Bretagne (avis)	p. 87

Culture et sport

Les grands axes de la politique culturelle du Conseil régional de Bretagne (avis)	p. 154
La politique linguistique (synthèse des avis)	p. 157
La politique sportive régionale (avis)	p. 162
Pour une politique régionale du patrimoine bâti en Bretagne (synthèse de l'autosaisine)	p. 96
Le patrimoine bâti au cœur du développement durable des territoires (synthèse du forum « prospective »)	p. 99

Environnement et énergie

L'expérimentation du rôle de chef de file en matière de gestion l'eau par la Région Bretagne (vœu)	p. 58
Le développement durable (synthèse des avis)	p. 82
L'énergie : un défi pour la région Bretagne (synthèse des avis)	p. 80

Société

Mobilité des populations et territoires de Bretagne, à l'horizon 2030 : réflexions prospectives (synthèse de la contribution)	p. 20
De la démocratie participative à la participation démocratique : le rôle du CESR de Bretagne dans la démocratie participative	p. 142
Pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (synthèse de la saisine)	p. 150
L'égalité entre les femmes et les hommes (synthèse des avis)	p. 160
Bien vieillir en Bretagne (synthèse de l'autosaisine)	p. 152

Foncier et habitat

Pour une stratégie foncière adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne (synthèse de l'autosaisine)	p. 74
Pour une politique sociale de l'habitat en Bretagne (avis)	p. 59
Objectif : logement des jeunes (avis)	p. 108

Formation

La stratégie régionale Emploi-Formation (synthèse de l'avis)	p. 124
L'expérience formatrice en Bretagne (synthèse du forum « prospective »)	p. 119
Le financement du transfert à la Région des formations sanitaires, sociales et artistiques (vœu)	p. 118
Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne : enjeux et défis (synthèse de l'autosaisine)	p. 114
L'orientation des jeunes en Bretagne (synthèse du forum « prospective »)	p. 122
Les technologies de l'information et de la communication dans les lycées en Bretagne (synthèse de l'autosaisine)	p. 116
Le manque de place dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les lycées professionnels, notamment pour les formations aux métiers du bâtiment (vœu)	p.118

Coopération territoriale

La coopération territoriale : un outil de développement pour la Bretagne (synthèse de l'autosaisine)	p. 132
La coopération interrégionale	p. 140
Les contrats de Pays (synthèse des avis)	p. 138
La coopération avec les Conseils de développement	p. 146

Sept orientations prioritaires pour la Bretagne

2004- 2007

Bilan d'activités

Numéro spécial, supplément à l'Avis Régional

Directeur de la publication

■ A. Even

Rédaction

■ Conseil économique et social de Bretagne

Conception/réalisation graphique

■ Arcom Search © Rennes 2007

Crédit photos

■ S. Aubinaud ■ B. Demée ■ A. Lagoyer ■ M. Ogier ■ H. Panon



Conseil économique et social

7, rue du Général Guillaudot - 35069 RENNES Cedex • Tél. : 02 99 87 17 60
Site internet : www.region-bretagne.fr • e-mail : cesr@region-bretagne.fr

Les études du CESR sont téléchargeables sur le site
Internet et disponibles sur simple demande.